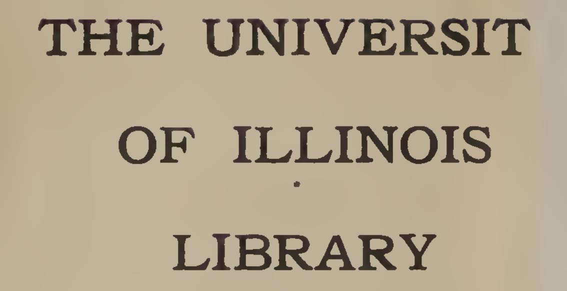
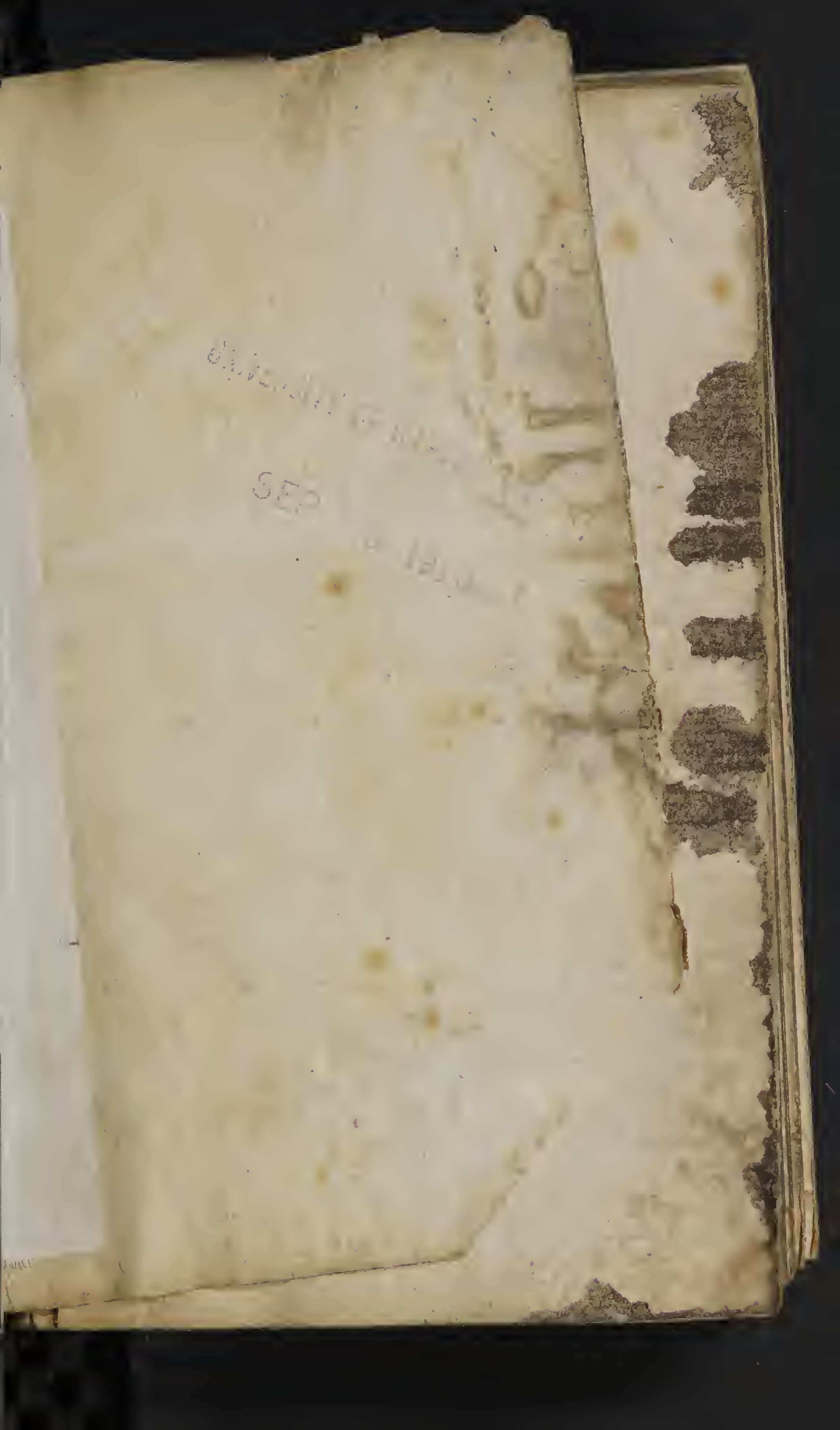






HISTOIRE

ANCIENNE.

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

HISTOIRE ANCIENNE,

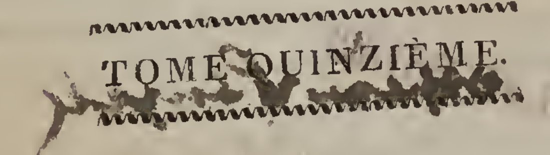
DES ÉGYPTIENS, DES CARTHAGINOIS, DES ASSYRIENS, DES BABYLONIENS, DES MÈDES ET DES PERSES, DES MACÉDONIENS, DES GRECS.

charles

PAR ROLLIN,

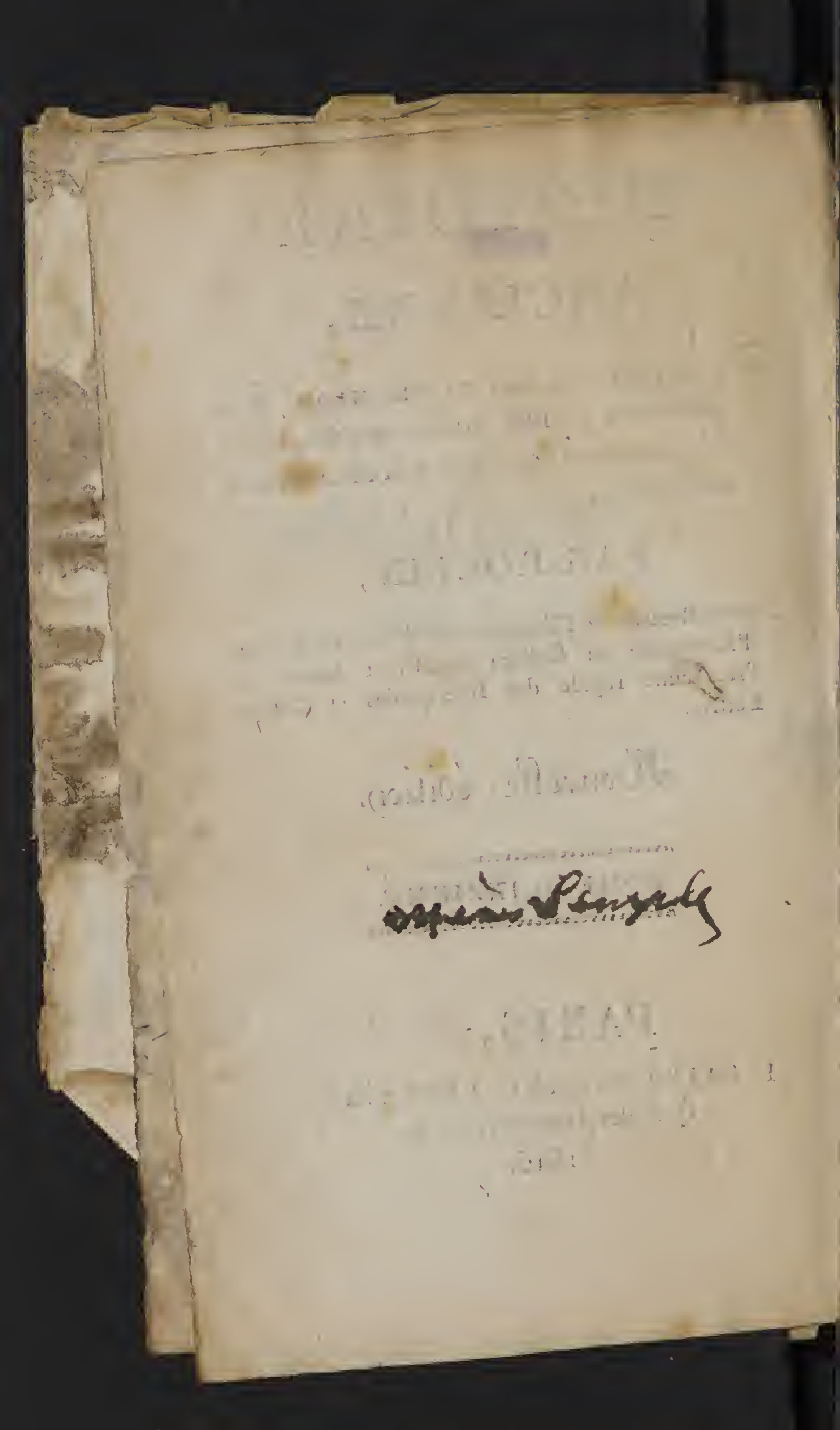
Ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Éloquence au Collége Royal, et Associé à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Nouvelle édition.



TOME QUINZIÈME.

PARIS,
L. SAINT-MICHEL, LIBRAIRE,
Quai des Augustins, n°. 49.
1816.



LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

DE LA SCIENCE MILITAIRE.

Nous avons vu jusqu'ici l'homme établi, par le moyen des arts, dans la jouissance de toutes les commodités de la vie. La terre, cultivée par ses soins et par ses travaux, l'a comblé de toutes sortes de biens. Le commerce lui a amené des pays les plus éloignés tout ce qui pouvoit manquer à celui qu'il habite; il l'a fait descendre jusqu'aux entrailles de la terre et jusqu'au fond de la mer, non-seulement pour l'enrichir et l'orner, mais encore pour lui fournir une infinité de secours et d'instrumens nécessaires à ses usages journaliers. Après qu'il s'est bâti des maisons, la sculpture et la peinture se sont efforcées à l'envi d'embellir sa demeure; et, afin qu'il ne manquât rien à sa satisfaction et à sa joie, la musique est venue occuper ses momens de loisir par d'agréables concerts qui le délassent de ses travaux, et lui font oublier toutes ses peines et tous ses chagrins, s'il en a. Que peut-il désirer davantage? Heureux, s'il pouvoit n'être point troublé dans la possession de

ces avantages qui lui ont tant coûté ! Mais l'avidité et l'ambition troublent cette félicité générale, et rendent l'homme ennemi de l'homme. L'injustice s'arme de la force pour s'enrichir des dépouilles de ses frères. Celui qui, modéré dans ses désirs, et se renfermant dans les bornes de ce qu'il possède, ne sauroit point opposer la force à la force, deviendroit bientôt la proie des autres. Il auroit à craindre que des voisins jaloux et des peuples ennemis ne vinssent troubler son repos, ravager ses terres, brûler ses maisons, enlever ses biens, et l'emmener lui-même en captivité. Il a donc besoin de forces et de troupes qui le défendent contre la violence, et le mettent en sûreté. Bientôt nous le verrons occupé de ce que les sciences ont de plus élevé et de plus sublime; mais (1), au premier bruit des armes, ces sciences, nées dans le repos et ennemies du tumulte, sont saisies de frayeur et réduites au silence, à moins que l'art militaire ne les prenne sous sa protection, et ne les mette sous sa sauve-garde, qui seule assure la tranquillité publique. C'est (2) ainsi que la guerre devient nécessaire à l'homme, comme la protectrice de la paix et du repos, et uniquement occupée du soin de repousser la violence et de défendre la justice; et c'est sous ce re-

(1) Omnia hæc nostra præclara studia... latent in tutelâ ac præsidio bellicæ virtutis. Simul atque increpuit suspicio tumultûs, artes illicò nostræ conticescunt. *Cic. pro Mur.*, *n.* 22.

(2) Suscipienda bella sunt ob eam causam, ut sine injuriâ in pace vivatur. *Cic. lib.* 1, *de Offic.*, *n.* 35.

gard que je crois qu'il m'est permis d'en parler. Je parcourrai, le plus brièvement qu'il me sera possible, toutes les parties de la science militaire, qui est, à proprement parler, la science des princes et des rois, et qui demande, pour y réussir, des talens presque sans nombre, qu'il est bien rare de trouver réunis dans une seule personne.

Comme j'ai traité ailleurs ce qui regarde la milice des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens et des Perses, j'en parlerai ici plus rarement. Je m'arrêterai davantage sur les Grecs, et principalement sur les Lacédémoniens et les Athéniens, qui, de tous les peuples de la Grèce, sont, sans contestation, les deux qui se sont le plus distingués par la valeur et par la science militaire. J'ai douté long-temps si je parlerois aussi des Romains, qui paroissent étrangers à mon sujet. Mais, tout bien pesé, j'ai cru devoir les joindre aux autres peuples, afin qu'on pût, d'un même coup d'œil, connoître, au moins légèrement, la manière dont les anciens faisoient la guerre. C'est le seul but que je me propose dans ce petit traité, et je ne porte point mes vues plus loin. Je n'ai pas oublié ce qui arriva à un philosophe d'Éphèse, qui passoit pour le plus beau parleur de son temps. Dans une harangue qu'il prononça devant Annibal, il s'avisa de traiter à fond des devoirs d'un bon général. Le harangueur fut applaudi par tout l'auditoire. Annibal, pressé de dire ce qu'il en pensoit, répondit avec une liberté militaire, qu'il n'avoit jamais entendu un si méprisable discoureur. Je craindrois d'encourir un pareil reproche, si,

après avoir passé toute ma vie dans l'étude des belles-lettres, je prétendois donner des leçons de l'art militaire à ceux qui en font profession.

CHAPITRE PREMIER.

Ce premier chapitre renfermera ce qui regarde l'entreprise et la déclaration de la guerre, le choix du général et des officiers, la levée des troupes, leurs vivres, leur paye, leurs armes, leur marche, la construction du camp, et tout ce qui a rapport aux batailles.

Art. I. — §. 1. *Entreprise de la guerre.*

Il n'y a point de principe plus généralement reçu, que celui qui établit qu'on ne doit entreprendre le guerre que pour des causes justes et légitimes; et il n'y en a guère qui soit plus généralement violé. On convient (1) que les guerres entreprises uniquement par des vues d'intérêt ou d'ambition, sont de vrais brigandages. La réponse du pirate à Alexandre-le-Grand, si connue dans l'histoire, n'étoit-elle pas fort sensée? Les Scythes n'avoient-ils pas raison aussi de demander à ce ravageur de provinces (2), pourquoi il venoit trou-

(1) Inferre bella finitimis.... ac populos sibi non molestos solâ regni cupiditate conterere et subdere, quid aliud quàm grande latrocinium nominandum est? *S. Aug de Civ. D. lib. 4, cap. 6.*

(2) Quid nobis tecum est? Nunquàm terram tuam atti-

bler le repos de peuples qui ne lui avoient fait aucun tort, et s'il ne leur étoit pas permis d'ignorer, dans le fond de leurs bois et de leurs déserts, qui étoit Alexandre et d'où il venoit? Quand (1) Philippe (Justin. lib. 8, cap. 3), pris pour arbitre par deux rois de Thrace qui étoient frères, les chasse tous deux de leurs états, mérite-t-il un autre nom que celui de voleur et de brigand? Ses autres conquêtes, quoique moins criantes, n'en étoient pas moins des brigandages, parce qu'elles étoient toutes fondées sur l'injustice, et que nulle voie de vaincre ne lui paroissoit honteuse : *nulla apud eum turpis ratio vincendi* (*Id.* Justin.). La justice et la nécessité des guerres doivent donc être regardées comme un principe fondamental en matière de politique et de gouvernement.

Dans les états monarchiques, le prince seul, pour l'ordinaire, a le pouvoir d'entreprendre une guerre ; et c'est une des raisons qui rendent sa place si formidable ; car, s'il a le malheur de l'entreprendre sans une cause légitime et nécessaire, il répond de tous les crimes qui s'y commettent, de toutes les suites funestes qu'elle entraîne après elle, de tous les ravages qui en sont inséparables, et de tout le sang humain qui y

gimus. Qui sis, unde venias, licetne ignorare in vastis sylvis viventibus? *Q. Curt. lib* 7, *cap.* 8.

(1) Philippus, more ingenii sui, ad judicium veluti ad bellum, inopinantibus fratribus, instructo exercitu, supervenit; et regno utrumque, non judicis more, sed fraude LATRONIS ac scelere, spoliavit.

est répandu. Qui peut ne point frémir à la vue d'un tel objet, et d'un compte si redoutable ?

Les princes ont des conseils qui peuvent leur être d'un grand secours, s'ils ont eu soin de les remplir de personnes sages, éclairées, expérimentées, pleines d'amour et de zèle pour le bien public, sans ambition, sans vue d'intérêt, et surtout infiniment éloignées de tout déguisement et de toute flatterie. Quand Darius (Herod. lib. 4, cap. 83) proposa dans son conseil de porter la guerre contre les Scythes, Artabane, son frère, entreprit inutilement d'abord de le détourner d'un dessein si injuste et si déraisonnable : ses raisons, quelque solides qu'elles fussent, ne tinrent point contre les louanges outrées et les flatteries excessives des courtisans. Il ne réussit pas mieux dans le conseil qu'il donna à son neveu Xerxès (*Ibid.* lib. 7, cap. 13), de n'aller point attaquer les Grecs. Comme celui-ci avoit marqué clairement son goût, faute essentielle dans ces rencontres, on n'eut garde de s'y opposer, et la délibération ne fut que pour la forme. Dans l'une et dans l'autre occasion, la douleur du sage prince qui disoit librement son avis, étoit de voir que ces deux rois ne comprenoient point *quel* (1) *malheur c'est de s'accoutumer à ne point mettre de bornes à ses désirs, à n'être jamais content de ce qu'on possède, et à vouloir aller*

(1) ὧς κακὸν ἔιη διδάσκειν τὴν ψυχὴν πλέον τι δίζεσθαι αἰεὶ ἔχειν τοῦ παρέοντος.

toujours en avant; ce qui est la cause de presque toutes les guerres.

Dans les républiques grecques, c'étoit l'assemblée du peuple qui décidoit de la guerre en dernier ressort, ce qui étoit sujet à de grands inconvéniens. Il est vrai qu'à Sparte l'autorité du sénat, et surtout des éphores, et à Athènes celle de l'aréopage et du conseil des quatre-cents, à qui il appartenoit de préparer les affaires et de former les avis, servoient, pour ainsi dire, de contre-poids à la légèreté et à l'imprudence du peuple : mais ce remède n'avoit pas toujours son effet. On reprochoit deux défauts tout opposés aux Athéniens, la trop grande précipitation et la trop grande lenteur. C'est contre le premier qu'on avoit fait une loi qui ordonnoit qu'on ne pourroit décerner la guerre qu'après une mûre délibération de trois jours. Et, dans les guerres contre Philippe, on a vu combien Démosthène se plaignoit de la nonchalance des Athéniens, dont leur ennemi savoit bien profiter. Cette lenteur, dans les républiques, vient de ce qu'à moins que le péril ne soit évident, les particuliers sont distraits par différentes vues et différens intérêts, qui les empêchent de se réunir promptement dans une même résolution. Aussi, quand Philippe eut pris Elatée, l'orateur athénien, effrayé du danger pressant où se trouvoit la république, fit abroger la loi dont je viens de parler, et fit conclure la guerre sur-le-champ.

Les affaires s'examinoient et se décidoient avec beaucoup plus de maturité et de sagesse chez les

Romains, quoique le peuple y fût maître aussi de la décision. Mais l'autorité du sénat étoit grande, et prévaloit presque toujours dans les affaires importantes. Il étoit fort attentif, surtout dans les commencemens de la république, à mettre, dans les guerres, la justice de son côté. Cette réputation de bonne foi, d'équité, de justice, de modération, de désintéressement, ne servit pas moins que la force des armes à l'accroissement de la république romaine, et l'on (1) attribuoit sa puissance à la protection des dieux, qui récompensoient ainsi sa justice et sa bonne foi. On (2) remarquoit, avec admiration, que les Romains, dans tous les temps, avoient toujours mis pour base de leurs entreprises la religion, et qu'ils en avoient rapporté aux dieux et le principe et la fin.

Le motif le plus puissant que pussent employer les généraux pour animer les troupes à bien combattre, étoit de leur représenter que la guerre qu'ils faisoient étant juste, et la seule nécessité leur ayant mis les armes à la main, ils pouvoient certainement compter sur la protection des dieux : au lieu que ces mêmes dieux, ennemis et vengeurs de l'injustice, ne manquoient jamais de se déclarer contre ceux qui entreprenoient des guerres illégitimes, en violant la foi des traités.

(1) Favere pietati fideique deos, per quas populus romanus ad tantùm fastigii pervenerit. *Liv. lib.* 44, *n.* 1.

(2) Majores vestri omnium magnarum rerum et principia exorsi ab diis sunt, et finem eum statuerunt. *Liv. l.* 45, *n.* 39.

§. II. *Déclaration de la guerre.*

Une suite (1) des principes d'équité et de justice que je viens d'établir, étoit de ne point commencer actuellement la guerre, qu'on n'eût auparavant signifié par des hérauts publics aux ennemis les griefs qu'on avoit contre eux, et qu'on ne les eût exhortés à réparer les torts qu'on prétendoit en avoir reçus. Il est du droit naturel de tenter les voies de douceur et d'accommodement, avant que d'en venir à une rupture ouverte. La guerre est le dernier des remèdes : avant que de l'employer, il faut avoir essayé de tous les autres. L'humanité veut qu'on donne lieu aux réflexions et au repentir, et qu'on laisse le temps d'éclaircir des doutes et de dissiper des soupçons que des démarches équivoques ont pu faire naître, et qui souvent se trouvent sans fondement réel quand on les approfondit.

Cette coutume étoit anciennement et généralement observée chez les Grecs. Polynice (2), avant que de former le siége de Thèbes, envoya Tydée vers son frère Ethéocle, pour tenter des voies d'accommodement. Il paroît par Homère (Iliad., lib. 2, v. 205), que les Grecs députèrent Ulysse

(1) Ex quo intelligi potest nullum bellum esse justum nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denunciatum antè sit et indictum. *Cic. lib.* 1, *de Offic.*, *n.* 36.

(2) Potior cunctis sedit sententia, fratris
Prætentare fidem, tutosque in regna precando
Explorare aditus. Audax ea munera Tydeus
Sponte subit. *Stat. Theb. lib.* 11.

et Ménélas vers les Troyens, pour les sommer de leur rendre Hélène, avant que d'avoir fait contre eux aucun acte d'hostilité; et on lit la même chose dans Hérodote (lib. 2, cap. 112, etc.). On voit une foule de pareils exemples dans toute la suite de l'histoire des Grecs.

Il est vrai que c'est un moyen presque sûr de remporter de grands avantages sur les ennemis, que de tomber tout d'un coup sur eux, et de les attaquer subitement, sans leur avoir laissé rien entrevoir de ses desseins, et sans leur avoir donné le temps de se mettre en état de défense. Mais ces incursions imprévues, sans aucun préalable et sans aucune dénonciation antérieure, étoient justement regardées comme des entreprises injustes et vicieuses dans le principe. C'est, selon la remarque de Polybe (lib. 45, pag. 331), ce qui avoit si fort décrié les Étoliens, et les avoit rendus si odieux comme brigands et voleurs, parce que, n'ayant pour règle que leur intérêt, ils ne connoissoient ni les lois de la guerre ni celles de la paix, et que tout moyen de s'enrichir et de s'agrandir leur paroissoit légitime, sans s'embarrasser s'il étoit contre le droit des gens d'attaquer subitement des voisins qui ne leur avoient fait aucun tort, et qui se croyoient en sûreté à l'ombre et sous la sauvegarde des traités.

Les Romains n'étoient pas moins exacts que les Grecs (Liv. lib. 1, n. 32) à observer cette cérémonie de la déclaration de guerre: c'étoit Ancus Marcius, le quatrième de leurs rois, qui l'avoit établie. L'officier public (il s'appeloit *fécial*), la tête couverte d'un voile de lin, se transportoit

sur les frontières du peuple contre lequel on se préparoit à faire la guerre, et, dès qu'il y étoit arrivé, il exposoit à haute voix les griefs du peuple romain, et la satisfaction qu'il demandoit pour les torts qu'on lui avoit faits, prenant Jupiter à témoin en ces termes, qui renfermoient une horrible imprécation contre lui-même, et encore plus contre le peuple dont il n'étoit que la voix : *Grand Dieu, si c'est contre l'équité et la justice que je viens ici, au nom du peuple romain, demander satisfaction, ne souffrez point que je revoie jamais ma patrie !* Il répétoit la même chose, en changeant seulement quelques termes, à la première personne qu'il rencontroit, puis à l'entrée de la ville, et dans la place publique. Si, au bout de trente-trois jours, on ne faisoit point satisfaction, le même officier, retournant vers le même peuple, prononçoit publiquement ces paroles : *Écoutez, Jupiter, Junon, et Quirinus* (*) *; et vous, dieux du ciel, et dieux de la terre, dieux des enfers, écoutez. Je vous prends à témoin qu'un tel peuple* (on le nommoit) *est injuste, et refuse de nous faire satisfaction. Nous délibérerons à Rome dans le sénat sur les moyens de nous faire rendre la justice qui nous est due.* Au retour du fécial à Rome, on mettoit l'affaire en délibération ; et, si le plus grand nombre des suffrages étoit pour faire la guerre, le même officier retournoit sur les frontières du même peuple, et, en présence au moins de trois personnes, il prononçoit une certaine formule de déclaration

* C'est ainsi qu'on appeloit Romulus.

de guerre : après quoi il jetoit sur les terres du peuple ennemi une lance, qui marquoit que la guerre étoit déclarée.

Cette cérémonie se conserva long-temps chez les Romains. Lorsqu'il s'agit de déclarer la guerre à Philippe et à Antiochus, on consulta les féciaux pour savoir s'il falloit la leur dénoncer à eux-mêmes en personne, ou s'il suffiroit de le faire à la première place de leur obéissance. Dans les beaux temps de la république (1) ils auroient cru se déshonorer que d'agir furtivement, et d'employer la mauvaise foi, ou même l'artifice. Ils marchoient la tête levée. Ils laissoient ces petites ruses et ces indignes finesses aux Carthaginois et à d'autres peuples qui leur ressembloient, chez qui il étoit plus glorieux de tromper l'ennemi, que de le vaincre par la force ouverte.

Les hérauts d'armes et les féciaux étoient fort respectés chez les anciens, et considérés comme des personnes sacrées et inviolables. Cette déclaration faisoit partie du droit des gens, et étoit regardée comme nécessaire et indispensable. Elle n'étoit point précédée de certains écrits publics que nous appelons *manifestes*, et qui contiennent

(1) Veteres, et moris antiqui memores, negabant se in eâ legatione romanas artes agnoscere. Non per insidias et nocturna prælia..., nec ut magis astu quàm verâ virtute gloriarentur, bella majores gessisse. Indicere priùs quàm gerere solitos bella, denunciare etiam... Hæc romana esse, non versutiarum punicarum, neque calliditatis græcæ : apud quos fallere hostem, quàm vi superare gloriosius fuerit. *Liv. lib.* 42, *n.* 47.

les prétentions bien ou malfondées de l'un ou de l'autre parti, et les raisons dont on les appuie. On les a substitués à la place de cette cérémonie auguste et solennelle, par laquelle les anciens faisoient intervenir dans la déclaration des guerres la majesté divine, comme témoin et vengeresse de l'injustice de ceux qui entreprendroient ces guerres sans raison et sans nécessité. Un motif de politique a encore rendu nécessaires ces manifestes dans la situation où sont à l'égard les uns des autres les princes de l'Europe, liés ensemble par le sang, par des alliances, par des ligues offensives ou défensives. Il est de la prudence du prince qui déclare la guerre à son ennemi, de ne pas s'attirer en même temps sur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque. C'est pour détourner cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des manifestes, qui tiennent lieu des cérémonies anciennes que je viens d'exposer, et qui renferment quelquefois la raison qui a déterminé à commencer la guerre sans la déclarer.

J'ai parlé de prétentions bien ou mal fondées; car les états et les princes qui se font la guerre, ne manquent pas, de part et d'autre, à justifier leurs entreprises par des raisons spécieuses; et ils pourroient s'exprimer comme fit un préteur latin (Liv. lib. 8, n. 4), dans une assemblée où l'on délibéroit sur ce qu'on répondroit aux Romains, qui, sur des soupçons de révolte, avoient mandé les magistrats du Latium. « Il me semble, messieurs, dit-il, que dans la conjoncture présente, nous devons moins nous embarrasser de ce que

nous avons à dire, que de ce que nous avons à faire : car, quand nous aurons bien pris notre parti, et bien concerté nos mesures, il ne sera pas difficile d'y ajuster des paroles. *Ad summam rerum nostrarum magis pertinere arbitror, quid agendum nobis, quàm quid loquendum sit. Facile erit, explicatis consiliis, accommodare rebus verba.*

Art. II. — §. I. *Choix du général et des officiers.*

C'est un grand avantage pour les rois d'être maîtres absolus du choix des généraux d'armée et des officiers; et une des plus grandes louanges qu'on puisse leur donner, est de dire que la réputation connue et le mérite solide sont les seuls motifs qui les y déterminent. En effet, peut-on apporter trop d'attention à un choix qui égale en quelque sorte un particulier à son souverain, en le rendant dépositaire de toute sa puissance, de toute sa gloire, et de toute la fortune de ses états? C'est principalement à ce caractère qu'on reconnoît les princes capables de gouverner, et ce qui a toujours fait le succès de leurs armes. On ne voit point que le grand Cyrus, que Philippe, qu'Alexandre, son fils, aient jamais confié le commandement de leurs troupes à des généraux sans mérite et sans expérience. Il n'en est pas ainsi sous les successeurs de Cyrus, ni sous ceux d'Alexandre, où l'intrigue, la cabale, le crédit d'un favori, présidoient ordinairement à ce choix,

et donnoient presque toujours exclusion aux meilleurs sujets. Aussi le succès des guerres répondoit-il à de tels commencemens. Je n'ai pas besoin d'en citer des exemples ; l'histoire en est remplie.

Je passe aux républiques. A Sparte (Herod., lib. 6, cap. 75), les deux rois étoient, par leur rang même, en droit et en possession de commander, et, dans les premiers temps, ils marchoient ensemble à la tête des armées : mais une division arrivée entre Cléomène et Démarate donna lieu à une loi, qui ordonnoit qu'un seul des rois commanderoit les troupes ; et elle fut observée dans la suite, si ce n'est dans des cas extraordinaires. Les Lacédémoniens comprirent que l'autorité s'affoiblit dès qu'elle est partagée ; qu'il est rare que deux généraux puissent long-temps s'accorder ; que les grandes entreprises ne peuvent guère réussir que sous la conduite d'un seul homme, et que rien n'est plus funeste à une armée que le partage du commandement.

Cet inconvénient devoit être plus grand à Athènes, où, par la constitution même de l'état, il devoit toujours y avoir dix commandans, parce qu'Athènes étant composée de dix tribus, chacune fournissoit le sien ; et le commandement rouloit par jour entre ces dix chefs. D'ailleurs, c'étoit le peuple qui les choisissoit, et cela chaque année. C'est ce qui donna lieu à un bon mot de Philippe, qui admiroit le bonheur des Athéniens, de pouvoir trouver chaque année, à un point nommé, dix capitaines ; au lieu qu'à peine avoit-

il pu, pendant tout son règne, en trouver un seul Parménion).

Il falloit pourtant bien que les Athéniens, surtout dans des temps de crise, fussent attentifs à ne nommer pour généraux que des citoyens d'un vrai mérite. Depuis Miltiade jusqu'à Démétrius de Phalère, c'est-à-dire, pendant près de deux cents ans, on compte un nombre considérable de grands hommes qu'Athènes mit à la tête de ses armées, qui portèrent la gloire de leur patrie à un si haut point de réputation. Pour lors toute jalousie cessoit, et l'on n'avoit en vue que le bien public. On en voit un bel exemple dans la guerre que Darius porta contre les Grecs. Le danger étoit extrême. (Herod., lib. 6, cap. 109 et 110.) Les Athéniens se trouvoient seuls contre une armée innombrable. Des dix généraux, cinq étoient pour donner le combat, cinq pour se retirer. Miltiade, qui étoit à la tête des premiers, ayant engagé dans son parti le polémarque (c'étoit un officier qui avoit droit de suffrage dans le conseil de guerre, et qui décidoit en cas de partage), la bataille fut résolue. Tous ces généraux, reconnoissant la supériorité de Miltiade sur eux, quand leur jour fut venu, lui cédèrent le commandement. Ce fut pour lors que se donna la célèbre bataille de Marathon.

Il arrivoit quelquefois que le peuple, se laissant gouverner à ses orateurs, et suivant en tout leur caprice, mettoit en place des sujets indignes. On peut se souvenir du crédit absolu qu'avoit sur les esprits de la multitude le fameux Cléon, qui fut

chargé du commandement dans les premières années de la guerre du Péloponèse, quoique ce fût un homme brouillon, emporté, violent, sans tête et sans mérite. Mais ces exemples sont rares, et ils ne se multiplièrent à Athènes que dans les derniers temps ; et ce fut une des principales causes de sa ruine.

Le philosophe Antisthène (Diog. Laërt. in Antisth., p. 369) fit sentir un jour aux Athéniens, d'une manière plaisante, mais spirituelle, l'abus qui se commettoit parmi eux dans les promotions aux charges publiques. Il leur proposa d'un air sérieux, en pleine assemblée, d'ordonner par un décret que désormais les ânes seroient employés à labourer la terre aussi bien que les bœufs et les chevaux. Comme on lui répondit que les ânes n'étoient point nés pour le labour : *Vous vous trompez,* leur dit-il, *c'est tout un. Ne voyez-vous pas que des citoyens, d'ânes et d'ignorans qu'ils étoient, deviennent tout d'un coup d'habiles généraux, par cette raison seule que vous les avez nommés ?*

A Rome, c'étoit aussi le peuple qui nommoit les généraux, c'est-à-dire les consuls et les préteurs. Ils n'étoient en place qu'un an. Quelquefois on leur continuoit le commandement sous le nom de proconsuls ou de propréteurs. Ce (1) chan-

(1) Interrumpi tenorem rerum, in quibus peragendis continuatio ipsa efficacissima esset, minimè convenire. Inter traditionem imperii, novitatemque successoris, quæ noscendis priùs quàm agendis rebus imbuenda sit ; sæpè

gement annuel de généraux étoit un grand obstacle à l'avancement des affaires, qui demandent, pour réussir, d'être continuées sans interruption. Et c'est le grand avantage des états monarchiques, où les princes, absolument libres, maîtres des affaires et des temps, disposent de tout à leur gré, sans être asservis à aucune nécessité : au lieu que, chez les Romains, un consul arrivoit quelquefois après coup, ou étoit rappelé avant le temps pour tenir les assemblées. Quelque diligence qu'il fît pour arriver avant que son successeur lui eût remis le commandement, et qu'il se fût instruit de l'état de l'armée, connoissance absolument préalable à toute entreprise, il se passoit toujours un temps considérable, qui lui faisoit perdre l'occasion d'agir et d'attaquer à propos l'ennemi. Souvent, d'ailleurs, il trouvoit en arrivant les affaires en mauvais état par la faute de son prédécesseur, et une armée ou composée en partie de troupes nouvellement levées et sans expérience, ou corrompue par la licence et le défaut de discipline. Fabius (1) fit faire une partie

benè gerendæ rei occasiones intercidere. *Liv. lib.* 41, *n.* 15.

Post tempus (consules) ad bella ierunt : ante tempus comitiorum causâ revocati sunt : in ipso conatu rerum circumegit se annus... Malè gestis rebus alteriùs successum est : tironem, aut malâ disciplinâ institutum exercitum acceperunt. At Hercule reges, non liberi solùm impedimentis omnibus, sed domini rerum temporumque, trahunt consiliis cuncta, non sequuntur. *Liv. l.* 9, *n.* 18.

1) Cùm, qui est summus in civitate dux, eum le-

de ces réflexions au peuple romain lorsqu'il l'exhortoit à choisir un consul capable de tenir tête à Annibal.

Le court espace d'un an, et l'incertitude d'une prolongation du commandement, faisoient, à la vérité, que les habiles généraux mettoient tout le temps à profit ; mais souvent aussi c'étoit pour eux une raison de mettre fin à leurs entreprises plus tôt qu'ils n'auroient fait sans cela, et à des conditions moins avantageuses à la république, dans la crainte qu'un successeur ne vînt profiter de leurs travaux, et ne leur enlevât l'honneur d'avoir glorieusement terminé la guerre. Un véritable zèle pour le bien public, et une grandeur d'âme parfaitement désintéressée, auroient pu écarter de telles considérations. Je ne sais s'il y en a des exemples. On (1) reproche au grand Scipion même, j'entends le premier, d'avoir eu cette foiblesse, et de n'avoir pas été insensible à cette crainte. Une vertu assez pure pour négliger un intérêt si vif et si piquant, paroît au-dessus des forces de l'homme : du moins elle est bien rare.

gerimus, tamen repentè lectus : in annum creatus adversùs veterem ac perpetuum imperatorem comparabitur, nullis neque temporis neque juris inclusum angustiis, quò minùs ita omnia gerat administretque ut tempora postulabunt belli : nobis autem in apparatu ipso, ac tantùm inchoantibus res, annus circumagitur. *Liv. lib.* 24, *n.* 8.

(1) Ipsum Scipionem expectatio successoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam, sollicitabat. *Liv. lib.* 30, *n.* 36.

L'autorité des consuls, resserrée pour le temps dans des bornes si étroites, étoit, il faut l'avouer, un grand inconvénient. Mais le danger de donner atteinte à la liberté publique, en continuant plus long-temps le même homme dans le commandement de toutes les forces de l'état, obligeoit de passer par-dessus cet inconvénient par la crainte d'un plus grand.

La nécessité des affaires, la distance des lieux, et d'autres raisons, obligèrent enfin les Romains à continuer le commandement des armées à leurs généraux pour plusieurs années. Mais il en arriva réellement l'inconvénient que l'on avoit appréhendé; et les généraux devinrent par cette durée du commandement les tyrans de leur patrie. Entre autres exemples, je pourrois citer Sylla, Pompée, et surtout César.

Le choix des généraux étoit ordinairement réglé sur le mérite des personnes; et les citoyens de Rome avoient en même temps une grande ressource et un puissant motif pour en user de la sorte. Ce qui leur facilitoit ce choix, étoit la connoissance parfaite qu'ils avoient des sujets qui aspiroient au commandement, avec lesquels ils avoient servi plusieurs campagnes, qu'ils avoient vus en action, dont ils avoient eu le temps d'examiner et de comparer par eux-mêmes, et avec leurs camarades, le caractère, les talens, les succès, et les qualités capables des plus hauts emplois. Cette (1) connoissance qu'avoient les citoyens

(1) Num tibi hæc parva videntur adjumenta et sub-

romains du mérite de ceux qui demandoient le consulat, déterminoit ordinairement leurs suffrages en faveur des officiers en qui ils avoient reconnu, dans les campagnes précédentes, de l'habileté, du courage, de la bonté, de l'humanité. « Il a pris soin de moi, disoient-ils, lorsque je fus blessé; il m'a fait part du butin : c'est sous sa conduite que nous nous rendîmes maîtres du camp de nos ennemis, et que nous remportâmes une telle victoire; il a toujours partagé la peine et la fatigue avec le soldat; on ne peut dire s'il est plus heureux que courageux. » De quel poids étoient de tels discours!

Le motif qui portoit les citoyens romains à examiner et à peser avec soin le mérite des contendans, étoit l'intérêt personnel de ceux qui faisoient le choix, qui, devant la plupart servir sour leurs ordres, étoient fort attentifs à ne pas confier leur vie, leur honneur, le salut de la patrie à des généraux qu'ils n'estimoient point, et dont ils n'auroient point attendu un heureux succès. C'étoient les soldats même qui, dans les comices, choisissoient ces généraux. On sait qu'ils s'y connoissent,

sidia consulatûs, voluntas militum? quæ cùm per se valet multitudine, tum apud suos gratiâ : tum verò in consule declarando multum etiam apud populum romanum auctoritatis habet suffragatio militaris . . . Gravis est illa oratio : Me saucium recreavit; me prædâ donavit; h c duce castra cepimus, signa contulimus; nunquàm iste plus militi laboris imposuit, quàm sibi sumsit; ipse cùm fortis, tùm etiam felix. Hoc quanti putas esse ad famam hominum ac voluntatem? *Cic. pro Muren.*, *n.* 38.

et l'on voit par l'expérience qu'ils s'y trompent rarement. On remarque encore aujourd'hui que, quand ils vont à la petite guerre, ils choisissent toujours entre eux sans complaisance ceux qui sont les plus capables de les commander. C'est par cet esprit que Marius fut choisi malgré son général Métellus. C'est ainsi que Scipion Émilien fut préféré par le jugement avantageux du soldat.

Il faut pourtant avouer que la nomination des commandans n'étoit pas toujours réglée par des vues publiques et supérieures ; et que la cabale, l'adresse à s'insinuer dans l'esprit du peuple, à le flatter, à entrer dans ses passions, y avoient quelquefois part. C'est ce qu'on a vu à Rome à l'égard de Térentius Varro, et à Athènes à l'égard de Cléon. Le peuple est toujours peuple, c'est-à-dire, léger, inconstant, capricieux, passionné : mais celui de Rome l'étoit moins qu'un autre. Il a donné, en plusieurs occasions (Liv. lib 10, n. 22 et 24. — *Ibid.* lib. 26, n. 22), des exemples d'une modération et d'une sagesse qu'on ne peut assez admirer, se rendant de bonne grâce aux avis des anciens ; oubliant avec noblesse ou ses penchans, ou même ses haines, en faveur du bien public, et renonçant volontairement au choix qu'il avoit fait de personnes peu capables de soutenir le poids des affaires, comme il arriva, lorsque le consulat fut continué à Fabius après la remontrance que lui-même avoit faite de l'incapacité de ceux qui avoient été nommés : démarche (1) odieuse en

(1) Tempus ac necessitas belli, ac discrimen summæ

toute autre conjoncture, mais qui pour lors fit beaucoup d'honneur à Fabius, parce qu'elle étoit l'effet de son zèle pour la république, au salut de laquelle il ne craignoit point de sacrifier en quelque sorte sa propre réputation.

Les armées ordinaires du peuple romain étoient de quatre légions : chaque consul en commandoit deux. Elles s'appeloient première, seconde, troisième, et ainsi du reste, selon l'ordre où elles avoient été levées. Outre les deux légions que commandoit chaque consul, il avoit encore le même nombre d'infanterie, et le double de cavalerie, fournis par les alliés. Depuis l'association des peuples d'Italie au droit de bourgeoisie, cet ordre souffrit plusieurs changemens. Les quatre légions destinées aux consuls n'étoient pas toutes les forces de Rome. Il y avoit d'autres corps de troupes commandées par des préteurs, des proconsuls, etc.

Quand les consuls se trouvoient joints ensemble, leur autorité étant égale, ils commandoient alternativement, et avoient chacun leur jour, comme il arriva à la bataille de Cannes. Souvent l'un d'eux, reconnoissant dans son collègue un mérite supérieur, lui cédoit volontairement ses droits. Agrippa (1) Furius en usa de la sorte à l'égard du

rerum faciebant ne quis aut in exemplum exquireret, aut suspectum cupiditatis imperii consulem haberet. Quin laudabant potiùs magnitudinem animi, quòd, cùm summo imperatore esse opus reip. sciret, seque eum haud dubiè esse; minoris invidiam, si quâ ex re oriretur, quàm utilitatem reip. fecisset. *Liv. lib.* 24, *n.* 9.

(1) In exercitu romano cùm duo consules essent po-

célèbre T. Quintius Capitolinus : et celui-ci, pour répondre à l'honnêteté et à la générosité de son collègue, lui communiquoit tous ses desseins, lui faisoit honneur de tous les succès, et l'égaloit à lui en tout. Dans (1) une autre occasion, les tribuns militaires, qui avoient été substitués aux consuls, et qui étoient pour lors au nombre de six, avouèrent que dans le temps de crise où l'on se trouvoit, un seul d'entre eux étoit digne du commandement, c'étoit le grand Camille; et ils déclarèrent tous qu'ils avoient résolu de laisser entre ses mains toute l'autorité, persuadés que la justice qu'ils rendoient à son mérite les combloit eux-mêmes de gloire. Une démarche si généreuse fut suivie d'un applaudissement général. Tous s'écrièrent qu'on n'auroit jamais besoin de recourir à la souveraine puissance de la dictature, si la république avoit tou-

testate pari, quod saluberrimum in administratione magnarum rerum est, summa imperii, concedente Agrippâ, penes Collegam erat : et prælatus ille facilitati summittentis se comiter respondebat, communicando consilia laudesque, et æquando imparem sibi. *Liv. lib.* 3, *n.* 70.

(1) Collegæ fateri regimen omnium rerum, ubi quid bellici terroris ingruat, in viro uno esse : sibique destinatum in animo esse, Camillo submittere imperium; nec quicquam de majestate suâ detractum credere, quòd majestati ejus viri concessissent . . . Erecti gaudio fremunt, nec dictatore unquàm opus fore reip., si tales viros in magistratu habeat, tam concordibus junctos animis, parere atque imperare juxtà paratos, laudemque conferentes potiùs in medium, quàm ex communi ad se trahentes. *Liv. lib.* 6, *n.* 6.

jours de tels magistrats, unis entre eux si parfaitement, également prêts à obéir ou à commander, mettant en commun toute la gloire, loin de vouloir l'attirer chacun à soi seul en particulier.

C'étoit un grand avantage pour une armée d'avoir un général tel que Tite-Live le décrit dans la personne de Caton (1), qui fût capable de descendre dans le dernier détail, qui donnât ses soins et son attention aux petites et aux grandes choses; qui prévît de loin et préparât tout ce qui peut être nécessaire à une armée; qui ne se contentât pas de donner des ordres, mais qui veillât par lui-même à les faire exécuter; qui commençât par donner à toutes les troupes l'exemple d'une exacte et sévère discipline; qui le disputât avec le dernier des soldats pour la sobriété, les veilles et la fatigue; en un mot, qui n'eût d'autre distinction dans l'armée que celle du commandement, et de l'honneur qui y est attaché.

Après qu'on avoit nommé les consuls et les préteurs, on procédoit à l'élection des tribuns, qui étoient au nombre de vingt-quatre, six pour chaque légion. C'étoit sur eux que rouloit tout le

(1) In consule ea vis animi atque ingenii fuit, ut omnia maxima minimaque per se adiret atque ageret; nec cogitaret modò imperaretque quæ in rem essent, sed pleraque per se ipse transigeret; nec in quemquam omnium graviùs severiùsque, quàm in semetipsum imperium exerceret; parcimoniâ et vigiliis, et labore cum ultimis militum certaret; nec quicquam in exercitu suo præcipui præter honorem atque imperium haberet. *Liv. lib.* 34, *n.* 18.

détail (Polyb. lib. 6, p. 466) des différens soins qui regardent l'armée. Pendant le temps de la campagne qui étoit de six mois, ils commandoient successivement deux à deux ensemble dans la légion pendant deux (1) mois : c'étoit le sort qui en régloit l'ordre.

Ce furent d'abord les consuls qui nommèrent ces tribuns; et c'étoit un grand avantage pour le service que les généraux fissent eux-mêmes le choix des officiers. Dans (2) la suite, de vingt-quatre tribuns, le peuple en nomma six, vers l'an de Rome 393; et environ (3) cinquante ans après, c'est-à-dire, l'an de Rome 444, il en nomma jusqu'à seize. Mais, dans les guerres importantes, il (4) avoit quelquefois la modération et la sagesse de renoncer à son droit, et d'abandonner entiè-

(1) Secundæ legionis Fulvius tribunus militum erat. *Is mensibus suis* dimisit legionem. *Liv. lib.* 40, *n.* 41.

(2) Cùm placuisset eo anno tribunos militum ad legiones suffragio fieri (nam et anteà, sicut nunc quos Rufulos vocant, imperatores ipsi faciebant) secundùm in sex locis Manlius tenuit. *Liv. lib.* 7.

(3) Duo imperia eo anno dari cœpta per populum, utraque ad rem militarem pertinentia. Unum, ut tribuni senideni in quatuor legiones à populo crearentur, quæ anteà perquàm paucis suffragio populi relictis locis, dictatorum et consulum ferè fuerant beneficia. *Liv. lib.* 9, *n.* 30.

(4) Decretum ne tribuni militum eo anno suffragiis crearentur, sed consulum prætorumque in iis faciendis judicium arbitriumque esset. *Liv. lib.* 42, *n.* 31.

rement ce choix à la prudence des consuls et des préteurs, comme cela arriva dans la guerre contre Persée, roi de Macédoine, dont Rome craignoit beaucoup les suites.

De ces vingt-quatre tribuns, quatorze devoient avoir servi au moins cinq ans, et les autres dix ans; conduite pleine de sagesse, et bien propre à inspirer du courage aux troupes par l'estime et la confiance qu'elle leur donne pour leurs officiers! Ils avoient soin même de distribuer tellement ces tribuns, que dans chaque légion il y en eût de plus âgés et de plus expérimentés mêlés avec ceux qui étoient plus jeunes, pour les instruire et les former au commandement.

Les préfets des alliés, *præfecti sociûm*, étoient dans les troupes alliées ce que les tribuns étoient dans les légions. On les tiroit d'entre les Romains, comme on peut l'inférer de ces paroles de Tite-Live (lib. 23, n. 7), *præfectos sociûm, civesque Romanos alios.* Ce qui est confirmé par les noms de ceux qui se trouvent nommés dans Tite-Live (lib. 27, n. 26 et 41; lib. 33, n. 36, etc.). Cette pratique, qui laissoit aux Romains l'honneur du commandement en chef parmi les alliés, et qui ne donnoit à ceux-ci que la qualité de premiers officiers subalternes, étoit l'effet d'une sage politique, et pouvoit contribuer beaucoup au succès des entreprises, en faisant régner dans toutes les troupes un même esprit et une même conduite.

Je n'ai point parlé des officiers appelés *legati*, lieutenans. Ils tenoient le premier rang après le consul pour le commandement, et servoient sous

ses ordres, comme parmi nous les lieutenans-généraux servent sous le maréchal de France ou sous le lieutenant général le plus ancien qui commande en chef l'armée. Il paroît que c'étoient les consuls qui choisissoient ces lieutenans. Il en est fait mention dès les premiers temps de la république. Dans la bataille du lac de Régille (Liv. lib. 2, n. 20), c'est-à-dire, l'année de Rome 255, T. Herminius, lieutenant, se distingua d'une manière particulière. Fabius Maximus (*Id.* lib. 24, n. 44), si connu par sa sage conduite contre Annibal, ne dédaigna pas de devenir lieutenant de son fils qui avoit été nommé consul. Celui-ci, en cette qualité, étoit précédé de douze licteurs qui marchoient l'un après l'autre, dont une des fonctions étoit de faire rendre au consul les honneurs qui lui étoient dus. Fabius le père, au-devant duquel son fils étoit allé, ayant passé les onze premiers licteurs toujours à cheval, le consul ordonna au douzième de faire son devoir. Ce licteur aussitôt cria à haute voix à Fabius qu'il eût à descendre de cheval. Ce vénérable vieillard obéit sur-le-champ, et, adressant la parole à son fils : *J'ai voulu voir*, lui dit-il, *si vous saviez que vous êtes consul.* On sait (*Id.* lib. 37, n. 1) que la proposition que fit le grand Scipion l'Africain de servir comme lieutenant sous le consul son frère, détermina le sénat à donner à celui-ci la Grèce pour département.

On a remarqué sans doute, dans tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici des Romains, un esprit d'intelligence et de conduite, qui fait bien voir que

l'heureux succès de leurs armes n'étoit point l'effet du hasard, mais de la sagesse et de l'habileté qui régnoient dans toutes les parties du gouvernement.

§. II. *Levée des soldats.*

Les Lacédémoniens, à proprement parler, étoient un peuple de soldats. Ils ne cultivoient ni les arts ni les sciences. Ils n'exerçoient point le trafic. Ils ne s'appliquoient pas davantage à l'agriculture, abandonnant le soin de leurs terres à des esclaves, qu'on appeloit *Ilotes*. Toutes leurs lois, tous leurs réglemens, toute leur éducation, en un mot, toute la constitution de leur république tendoient à en faire des hommes de guerre. Ç'avoit été l'unique but de leur législateur, et l'on peut dire qu'il y réussit parfaitement. Jamais on ne vit de meilleurs soldats, plus faits à la fatigue, plus endurcis aux exercices militaires, plus formés à l'obéissance et à la discipline, plus remplis de courage et d'intrépidité, plus sensibles à l'honneur, plus dévoués à la gloire et au bien de la patrie.

On en distinguoit de deux sortes; les uns, que l'on appeloit proprement *Spartiates*, qui habitoient dans Sparte même; les autres, qu'on nommoit seulement *Lacédémoniens*, qui demeuroient à la campagne. Les premiers étoient la fleur de l'état et en remplissoient toutes les charges. Ils étoient presque tous capables de commander. On sait le merveilleux changement qu'un seul d'entre eux (c'étoit Xantippe), envoyé au secours des Car-

thaginois, causa dans leur armée, et comment Gylippe, autre Spartiate, sauva Syracuse. Tels étoient aussi les *trois cents*, qui, ayant à leur tête Léonide, arrêtèrent long-temps aux Thermopyles l'armée innombrable des Perses. Le nombre des Spartiates (Herod. lib. 7, cap. 234) montoit pour lors à huit mille hommes, ou un peu plus.

L'âge de porter les armes étoit depuis trente ans jusqu'à soixante. On destinoit à la garde de la ville ceux qui étoient plus ou moins âgés. Ce n'étoit que dans une extrême nécessité qu'on mettoit les armes entre les mains des esclaves. A la bataille de Platée, les troupes que Sparte fournit montoient à dix mille hommes; savoir, cinq mille Lacédémoniens et autant de Spartiates. Chacun de ceux-ci avoit avec lui sept Ilotes, dont le nombre, par conséquent, montoit à trente-cinq mille. Ces derniers étoient armés à la légère. Il y avoit fort peu de cavalerie à Lacédémone. La marine pour lors y étoit inconnue. Ce ne fut que fort tard et contre le plan de Lycurgue qu'on s'y appliqua; et jamais cette république n'eut de nombreuses flottes.

Athènes étoit beaucoup plus grande et plus peuplée que Sparte. On y comptoit, du temps de Démétrius de Phalère, vingt mille citoyens, dix mille étrangers établis dans la ville, quarante mille esclaves.

Tous les jeunes Athéniens se faisoient inscrire dans un registre public à l'âge de dix-huit ans, et prêtoient alors un serment solennel, par lequel il s'engageoient à servir la république et à la dé-

fendre de toutes leurs forces en toute occasion. Ce serment les obligeoit jusqu'à l'âge de soixante ans. Chacune des dix tribus qui formoient le corps de l'état, fournissoit un certain nombre de soldats selon le besoin, pour servir ou par terre ou sur mer; car la puissance navale d'Athènes devint, par succession de temps, fort considérable. On voit dans Thucydide (lib. 2, p. 110) que les troupes des Athéniens, au commencement de la guerre du Péloponèse, étoient de treize mille hommes de pied armés pesamment, de seize cents archers et d'à peu près autant de cavaliers, ce qui pouvoit faire en tout seize mille hommes, sans compter seize autre mille qui demeuroient pour la garde de la ville, de la citadelle et des ports, citoyens aussi au-dessous ou au-dessus de l'âge militaire, ou étrangers établis dans la ville. La flotte étoit pour lors de trois cents galères. Je marquerai dans l'article suivant quel ordre on y gardoit.

Ces troupes et de Sparte et d'Athènes étoient peu nombreuses, mais pleines de courage, aguerries, intrépides, et l'on pourroit presque dire invincibles. Ce n'étoient point des soldats levés au hasard, souvent sans feu et sans lieu, insensibles à la gloire, indifférens à un succès qui les touche peu, qui n'eussent rien à perdre, qui fissent de la guerre un métier de mercenaires, qui vendissent leur vie pour une foible paye. C'étoit l'élite des deux peuples du monde les plus belliqueux; des soldats déterminés à vaincre ou à mourir, qui ne respiroient que guerre et que combats, qui n'avoient en vue que l'honneur et la liberté

de leur patrie, qui, dans une bataille, croyoient voir à leurs côtés leurs femmes et leurs enfans, dont le salut étoit confié à leurs armes et à leur courage. Voilà quelles étoient les levées qu'on faisoit dans la Grèce. Parmi de telles troupes on n'entendoit point parler de désertion ni de punitions que la loi imposât aux déserteurs. Un soldat pouvoit-il être tenté de renoncer pour toujours à sa famille et à sa patrie?

Il en faut dire autant des Romains dont il nous reste à parler. Chez eux, c'étoient les consuls qui, pour l'ordinaire, faisoient les levées; et, comme on en nommoit de nouveaux tous les ans, on faisoit aussi tous les ans de nouvelles levées.

L'âge, pour entrer dans la milice, étoit de dix-sept ans. On (1) n'y admettoit que des citoyens, et de cet âge, si ce n'est dans des cas extraordinaires et dans des besoins pressans, où l'on en recevoit de moins âgés. Une seule fois la nécessité obligea d'armer des esclaves; mais auparavant, chose remarquable, on leur demanda à chacun en particulier s'ils s'engageoient volontairement et de plein gré, parce qu'on ne croyoit pas pouvoir se fier à des soldats enrôlés par ruse ou par force. Quelquefois on alloit jusqu'à armer

(1) Delectu edicto, juniores annis septemdecim, et quosdam prætextatos scribunt.... Aliam formam novi delectûs inopia liberorum capitum ac necessitas dedit. Octo millia juvenum validorum ex servitiis, priùs sciscitantes singulos vellentne militare, empta publicè armaverunt. *Liv. lib.* 32. *n.* 57.

ceux qui étoient détenus dans les prisons pour dettes ou pour crimes : mais ce cas étoit fort rare.

Les troupes romaines n'étoient donc composées que de citoyens. Ceux d'entre eux qui étoient pauvres (*proletarii*, *capite censi*) n'étoient point enrôlés. On vouloit des soldats dont le bien répondît à la république du zèle qu'ils auroient à la défendre. La plûs grande partie de ces citoyens séjournoit à la campagne pour prendre soin eux-mêmes de leurs terres, et pour faire valoir leur bien par leurs mains. Ceux qui habitoient à Rome avoient chacun leur portion de terre qu'ils cultivoient de même. Ainsi (1) toute cette jeunesse romaine étoit accoutumée (2) à supporter les fatigues les plus rudes ; à souffrir le soleil, la pluie, la gelée ; à coucher durement,

(1) Sed rusticorum mascula militum
Proles, sabellis docta ligonibus
Versare glebas, et severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes. *Horat. Od.* 6. *lib.* 3.

(2) Nunquàm puto potuisse dubitari, aptiorem armis rusticam plebem, quæ sub divo et in labore nutritur ; solis patiens ; umbræ negligens ; balnearum nescia ; deliciarum ignara ; simplicis animi ; parvo contenta ; duratis ad omnem laborum tolerantiam membris ; cui gestare ferrum, fossam ducere, onus ferre consuetudo de rure est... Idem bellator, idem agricola, genera tantùm mutabat armorum... Sudorem cursu et campestri exercitio collectum nando juventus abluebat in Tiberi. Nescio enim quomodò minùs mortem timet, qui minùs deliciarum novit in vitâ *Veget. de re milit. lib.* 1. *cap.* 3.

et souvent au milieu des champs et en plein air ; à vivre sobrement et sagement, et à se contenter de peu. Elle ne savoit ce que c'étoit que les délices, avoit les membres endurcis à toutes sortes de travaux, et, par son séjour à la campagne, avoit contracté l'habitude de manier le fer, de creuser des fossés, et de porter de pesans fardeaux. Autant soldats que laboureurs, ces Romains, en s'enrôlant, ne faisoient que changer d'armes et d'instrumens. Les jeunes gens qui demeuroient à la ville n'étoient pas élevés beaucoup plus délicatement que les autres. Les exercices continuels du champ de Mars, les courses, soit à pied, soit à cheval, toujours suivies de la coutume de passer le Tibre à la nage pour essuyer leurs sueurs, étoient un excellent apprentissage pour le métier de la guerre. De tels soldats devoient être bien intrépides ; car, moins on connoît les délices, moins on redoute la mort.

Avant que de procéder à la levée des troupes, les consuls avertissoient le peuple du jour où devoient s'assembler tous les Romains en âge de porter les armes. Le jour venu, et tous ces Romains se trouvant à l'assemblée ou dans le Capitole ou dans le champ de Mars, les tribuns militaires tiroient les tribus au sort l'une après l'autre, et appeloient à eux celle qui leur étoit échue. Ensuite, parmi ces citoyens, ils faisoient leur choix, les prenant chacun à son rang, quatre à quatre, à peu près égaux en taille, en âge et en force, et procédoient ainsi de suite, jusqu'à ce que les quatre légions fussent complètes.

Après qu'on avoit achevé la levée, chaque soldat prêtoit serment entre les mains ou des consuls ou des tribuns. Par ce serment, ils promettoient *de s'assembler à l'ordre du consul, et de ne point quitter le service sans son ordre : d'obéir aux ordres des officiers, et de faire leur possible pour les exécuter : de ne point se retirer par crainte ni pour prendre la fuite, et de ne point quitter leur rang.*

Ce n'étoit point ici une simple formalité, ni une cérémonie purement extérieure, qui n'influât en rien sur la conduite. C'étoit un acte de religion très-sérieux, accompagné quelquefois des plus terribles imprécations, qui faisoit une forte impression sur les esprits, qui étoit jugé d'une nécessité absolument indispensable, et sans lequel les soldats ne pouvoient point combattre contre l'ennemi. Les Grecs, aussi-bien que les Romains, faisoient prêter à leurs troupes ce serment, ou un pareil ; et ils étoient fondés à le faire sur un grand principe. Ils savoient qu'un particulier, par lui-même, n'a aucun droit sur la vie des autres hommes ; qu'il faut que le prince ou la république, qui en ont reçu le pouvoir de Dieu, lui mette les armes à la main ; que ce n'est qu'en vertu de ce pouvoir, dont il est revêtu par son serment, qu'il peut tirer l'épée contre l'ennemi ; et que, sans ce pouvoir, il se rend coupable de tout le sang qu'il répand, et commet autant d'homicides qu'il tue d'ennemis.

Le consul * qui faisoit la guerre dans la Macé-

* Manuce croit qu'il s'agit de Paul Emile.

doine contre Persée, ayant licencié une légion dans laquelle servoit le fils de Caton le censeur (Cic., lib. 1 de Offic., n. 36 et 37), ce jeune officier, qui ne cherchoit qu'à se distinguer dans quelque action, ne se retira point avec la légion, et demeura dans le camp. Son père écrivit aussitôt au consul, pour le prier que, s'il vouloit bien souffrir encore son fils dans l'armée, il lui fît prêter un nouveau serment, parce (1) que, étant dégagé du premier, il n'avoit plus droit de combattre contre les ennemis. Et il écrivit dans le même esprit à son fils, en l'avertissant de ne point combattre qu'il n'eût prêté de nouveau le serment.

C'est en conséquence de ce même principe (Xenoph. in Cyrop.) que le grand Cyrus loua extrêmement l'action d'un officier, qui, ayant le bras levé pour frapper l'ennemi, dès qu'il eut entendu sonner la retraite, s'arrêta tout court, regardant ce signal comme une défense de passer outre. Que ne doit-on point attendre d'officiers et de soldats ainsi accoutumés à l'obéissance, et si pleins de respect pour l'ordre du général, et pour les lois de la discipline?

Les tribuns des soldats à Rome, après le serment, marquoient aux légions le jour et le lieu où elles devoient se trouver. Quand elles étoient assemblées au jour marqué, des plus jeunes et des moins riches, on en faisoit les armés à la légère :

(1) Quia, priore amisso jure, cum hostibus pugnare non poterat. *Cic.*

ceux qui les suivoient en âge étoient les hastaires : les plus forts et les plus vigoureux composoient les princes ; et on prenoit les plus anciens soldats pour en faire les triaires.

On donnoit ordinairement deux légions à chaque consul. Le nombre des soldats d'une légion n'a pas toujours été le même. Elle n'étoit d'abord que de trois mille hommes. Elle fut depuis augmentée successivement jusqu'à quatre mille, cinq mille, six mille, et quelque chose de plus. Le nombre le plus ordinaire étoit de quatre mille deux cents hommes de pied, et trois cents hommes de cheval. Il étoit tel du temps de Polybe, et je m'y arrêterai.

La légion se divisoit en trois corps, qui étoient *hastati*, les hastaires; *principes*, les princes; *triarii*, les triaires. Qu'on me passe ces noms, je ne puis les exprimer autrement. Les deux premiers corps étoient composés chacun de douze cents hommes, et le troisième de six cents seulement.

Les *hastaires* formoient la première ligne ; les *princes*, la seconde ; les *triaires*, la troisième. Ce dernier corps étoit composé des soldats les plus âgés, les plus expérimentés et les plus braves de l'armée. Il falloit que le danger fût grand et bien pressant, pour qu'on en vînt jusqu'à cette troisième ligne. D'où vient cette expression proverbiale, *res ad triarios rediit.*

Chacun de ces trois corps se divisoit en dix parties ou dix *manipules*, dont chacun étoit de six vingts hommes pour les hastaires et les princes, et de soixante seulement pour les triaires.

Chaque manipule avoit deux centuries ou compagnies. La centurie, anciennement et dans sa première institution sous Romulus, avoit cent hommes, d'où elle avoit tiré son nom. Depuis elle n'en eut que soixante parmi les hastaires et les princes, et que trente parmi les triaires. On nommoit *centurions* les chefs de ces centuries ou de ces compagnies. J'expliquerai bientôt la distinction de leurs rangs.

Outre ces trois corps, il y avoit dans chaque légion des armés à la légère sous différens noms, *rorarii*, *accensi*, et, dans les temps postérieurs, *velites*. Ils étoient aussi au nombre de douze cents. Ils ne faisoient pas proprement un corps séparé, mais ils étoient répandus dans les trois autres corps selon le besoin. Leurs armes étoient une épée, une javeline (*hasta*), une *parme*, c'est-à-dire un bouclier léger. On choisissoit pour ce corps les soldats les plus jeunes et les plus agiles.

Au temps de Jules César, il n'est plus parlé de rangs distingués d'*hastaires*, de *princes*, ni de *triaires*, quoique l'armée fût presque toujours rangée sur trois lignes. La légion pour lors se divisa en dix parties, qu'on appeloit *cohortes*. Chaque cohorte étoit comme un abrégé de la légion. Elle avoit six vingts hastaires, six vingts princes, soixante triaires, et six vingts armés à la légère, ce qui fait en tout quatre cent vingt. Et c'est précisément la dixième partie d'une légion composée de quatre mille deux cents hommes de pied.

La cavalerie, chez les Romains, étoit peu nombreuse : trois cents chevaux pour plus de quatre

mille hommes de pied. Elle se divisoit aussi en dix compagnies (*alas*), dont chacune étoit composée de trente hommes.

Les cavaliers étoient choisis entre les plus riches des citoyens (Liv. lib. 1, n. 43) ; et, dans la distribution du peuple romain par centuries, dont Servius Tullius fut l'auteur, ils composoient les dix-huit premières centuries. Ce sont les mêmes qui sont dans la suite connus dans l'histoire sous le nom de chevaliers romains, et qui formèrent un troisième ordre mitoyen entre le sénat et le peuple. La république leur fournissoit un cheval, et son entretien.

Jusqu'au siége de Veies (Liv. lib. 5, n. 7), il n'y eut point d'autre cavalerie dans les armées romaines. Alors ceux qui avoient la quantité de bien requise pour être admis dans la cavalerie, mais qui n'avoient point de cheval entretenu aux dépens du public, ni par conséquent le rang de cavalier ou chevalier, s'offrirent à servir dans la cavalerie, en se fournissant eux-mêmes de chevaux. Leur offre fut acceptée.

Depuis ce temps, il y eut deux sortes de cavaliers * dans les armées romaines : les uns, à qui le public fournissoit un cheval, *equum publicum*, et c'étoient les vrais chevaliers romains ; les autres,

* *Cette distinction paroît assez clairement marquée dans le discours de Magon au sénat de Carthage sur les anneaux d'or.* Neminem nisi equitem, et eorum ipsorum primores, id insigne gerere. *Liv. lib.* 23, *n.* 12. *Ces* primores equitum *sont les vrais chevaliers romains*, qui merebant equo publico.

qui s'en fournissoient eux-mêmes, et servoient *equo suo*, et qui n'avoient point le titre ni les prérogatives de chevaliers.

Mais le cheval entretenu aux dépens du public fut toujours comme le titre constitutif du chevalier romain ; et, lorsque les censeurs dégradoient un chevalier romain, c'étoit en lui ôtant son cheval.

Outre les citoyens qui formoient les légions, il y avoit dans l'armée romaine les troupes des alliés: c'étoient des peuples de l'Italie, que les Romains avoient soumis, et à qui ils avoient laissé l'usage de leurs lois et de leur gouvernement, à condition de leur fournir un certain nombre de troupes. Ils fournissoient pareil nombre d'infanterie que les Romains, et ordinairement le double de cavalerie. Entre les alliés on faisoit choix des mieux faits et des plus braves, tant cavaliers que fantassins, et qui devoient être auprès des consuls : ceux-là s'appeloient *extraordinaires*. On prenoit pour cela le tiers de la cavalerie, et la cinquième partie de l'infanterie. Le reste étoit placé, moitié sur l'aile droite, moitié sur la gauche, les Romains se réservant ordinairement le centre.

L'armée romaine, comme on le voit par tout ce que j'ai dit jusqu'ici, étoit composée seulement de citoyens et d'alliés. Ce (1) ne fut que la sixième année de la seconde guerre punique, que les Romains admirent des mercenaires dans

(1) Id ad memoriam insigne est, quòd mercenarium militem in castris neminem antè, quàm tum Celtiberos, Romani habuerunt. *Liv. lib.* 24, *n.* 49.

leurs troupes; ce qui ne fut point ou rarement pratiqué dans la suite. C'étoient des Celtibériens, et il se trouva qu'ils composoient la plus grande partie de l'armée de Cn. Scipion en Espagne. Faute essentielle, qui lui coûta la vie; et peu s'en fallut qu'elle ne coûtât à Rome la perte de l'Espagne, et peut-être la ruine de son empire. C'est un (1) exemple, remarque sagement Tite-Live, qui doit apprendre aux généraux romains à ne jamais souffrir dans leurs armées un plus grand nombre d'étrangers que d'autres troupes. On sait que la révolte des troupes étrangères mit plus d'une fois Carthage à deux doigts de sa perte. Elle n'avoit presque point d'autres soldats; et c'étoit le grand défaut de sa milice. Ce mélange de troupes étrangères et barbares, et leur supériorité en nombre dans les armées romaines, furent une des principales causes de la ruine entière de l'empire romain en occident.

Je reviens aux centurions, dont je dois expliquer les divers rangs. J'ai dit que dans chaque manipule il y avoit deux centuries, et par conséquent deux centurions. Celui qui commandoit la première centurie du premier manipule des triaires, appelés aussi *pilani*, étoit le plus considérable de tous les centurions, et avoit place dans le conseil avec le consul et les premiers offi-

(1) Id quidem cavendum semper romanis ducibus erit, exemplaque hæc verè pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus sui roboris suarumque proprié virium in castris habeant. *Liv. lib.* 25, *n.* 33.

ciers : *primipilus*, ou *primipili centurio*. On l'appeloit *primipilus prior*, pour le distinguer de celui qui commandoit la seconde centurie du même manipule, lequel étoit appelé *primipilus posteriòr*. Il en étoit de même des autres centuries. Le centurion qui commandoit la seconde centurie du manipule des mêmes triaires, s'appeloit *secundi pili centurio*; et ainsi jusqu'au dixième, qui s'appeloit *decimi pili centurio*.

On gardoit le même ordre parmi les hastaires et les princes. Le premier centurion des princes s'appeloit *primus princeps*, ou *primi principis centurio*; le second, *secundus princeps*; et ainsi du reste jusqu'au dixième. De même, parmi les hastaires, *primus hastatus*, *secundus hastatus*, etc.

Les centurions passoient d'un ordre inférieur à un ordre supérieur, non simplement par l'antiquité, mais par le mérite.

Cette distinction de degrés et de places d'honneur, qui ne s'accordoit qu'à la bravoure et à des services réels et connus, jetoit parmi les troupes une émulation incroyable, qui tenoit tout en haleine et dans l'ordre. Un simple soldat devenoit centurion, et, passant ensuite par tous les différens degrés, il pouvoit s'avancer jusqu'aux premières places. Cette vue, cette espérance les soutenoit au milieu des plus rudes fatigues, les animoit, les empêchoit de faire des fautes ou de se rebuter, et les portoit aux actions les plus courageuses. C'est ainsi que se forme une armée invincible.

Les officiers étoient fort vifs pour conserver ces

distinctions et ces prééminences. J'en rapporterai un exemple, qui est très-propre au sujet que je traite, c'est-à-dire, à la levée des troupes, qui fait beaucoup d'honneur aux soldats romains, et qui montre de quelle modération et de quelle sagesse leur sensibilité pour la gloire étoit accompagnée.

Quand le peuple romain eut résolu de porter la guerre contre Persée, dernier roi de Macédoine (Liv., lib. 42, n. 30-36), entre plusieurs autres mesures que l'on prit pour en assurer le succès, le sénat ordonna que le consul chargé de cette expédition leveroit autant de centurions et de soldats vétérans qu'il lui plairoit du nombre de ceux qui n'auroient pas cinquante ans passés. Vingt-trois centurions, qui avoient été *primipiles* (*qui primos pilos duxerant*), refusèrent de prendre les armes, à moins qu'on ne leur accordât le même rang qu'ils avoient eu dans les campagnes précédentes. L'affaire fut portée devant le peuple. Après que Popilius, qui avoit été consul deux ans auparavant, eut plaidé la cause des centurions, et le consul la sienne propre, un des centurions qui en avoient appelé au peuple, ayant obtenu la permission de parler, s'expliqua de la sorte :

« Messieurs, je m'appelle Sp. Ligustinus. Je suis de la tribu Crustumine, originaire du pays des Sabins. Mon père m'a laissé un arpent de terre, et une petite cabane où je suis né, et où j'ai été élevé; et j'y habite actuellement. Dès que je fus en âge de me marier, il me donna pour femme (1)

(1) Pater mihi uxorem fratris sui filiam dedit, quæ

la fille de son frère. Elle ne m'a rien apporté en mariage, hors la liberté, la chasteté et une fécondité suffisante pour les plus riches maisons. Nous avons six fils, et deux filles, mariées toutes deux. De mes six fils, quatre ont pris la robe virile, et deux portent encore le robe de l'enfance. J'ai commencé à porter les armes sous le consulat de P. Sulpicius et de C. Aurélius. J'ai servi deux ans en qualité de simple soldat dans l'armée qui fut employée en Macédoine contre le roi Philippe. La troisième année, T. Quintius Flamininus, pour me récompenser de mon courage, me fit capitaine de centurie dans le dernier manipule des hastaires (*decumum ordinem hastatum assignavit*). Je servis ensuite comme volontaire en Espagne, sous Caton; et ce général, si juste estimateur du mérite, me jugea digne d'être mis à la tête du premier manipule des hastaires (*dignum judicavit, cui primum hastatum prioris centuriæ assignaret*). Dans la guerre contre les Étoliens et contre le roi Antiochus, je suis monté au même rang parmi les princes (*mihi primus princeps prioris centuriæ est assignatus*). J'ai fait encore depuis plusieurs campagnes, et, dans un assez petit nombre d'années, j'ai été fait quatre fois primipile (*quater primum pilum duxi*); j'ai été récompensé trente-quatre fois par les généraux; j'ai reçu six couronnes * ci-

secum nihil attulit præter libertatem, pudicitiam, et cum his fœcunditatem, quanta vel in diti domo satis esset.

* On appeloit ainsi les couronnes données pour avoir sauvé la vie à un citoyen.

viques ; j'ai fait vingt-deux campagnes, et je passe cinquante ans. Quand je n'aurois pas rempli toutes mes années de service, quand mon âge ne me donneroit pas mon congé, substituant quatre de mes enfans à ma place, je mériterois bien d'être exempté de la nécessité de servir. Mais, dans tout ce que j'ai dit, je n'ai prétendu que faire voir la justice de ma cause. Du reste, tant que ceux qui féront des levées me jugeront en état de porter les armes, je ne refuserai point le service. Les tribuns me mettront au rang qu'il leur plaira, c'est leur affaire : la mienne est de faire en sorte que personne n'ait le rang au-dessus de moi pour le courage, comme tous les généraux sous qui j'ai eu l'honneur de servir, et tous mes camarades, me sont témoins que je me suis toujours conduit. Pour vous, centurions, malgré votre appel, comme pendant votre jeunesse même vous n'avez jamais rien fait contre l'autorité des magistrats et du sénat, il me semble qu'il convient qu'à l'âge où vous êtes vous vous montriez soumis au sénat et aux consuls, et (1) que vous trouviez honorable toute place qui vous mettra en état de rendre service à la république. » Quand il eut fini, le consul, après l'avoir comblé de louanges devant le peuple, sortit de l'assemblée, et le conduisit dans le sénat. Là on lui rendit de publiques actions de grâces au nom de cette auguste compagnie, et les tribuns militaires lui assignèrent pour marque et pour prix de son courage et de son zèle le primipile, c'est-à-dire, la

(1) Et omnia honesta loca ducere, quibus remp. defensuri sitis.

première place dans la première légion. Les autres centurions, renonçant à leur appel, ne firent plus difficulté de s'enrôler.

Rien n'est plus propre que de pareils faits à nous donner une juste idée du caractère romain. Quel fonds de bon sens, d'équité, de noblesse même et de grandeur d'âme dans ce soldat! Il parle de son ancienne pauvreté sans honte, et de ses glorieux services sans vanité. Il ne s'entête point mal à propos sur un faux point d'honneur. Il défend modestement ses droits, et y renonce. Il apprend à tous les siècles à ne point disputer contre la patrie, à faire céder le bien public à ses intérêts particuliers, et il est assez heureux pour entraîner dans son sentiment tous ceux qui se trouvoient dans le même cas, et qui s'étoient associés à lui. De quelle force est l'exemple! Il ne faut quelquefois qu'un bon esprit pour ramener tous les autres à la raison.

Art. III. *Préparatifs de la guerre.*

Je renferme dans cet article ce qui regarde les vivres, la paye des soldats, leurs armes et quelques autres soins que doivent prendre lès généraux avant que de se mettre en marche.

§. I. *Des vivres.*

L'ordre que l'on gardoit pour les vivres, chez les Romains, nous est plus connu que celui des Grecs : c'étoit le questeur qui étoit chargé de ce soin.

La ration de blé que l'on donnoit à chaque soldat pour sa nourriture journalière (Schelius, Notis in Polyb.) étoit à peu près la même chez les deux peuples, c'est-à-dire un *chœnix*, ou la huitième partie d'un boisseau * romain : il y avoit six boisseaux dans la médimne. Le chœnix étoit aussi la nourriture ordinaire des esclaves, par jour.

On donnoit donc au soldat romain piéton quatre boisseaux de blé pour un mois (c'est ce qui s'appeloit *menstruum*), c'est-à-dire, trente-deux chœnix; ce qui faisoit un peu plus d'un chœnix par jour. Le piéton des alliés en recevoit autant.

Le cavalier romain recevoit par mois deux médimnes de blé, c'est-à-dire, douze boisseaux, parce qu'il avoit deux domestiques, ce qui faisoit quatre-vingt-seize chœnix sur le pied d'un peu plus d'un chœnix par tête chaque jour. Ce cavalier avoit deux chevaux, l'un pour lui, l'autre pour porter son bagage, le blé, l'orge, etc. Il recevoit aussi par mois, pour ces deux chevaux, sept médimnes d'orge, qui font quarante-deux boisseaux, sur le pied d'un boisseau et d'un peu plus de trois chœnix par jour pour les deux chevaux.

Il falloit qu'un cavalier eût un certain revenu pour soutenir la dépense qu'on ne pouvoit se dispenser de faire pendant la campagne. C'est (1)

* Le boisseau romain contenoit les trois quarts du nôtre, et un peu plus : et le nôtre a seize litrons. Ainsi c'étoit deux litrons par jour.

(1) Magistrum equitum dicit L. Tarquitium patricio

pourquoi il arrivoit quelquefois qu'un citoyen, quoique de famille patricienne, étoit obligé par la pauvreté de servir dans l'infanterie.

Le cavalier des alliés recevoit par mois un médimne et un tiers, c'est-à-dire, huit boisseaux de blé, parce qu'il n'avoit qu'un cheval, et, par conséquent, un seul domestique; et cinq médimnes d'orge pour ce cheval, qui font trente boisseaux, sur le pied d'un boisseau par jour.

La quantité de blé croissoit pour les officiers, à proportion de leur paye, dont il sera parlé dans la suite.

On doubloit quelquefois la portion de blé aux soldats par honneur et par récompense, comme il paroît par plusieurs (1) endroits de Tite-Live.

La fourniture publique de blé, dont le soin, comme je l'ai dit, regardoit les questeurs, étoit portée ou dans les vaisseaux, ou sur des chariots, ou sur des bêtes de somme; mais les soldats fantassins portoient sur leurs épaules la portion de blé qu'on leur distribuoit pour un certain temps, ce qui diminuoit beaucoup l'attirail des bagages.

Quatre boisseaux de blé, qui étoient la mesure

gentis, sed qui, cùm stipendia pedibus propter paupertatem fecisset, bello tamen primus longè romanæ juventutis habitus esset. *Liv. lib.* 3, *n.* 27.

(1) Milites, qui in præsidio fuerant, duplici frumento in perpetuum; in præsentia singulis bobus donati. *Liv. lib.* 7.

Hispanis duplicia cibaria dari jussa. *Lib.* 24.

qu'on en donnoit à chaque soldat pour un mois, étoient un pesant fardeau *, sans compter tout ce que le soldat portoit outre cela. Il (1) est certain qu'il étoit quelquefois chargé de quatre boisseaux ; mais c'étoit sans doute dans des occasions extraordinaires, comme dans une marche forcée, ou dans une expédition prompte et dans un pays ennemi. Il y a toute apparence qu'ordinairement, ils ne portoient du blé que pour douze, quinze, ou vingt jours tout au plus ; et ce poids diminuoit tous les jours par la consommation journalière.

On peut demander pourquoi on donnoit plutôt du blé à porter aux soldats que du pain cuit. Peut-être cette coutume étoit-elle passée de la ville dans le camp ; car dans la ville, les distributions publiques se faisoient, non en pain cuit, mais en blé. D'ailleurs, le poids du blé étoit plus léger que celui du pain cuit. Pline (2) marque que le poids d'un boisseau de blé en grain augmente précisément d'un tiers, quand il est réduit en

* Le boisseau de blé, chez nous, pèse dix-neuf à vingt livres.

(1) Consul menstruum jusso milite secum ferre profectus, decimo post die, quàm exercitum acceperat, castra movit. *Liv. lib.* 44, *n.* 2.

Aquileienses nihil se ultrà scire nec audere affirmare, quàm triginta dierum frumentum militi datum. *Liv. lib.* 43, *n.* 1.

(2) Lex certè naturæ, ut in quocumque genere pani militari tertia portio ad grani pondus accedat. *Plin. lib.* 18, *cap.* 7.

pain de munition. Cette différence est considérable. Mais, d'un autre côté, on trouve que c'étoit un grand embarras pour les soldats de préparer eux-mêmes leur pain, de moudre le blé, et de le faire cuire. Quoique ce fût par chambrées, qu'on appeloit *contubernia*, ce soin nous paroît fort embarrassant. Mais, pour en bien juger, il faut se transporter en esprit dans les temps et dans les pays dont il s'agit, et se rendre attentif aux coutumes qui y régnoient. Le soldat romain, occupé à moudre le blé et à le faire cuire, ne pratiquoit dans le camp que ce qu'il faisoit tous les jours à la ville en temps de paix. Sa farine lui fournissoit je ne sais combien de mets. Outre le pain ordinaire, il en faisoit de la bouillie, qu'il aimoit fort; il la mêloit avec du lait; il en assaisonnoit les légumes : il en faisoit promptement des galettes cuites sur une petite platine mise sur des charbons ardens, ou sur de la cendre chaude, comme on le pratiquoit anciennement pour régaler les hôtes, et comme le pratique encore aujourd'hui tout l'Orient, où l'on préfère beaucoup ces galettes à notre meilleur pain.

Il y avoit de certaines occasions où l'on donnoit du pain cuit aux soldats. Quand L. Quintius Cincinnatus fut créé dictateur contre les Èques (Liv. lib. 3, n. 27), il ordonna à toute la jeunesse capable de porter les armes, de se trouver dans le champ de Mars avant le coucher du soleil avec des pains cuits pour cinq jours et avec douze pieux chacun. Il chargea ceux des citoyens qui étoient plus âgés de cuire ce pain pour les jeu-

nes, pendant que ceux-ci seroient occupés à préparer leurs armes et à se fournir des pieux. Cela (1) se faisoit principalement quand on s'embarquoit sur mer, parce qu'il y avoit moins de commodités sur les vaisseaux pour cuire du pain, que sur terre.

Mais, pour l'ordinaire, c'étoit le soldat lui-même qui avoit soin de moudre son blé, ou dans de petits moulins qu'il portoit avec lui ou sur des pierres; et de faire cuire le pain, non dans des fours, mais sur des charbons ou sous la cendre.

Au blé que l'on donnoit aux soldats, on ajoutoit du sel, des légumes, du fromage, et quelquefois du lard et de la chair de porc.

La boisson répondoit à cette nourriture. Il étoit rare qu'à l'armée on usât de vin. Caton (Plut. in Cat. pag. 336) l'ancien ne buvoit que de l'eau; dans les grandes chaleurs seulement il y mêloit du vinaigre. L'usage de cette boisson étoit commun dans les armées; on la nommoit *posca*. Chaque soldat étoit obligé d'en avoir une bouteille dans son équipage. L'empereur Pescennius avoit interdit toute autre boisson à son armée (Spartian.): *Jussit vinum in expeditione neminem bibere, sed aceto universos esse contentos*. L'expression *universos* semble marquer que cette interdiction étoit générale, et pour les officiers aussi bien que pour le simple soldat. Cette boisson (*posca*) étoit

(1) Ut socii navales decem dierum cocta cibaria ad naves deferrent. *Liv. lib.* 21, *n.* 49.

Cum triginta dierum coctis cibariis naves conscenderunt. *Liv. lib.* 23.

propre à désaltérer promptement et à corriger le vice des eaux qu'ils rencontroient dans leur marche. Hippocrate dit que le vinaigre est rafraîchissant ; ὄξος ψυκθικον : c'est pourquoi on en donnoit aux moissonneurs (Ruth. 2-14) et à ceux qui travailloient à la campagne. Aristote (Œconom. lib. 1, cap. 5) nous apprend que les Carthaginois, en temps de guerre, s'abstenoient de vin.

J'entends dire que ce qui embarrasse le plus les gens de guerre dans la lecture de l'histoire ancienne, c'est l'article des vivres ; et leur embarras n'est pas sans fondement. On ne voit point que ni les Grecs ni les Romains eussent la précaution de préparer des magasins de fourrage, de faire des dépôts de vivres, d'avoir un munitionnaire en office, et de se faire suivre d'un grand nombre de caissons. On est effrayé de ce qui est dit de l'armée de Xerxès, roi de Perse (Herod. lib 7, cap. 187), qui montoit, en comptant tout l'attirail dont elle étoit suivie, à plus de cinq millions de personnes, et pour la nourriture de laquelle il falloit, selon la supputation d'Hérodote, plus de six cent mille boisseaux de blé par jour. Comment fourrnir à une telle armée une quantité si énorme de blé, et du reste à proportion ?

Il faut se souvenir que le même Hérodote (l. 7, cap. 20) a eu soin d'avertir que Xerxès avoit travaillé pendant quatre ans aux préparatifs de cette guerre ; un nombre considérable de vaisseaux chargés de blé et d'autres munitions de bouche

côtoyoit toujours l'armée de terre, et il en survenoit perpétuellement de nouveaux qui ne la laissoient manquer de rien, le trajet de l'Hellespont jusqu'à la mer de Grèce et à l'île de Salamine étant très-court; et cette expédition ne dura pas un an. Mais elle ne doit point être tirée à conséquence, étant extraordinaire, et l'on peut dire unique.

Dans les guerres que les Grecs se faisoient les uns aux autres, leurs troupes étoient peu nombreuses et accoutumées à une vie sobre; elles ne s'éloignoient pas beaucoup de leur pays, et elles y revenoient presque toujours régulièrement tous les hivers. Ainsi l'on voit qu'il ne leur étoit pas difficile d'avoir des vivres en abondance, surtout pour les Athéniens qui étoient maîtres de la mer.

Il en faut dire autant des Romains, chez qui le soin des vivres étoit infiniment moins embarrassant qu'il ne l'est maintenant chez la plupart des peuples de l'Europe. Leurs armées étoient beaucoup moins nombreuses, et elles avoient beaucoup moins de cavalerie. Une légion de quatre mille fantassins faisoit un corps (à notre manière) de six ou sept bataillons; et, n'ayant que trois cents chevaux, elle ne formoit que deux escadrons. Ainsi, une armée consulaire d'environ seize mille fantassins, en comptant les Romains et leurs alliés, étoit composée d'à peu près vingt-cinq de nos bataillons, et n'avoit que huit ou neuf de nos escadrons. Aujourd'hui, par rapport à vingt-cinq bataillons, nous avons souvent plus de quarante

escadrons. Quelle diminution de fourrages et de vivres!

Il ne falloit point alors quatre ou cinq mille chevaux pour le train d'artillerie; point de boulangers ni de fours; point de caissons en grand nombre à quatre chevaux chacun.

Outre cela, la manière sobre dont on vivoit à l'armée, réduite à l'exact nécessaire, épargnoit une multitude infinie de domestiques, de chevaux de bagages, qui maintenant épuise nos magasins, affame nos armées, jette toujours une lenteur dans l'exécution des entreprises, et souvent y apporte un obstacle insurmontable. Cette manière de vivre n'étoit pas seulement pour les simples soldats; elle leur étoit commune avec les officiers et avec les généraux. On a vu des empereurs même, c'est-à-dire, des maîtres de l'univers, Trajan (1), Adrien (2), Pescennius (3), Alexandre Sévère, Probe (4), Julien, et plusieurs

(1) Cibis etiam castrensibus in propatulo libenter utebatur (Adrianus), hoc est larido, caseo, et poscâ. *Spartian.*

(2) In omni expeditione (Pescennius) militarem cibum sumpsit ante papilionem. *Spartian.*

(3) Apertis papilionibus (Alexander) prandit atque cœnavit, cùm militarem cibum, cunctis videntibus atque gaudentibus, sumeret. *Lamprid.*

(4) Et imperatori (Juliano) non cupediæ ciborum regio more, sed sub columellis tabernaculi parciùs cœnaturo pultis portio parabatur exigua, etiam munifici fastidienda gregario. *Ammian. lib.* 25.

autres, non-seulement vivre sans luxe, mais se contenter d'un plat de bouillie ou de pois, d'un morceau de fromage ou de lard, et faire gloire de s'égaler aux derniers des soldats. On comprend aisément de quel poids étoient de tels exemples, et combien ils contribuoient à diminuer l'attirail d'une armée, à entretenir parmi les troupes le goût de frugalité et de simplicité, et à en écarter tout luxe et tout faste.

Ce n'est point sans raison que les auteurs que j'ai cités, font tous remarquer que ces empereurs affectoient de manger à découvert et à la vue de toutes les troupes. *In propatulo.... Ante papilionem.... Apertis papilionibus.... Sub columellis tabernaculi.* Ce spectacle attiroit, instruisoit, consoloit le soldat et ennoblissoit la mauvaise chère qu'il faisoit, par la ressemblance avec celle de ses maîtres : *Cunctis videntibus atque gaudentibus.*

Comparons une armée de trente mille hommes, composée d'officiers et de soldats tels qu'en avoient les Grecs et les Romains, robustes, sobres, aguerris et endurcis à toutes sortes des fatigues, avec nos armées de cent mille hommes et l'attirail fastueux qui les suit : y a-t-il un général un peu sensé et entendu qui ne préférât la première ? C'est avec de pareilles troupes que les Grecs ont arrêté toutes les forces de l'Orient et que les Romains ont vaincu et soumis tous les autres peuples. Quand reviendra-t-on à une si louable coutume ? Ne se trouvera-t-il point quelque général d'armée d'un mérite et d'un rang supérieur, et en même temps

d'un esprit solide et sensible à la vraie gloire, qui comprenne combien il y auroit d'honneur de se montrer libéral, généreux, magnifique pour les sentimens et les actions, et de répandre à pleines mains l'argent pour animer les soldats, ou pour aider des officiers dont le revenu ne répond pas toujours à leur naissance ni à leur mérite; et de se réduire dans tout le reste, je ne dis pas à cette simplicité et à cette pauvreté des anciens maîtres du monde (une si sublime vertu est au-dessus des forces de notre siècle), mais à une honnête et noble modestie, qui pourroit peut-être, par la force de l'exemple, bien puissant dans ceux qui commandent, donner le ton à tous les généraux, et réformer le mauvais et pernicieux goût de la nation?

Le soin des vivres a toujours été, et sera toujours ce qui doit occuper un bon général. La maxime de Caton, que *la guerre nourrit la guerre; Bellum, inquit Cato, se ipsum alet* (lib. 34, n. 9), est bonne dans des pays aboudans et pour de petites armées; celle des Grecs est plus généralement vraie, que *la guerre ne fournit point à l'ordre et à point nommé des vivres.* Il faut en avoir fait provision, et pour le présent et pour l'avenir. Un des principaux avis que Cambyse, roi des Perses, donna à son fils Cyrus, qui devint si célèbre dans la suite, fut de ne point s'engager dans aucune expédition, qu'il ne se fût auparavant informé par lui-même si l'on avoit pourvu à la subsistance des troupes. Paul Émile ne voulut point partir pour la Macédoine, qu'il ne se fût assuré

du transport des vivres. Si Cambyse et Darius eussent pris ce soin, ils ne se seroient point exposés à faire périr leurs armées, le premier dans l'Éthiopie, l'autre dans la Scythie. Celle d'Alexandre auroit été affamée, si l'on avoit suivi le sage conseil de Memnon, le plus habile des généraux de ce temps-là, qui vouloit qu'on ravageât dans l'Asie Mineure une certaine étendue de pays par où ce prince devoit nécessairement passer. Avant la bataille de Cannes, Annibal n'avoit pas pour dix jours de vivres; un délai de quelques semaines le réduisoit à la dernière extrémité. César, avant celle de Pharsale, étoit près de périr faute de vivres, si Pompée eût voulu, ou plutôt s'il eût pu attendre encore dix ou douze jours. La famine est un ennemi contre lequel l'habileté et le courage des commandans et des soldats ne peuvent rien, et que le nombre des troupes ne fait que fortifier.

§. II. *Paye des soldats.*

Chez les Grecs les soldats faisoient d'abord la guerre à leurs dépens. Cela étoit très-naturel, puisque c'étoient les citoyens mêmes qui s'unissoient pour défendre leurs biens, leurs familles et leur vie, et qu'ils y étoient personnellement intéressés.

La pauvreté dont Sparte fit long-temps profession, donne lieu de croire qu'elle ne stipendioit point ses troupes. Tant que les Spartiates demeuroient en Grèce, la république leur fournissoit la

portion des repas publics et un habit par an. Il entroit un peu de viande dans cette fourniture, et il y avoit un officier particulier pour leur en faire la distribution. Nous avons vu qu'Agésilas (Plut. in Agesil. et Lys.), pour mortifier Lysandre, qui avoit rempli les premières places de la république, lui fit donner cette charge qui n'étoit de nulle considération. Les Spartiates, pendant la guerre, se contentoient de cette fourniture, en y ajoutant les petits pillages pour subsister plus au large. Depuis que Lysandre eut rouvert l'entrée de Sparte à l'or et à l'argent, et y eut formé un trésor public; comme les Lacédémoniens étoient souvent transportés hors de leur territoire dans l'Asie Mineure, il n'y a pas de doute que la république n'ait pas été obligée alors de fournir à leur subsistance par des secours particuliers. On voit qu'à la prière du même Lysandre, le jeune Cyrus augmenta à ceux qui servoient sur les galères de Lacédémone, la solde que les Perses avoient coutume de leur payer, et que de trois oboles (cinq sous), il la fit monter à quatre (un peu plus de six sous et demi), ce qui débaucha beaucoup de matelots aux Athéniens. Le fort de Sparte n'étoit pas la marine. Quoiqu'elle fût arrosée de la mer au levant et au midi, ses côtes n'étoient pas favorables pour des vaisseaux, et elle n'avoit que le seul port de Gythée, qui n'étoit pas fort grand ni fort commode. Aussi sa flotte étoit peu nombreuse, et n'avoit presque que des étrangers pour matelots. On ne sait pas certainement quelle paye Sparte donnoit aux trou-

pes qui la servoient par terre, ni si elle fournissoit aux uns et aux autres la nourriture.

Périclès établit le premier une paye aux soldats athéniens, qui jusque-là avoient servi gratuitement la république. Outre qu'il étoit bien aise de concilier par ce moyen les bonnes grâces du peuple, un motif plus pressant l'obligea d'introduire ce changement. Il faisoit la guerre au loin, dans la Thrace, dans la Chersonnèse, dans les îles, dans l'Ionie pendant plusieurs mois de suite sans molester ni vexer les alliés. Il étoit impossible que des bourgeois éloignés si long-temps de leurs biens, de leurs métiers et des autres moyens de gagner leur vie (car on sait que la plupart étoient artisans, comme les Lacédémoniens le leur reprochèrent), pussent servir sans avoir quelque secours. C'étoit une justice que la république leur devoit, et Périclès agit moins en magistrat populaire qu'en juge équitable. Seulement il prévint, en sage politique, les désirs du peuple par rapport à une démarche qui devenoit nécessaire.

La paye ordinaire des matelots étoit de trois oboles, qui font la moitié d'une drachme, c'est-à-dire, cinq sous; la paye des troupes de terre, quatre oboles, c'est-à-dire, un peu plus de six sous et demi; celle des hommes de cheval, une drachme (dix sous).

On avoit établi un assez bon ordre pour subvenir aux dépenses de la guerre. Les quatre anciennes et primitives tribus d'Athènes s'étoient multipliées jusqu'à dix. Alors, pour le paiement

de ce qui s'imposoit, on tira de chaque tribu six vingts citoyens, qui faisoient en tout douze cents, que l'on partagea en quatre compagnies de trois cents, et en vingt classes, dont chacune étoit encore divisée en deux parties; l'une des citoyens les plus riches, l'autre de ceux qui l'étoient moins. C'étoit sur ces citoyens riches et opulens, mais plus les uns que les autres, que tomboient les charges publiques. Quand il arrivoit quelque urgente et subite nécessité, qu'il falloit lever des troupes ou équiper une flotte, on faisoit la répartition des dépenses entre ces citoyens à proportion de leurs revenus; les plus riches faisoient les avances afin que la république fût servie promptement; et les autres prenoient du temps pour les rembourser et pour payer leur quote-part.

Il paroît par l'exemple de Lamachus (Plut. in Nic., pag. 533), qui fut envoyé avec Nicias pour commander au siége de Syracuse, que les généraux athéniens servoient à leurs frais. Plutarque observe que ce Lamachus, qui étoit fort pauvre, se trouvant hors d'état de fournir aux dépenses de la guerre comme les autres, envoya au peuple un mémoire de celles qu'il avoit faites pour sa propre personne, où il faisoit entrer en ligne de compte sa nourriture journalière, ses vêtemens, et jusqu'à sa chaussure.

Les soldats romains, dans les premiers temps de la république, la servoient gratuitement, et sans recevoir de paye. Les guerres pour lors ne se faisoient pas loin de Rome, et n'étoient pas de

longue durée. Dès qu'elles étoient terminées, les soldats retournoient chez eux, et prenoient soin de leurs biens, de leurs terres et de leurs familles. Ce ne fut que plus de quatre cent quarante ans depuis la fondation de Rome, que le sénat, à l'occasion du siége de Véies, qui fut fort long, et continué sans interruption pendant l'hiver contre la coutume, ordonna (1), sans en être requis, que la république payeroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils lui rendroient. Ce décret, d'autant plus agréable au peuple, qu'il ne paroissoit l'effet que de la pure libéralité du sénat, causa une joie universelle, et tous les citoyens s'écrièrent qu'ils étoient prêts à répandre leur sang et à sacrifier leur vie pour une patrie si bienfaisante.

Le sénat romain fit paroître en cette occasion la même sagesse que Périclès avoit montrée à Athènes. Les soldats faisoient entendre d'abord sourdement, puis d'une manière assez ouverte, leurs plaintes et leurs murmures contre la longueur du siége, qui les mettoit dans la nécessité de demeu-

(1) Additum deindè, omnium maximè tempestivo principum in multitudinem munere, ut ante mentionem ullam plebis tribunorumve decerneret senatus, ut stipendium miles de publico acciperet, cùm ante id tempus de suo quisque functus eo munere esset. Nihil acceptum unquàm à plebe tanto gaudio traditur. Concursum itaque ad curiam esse, prehensatasque exeuntium manus, et patres verè appellatos, effectum esse fatentibus, ut nemo pro tam munificâ patriâ, donec quicquam virium superesset, corpori aut sanguini suo parceret. *Liv. lib.* 4, *n.* 59.

rer éloignés de leur famille pendant l'hiver même, et causoit par cette longue absence le dépérissement de leurs héritages, qui demeuroient incultes, et devenoient incapables de fournir à leur subsistance. Ce furent là les vrais motifs de la démarche du sénat, qui accorda habilement comme une grâce ce que la nécessité alloit lui arracher par les invectives de quelque tribun du peuple, qui s'en seroit fait honneur.

Pour fournir à cette paye (Liv. lib. 4, n. 60), on imposa un tribut sur les citoyens à proportion de leur revenu. Les sénateurs donnèrent l'exemple, qui entraîna après eux tous les autres malgré l'opposition des tribuns du peuple. Il paroît que personne n'en étoit exempt, pas même les augures ni les pontifes. Ils s'en étoient dispensés pendant quelques années par voie de fait (Liv. lib. 33, n. 42), et de leur autorité privée. Les questeurs les firent assigner pour se voir condamner au paiement de toutes ces années. Ils en appelèrent au peuple, qui les condamna. Quand la guerre étoit terminée (Dio. Halic. in excerpt. legat. pag. 747), et qu'on avoit fait un butin considérable sur les ennemis, on en employoit quelquefois une partie à restituer aux particuliers les sommes qu'on avoit exigées d'eux pour les frais de la guerre : en quoi l'on voit une bonne foi bien admirable, et bien rare. Le tribut dont je parle (Plut. in Paul Emil., pag. 275) subsista jusqu'au triomphe de Paul Emile sur les Macédoniens, qui fit entrer tant de richesses dans le trésor public, qu'on jugea à propos d'abolir pour toujours cette imposition.

Quoique le soldat ne servît ordinairement que la moitié de l'année, il recevoit la solde pour une année entière, comme il paroît par plusieurs endroits de Tite-Live ; et elle lui étoit payée à la fin de la campagne : quelquefois aussi de six mois en six mois. Ce que j'ai dit jusqu'ici de la paye, ne regarde que les fantassins.

Elle (1) fut aussi accordée, trois ans après, aux cavaliers pendant le même siège de Véies. C'étoit la république qui leur fournissoit des chevaux : ils avoient eu la générosité, dans un pressant besoin de l'état, de déclarer qu'ils s'en fourniroient eux-mêmes à leurs propres dépens.

La paye des soldats n'a pas toujours été la même : elle a varié selon les temps. Elle fut d'abord de trois as seulement par jour pour les piétons (un peu plus de trois sous); il y avoit alors dix as au denier, qui étoit de même poids et de même prix que la drachme chez les Grecs. Le denier fut depuis porté à seize as (Plin. lib. 33, cap. 3), l'année de Rome 536, sous la dictature de Fabius. Et pour lors la paye monta de trois sous à cinq sous. La modicité de cette paye ne doit pas nous étonner, vu celle du prix des vivres. Polybe (lib. 2, pag. 103), nous apprend que de son temps le boisseau de froment ne valoit ordinairement en Italie que quatre oboles, c'est-à-dire, six sous et demi, et le boisseau d'orge la moitié. Un boisseau de froment suffisoit à un soldat pour huit jours.

(1) Equiti certus numerus æris est assignatus. Tum primum equis (suis) merere equites cœperunt. *Liv. lib. 5, n. 7.*

Jules César (Sueton. in Jul. Cæs. cap 26), pour s'attacher davantage les soldats, doubla leur paye, et la fit monter jusqu'à dix sous: *Legionibus stipendium in perpetuum duplicavit.*

Il y eut encore quelques changemens sous les empereurs: mais je ne crois pas devoir entrer dans ce détail.

Polybe, après avoir marqué que la paye journalière des piétons étoit d'un peu plus de trois sous (2 oboles), ajoute que celle des centurions étoit de six sous et demi (4 oboles); et celle des cavaliers, de dix sous (6 oboles).

De cette paye journalière du simple soldat, résultoit une somme totale pour toute l'année, laquelle somme, sur le pied de cinq sous par jour, qui étoit la paye ordinaire du temps de Polybe, faisoit près de cent livres, sans y comprendre la ration de blé qu'on leur fournissoit pour chaque jour, et quelques autres vivres. Je prends ici l'année sur le pied de douze mois chacun de trente jours, qui font trois cent soixante jours; et il paroît qu'on la prenoit quelquefois de la sorte par rapport à la paye militaire. Quand elle fut doublée par Jules César, cette somme annuelle montoit à près de deux cents livres.

Sur cette somme annuelle, on retenoit une partie pour les habits, les armes et les tentes. C'est Tacite (Annal., lib. 1, cap. 17) qui le marque: *Enimverò militiam ipsam gravem, infructuosam, denis in diem assibus animam et corpus æstimari; hinc vestem, arma, tentoria.* Et Polybe y ajoute le blé: *non frumentum, non vestem, nec*

arma gratuita militi fuisse; sed certa horum prætia de stipendio à quæstore deducta.

Pour ce qui regarde les grands officiers, les consuls, les proconsuls, les lieutenans, les préteurs, les propréteurs, les questeurs, il ne paroît point que la république payât leurs services autrement que par l'honneur. Elle leur fournissoit les frais nécessaires et indispensables pour leur commission : les vêtemens, les tentes, les chevaux, les mulets, et tout l'équipage militaire. Ils avoient un certain nombre d'esclaves réglé (Verr. de Sig., n. 9), qui n'alloit pas fort loin, et qu'il ne leur étoit pas libre d'augmenter, la loi ne leur permettant d'en prendre de nouveaux qu'à la place de ceux qui seroient morts. Dans les provinces par où ils passoient, ils n'exigeoient des alliés que du fourrage pour leurs chevaux, et du bois pour eux. Encore ceux qui se piquoient d'imiter le parfait désintéressement des anciens, ne l'exigeoient point. C'est ainsi que se conduisoit Cicéron, comme il le marque lui-même, en écrivant à son ami Atticus. « On (1) ne fait aucune dépense, dit-il, ni pour moi, ni pour mes lieutenans, ni pour le questeur, ni pour aucun autre officier. Je n'accepte ni le fourrage, ni le bois, quoique la loi Julia le permette. Je

(1) Nullus fit sumptus in nos, neque in legatos, neque in quæstorem, neque in quemquam. Scito non modò nos fœnum, aut quod lege Juliâ dari solet, non accipere; sed ne ligna quidem, nec præter quatuor lectos et tectum quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, et in tabernaculo manere plerumque. *Epist. 16. lib. 5. ad Attic.*

souffre seulement qu'on fournisse à mes gens une maison et quatre lits : encore souvent logent-ils sous des tentes. » L'esprit du gouvernement des Romains étoit que leurs commandans et leurs magistrats ne fussent aucunement à charge aux alliés. C'est une conduite si pleine de sagesse et d'humanité qui rendoit l'autorité des Romains si respectable et si aimable; et l'on peut dire avec vérité qu'elle contribua plus que la force de leurs armes à les rendre maîtres de l'univers.

Tite-Live (Liv., lib. 42, n. 1) nous apprend le nom de celui qui le premier donna atteinte à la loi Julia, qui régloit les dépenses qu'on pouvoit exiger des alliés; et son exemple n'eut que trop d'imitateurs, qui enchérirent bientôt sur lui. C'étoit L. Posthumius. Il étoit mécontent des habitans de Préneste, parce que, dans un séjour qu'il y avoit fait n'étant encore que simple particulier, ils ne lui avoient pas fait le traitement qu'il croyoit lui être dû. Quand il fut nommé consul, il songea à s'en venger. Devant passer par leur ville pour aller à son département, il leur fit savoir qu'ils eussent à envoyer leur premier magistrat à sa rencontre, à lui préparer un logement au nom et aux dépens du public, et à lui tenir prêtes pour son départ les bêtes de somme qui lui étoient nécessaires. Avant lui, dit Tite-Live, aucun magistrat n'avoit été à charge aux alliés, ni exigé d'eux aucune dépense. La république leur fournissoit des mulets, des tentes, et tout l'attirail nécessaire à un commandant, afin qu'ils ne pussent rien exiger de tel des alliés. Comme l'hospi-

talité étoit pour lors fort en honneur et en usage, ils logeoient chez leurs amis particuliers ; et ils se faisoient un plaisir de les recevoir à leur tour à Rome quand ils y venoient. Lorsqu'on envoyoit des lieutenans pour quelque prompte expédition, les villes par où ils passoient recevoient l'ordre de leur fournir un cheval, et rien de plus. Quand le consul auroit eu un juste sujet de plainte contre les Prénestins, il n'auroit pas dû profiter, ou plutôt abuser, de l'autorité que lui donnoit sa charge, pour le leur faire sentir. Leur (1) silence, soit qu'il vînt d'une modération ou d'une timidité excessive, les empêcha de porter leurs plaintes au peuple romain, et autorisa dans la suite les magistrats à aggraver de jour en jour ce nouveau joug, comme si l'impunité du premier exemple eût été une marque d'approbation du côté de Rome, et fût devenue pour eux un titre légitime.

Les anciens, loin d'en user ainsi, et de chercher à s'enrichir aux dépens des alliés, ne songeoient qu'à les protéger et à les défendre. Ils se croyoient bien payés des services qu'ils avoient rendus à l'état par la gloire de leurs belles actions ; et souvent, après de grandes victoires et d'illustres triomphes, ils mouroient dans le sein de la pauvreté où ils avoient toujours vécu. L'histoire

(1) Injuria (*le sens demande qu'on lise* Ira) consulis etiamsi justa, non tamen in magistratu exercenda, et silentium nimis aut modestum aut timidum Prænestinorum, jus velut probato exemplo magistratibus fecit graviorum in dies talis generis imperiorum. *Liv.*

des Grecs et des Romains en fournit beaucoup d'exemples.

§. III. *Armes anciennes.*

Mon dessein n'est pas de parcourir ici toutes les sortes d'armes dont se servoient les soldats parmi toutes les nations. Je me renfermerai principalement, selon ma coutume, dans ce qui regarde les Grecs et les Romains, qui avoient, sur la matière dont il s'agit, beaucoup d'usages communs. Les Romains les avoient empruntés pour la plupart des Toscans et des nations grecques qui habitoient dans l'Italie. Florus (1) remarque que Tarquin l'Ancien, originaire de Corinthe, introduisit à Rome, en beaucoup de choses, ce qui se pratiquoit dans la Grèce.

Les armes étoient anciennement d'airain, puis de fer. Les poëtes prennent souvent l'un pour l'autre.

L'armure des Grecs, aussi-bien que de la plupart des autres nations, étoit, dès les temps les plus reculés, le casque, la cuirasse, le bouclier, la lance et l'épée. Ils employoient aussi l'arc et la fronde.

Le casque étoit une arme défensive, pour couvrir la tête et le cou. Il étoit de fer ou d'airain, souvent en forme de tête, ouvert par le devant, et laissant le visage découvert. Il y avoit des casques, et surtout ceux à la grecque, qui pouvoient

(1) Tarquinius Priscus... oriundus Corintho, Græcum ingenium italicis artibus miscuit. *Flor. lib.* 1. *cap.* 5.

se rabattre sur le visage et le couvrir. On y mettoit sur le haut des figures d'animaux, de lions, de léopards, de griffons et d'autres. On les ornoit d'aigrettes qui flottoient au vent, et en relevoient la beauté.

La cuirasse s'appeloit en grec θώραξ, nom qui a passé aussi dans la langue latine, qui employa encore plus communément celui de *lorica*. On fabriquoit d'abord les cuirasses de fer ou d'airain en deux pièces, comme on les fait encore aujourd'hui : ces deux pièces s'attachoient sur les côtés avec des boucles. Alexandre (Polyan. stratag. lib. 4) ne laissa à la cuirasse que celle de ces deux parties qui couvroit la poitrine, afin que la crainte d'être blessé au dos qui étoit sans défense empêchât les soldats de fuir.

Il y avoit des cuirasses d'un métal si dur (Plut. in Demetr., pag. 898), qu'elles étoient absolument à l'épreuve des coups. Zoïle, habile ouvrier dans ce genre, en offrit deux à Démétrius surnommé Poliorcète. Et, pour en montrer l'excellence, il fit lancer une flèche par une machine appelée catapulte, qui n'étoit qu'à vingt-six pas de distance. Avec quelque force que la flèche fût lancée, à peine effleura-t-elle la cuirasse, et y laissa-t-elle quelque trace.

Plusieurs nations faisoient les cuirasses de lin, ou de laine : c'étoient des cottes d'armes à plusieurs doublures, qui résistoient aux coups, ou du moins qui en diminuoient la force. Celle dont Amasis (Herodot. lib. 3, cap. 47) fit présent aux Lacédémoniens, étoit d'un travail merveilleux, ornée

de figures de plusieurs sortes d'animaux, et brochée d'or. Ce qu'il y avoit de plus admirable dans cette cuirasse, c'est que chacun des fils, quoiqu'il fût fort délié, étoit composé de trois cent soixante plus petits fils, qu'on distinguoit aisément.

J'ai dit que la cuirasse s'appeloit en latin *lorica*. Ce mot vient de *lorum*, courroie, lanière de cuir, parce qu'elle étoit faite de cuir de bête. Et c'est de là aussi que vient le mot *cuirasse*. La cuirasse des légionnaires romains consistoit en des courroies dont ils étoient ceints depuis les aisselles jusqu'à la ceinture. On en faisoit aussi de cuir couvert de lames de fer disposées en forme d'écailles, ou d'anneaux de fer passés l'un dans l'autre, qui faisoient des chaînes entrelacées. C'est ce qu'on nomme en français *cottes de mailles*, et en latin *lorica hamis conserta*, ou *hamata*.

Avec le *thorax* des Grecs, le soldat étoit beaucoup moins capable de mouvemens, d'agilité, de force : au lieu que les bandes de cuir qui se couvroient successivement, laissoient au soldat romain toute la liberté de l'action, et, en le couvrant comme une veste, le défendoient contre les traits.

Le bouclier étoit une arme défensive, propre à couvrir le corps. Il y en avoit de différentes sortes.

Scutum, θυρεὸς; et σάκος, *l'écu*. Ce bouclier étoit long, et quelquefois d'une grandeur si démesurée, qu'il couvroit un homme presque tout entier. Tels étoient ceux des Égyptiens, dont parle Xénophon (Cyrop. lib. 7, pag. 178). Il fal-

loit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, pour qu'on pût rapporter dessus ceux qui avoient été tués. De là venoit cet ordre célèbre que donna une mère spartaine à son fils, lorsqu'il partoit pour la guerre : Ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τὰν. C'est-à-dire, *ou rapportez ce bouclier, ou revenez dessus.*

C'étoit la dernière honte de revenir du combat sans son bouclier : apparemment parce que cela laissoit entrevoir qu'on l'avoit quitté pour fuir plus promptement, n'ayant d'autre attention que celle de sauver sa vie. On se souvient qu'Épaminondas, blessé à mort dans la célèbre bataille de Leuctres, quand on l'eut rapporté dans sa tente, demanda d'abord avec inquiétude et empressement si son bouclier étoit sauvé.

Clypeus, ἀσπίς. On le confond souvent avec *scutum*. Il est néanmoins constant qu'ils étoient différens, puisque dans le cens du dénombrement que fit faire Servius Tullius, on attribua le *clypeus* à ceux de la première classe, et le *scutum* à ceux de la seconde. En effet le *scutum* étoit long et carré; le *clypeus*, rond et plus court. L'un et l'autre avoient été en usage chez les Romains dès le temps des rois. Depuis (1) le siége de Veies, le *scutum* devint plus commun. Les (2)

(1) Clypeis anteà Romani usi : deindè, postquàm facti sunt stipendiarii, scuta pro clypeis fecere. *Liv. lib.* 8, *n.* 8.

(2) Arma, clypeus, sarissæque illis (Macedonibus) : Romano, scutum, majus corpori tegumentum. *Liv. lib.* 9, *n.* 19.

Macédoniens se servirent toujours du *clypeus*, sinon peut-être dans les derniers temps.

Le bouclier des légions romaines étoit convexe, de la forme d'une tuile à canal. Il avoit, selon Polybe, quatre pieds de long, et deux pieds et demi de large. Ces boucliers étoient anciennement de bois, dit Plutarque (Plut. in Cam. pág. 150) dans la vie de Camille : mais ce capitaine romain les fit couvrir de lames de fer, afin qu'ils eussent la force de résister aux coups.

Parma, étoit un petit bouclier rond, plus léger et plus court que le *scutum* dont se servoit l'infanterie pesamment armée. Cette *rondache* étoit le bouclier des soldats armés à la légère, et de la cavalerie.

Pelta, étoit à peu près la même chose que ce qu'on appeloit *cetra*. Ce bouclier étoit léger, coupé comme une demi-lune, ou comme un demi-cercle.

ÉPÉE. Les formes en étoient fort différentes, et en grand nombre : je ne m'amuserai point à les rapporter. Je me contente de remarquer (1) qu'il y avoit des épées longues et sans pointe, qui ne servoient qu'à frapper de taille, comme étoient celles des Gaulois, dont il sera bientôt parlé. Il y en avoit d'autres plus courtes, plus fortes, qui frappoient d'estoc et de taille, c'est-à-dire, de la

(1) Gallis Hispanisque scuta ejusdem formæ ferè erant, dispares ac dissimilés gladii. Gallis prælongi, ac sine mucronibus : Hispano, punctim magis quàm cæsim assueto petere hostem, brevitate habiles, et cum mucronibus. *Liv. lib.* 22. *n.* 46.

pointe et du tranchant, *punctìm et cæsìm*, tels qu'étoient les sabres espagnols, que les Romains empruntèrent d'eux, et dont ils se servirent toujours avec avantage. Avec (1) ces sabres ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, et faisoient des blessures horribles.

La manière dont on portoit anciennement l'épée n'étoit pas uniforme. Les Romains la portoient pour l'ordinaire sur la cuisse droite, apparemment pour laisser un mouvement plus libre au bouclier qui étoit au côté gauche : mais, en certains monumens, on voit de leurs soldats qui la portoient sur la gauche.

Il est remarquable que ni les Grecs ni les Romains, les deux peuples du monde les plus belliqueux, ne portoient point l'épée hors les temps de guerre. Aussi le duel n'étoit-il point connu chez eux.

Les piques ou lances étoient d'usage presque parmi tous les peuples. Celles qu'on voit dans les monumens faits du temps des empereurs romains, sont d'environ six pieds et demi de longueur, en y comprenant le fer.

La sarisse des Macédonniens étoit d'une si prodigieuse longueur, qu'on auroit peine à croire qu'une telle arme eût pu être d'usage, si tous les anciens ne convenoient sur ce point. On lui donne

(1) Gladio hispaniensi detruncata corpora brachiis abscissis, aut totâ cervice desectâ, divisa à corpore capita, patentiaque viscera, et fœditatem aliam vulnerum viderunt. *Liv. lib.* 31, *n.* 34.

seize coudées, qui sont plus plus de quatre toises de long.

L'arc et les flèches sont de l'antiquité la plus reculée. Il y avoit peu de nations qui ne s'en servissent. Les Crétois passoient pour d'excellens archers. On ne voit point que les Romains aient fait usage de l'arc dans les premiers temps de la république. Ils s'en servirent depuis : mais il paroît qu'ils n'avoient guère d'autres archers que ceux des troupes auxiliaires.

La fronde étoit encore un instrument de guerre fort usité chez plusieurs nations. Les Baléares, ou les peuples des îles que nous appelons Majorque et Minorque, excelloient à la fronde. Ils avoient tant de soin d'y exercer leurs jeunes gens (Veget. de Re milit. lib. 1, cap. 16), qu'ils ne leur donnoient point de pain à déjeuner qu'après qu'ils avoient touché le but. Les Baléares étoient fort employés dans les armées des Carthaginois et dans celles des Romains, et ils contribuoient beaucoup au gain des batailles. Tite-Live (1) fait mention de quelques villes d'Achaïe, Égium, Patras, Dymes, dont les habitans étoient encore plus habiles à la fronde que les Baléares. Ils jetoient plus loin leurs pierres, et avec plus de force et de certitude, sans manquer jamais la partie du visage à laquelle ils en vouloient. La fronde lançoit les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni casque n'en

(1) Longiùs certiùsque et validiore ictu, quàm Balearis funditor, eo telo usi sunt... Non capita solùm hostium vulnerabant, sed quem locum destinâssent oris. *Liv. lib.* 38, *n.* 29.

pouvoient soutenir l'impétuosité; et (1) l'adresse de ceux qui la manioient étoit quelquefois telle, selon le témoignage de l'Écriture, qu'ils auroient pu même frapper un cheveu, sans que la pierre se fût détournée ni de côté ni d'autre. Au lieu de pierres on mettoit quelquefois des balles de plomb dans la fronde, qui portoient beaucoup plus loin.

Javelots. Il y en avoit de deux sortes, qui sont :

Γρόσφος, *hasta*. Je l'appelle *javeline*. C'étoit une espèce de dard, assez semblable à une flèche, dont le bois avoit pour l'ordinaire trois pieds de long, et un doigt de grosseur. La pointe étoit longue de quatre doigts, et si amenuisée, qu'au premier coup elle se faussoit, de sorte que les ennemis ne pouvoient la renvoyer. Les armés à la légère s'en servoient. Ils (2) avoient plusieurs javelines à leur main gauche dont ils tenoient leur bouclier, afin de se conserver la droite libre, soit pour lancer leurs javelines de loin, soit pour se servir de l'épée. Tite-Live (3) leur donne sept javelines.

(1) Sic fundis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque possent percutere, et nequaquàm in alteram partem ictus lapidis deferretur. *Judic.* 20-16.

(2) Et cùm cominùs venerant, gladiis à velitibus trucidabantur. Hic miles tripedalem parmam habet, et in dextrâ hastas, quibus eminùs utitur... Quòd si pede collato pugnandum est, translatis in lævam hastis, stringit gladium. *Liv. lib.* 38, *n.* 23.

(3) His parmæ breviores quàm equestres, et septena

ὑσσὸς, *pilum*. Je l'appelle *javelot* : il (1) étoit plus gros et plus fort que la javeline. Les légionnaires le lançoient sur l'ennemi avant que d'en venir aux mains. Quand ils n'en avoient ni le temps ni l'espace, ils le jetoient à terre, et fondoient sur l'ennemi l'épée à la main.

Les cavaliers avoient presque les mêmes armes que les fantassins : le casque, la cuirasse, l'épée, la lance, et un bouclier plus petit et plus léger.

On voit dans Homère, que, dès le temps de la guerre de Troie, les personnes les plus distinguées montoient avec un écuyer sur des chars bien attelés, pour se faire plus vivement jour dans les bataillons, et pour combattre du haut de ces chars avec plus d'avantage. On s'en désabusa bientôt par le double inconvénient d'être arrêté tout court par des haies, des ravins, des fossés, ou de rester sans issue au milieu des ennemis quand les chevaux étoient blessés.

On introduisit dans la suite l'usage des chariots armés de faux, qu'on plaçoit au front de la bataille, pour commencer par mettre en désordre l'ennemi. Cette manière de combattre eut d'abord un grand cours parmi tous les peuples d'Orient, et fut regardée comme décisive de la victoire. Les peuples les plus habiles dans le maniement des

jacula quaternos longa pedes data, præfixa ferro, quale hastis velitaribus inest. *Liv. lib.* 26, *n.* 4.

(1) Arma Romano scutum... et pilum, haud paulò quàm hasta vehementiùs ictu missuque telum. *Liv. lib.* 9, *n.* 19.

armes, comme les Grecs et les Romains, ne l'adoptèrent point, voyant par expérience que les cris des troupes ainsi attaquées, les traits des soldats armés à la légère, et, plus que tout cela encore, l'inégalité du terrain, rendoient tout l'appareil de ces chars inutile, et souvent même pernicieux à ceux qui l'avoient employé.

Les nations qui avoient chez elles des éléphans, comme celles de l'Orient et de l'Afrique, crurent que ces animaux, aussi dociles que redoutables par leur force et par leur taille, pourroient leur être fort utiles dans les combats. En effet, instruits et conduits avec art, ils leur rendirent de grands services. Ils portoient sur leur dos leur conducteur, et étoient placés ordinairement devant le front de l'armée. Partant de là, ils rompoient les rangs les plus serrés avec une impétuosité qu'on ne pouvoit soutenir, écrasoient par leur masse énorme des bataillons entiers, et jetoient partout l'épouvante et le désordre. Pour en tirer encore plus d'utilité, on éleva sur leur dos des tours qui étoient comme des bastions portatifs, du haut desquels les soldats d'élite qui y étoient enfermés, lançoient avec avantage des traits contre les ennemis, et achevoient de les mettre en déroute.

Cet usage a subsisté long-temps chez les nations dont j'ai parlé, d'où il passa chez les autres peuples, qui avoient connu par une funeste expérience combien ces animaux étoient capables de contribuer à la victoire. Alexandre, ayant vaincu les peuples soumis à l'empire des Perses, et en-

suite ceux des Indes, commença à se servir des éléphans dans ses expéditions; et ses successeurs, dans les guerres qu'ils se firent les uns aux autres, en rendirent l'usage fort commun. Pyrrhus en fit passer en Italie; et les Romains apprirent de ce général, et ensuite d'Annibal, l'avantage qu'on en pouvoit tirer dans un jour de bataille. Ce (1) fut dans la guerre contre Philippe qu'ils s'en servirent pour la première fois.

Mais cet avantage, quelque grand qu'il parût, étoit contre-balancé par des inconvéniens qui en dégoûtèrent peu à peu. Les généraux, instruits par l'expérience, rendoient inutile l'effort des éléphans, en ordonnant à leurs troupes de s'ouvrir pour leur laisser un passage libre. Outre cela, les cris effrayans de l'armée ennemie, joints à une grêle de traits et de pierres lancées de divers côtés par les archers et les frondeurs, les troubloient, les effarouchoient, les mettoient en fureur, et souvent les obligeoient de se tourner contre leurs propres troupes, et d'y faire le ravage qu'ils devoient porter parmi les ennemis. Pour lors (Liv. lib. 27, n. 49), celui qui les conduisoit étoit forcé, pour éviter ce malheur, de leur enfoncer dans la tête un poinçon qui les faisoit tomber morts dans l'instant.

Les chameaux, outre qu'on les employoit pour porter le bagage, servoient aussi dans les combats.

(1) Consul in aciem descendit, ante signa prima locatis elephantis : quo auxilio tum primùm Romani, quia captos aliquot bello punico habebant, usi sunt. *Liv. lib.* 31, *n.* 36.

Ils avoient cela de commode (Veget. l. 3, c. 23), que dans les pays arides et sablonneux ils supportoient aisément la soif. Cyrus en fit grand usage dans la bataille contre Crésus (Xenoph. in Cyrop. lib. 7, pag. 176), et ils contribuèrent beaucoup à la victoire qu'il remporta, parce que les chevaux des ennemis, n'en pouvant soutenir l'odeur, furent mis aussitôt en désordre. On voit dans Tite-Live (lib. 37, n. 40) des archers arabes montés sur des chameaux avec des épées longues de six pieds, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux archers arabes montoient ensemble le même chameau adossés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même en fuyant, lancer des flèches contre ceux qui les poursuivoient.

Ni les éléphans ni les chameaux n'approchoient point du service que le cheval rend à une armée. Cet animal paroît né pour les combats. Il a dans son air, dans son encolure, dans sa marche, quelque chose de guerrier, comme Job (39, 19-25) le marque si bien dans l'admirable description qu'il en fait.

En plusieurs pays les cavaliers et les chevaux étoient tout couverts de fer; c'est ce qu'on appeloit *cataphracti equites*.

Mais, ce que nous avons de la peine à comprendre, chez tous les peuples anciens les chevaux n'avoient ni étriers ni selle, et les cavaliers étoient sans bottes. L'éducation, l'exercice, l'habitude, les avoient accoutumés à se passer de ces secours, et à ne pas même s'apercevoir qu'ils leur man-

quoient. Il y avoit des cavaliers, tels que les Numides, qui ne connoissoient pas même l'usage des brides pour conduire leurs chevaux, et qui, cependant, par le seul ton de la voix, ou par l'impression du talon et de l'éperon, les faisoient avancer, reculer, arrêter, tourner à droite et à gauche; en un mot, leur faisoient faire toutes les évolutions de la cavalerie la mieux disciplinée. Quelquefois, menant ensemble deux chevaux, ils sautoient de l'un sur l'autre dans le fort même du combat, pour soulager le premier lorsqu'il étoit fatigué. Ces Numides, aussi-bien que les Parthes, n'étoient jamais plus terribles que quand ils sembloient prendre la fuite par crainte et par lâcheté. Car alors, tournant tout à coup le visage, ils lançoient leurs traits et leurs flèches contre l'ennemi qui ne s'attendoit à rien moins, et tomboient sur lui avec plus d'impétuosité qu'auparavant.

J'ai rapporté jusqu'ici ce que j'ai trouvé de plus important par rapport aux armes des anciens. De tout temps les grands capitaines ont voulu qu'on prît un soin particulier de l'armure des soldats. Ils ne se soucioient pas beaucoup qu'elle fût brillante par l'or et l'argent; ils laissoient cette vaine parure à des peuples mous et efféminés, tels que les Perses. Ils (1) cherchoient un éclat plus vif, plus martial et plus propre à inspirer la terreur, tel qu'est celui de l'acier et de l'airain.

(1) Macedonum dispar acies erat: equis virisque, non discolori veste, sed ferro atque ære fulgentibus. *Q. Curt. lib. 3, cap. 3.*

Ce n'est pas seulement à l'éclat, c'est surtout à la qualité des armes que les grands capitaines ont été attentifs. On a admiré avec raison l'habileté du grand Cyrus (Xenoph. Cyrop. lib. 2, pag. 40), qui, à son arrivée chez Cyaxare, son oncle, changea l'armure des troupes. La plupart ne se servoient presque que de l'arc et du javelot, et ne combattoient par conséquent que de loin; genre de combat où le grand nombre l'emporte facilement sur le petit. Il les arma de boucliers, de cuirasses, et d'épées ou de haches pour les mettre en état de combattre de près, et d'en venir tout d'un coup aux mains avec les ennemis, dont, par ce moyen, la multitude devenoit inutile. Iphicrate, célèbre général des Athéniens, fit plusieurs changemens utiles dans l'armure des soldats pour ce qui regarde les boucliers, les piques, les épées, les cuirasses.

Philopémen de même (Plut. in Philop. p. 360), comme je l'ai marqué en son lieu, changea l'armure des Achéens, qui étoit, avant lui, très-défectueuse; ce qui ne contribua pas peu à les rendre supérieurs à tous leurs ennemis. On a vu beaucoup d'autres exemples pareils, qu'il seroit trop long de rapporter ici, mais qui montrent de quel secours est pour une armée l'habileté d'un général appliqué à réformer tout ce qui peut être défectueux, et combien il est dangereux de vouloir toujours s'en tenir aux usages établis de longue main, et de n'oser y faire aucun changement.

Nul peuple ne fut plus éloigné de cette scru-

puleuse crainte, que les Romains. Ayant étudié avec attention tout ce qui se pratiquoit de plus utile chez leurs voisins et chez leurs ennemis, ils surent bien en profiter, et, par les divers changemens qu'ils introduisirent dans leurs troupes, tant pour l'armure que pour le reste de la milice, ils les rendirent invincibles.

Art. IV. §. I. *Soins préliminaires du général.*

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici, la levée des troupes, leur paye, leurs armes, leurs vivres, n'est, pour ainsi dire, que le mécanisme de la guerre. Il est d'autres soins encore plus importans qui dépendent de la tête et de l'habileté du général.

Ceux qui se sont le plus distingués dans la science de l'art militaire, ont toujours cru que le prince ou le général doit, avant tout, régler l'état de la guerre, examiner s'il faut attaquer ou se tenir sur la défensive, former son plan pour l'un ou pour l'autre de ces partis, avoir une exacte connoissance du pays où il porte ses armes, s'instruire du nombre et de la qualité des troupes des ennemis, pressentir, s'il se peut, leurs desseins, prendre de loin les mesures capables de les déconcerter, prévoir tous les cas qui peuvent arriver pour s'y préparer, et tenir toutes ses résolutions si couvertes et si cachées, que rien n'en échappe et n'en transpire au dehors. Je ne sais si jamais le secret a été gardé plus in-

violablement qu'il l'a été parmi nous dans la guerre qui vient d'être terminée ; ce qui n'est pas une médiocre louange pour le ministère.

On a vu, dans la guerre contre Philippe (Liv. lib. 44, n. 18), les sages précautions que prit Paul Émile avant que d'entrer en campagne, pour se mettre au fait de tout ; précautions qui furent la principale cause de la victoire qu'il remporta sur ce prince.

C'est de ces soins préliminaires que dépend le succès des entreprises. Voilà par où commença Cyrus dès qu'il fut arrivé chez Cyaxare, son oncle, qui n'avoit point songé à prendre aucune de ces mesures.

C'est une chose admirable de voir les ordres que donne même Cyrus avant que de marcher contre l'ennemi, et le détail immense où il entre sur tous les besoins de l'armée.

On devoit traverser pendant quinze jours des pays qui avoient été ravagés, et où l'on ne trouveroit ni vivres ni fourrages : il ordonne qu'on en porte pour vingt jours, et que les soldats, au lieu de se charger de bagage, convertissent ce poids-là en une pareille charge de munitions de bouche, sans s'embarrasser de lits ni de couvertures pour le sommeil, dont la fatigue leur tiendra lieu. Ils étoient accoutumés à boire du vin ; et, de peur que le changement subit de boisson ne les rendît malades, il les avertit d'en porter une certaine quantité avec eux, et de s'accoutumer peu à peu à s'en passer entièrement, et à se contenter d'eau. Il leur recommande aussi de

porter des viandes salées, des moulins à bras pour faire le pain, des médicamens pour les malades; de mettre, dans chaque chariot de bagage, une faucille et un boyau, et sur chaque bête de voiture une hache et une faux, et d'avoir soin de se fournir de mille choses dont on a besoin. Il se charge de mener avec lui des maréchaux, des cordonniers et d'autres ouvriers, avec toutes sortes d'outils convenables à leurs métiers. Au reste, dit-il publiquement, tout marchand qui aura soin de faire apporter des vivres dans le camp sera honoré et récompensé de moi et de mes amis; et, si quelqu'un même manque d'argent pour faire des provisions, pourvu qu'il me donne des sûretés, et qu'il s'oblige de suivre l'armée, je l'assisterai de ce que j'aurai. Un tel détail, et j'en ai passé une partie, n'est point indigne d'un général ni d'un grand prince tel qu'étoit Cyrus.

On voit, par la harangue de Périclès aux Athéniens (Thucyd., lib. 9), au sujet de la guerre du Péloponèse, combien ce grand homme, qui gouvernoit avec tant de sagesse les affaires de sa république, excelloit dans la science des armes, et combien sa prévoyance étoit vaste et profonde. Il régla l'état de la guerre, non pour une seule campagne, mais pour tout le temps que cette guerre dureroit, et il le régla sur la parfaite connoissance qu'il avoit, et qu'il donna aux Athéniens, des forces de Lacédémone. Il les détermina à se renfermer dans leur ville, et à souffrir le ravage de leurs terres, plutôt que de hasarder un

combat contre une armée beaucoup plus nombreuse que la leur, pendant que de son côté il iroit avec sa flotte ravager toutes les côtes du Péloponèse. Il leur recommanda surtout de ne point former d'entreprises au dehors, et de ne point songer à de nouvelles conquêtes, moyennant quoi il leur promettoit une victoire assurée. Ce fut pour avoir méprisé ce dernier avis, et avoir porté leurs armes dans la Sicile, que les Athéniens périrent.

Y a-t-il rien de plus sage et de mieux concerté que le plan qu'Annibal forma d'aller attaquer les Romains dans leur propre pays! Il proposa le même dessein à Antiochus, qui auroit fort embarrassé les Romains, s'il l'avoit suivi; mais ce prince n'avoit ni assez d'étendue d'esprit, ni assez de discernement pour en comprendre toute l'utilité et la sagesse.

Peut-être qu'Alexandre eût été arrêté tout court, réduit à la famine, et obligé de retourner dans son royaume, si Darius, suivant que nous l'avons remarqué plus haut, eût ravagé lui-même les terres par où son ennemi devoit passer; et s'il eût fait une puissante diversion dans la Macédoine, comme le lui conseilloit Memnon, l'un de ses généraux, et l'un des plus habiles capitaines qu'ait eus l'antiquité.

Former de tels plans, ce n'est point faire la guerre au jour la journée et comme au hasard, en attendant que les événemens nous déterminent: c'est se conduire en grand homme, et agir avec

connoissance de cause. Il (1) est rare que des entreprises concertées avec tant de sagesse n'aient pas un heureux succès.

§. II. *Départ et marche des troupes.*

Le commencement et la fin de la guerre (Xenoph. in Cyrop., lib. 1), le départ et le retour des troupes, étoient toujours consacrés par des actes de religion et des sacrifices solennels.

On se souvient sans doute qu'entre plusieurs avis que Cambyse, roi des Perses, donna à son fils Cyrus lorsqu'il partoit pour sa première campagne, il insista principalement sur la nécessité de n'entreprendre aucune action grande ou petite, pour soi ou pour les autres, sans avoir consulté les dieux, et sans leur avoir offert des sacrifices. Il exécuta ce conseil avec une exactitude merveilleuse (*Ibid.*, lib. 2). Quand il fut arrivé sur les frontières de la Perse, il immola des victimes aux dieux du pays, et à ceux de Médie, dès qu'il y fut entré, pour implorer leur secours, et les prier de lui être favorables. Son historien ne rougit point de répéter plusieurs fois que ce prince, en toute occasion, avoit grand soin de s'acquitter de ce devoir, dont il faisoit dépendre tout le succès de ses entreprises. Xénophon lui-même, guerrier et philosophe, ne s'engageoit dans aucune démarche importante, sans avoir auparavant consulté les dieux.

(1) Qui victoriam cupit, milites imbuat diligenter. Qui secundos optat eventus, dimicet arte, non casu. *Veget. lib. 3. In prologo.*

Tous les héros d'Homère paroissent fort religieux, et ont recours à la Divinité dans tous leurs besoins et tous leurs dangers.

Alexandre-le-Grand ne sortit point d'Europe, et n'entra point en Asie, sans avoir invoqué les divinités qui présidoient à l'une et à l'autre.

Annibal (Liv. lib. 2, n. 21), avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, fit un voyage exprès à Cadix, pour s'acquitter des vœux qu'il avoit faits à Hercule, et pour implorer sa protection par de nouveaux vœux dans la nouvelle expédition qu'il entreprenoit.

Les Grecs étoient fort religieux à s'acquitter de ce devoir. Leurs armées ne partoient point sans être accompagnées des aruspices, des sacrificateurs, et des autres interprètes de la volonté des dieux, dont ils croyoient devoir s'assurer avant que de hasarder une bataille.

Mais, de tous les peuples de la terre, les Romains ont été les plus exacts à recourir à la Divinité, soit (1) dans le commencement de leurs guerres, soit dans les grands dangers où ils se trouvoient quelquefois exposés, soit après leurs heureux succès; et ils n'attribuoient le bonheur de leurs armes qu'au soin qu'ils avoient de rendre ce culte à leurs dieux.

(1) Ejus belli (contra Annibalem) causâ supplicatio per urbem habita, atque adorati dii, ut benè ac feliciter eveniret quod bellum populus Romanus jussisset. *Liv. l.* 21, *n.* 17.

Civitas religiosa, in principiis maximè novorum bellorum, supplicationes habuit. *Id. lib.* 31, *n.* 9.

Ils se trompoient dans l'objet, non dans le principe; et cette coutume générale de tous les peuples montre qu'on a toujours reconnu un Être souverain, tout-puissant, appliqué à gouverner le monde, maître absolu de tous les événemens, et en particulier de ceux de la guerre, et attentif aux prières et aux vœux qu'on lui adressoit.

Marche de l'armée.

Quand tout étoit prêt, et qu'on s'étoit assemblé au lieu et au temps marqués, l'armée se mettoit en marche. Pour éviter une trop grande longueur, je ne parlerai ici presque que des Romains; on jugera des autres peuples à proportion.

C'est une chose étonnante de voir quelle étoit la charge des soldats dans la marche. Outre (1) leurs armes, dit Cicéron, le bouclier, l'épée, le casque (on pourroit ajouter les javelots ou la demi-pique), outre ces armes, qu'ils ne regardoient point comme un fardeau, non plus que leurs épaules, leurs bras et leurs mains, car ils disoient que leurs armes sont comme les membres d'un soldat, ils portoient des vivres pour plusieurs

(1) Nostri exercitus primùm undè nomen habeant, vides. Deindè qui labor, quantus agminis! ferre plus dimidiati mensis cibaria, ferre si quid ad usum velint, ferre vallum: nam scutum, gladium, galeam in onere nostri milites non plus numerant, quàm humeros, lacertos, manus. Arma enim, membra militis esse ducunt: quæ quidem ita gerunt aptè, ut, si usus foret, abjectis oneribus, expeditis armis, ut membris, pugnare possint. *Cic. Tuscul.* 2, *n.* 37.

jours, et quelquefois pour trois semaines et un mois, tout l'attirail de leur petit ménage, et un pieu chacun qui étoit assez pesant. Végèce (1) recommande qu'on exerce les jeunes soldats à porter un poids de plus de quarante-cinq livres, outre leurs armes, et à faire la marche ordinaire, afin que, dans l'occasion et le besoin, ils y soient tout accoutumés. Et (2) telle étoit la pratique des anciens soldats romains.

La marche (3) ordinaire de l'armée romaine, selon Végèce, étoit de vingt milles par jour, c'est-à-dire, au moins de six lieues, en mettant pour chacune trois mille pas. Trois fois par mois (Veget. lib. 1, cap. 27), pour y accoutumer les soldats, on obligeoit tant les fantassins que les cavaliers à faire cette même marche. En supputant exactement tout ce que rapporte César (De Bello Gall. lib. 7) d'une expédition subite qu'il fit pendant qu'il étoit occupé au siége de Gergovie, on

(1) Pondus quoque bajulare usque ad 60 libras, et iter facere gradu militari, frequentissimè cogendi sunt juniores, quibus in arduis expeditionibus necessitas imminet annonam pariter et arma portandi. *Veget. lib.* 1, *c.* 19.

(2) Non secùs ac patriis acer Romanus in armis
Injusto sub fasce viam cùm carpit, et hosti
Ante expectatum positis stat in agmine castris.
Virg. Georg. lib. 3.

(3) Militari gradu viginti millia passuum, horis duntaxat quinque æstivis, conficienda sunt. *Veget. lib.* 1, *Cap* 9.

voit qu'en vingt-quatre heures il parcourut cinquante mille pas. La marche étoit forcée. En la réduisant à la moitié, et à moins encore, ce sera la marche ordinaire, c'est-à-dire, de six lieues.

Xénophon (Xenopho. de Exped. Cyr. l. 7, p. 427) marque régulièrement toutes les journées de marche des troupes qui retournèrent en Grèce après la mort du jeune Cyrus, et qui firent cette retraite si belle et si vantée dans l'histoire. Toutes ces marches, l'une portant l'autre, étoient chacune de six * parasanges, c'est-à-dire, de six de nos lieues. Les marches ordinaires de nos armées ne sont pas maintenant à beaucoup près si fortes; et l'on a de la peine à comprendre que celles des anciens pussent être si longues. Leurs mesures ont varié beaucoup, et c'est peut-être ce qui donne lieu à cette différence de marche entre eux et nous; ou plutôt, c'est que leurs armées étoient moins nombreuses que les nôtres, moins embarrassées d'attirails, et composées d'hommes tout autrement exercés et robustes.

Le consul, et même le dictateur, marchoit à la tête des légions à pied, parce que la plus grande force des Romains consistant dans l'infanterie (Plut. in Fab. pag. 175), on crut qu'il falloit que le général demeurât à la tête des bataillons, sans jamais les quitter. Mais, comme l'âge ou l'infirmité pouvoient mettre le dictateur hors d'état de

* La parasange étoit une mesure itinéraire propre aux Perses. La moindre étoit composée de trente stades, et chaque stade de 125 pas géométriques.

soutenir cette fatigue (1), avant que de partir pour la campagne, il s'adressoit au peuple, pour lui demander qu'il le dispensât de cette loi établie par une ancienne coutume, et qu'il lui permît de monter à cheval. Suétone (2) représente Jules César comme infatigable, marchant à la tête de ses armées, quelquefois à cheval, mais ordinairement à pied, et la tête nue, quelque soleil ou quelque pluie qu'il fît. Pline (3) loue Trajan de s'être accoutumé de bonne heure à marcher à pied à la tête des légions qu'il commandoit, sans jamais faire aucun usage ni de char, ni de cheval, quoiqu'il eût d'immenses espaces de pays à parcourir; et il en usa toujours de la sorte, depuis même qu'il fut devenu empereur. César, dont je viens de parler, traversoit les rivières à la nage, ou sur une outre. C'étoit pour se mettre en état de le faire dans le besoin, et de supporter toutes les fatigues militaires, que les jeunes Romains s'exerçoient à la course, soit à cheval, soit à pied, et que, pleins de sueur après de si violens exercices, ils se jetoient dans le Tibre pour le passer à la nage. On prenoit soin

(1) Dictator tulit ad populum, ut equum ascendere liceret. *Liv. l.* 23. *n.* 14.

(2) Laboris ultra fidem patiens erat: in agmine nonnunquàm equo, sæpiùs pedibus anteibat, capite detecto seu sol seu imber esset. *Sueton. in Jul. Cæs.*

(3) Per hoc omne spatium cùm legiones duceres... non vehiculum unquàm, non equum respexisti. *Plin. in Trajan.*

de former pendant quelques années ceux qu'on envoyoit en recrues aux légions, et qui n'avoient point encore servi. On choisissoit les plus sains, les plus agiles, les plus robustes; on les exerçoit par des fatigues, des marches et des travaux, qu'on faisoit croître peu à peu; et ceux que l'expérience montroit n'en être pas capables, on les renvoyoit, et on ne retenoit que les soldats éprouvés, qui formoient un choix d'hommes d'élite.

C'est une telle éducation, mâle, dure, et robuste, qui forma à Rome, et beaucoup auparavant à Sparte, et dans la Perse du temps de Cyrus, des soldats infatigables et invincibles.

§. III. *Construction et fortification du camp.*

Je suppose l'armée en marche. Quoiqu'elle fût encore dans le territoire de Rome, quand elle n'auroit eu qu'une seule nuit à passer dans un endroit, elle y campoit dans toutes les formes, avec cette différence seulement, que le camp y étoit peut-être moins fortifié, que quand elle étoit en pays ennemi. De là vient cette manière de parler si ordinaire dans les auteurs latins, *primis castris*, *secundis castris*, *etc.*, au premier camp, au second camp, pour dire, au premier, au second jour de marche; parce que, quelque court que dût être le séjour, on ne manquoit jamais d'y construire un camp. Il s'appeloit *stativa*, quand on y devoit demeurer quelques jours : *Ibi plures dies stativa habuit* (Liv. lib. 37).

Cette exactitude des Romains quand ils étoient dans leur propre pays, fait juger de celle qu'ils apportoient lorsqu'ils se trouvoient à la vue ou près de l'ennemi. C'étoit chez eux une loi établie par un long usage, de ne point hasarder un combat que le camp ne fût achevé. Nous avons vu Paul Émile suspendre et arrêter l'ardeur de toute son armée qui demandoit à aller attaquer Persée, par cette unique et principale raison, qu'on n'avoit point encore préparé le camp. On (1) reprocha aux commandans de l'armée romaine, dans la guerre contre les Gaulois, d'avoir manqué à cette sage précaution; et on attribua en partie à cette faute la perte de la bataille d'Allia. Le succès des armes étant incertain, les Romains vouloient être assurés d'une retraite, en cas d'un échec. Le camp fortifié arrêtoit la victoire de l'ennemi, recevoit sûrement les troupes poussées, donnoit lieu d'en revenir à un second combat, qui pouvoit être plus heureux, empêchoit une déroute entière; au lieu que, sans l'asile du camp, une armée, bien composée d'ailleurs, étoit exposée à être défaite sans ressource, et à périr toute entière.

Le camp étoit de forme carrée, contre la coutume des Grecs, qui le faisoient de forme ronde. Les citoyens et les alliés (2) partageoient entre eux

(1) Ibi tribuni militum, non loco castris antè capto, non præmunito vallo quò receptus esset.... instruunt aciem. *Liv. lib* 5, *n.* 37.

(2) Trifariam Romani muniebant, alius exercitus prælio intentus stabat. *Liv.*

également le travail. Si l'ennemi étoit proche, une partie de l'armée demeuroit sous les armes, pendant que l'autre étoit occupée aux retranchemens. On commençoit par creuser les fossés plus ou moins profonds selon le besoin. Ils avoient au moins huit pieds de large sur six de profondeur : mais souvent ils avoient dix ou douze pieds de largeur, quelquefois plus, jusqu'à quinze et vingt. De la terre tirée du fossé, et jetée sur le bord du côté du camp, on formoit le parapet, et, pour le rendre plus ferme, on mêloit à la terre du gazon coupé d'une certaine grandeur et d'une certaine forme. Sur la crête de ce parapet on enfonçoit les pieux. Je rapporterai en entier ce que Polybe remarque sur les pieux dont on formoit les retranchemens du camp, quoique je l'aie déjà fait ailleurs, parce que c'en est ici la vraie place. Il en parle à l'occasion de Q. Flamininus, qui donna ordre aux troupes de couper des pieux pour s'en servir au besoin.

Cet usage, dit Polybe (l. 17, p. 754—755), qui chez les Romains est aisé à pratiquer, passe chez les Grecs pour impraticable. A peine, dans les marches, peuvent-ils soutenir leur corps, pendant que les Romains, malgré le bouclier qu'ils portent suspendu à leurs épaules, et les javelots qu'ils tiennent à la main, se chargent encore de pieux; et ces pieux sont fort différens de ceux

Cæsar... singula latera castrorum singulis attribuit legionibus munienda, fossamque ad eamdem magnitudinem præfici jubet; reliquas legiones in armis expeditas contra hostem constituit. *Cæs. de Bello civil. lib.* 1.

des Grecs. Chez ceux-ci les meilleurs sont ceux qui ont beaucoup de fortes branches tout autour du jet. Les Romains, au contraire, n'en laissent que deux ou trois, tout au plus quatre, et seulement d'un côté. De cette manière un homme peut en porter deux ou trois liés en faisceau, et l'on en tire beaucoup plus de service. Ceux des Grecs sont plus aisés à arracher. Si le pieu planté est seul, comme les branches en sont fortes et en grand nombre, deux ou trois soldats l'enleveront facilement, et voilà une porte ouverte à l'ennemi; sans compter que tous les pieux voisins seront ébranlés, parce que les branches en sont trop courtes pour être entrelacées les unes dans les autres. Il n'en est pas ainsi chez les Romains. Les branches sont tellement mêlées et insérées les unes entre les autres, qu'à peine peut-on distinguer le pied d'où elles sortent. Il n'est pas non plus possible de fourrer la main entre ces branches pour arracher le pieu, parce que, serrées et tortillées ensemble, elles ne laissent aucune ouverture, et que d'ailleurs les bouts en sont soigneusement aiguisés. Quand même on pourroit les prendre, il ne seroit pas facile d'en arracher le pied, et cela pour deux raisons. La première, parce qu'il entre si avant dans la terre, qu'il en devient inébranlable; et la seconde, parce que par les branches ils sont tellement liés les uns avec les autres, qu'on ne peut en enlever un, qu'on n'en enlève plusieurs. En vain deux ou trois hommes réuniroient leurs efforts pour l'arracher. Que si cependant, à force de l'agiter et de le se-

couer, on vient à bout de le tirer de sa place, l'ouverture qu'il laisse est presque imperceptible. Trois avantages donc de ces sortes de pieux. On les trouve en quelque endroit que l'on soit : ils sont faciles à porter ; et c'est pour le camp une barrière sûre, et qui ne peut être rompue aisément. A mon avis (c'est la conclusion que tire Polybe de tout ce qu'il a dit), il n'est pas de pratique militaire chez les Romains qui mérite plus qu'on l'imite.

La forme, la dimension et la distribution des différentes parties du camp étoient toujours les mêmes (Polyb.), de sorte que les soldats savoient tout d'un coup en quel endroit devoient être leurs tentes. Il n'en étoit pas ainsi chez les Grecs. Quand il s'agissoit de camper, ils choisissoient toujours le lieu le plus fort par sa situation, tant pour s'épargner la peine de conduire un fossé autour du camp, que parce qu'ils se persuadoient que des fortifications faites par la nature même étoient beaucoup plus sûres que celles de l'art. De là venoit la nécessité de donner à leur camp, selon la nature des lieux, toutes sortes de formes, et d'en varier les différentes parties : ce qui causoit une confusion qui ne permettoit pas au soldat de savoir au juste ni son quartier, ni celui de son corps.

La forme et la distribution du camp des Romains souffrent de grandes difficultés, et donnent lieu à de grandes disputes parmi les savans. Je rapporterai ici celle que Polybe nous a laissée, en tâchant de l'éclaircir en quelques endroits, et d'y suppléer quelques parties qu'il a omises.

Il s'agit de l'armée d'un seul consul (Polyb. l. 6, p. 473—477), composée, du temps de Polybe, premièrement de deux légions romaines, dont chacune avoit deux mille quatre cents hommes de pied et trois cents hommes de cheval; en second lieu des troupes des alliés, de pareil nombre d'infanterie, et ordinairement du double de cavalerie, ce qui faisoit en tout, tant pour les Romains que pour les alliés, dix-huit mille six cents hommes. Pour mieux comprendre la disposition de ce camp, il faut se souvenir de ce qui a été dit auparavant des différentes parties dans lesquelles la légion romaine étoit divisée.

§. IV. *Disposition du camp des Romains, selon Polybe.*

Après qu'on a pris le lieu pour le camp, dit Polybe, et l'on choisit toujours celui qui est le plus propre pour aller à l'eau et au fourrage, on destine pour la tente du général, que j'appellerai autrement prétoire, un endroit un peu plus élevé que le reste, d'où il puisse plus facilement voir tout ce qui se passe, et envoyer ses ordres. On plante un drapeau à l'endroit où la tente doit être mise, et autour l'on mesure un espace carré; en sorte que les quatre côtés soient éloignés du drapeau de cent pieds, et que le terrain que le consul occupe soit de quatre arpens. Autour de sa tente sont dressés l'autel où l'on offre les sacrifices, et le tribunal où se rend la justice.

Le consul commande deux légions, dont cha-

cune a six tribuns, qui font douze en tout. Leurs tentes sont placées sur une ligne droite, parallèle à la face du prétoire, et qui en est distante de cinquante pieds. C'est dans cet espace de cinquante pieds que sont les chevaux, les bêtes de charge et tout l'équipage des tribuns. Leurs tentes sont tournées de façon qu'elles ont derrière elles le prétoire, et devant tout le reste du camp. Les tentes des tribuns, également distantes les unes des autres, remplissent en travers autant de terrain que les légions.

Pour placer les légions, on laisse un espace de cent pieds de largeur parallèle aux tentes des tribuns, qui forme une rue, appelée *principia*, dont la longueur égale la largeur du camp, et partage tout le camp en partie supérieure et partie inférieure.

Au-dessous de cette rue sont placées les tentes des légions. L'espace qu'elles occupent est partagé au milieu en deux parties égales par une rue large de cinquante pieds, et qui coupe toute la longueur du camp. C'est là que sont logés de côté et d'autre, tout de suite et sur une même ligne, la cavalerie, les triaires, les princes, les hastaires. Entre les triaires et les princes il y a de côté et d'autre une rue de la même largeur que celle du milieu, et qui perce comme elle toute la longueur de cet espace. Il est aussi coupé en large par une rue, qui s'appeloit la cinquième, *quintana*, parce qu'elle étoit après le cinquième manipule.

Comme chacun des quatre corps qu'on vient de nommer se divisoit en dix compagnies, *turmas*,

chacune de trente hommes, les trois autres corps en dix manipules, chacun de six vingts hommes, excepté ceux des triaires qui n'en avoient que la moitié : le logement de la cavalerie, des triaires, des princes et des hastaires, étoit partagé séparément, chacun en dix carrés dans la longueur de l'espace marqué ci-devant. Chacun de ces carrés avoit cent pieds tant en long qu'en large, excepté ceux des triaires qui n'avoient que cinquante pieds de largeur, à raison de leur moindre nombre. Il en a déjà été parlé.

Les tentes, soit de la cavalerie ou de l'infanterie, sont disposées de la même sorte, et tournées vers les rues.

On loge d'abord la cavalerie des deux légions vis-à-vis l'une de l'autre, et séparées par un espace de cinquante pieds, qui est celui de la rue du milieu. La cavalerie de deux légions ne faisant que six cents hommes, chaque carré contenoit de chaque côté trente cavaliers, qui font la dixième partie de trois cents. A côté de la cavalerie sont logés les triaires, un manipule derrière une compagnie de cavalerie, l'un et l'autre dans la même forme. Ils se touchent par le terrain; mais les triaires tournent le dos à la cavalerie, et ici chaque manipule a la moitié moins de largeur que de longueur, parce que les triaires sont moins nombreux que les autres corps.

A cinquante pieds et vis-à-vis des triaires, espace qui forme en long une rue de chaque côté, on place les princes sur le bord de l'intervalle.

Au dos des princes on met les hastaires, qui, tournés à l'opposite, se touchent par le terrain.

Jusqu'ici on a préparé le logement des deux légions romaines qui formoient l'armée d'un consul, et montoient à huit mille quatre cents hommes de pied, et six cents chevaux. Reste à loger les troupes des alliés. Leur infanterie étoit égale à celle des Romains, et leur cavalerie plus nombreuse de la moitié. En ôtant, pour les extraordinaires, de l'infanterie la cinquième partie, c'est-à-dire, seize cent quatre-vingts hommes, et de la cavalerie le tiers, c'est-à-dire, quatre cents hommes, il restoit en tout sept mille cinq cent vingt hommes à loger, tant de cavalerie que d'infanterie.

A cinquante pieds et vis-à-vis des hastaires romains, espace qui forme de côté et d'autre une nouvelle rue, campe la cavalerie des alliés, sur cent trente trois pieds de largeur, et quelque chose de plus.

Derrière cette cavalerie, et sur la même ligne, campe leur infanterie, sur deux cents pieds de largeur.

A la tête de chaque manipule sont d'un côté et d'autre les tentes des centurions. Il faut sans doute en dire autant des capitaines de cavalerie, quoique Polybe n'en parle point. De l'espace qui reste derrière les tentes des tribuns, et aux deux côtés de la tente du consul, on en prend une partie pour le marché, et l'autre pour le questeur, le trésor et les munitions.

A droite et à gauche, à côté et au-dessus de

la dernière tente des tribuns, vis-à-vis le Prétoire, et en droite ligne, est le logement de la * cavalerie extraordinaire, *evocatorum*, et des autres cavaliers volontaires, *selectorum*. Toute cette cavalerie a vue, une partie sur la place du questeur, et l'autre sur le marché. Elle ne campe pas seulement auprès du consul; elle l'accompagne souvent dans les marches; en un mot, elle est pour l'ordinaire à portée du consul et du questeur, pour exécuter leurs ordres.

L'infanterie romaine extraordinaire et la volontaire sont adossées aux cavaliers dont on vient de parler, et sur la même ligne. Elles font pour le consul et pour le questeur le même service que les cavaliers.

Au-dessus de cette cavalerie et de cette infanterie est une rue large de cent pieds, et qui perce toute la largeur du camp.

Au-dessus de cet espace est logée la cavalerie extraordinaire des alliés, ayant vue sur le marché, le prétoire et le trésor, qui est la place du questeur.

L'infanterie extraordinaire des alliées est adossée à leur cavalerie, et est tournée vers le retranchement et l'extrémité du camp.

* Ces deux corps étoient des cavaliers d'élite, que les consuls choisissoient eux-mêmes, ou qui s'attachoient à eux de bonne volonté. C'est ce qui donna lieu aux cohortes prétoriennes sous les empereurs. Les *selecti*, ou *ablecti*, soit cavaliers, soit fantassins, étoient pris parmi les alliés. Les *evocati* étoient des volontaires, de vieux soldats, qui pouvoient être ou citoyens, ou alliés.

Ce qui reste d'espace vide des deux côtés, est destiné aux étrangers et aux alliés qui viennent plus tard que les autres.

Toutes choses ainsi rangées, on voit que le camp forme une figure carrée, et que tant par le partage des rues que par la disposition du reste, il ressemble beaucoup à une ville. Et c'est l'idée qu'en avoient les soldats, qui regardoient le camp comme leur patrie et les tentes comme leurs maisons.

Ces tentes, pour l'ordinaire, étoient de peaux; d'où vient cette expression fort usitée dans les auteurs, *sub pellibus habitare*. Les soldats se joignoient plusieurs ensemble, et faisoient chambrée, ce qui s'appeloit *contubernium*. Elle étoit composée ordinairement de huit ou dix soldats.

Du retranchement aux tentes il y a deux cents pieds de distance; et ce vide est d'un très-grand usage, soit pour l'entrée, soit pour la sortie des légions; car chaque corps s'avance dans cet espace par la rue qu'il a devant lui; et les troupes, ne marchant point par le même chemin, ne courent pas risque de se renverser et de se fouler aux pieds. De plus, on met là les bestiaux et tout ce qui se prend sur l'ennemi, et on y fait garde pendant la nuit. Un autre avantage considérable, c'est que, dans les attaques de nuit, il n'y a ni feu ni trait qui puisse être jeté jusqu'à eux; ou, si cela arrive, ce n'est que très-rarement, et les soldats n'en peuvent pas beaucoup souffrir, étant à une si grande distance et à couvert sous leurs tentes. Si le camp de Syphax et d'Asdrubal en

Afrique eût eu dans tout son circuit un tel vide, Scipion n'auroit pas pu venir à bout de le brûler entièrement en une seule nuit.

Par le calcul exact du camp tel que Polybe le décrit, chaque face contient 2016 pieds, qui font 336 toises; et la totalité de la superficie du camp contient 4,064,256 pieds, qui font 112,896 toises en carré.

Quand le nombre des troupes augmentoit, on se contentoit d'augmenter la mesure et l'étendue du camp sans en changer la forme. Lorsque le consul Livius Salinator reçut dans son camp les troupes de Néron, son collègue (Liv. lib. 27, n. 46), on n'augmenta point l'espace du camp; on serra seulement les troupes, parce que celles de Néron ne devoient pas y demeurer long-temps; et c'est ce qui trompa Asdrudal: *Castra nihil aucta errorem faciebant.*

Polybe ne marque point le lieu où étoient campés les lieutenans, *legati*, qui tenoient le premier rang après le consul, les préteurs et les autres officiers. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'étoient pas fort éloignés de la tente du consul, avec lequel ils avoient un rapport continuel aussi-bien que les tribuns.

Il ne parle pas non plus des portes du camp. Il y en avoit quatre, selon Tite-Live (Liv. lib. 40, n. 7). *Ad quatuor portas exercitum instruxit, ut, signo dato, ex omnibus partibus eruptionem facerent.* Il les nomme ensuite, *l'extraordinaire*, *la droite principale*, *la gauche principale*, *la questorienne.* Elles ont encore d'autres noms, ce qui

forme de grandes difficultés pour concilier ensemble les auteurs. On croit que la porte *extraordinaire* s'appeloit de la sorte, parce qu'elle étoit près de l'endroit où campoient les extraordinaires, et qu'elle étoit la même que la prétorienne, nommée ainsi, parce qu'elle étoit voisine du prétoire. La porte opposée à celle-là, et qui étoit à l'autre extrémité du camp, s'appeloit *décumane*, parce qu'elle étoit voisine des dixièmes manipules de chaque légion; et il y a apparence qu'elle est la même que la *questorienne*, nommée par Tite-Live dans l'endroit cité. Je n'entre point dans un plus grand détail sur ces portes, ce qui demanderoit de longues dissertations.

Mais on ne peut assez admirer l'ordre, la disposition, la symétrie de toutes les parties du camp des Romains, qui ressemble plutôt à une ville qu'à un camp; la tente du général placée dans un lieu éminent, au milieu des autels et des images des dieux, qui sembloient leur rendre la Divinité présente, et environnée de toutes parts des principaux officiers toujours prêts à recevoir et à exécuter ses ordres. Quatre grandes rues qui répondent aux quatre portes du camp, coupées par beaucoup d'autres rues, toutes parallèles les unes aux autres. Une infinité de tentes, tirées comme au cordeau, placées dans une distance égale et rangées avec une parfaite symétrie. Et ce camp si vaste, si étendu, si diversifié dans ses parties, qui paroîtroit avoir coûté un travail et un temps infini, étoit souvent l'ouvrage d'une heure ou deux, et sembloit être sorti tout à coup de terre. Tout

cela n'est pourtant encore rien en comparaison de ce qui fait comme l'âme du camp ; je veux dire la sagesse du commandement, l'attention et la vigilance du général, la parfaite soumission des officiers subalternes, le devouement des soldats aux ordres de leurs chefs, et la discipline militaire observée avec une exactitude et une sévérité sans exemple ; qualités qui ont mis le peuple romain au-dessus de toutes les nations, et qui enfin l'en ont rendu maître. Il falloit que la manière de camper des Romains fût bien excellente et bien parfaite, puisqu'ils l'ont observée inviolablement pendant des siècles et avec un si grand succès, et qu'il est presque sans exemple que leurs ennemis aient pu les forcer dans leur camp.

On a renoncé à cette coutume de fortifier régulièrement le camp, regardée par les Romains comme une des parties les plus essentielles de la science et de la discipline militaire. Le nombre des troupes dont les armées sont maintenant composées, et qui occupent un terrain considérable, paroît n'être point susceptible de ce travail, qui deviendroit infini. Les peuples d'Asie (Xenoph. in Cyrop. lib. 2, pag. 80), dont les armées étoient bien plus nombreuses que les nôtres, ne manquoient jamais d'environner au moins leur camp de fossés très-profonds, n'eût-ce été que pour un jour ou pour une nuit ; et souvent ils les fortifioient de bonnes palissades. Xénophon remarque que c'étoit le grand nombre même de leurs troupes qui leur rendoit cette pratique aisée.

On convient que nul peuple n'a porté à un plus

haut degré de perfection la connoissance et la pratique de toutes les parties de l'art militaire, que le peuple romain : mais il faut avouer qu'il a excellé surtout dans la science des campemens et dans celle de ranger une armée en bataille. Aussi est-ce ce qu'a le plus admiré en lui Polybe, bon juge en cette matière, et qui avoit été long-temps témoin de l'excellente discipline qui se gardoit parmi les troupes romaines. Quand Philippe, père de Persée, et avant lui Pyrrhus, prévenus d'estime pour les Grecs et pleins de mépris pour toutes les autres nations qu'ils traitoient de barbares, envisagèrent pour la première fois la distribution et l'ordre du camp des Romains, ils s'écrièrent pleins de surprise et d'admiration : *Ce n'est pas là, certes, une disposition barbare.*

Mais ce qui doit le plus nous étonner, et ce qu'on a peine même à concevoir, tant nos mœurs en sont éloignées, c'est ce caractère d'un peuple endurci aux travaux les plus rudes et invincible aux fatigues les plus accablantes. On voit ici ce que peut une bonne éducation et une heureuse habitude contractée dès la plus tendre jeunesse. La plupart de ces soldats, quoique citoyens romains, avoient leur bien et cultivoient eux-mêmes leurs héritages. Hors du temps de guerre ils s'exerçoient aux travaux les plus pénibles. Leurs mains, accoutumées à manier tous les jours le hoyau, à fouir la terre, à conduire une pesante charrue, ne faisoient que changer d'exercices, et trouvoient même du soulagement dans ceux que la discipline militaire leur imposoit; comme on dit que les Spar-

tiates n'étoient jamais plus à leur aise qu'à l'armée et dans le camp, tant leur vie, dans tout autre temps, étoit dure et austère.

Il n'est pas jusqu'à la propreté (qui le croiroit?) dont on ne prît un soin particulier dans le camp romain. Comme la grande rue, située devant le prétoire, étoit fort fréquentée par les officiers et les soldats qui y alloient prendre l'ordre, et par cette raison exposée à beaucoup de malpropreté, il y avoit des soldats chargés de la balayer tous les jours en hiver, et d'y jeter de l'eau en été pour empêcher la poussière.

§. V. *Fonctions et exercices des soldats et des officiers romains dans leur camp.*

Le camp étant préparé de la manière dont on vient de l'exposer, les tribuns assemblés prennent le serment de tout ce qu'il y a d'hommes dans chaque légion, tant libres qu'esclaves. Tous jurent l'un après l'autre, et le serment qu'ils font consiste à promettre qu'ils ne voleront rien dans le camp, et que ce qu'ils trouveront dans le camp ils le porteront aux tribuns.

On avoit déjà fait prêter un pareil serment aux soldats dans le temps de leur enrôlement : j'ai différé jusqu'ici à le rapporter, afin qu'étant joint à l'autre on en sente mieux la force. Par ce premier serment « le soldat promet de ne rien voler (Aul. Gell. l. 16, c. 4), soit seul, soit avec plusieurs, dans l'armée ou à dix mille pas de l'armée, et de porter au consul, ou de rendre au

légitime possesseur ce qu'il aura trouvé qui passera le prix d'un sesterce, c'est-à-dire, deux sous et demi, excepté certaines choses qui sont mentionnées dans le serment. » Quand on parle ici de dix mille pas loin de l'armée, ce n'est pas qu'au-delà de cet espace il fût permis aux soldats de voler : mais, pour lors, ce qu'ils avoient trouvé, ils n'étoient point obligés de le porter au consul. Parmi les exceptions étoit le fruit d'un arbre, *pomum*. Marcus Scaurus rapporte néanmoins comme un exemple mémorable de l'abstinence romaine (Frontin. Stratag. l. 4, c. 3), de ce qu'un arbre fruitier s'étant trouvé dans l'enceinte du camp, on en étoit sorti le lendemain sans que personne y eût touché. C'étoit Scaurus qui commandoit alors l'armée.

Ce serment montre jusqu'où les Romains portoient l'attention et l'exactitude à empêcher dans l'armée toute rapine et toute violence, puisque non-seulement le vol est interdit au soldat avec une sévérité inexorable, mais qu'on ne lui permet pas même de profiter de ce qu'il a rencontré sur son chemin, et que le hasard lui a présenté. En effet, les lois traitent de vol ce qu'on retient ainsi du bien d'autrui après l'avoir trouvé, soit qu'on en connoisse le maître, ou qu'on l'ignore. *Qui alienum jacens lucri faciendi causâ sustulit, furti obstringitur, sive scit cujus sit, sive nescit.*

J'ai dit que le vol étoit défendu avec une sévérité inexorable. On en voit un exemple bien terrible, même sous les empereurs. Un soldat avoit volé une poule à un paysan, et l'avoit mangée

avec les neuf autres soldats de la chambrée. L'empereur Pescennius Niger les condamna tous dix à la mort, et ce ne fut qu'aux instantes prières de toute l'armée qu'il leur laissa la vie, en les obligeant de donner chacun au paysan dix poules, et leur imposant une note d'infamie publique tant que dureroit cette guerre. Que de crimes une telle rigidité est capable d'arrêter! Quel spectacle qu'un camp si bien réglé! Mais quelle différence entre des soldats soumis et disciplinés de la sorte au milieu du paganisme, et nos maraudeurs, qui se disent chrétiens, et qui ne craignent ni Dieu ni les hommes! La clôture du camp étoit un bon rempart contre les désordres et la licence; et nous verrons bientôt que, dans la marche même, la sévérité et la discipline tenait lieu de haie et de clôture.

Un ordre merveilleux régnoit dans tout le camp et de jour et de nuit, pour le mot du guet, pour les sentinelles, pour les corps-de-garde; et c'est ce qui en faisoit la sûreté et le repos. Pour rendre la garde plus sûre et moins accablante, on divisoit la nuit en quatre parties ou quatre veilles, et le jour en quatre stations. Chacun avoit sa fonction marquée, soit pour le lieu, soit pour le temps; et, dans le camp, tout étoit compassé et arrangé comme dans une famille bien réglée.

J'ai déjà parlé ailleurs de la simplicité des anciens pour le vivre et pour l'équipage. Le second Scipion l'Africain ne permettoit au soldat d'avoir qu'une marmite, qu'une broche et un pot de bois.

On (1) n'en trouva pas davantage dans le meuble d'Épaminondas, ce fameux général des Thébains. Les anciens généraux de Rome n'étoient pas plus magnifiques. On (2) ne savoit à l'armée ce que c'étoit que vaisselle d'argent : il n'y en avoit que pour les sacrifices, une coupe et une salière. L'argent brilloit aussi dans l'ornement des chevaux. L'heure du dîner et du souper étoit indiquée par un certain signal. Nous avons vu que la plupart des empereurs romains prenoient leurs repas en public, et souvent même en plein air. On (3) a remarqué que Pescennius ne se servoit point du secours des toits contre la pluie. Les (4) repas de ces empereurs, aussi bien que ceux des anciens généraux dont parle Valère Maxime, étoient tels, qu'ils

(1) Epaminondas, dux Thebanorum, tantæ abstinentiæ fuit, ut in supellectili ejus, præter ahenum et veru unicum nihil inveneretur. *Frontin. stratag. lib.* 4, *cap.* 3.

(2) Præter equos virosque, et si quid argenti, quod plurimùm in phaleris equorum, (nam (ad vescendum facto perexiguo, utique militantes, utebantur) omnis cetera præda diripienda militi data est. *Liv. lib.* 22, *n.* 52.

(3) Idem, in omni expeditione, ante omnes militarem cibum sumpsit... nec sibi unquàm, vel contra imbres, quæsivi tecti suffragium. *Capitol.*

(4) Fuit illa simplicitas antiquorum in cibo capiendo, humanitatis simul et continentiæ certissima index. Nam maximis viris prandere et cœnare in propatulo, verecundiæ non erat. Nec sanè ullas epulas habebant, quas oculis populi subjicere erubescerent. *Val. Max. lib.* 2, *cap.* 5.

pouvoient les prendre librement en public : les mets qu'on y servoit n'avoient rien qu'il fallût cacher aux yeux des soldats, qui voyoient avec joie et admiration que leurs maîtres n'étoient pas mieux nourris qu'eux.

Ce qu'il y avoit de plus admirable dans la discipline des Romains, étoit l'exercice continuel où l'on tenoit les soldats, soit dans le camp, soit hors du camp, de sorte que jamais ils ne demeuroient oisifs, et (1) on ne leur laissoit presque pas le temps de respirer. Les soldats de nouvelle levée faisoient régulièrement l'exercice deux fois le jour, et les anciens une fois. On (2) les formoit à toutes les évolutions et à toutes les parties de l'art militaire. On (3) les obligeoit de nettoyer exactement leurs armes, et de les tenir toujours propres et luisantes. On leur faisoit faire des marches forcées pendant un assez long espace, chargés de leurs

(1) Opere faciendo milites se circumspiciendi non habebant facultatem. *Hirt. in Bello Afric.*

(2) Ibi, quia otiosa castra erant, crebrò decurrere milites cogebat (Sempronius), ut tyrones assuescerent signa sequi, et in acie cognoscere ordines suos. *Liv. lib.* 23, *n.* 35.

Primo die legiones in armis quatuor millium spatio decurrerunt. Secundo die arma curare et tergere ante tentoria jussit (Scipio Africanus). Tertio die sudibus inter se in modum justæ pugnæ concurrerunt, præpilatisque missilibus jaculati sunt. *Liv. lib.* 26, *n.* 51.

(3) Acuere alii gladios, alii galeas buculasque, scuta alii, loricasque tergere. *Liv. lib* 44, *n.* 34.

armes et de plusieurs pieux, et souvent dans des lieux difficiles et escarpés. On les accoutumoit à garder toujours leurs rangs, même dans le trouble et dans la confusion, et à ne perdre jamais de vue leurs étendards. On les mettoit aux mains les uns contre les autres dans des combats simulés, dont les officiers, les généraux, et le consul même étoient témoins, et auxquels ils faisoient gloire de prendre part en personne. Lorsqu'il n'y avoit point d'ennemi à combattre, on occupoit les troupes à des ouvrages considérables, tant pour les tenir en haleine que pour l'utilité publique. Tels sont en particulier les grands chemins, appelés, pour cette raison, *viæ militares*, et qui sont le fruit de cette sage et salutaire pratique. *Stratum militari labore iter.* (Quintil. lib. 2, c. 14.)

Qu'on juge si, parmi ces exercices, qui étoient presque continuels, on pouvoit trouver lieu à ces indignes divertissemens, qui entraînent également la perte du temps et du bien. Cette manie, cette fureur du jeu, qui, à la honte de notre siècle, a forcé les remparts du camp et les lois de la discipline militaire, eût été regardée chez les anciens comme le plus sinistre et le plus effrayant de tous les prodiges.

Art. V. *Des batailles.*

Il est temps de faire sortir nos troupes de leur camp, soit Grecs, soit Romains, et de les mettre en campagne pour en venir aux mains avec les ennemis.

§. I. *C'est du général principalement que dépend le succès des batailles.*

C'est ici que paroît le mérite guerrier dans toute son étendue. Pour juger si un général étoit digne de ce nom, les anciens examinoient la conduite qu'il avoit gardée dans une bataille. Ils n'en attendoient pas le succès du nombre des troupes, qui ne sert souvent qu'à embarrasser, mais de sa prudence et de son courage, cause et garant de la victoire. Ils le regardoient comme l'âme de l'armée, qui en règle les mouvemens, à la voix de qui tout obéit, et dont, pour l'ordinaire, la conduite bonne ou mauvaise entraîne le gain ou la perte d'une bataille. Tout étoit désespéré chez les Carthaginois, lorsque Xantippe, le lacédémonien, y arriva. Sur le récit qu'on lui fit de ce qui s'étoit passé dans le combat, il en attribua le mauvais succès uniquement à l'incapacité des chefs; et il le fit bien voir. Il n'avoit amené avec lui ni infanterie, ni cavalerie; mais il savoit en faire usage. Tout changea en peu de temps, et l'on connut qu'une bonne tête vaut mieux que cent mille bras. Les trois défaites des Romains par Annibal leur montrèrent quelles étoient les suites d'un mauvais choix. La guerre contre Persée avoit traîné en longueur pendant trois ans par la faute des trois consuls qui en avoient été chargés : Paul Émile la termina glorieusement en moins d'une année. C'est dans ces occasions qu'on sent quelle différence qu'il y a entre un homme et un homme.

Le premier soin d'un général, et qui demande

un grand fonds de jugement et de prudence, est d'examiner s'il est à propos ou non d'ordonner une bataille ; car les deux partis peuvent être également dangereux. Mardonius périt misérablement avec son armée de trois cent mille hommes, pour n'avoir pas suivi le conseil d'Artabaze, qui l'exhortoit à ne point donner de combat, et à employer plutôt l'or et l'argent contre les Grecs, que le fer. Ce fut contre l'avis du sage Memnon que les généraux de Darius engagèrent la bataille du Granique, qui porta le premier coup à l'empire des Perses. L'aveugle témérité de Varron, malgré les remontrances de son collègue et les avis de Fabius, précipita la république dans la malheureuse journée de Cannes ; au lieu qu'un délai de quelques semaines auroit peut-être ruiné Annibal pour toujours. Persée au contraire manqua l'occasion de battre les Romains, pour n'avoir pas profité de l'ardeur de son armée, et ne les avoir pas attaqués brusquement après la défaite de leur cavalerie, qui avoit jeté le trouble et la consternation dans leurs troupes. César étoit perdu après la journée de Dyrrachium, si Pompée eût su profiter de son avantage. Il y a des instans décisifs pour les grandes entreprises. L'important est de prendre sagement son parti, et de saisir le moment favorable (1), qui ne revient plus quand on l'a manqué ; et le tout dépend ici de la prudence du

(1) Si in occasionis momento, cujus prætervolat opportunitas, cunctatus paulùm fueris, nequicquàm mox amissam quæras. *Liv. lib.* 25, *n.* 38.

général. Il (1) y a un partage de soins et de devoirs dans l'armée La tête ordonne, les bras exécutent. *Ne songez* (2), disoit Othon à ses soldats, *qu'à vos armes et à combattre vaillamment; laissez-moi le soin de prendre de justes mesures, et celui de conduire votre valeur.*

§. II. *Soin de consulter les dieux et de haranguer les troupes avant le combat.*

C'est dans le moment de donner une bataille que les anciens se croyoient le plus obligés de consulter les dieux, et de se les rendre favorables. Ils les consultoient par le vol ou le chant des oiseaux, par l'inspection des entrailles des bêtes immolées, par la manière dont mangeoient les poulets sacrés, et par d'autres choses pareilles. Ils travailloient à se les rendre propices par les sacrifices, par les vœux, par les prières. Plusieurs d'entre les généraux, surtout dans les premiers temps, s'acquittoient de ces devoirs de bonne foi, et avec des sentimens religieux, qu'ils poussoient quelquefois jusqu'à une superstition puérile et ridicule; d'autres les méprisoient dans le fond de l'âme, ou même s'en moquoient ouvertement; et l'on ne manquoit pas d'attribuer à ce mépris irréligieux les malheurs que souvent leur ignorance ou leur

(1) Divisa inter exercitum ducesque munia. Militibus cupido pugnandi convenit : duces providendo, consultando... prosunt. *Tacit. Hist lib. 3, cap* 20.

(2) Vobis arma et animus sit : mihi consilium et virtutis vestræ regimen relinquite. *Ib lib.* 1, *cap.* 84.

témérité leur attiroient. Jamais prince ne témoigna plus de respect pour les dieux que le grand Cyrus. Près de fondre sur Crésus, il entonne l'hymne du combat, et toute l'armée y répond par de grands cris, en invoquant le dieu de la guerre. Paul Émile, avant de combattre contre Persée, immola de suite à Hercule jusqu'à vingt bœufs, sans trouver dans toutes ces victimes aucun signe favorable : ce ne fut qu'au vingt et unième qu'il crut en voir qui lui promettoient la victoire. Nous avons aussi des exemples contraires. Épaminondas, non moins brave, mais moins superstitieux que Paul Émile, voyant qu'on vouloit l'empêcher de donner la bataille de Leuctres, en lui annonçant de mauvais augures, répondit par un vers d'Homère, dont le sens est : *Il n'y a qu'un seul bon augure, qui est de combattre pour sa patrie.* Un consul romain, déterminé absolument à combattre l'ennemi dès qu'il en approcheroit, se tint, pendant tout le voyage, bien clos et couvert dans sa litière, pour ne point voir de mauvais augure qui pût rompre son dessein. Un autre fit plus, et voyant que les poulets ne mangeoient point, il les jeta dans la mer, en disant : *qu'ils boivent donc, puisqu'ils ne veulent pas manger.* Ces exemples d'irréligion étoient rares, et le sentiment contraire prévaloit. Il y avoit, sans doute, de la superstition dans plusieurs de ces cérémonies ; mais les sacrifices, les vœux, les prières, qui précédoient toujours les batailles, étoient une preuve qu'on n'en attendoit le succès que de la Divinité, qui seule en disposoit.

Après avoir rendu ces devoirs aux dieux, on se tournoit du côté des hommes, et le commandant exhortoit ses soldats. C'étoit une coutume généralement établie chez tous les peuples, de haranguer les troupes avant le combat; et cette coutume étoit fort raisonnable, et pouvoit contribuer beaucoup à la victoire. Il est juste, quand on est près de marcher contre les ennemis, et d'en venir aux mains, d'opposer à la crainte de la mort, qui paroît pour lors prochaine, des motifs puissans, et capables, sinon, d'étouffer entièrement cette crainte gravée dans le fond de la nature, du moins de la combattre et de la vaincre. Ces motifs, tels que sont l'amour de la patrie, l'obligation de la défendre au prix de son sang, le souvenir des victoires passées, la nécessité de soutenir l'honneur de la nation, l'injustice d'un ennemi violent et cruel, le danger où se trouveront exposés les pères, les mères, les femmes, les enfans des soldats : ces motifs, dis-je, et beaucoup d'autres pareils, représentés par la bouche d'un général qu'on aime et qu'on respecte, peuvent faire une forte impression sur l'esprit des soldats. L'éloquence militaire consiste moins dans les paroles, que dans un certain air d'autorité qui impose, et encore plus dans l'inestimable avantage d'être aimé des troupes (1), qui peut en tenir lieu.

Ce n'est pas, comme le remarque Cyrus (Xenoph. in Cyrop., lib. 3, pag. 84), que de pareilles ha-

(1) Caritatem paraverat loco auctoritatis. *Tacit. in Agricol.*, *cap.* 16.

rangues puissent changer en un moment leur disposition, et, de timides et lâches que seroient les soldats, les rendre tout à coup hardis et intrépides; mais elles réveillent, elles animent le courage qui leur étoit naturel, et y ajoutent une nouvelle force et une nouvelle vivacité.

Pour juger sainement de la coutume de haranguer les troupes, généralement et constamment employée chez tous les anciens, il faut se transporter dans les siècles où ils vivoient, et faire une attention particulière à leurs mœurs et à leurs usages.

Les armées chez les Grecs et chez les Romains étoient composées des mêmes citoyens, à qui dans la ville et en temps de paix, on avoit coutume de communiquer toutes les affaires. Le général ne faisoit, dans le camp ou sur le champ de bataille, que ce qu'il auroit été obligé de faire à la tribune aux harangues. Il honoroit ses troupes, et attiroit leur confiance et leur affection, en leur faisant part de ses desseins, de ses motifs, de ses moyens. Par-là il intéressoit le soldat au succès. Le spectacle seul des généraux, des officiers, des soldats assemblés, leur communiquoit à tous un courage et une ardeur réciproques. C'est l'effet de toutes les assemblées: elles réveillent, elles remuent. Chacun se pique d'y faire bonne contenance, et oblige son voisin à l'imiter. On se rassure dans sa crainte par la valeur des autres. La disposition des particuliers devient celle de tout le corps, et donne le ton aux affaires.

Il y avoit des occasions importantes, où il étoit

plus nécessaire de réveiller la bonne volonté et le zèle du soldat : lors, par exemple, qu'il falloit faire une marche difficile et forcée, pour se tirer d'une situation fâcheuse, ou pour en prendre une plus commode : lorsqu'on avoit besoin de courage, de patience, de constance pour supporter une disette, un manquement de choses nécessaires, un état pénible à la nature : lorsqu'on songeoit à tenter une entreprise difficile, périlleuse, mais très-utile par le succès : lorsqu'il falloit consoler, rassurer, ranimer après un échec : lorsqu'il s'agissoit de faire une retraite hasardeuse à la vue de l'ennemi, ou dans un pays dont il étoit maître : enfin lorsqu'il ne falloit plus qu'un généreux effort pour terminer une guerre, ou une entreprise importante.

Dans ces occasions et d'autres semblables, les généraux ne manquoient jamais de parler publiquement aux troupes, pour sonder leurs dispositions par les acclamations plus ou moins fortes; pour les informer des raisons qu'on avoit de prendre tel ou tel parti, et les y faire entrer; pour dissiper les faux bruits qui exagéroient les difficultés, et abattoient le courage; pour leur faire envisager les remèdes qu'on préparoit à leurs maux, et le succès qu'on en espéroit; pour les instruire des précautions qu'on avoit à prendre et des motifs de ces précautions. Le général avoit intérêt de flatter le soldat, en lui faisant confidence de ses desseins, de ses craintes, de ses expédiens, afin de l'engager à y prendre part, et d'agir de concert avec son général, et par les

mêmes motifs. Ce général, au milieu de ses soldats, qui tous étoient comme lui non-seulement membres de l'état, mais admis à partager l'autorité du gouvernement, se regardoit comme un père au milieu de sa famille.

On a de la peine à comprendre comment il se pouvoit faire entendre des troupes. Il faut se souvenir que, chez les Grecs et les Romains, les armées étoient peu nombreuses. Celles des premiers n'alloient guère, pour l'ordinaire, qu'à dix ou douze mille hommes; et celles des Romains rarement au double: je ne parle pas des derniers temps. Les généraux s'y faisoient entendre, comme les orateurs se faisoient entendre dans la place publique, où étoit la tribune aux harangues. Le peuple n'entendoit pas tout: mais néanmoins tout le peuple étoit instruit à Rome et à Athènes, tout le peuple délibéroit et décidoit, et personne ne se plaignoit de n'avoir pas entendu. Il suffisoit que les plus anciens, les plus considérables, les principaux des manipules et des chambrées se trouvassent à la harangue, dont ensuite ils rendoient compte aux autres.

On voit dans la colonne Trajane l'empereur haranguant les troupes, de dessus un tribunal de gazon élevé au-dessus de la tête des soldats, les principaux officiers autour de lui sur la plateforme, et la foule répandue tout autour. On ne sauroit croire combien peu de place occupe une multitude d'hommes sans armes, qui se tiennent debout, et qui se pressent: car les harangues ordinaires se faisoient, dans le camp, au soldat

tranquille et désarmé. D'ailleurs on s'accoutumoit de jeunesse à parler dans l'occasion, avec une voix forte et distincte.

Quand les armées étoient plus nombreuses, et qu'on étoit près de donner le combat, il y avoit une manière de haranguer les troupes qui étoit fort simple et fort naturelle. Le général, monté à cheval, parcouroit les rangs, et disoit quelques mots aux différens corps pour les animer. Alexandre en usa ainsi à la bataille (1) d'Issus. Darius (2), à celle d'Arbelles, fit à peu près la même chose, mais d'une manière différente. De dessus son char il harangua ses troupes, tournant ses yeux et ses mains vers les officiers et les soldats qui l'environnoient. Ni l'un ni l'autre sans doute ne pouvoit être entendu que de ceux qui étoient le plus près d'eux : mais ceux-ci faisoient bientôt passer le gros de leur discours au reste de l'armée.

Justin (lib. 38, cap. 4-7) abréviateur de Trogue-Pompée, excellent historien qui vivoit du temps d'Auguste, rapporte en entier une harangue, que son auteur met dans la bouche de Mithridate. Elle est fort longue, ce qui ne doit pas paroître étonnant, parce que Mithridate ne la fait pas dans le moment d'une bataille, mais simplement pour

(1) Alexander ante prima signa ibat... cùmque agmen obequitaret, variâ oratione, ut cujusque animis aptum erat, milites alloquebatur. *Q. Curt. lib.* 3, *cap.* 10.

(2) Darius, sicut curru eminebat, dexterâ lævâque ad circumstantium agmina oculos manusque circumferens, etc. *Q. Curt. lib.* 4, *cap.* 14.

animer ses troupes contre les Romains qu'il avoit déjà vaincus en plusieurs combats, et qu'il songeoit encore à attaquer de nouveau. Son armée étoit de près de trois cent mille hommes, et composée de vingt-deux nations différentes, qui avoient chacune leur langue particulière, et Mithridate les savoit toutes, de sorte qu'il n'avoit pas besoin de truchemens pour leur parler. Justin, en rapportant la harangue dont il s'agit, dit simplement que Mithridate convoqua l'assemblée des soldats: *ad concionem milites vocat.* Mais comment s'y prit-il pour se faire entendre à ces vingt-deux nations? Répéta-t-il à chacune d'elles le long discours qui est rapporté dans Justin? Cela n'est pas vraisemblable. Il seroit à souhaiter que l'historien se fût expliqué plus clairement, et nous eût donné quelque lumière sur ce point. Peut-être se contenta-t-il de parler lui-même à sa nation, et d'instruire les autres de ses vues et de ses desseins par des truchemens.

Annibal en usa de la sorte (Liv. lib. 30, n. 33). Près de donner la bataille contre Scipion en Afrique, il crut devoir exhorter ses troupes, et, comme tout étoit différent entre elles, langages, coutumes, lois, armes, vêtemens, intérêts, il employa aussi différens motifs pour les animer.

« Aux troupes auxiliaires, il proposa une récompense présente et une augmentation de solde sur le butin qu'on feroit. Il réveilla les sentimens de haine particuliers et naturels aux Gaulois contre les Romains. Pour les Liguriens, qui habitoient un pays de montagnes âpres et stériles, il leur mon-

tra les campagnes fertiles de l'Italie comme le fruit de leur victoire. Il représenta aux Maures et aux Numides la dure et violente domination de Masinissa, à laquelle ils seroient soumis s'ils étoient vaincus. Il anima ainsi ces différentes nations, par différentes vues de crainte et d'espérance. Quant (1) à ce qui regarde les Carthaginois, tout fut mis en usage d'une manière vive et touchante : le danger de leur patrie, leurs dieux pénates, les tombeaux de leurs ancêtres, l'épouvante et la consternation de leurs pères et mères, de leurs femmes, de leurs enfans ; enfin le sort de Carthage, que le succès de la bataille alloit ou ruiner et réduire pour toujours à l'esclavage, ou rendre maîtresse de l'univers, tout étant extrême dans ce qu'elle avoit à craindre ou à espérer. » Voilà un fort beau discours. Mais comment se fit-il entendre à ces diverses nations ? Tite-Live le marque. Il parla lui-même aux Carthaginois, et chargea les chefs de chaque nation de leur parler en conformité de ce qu'il leur avoit dit.

De même le général assembloit quelquefois les officiers de son armée, et, après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit qu'on dît aux troupes de sa part, il les renvoyoit chacun dans leurs corps ou dans leurs compagnies, pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu, et pour les animer au combat. Arrien (Arrian. lib 3, pag. 117) le mar-

(1) Carthaginiensibus mœnia patriæ, dii penates, sepulcra majorum, liberi cum parentibus conjugesque pavidæ, aut excidium serviliumque, aut imperium orbis terrarum; nihil aut in metum, aut in spem medium ostentatur.

que en particulier d'Alexandre-le-Grand avant la fameuse bataille d'Arbelles.

§. III. *Manière de ranger les armées en bataille, et de donner le combat.*

La manière de ranger les armées en bataille n'étoit pas uniforme chez les anciens, et elle ne pouvoit pas l'être, parce qu'elle dépend des circonstances, qui varient à l'infini, et demandent par conséquent divers arrangemens. L'infanterie ordinairement étoit placée au centre sur une ou plusieurs lignes, et la cavalerie sur les deux ailes.

A la bataille de Thymbrée (Xenoph. in Cyrop. l. 6, p. 158, etc.), toutes les troupes de Crésus, tant de pied que de cheval, étoient rangées sur une même ligne, et avoient trente hommes de profondeur; excepté les Égyptiens, dont le nombre montoit à six vingt mille hommes. Ils étoient partagés en douze gros corps ou bataillons carrés de dix mille hommes chacun, qui avoient cent hommes de front, et autant de profondeur. Il ne fut pas possible à Crésus de leur faire changer cet arrangement, auquel ils étoient accoutumés; ce qui rendit inutile la plus grande partie de ces troupes qui étoient les meilleures de l'armée, et ne contribua pas peu à la perte de la bataille. Les troupes persanes combattoient ordinairement sur vingt-quatre de hauteur. Cyrus, à qui il importoit de former le plus grand front qu'il lui seroit possible pour ne pas être enveloppé par les ennemis, dédoubla ses files, et les

mit sur douze de hauteur seulement. On sait quel fut le succès de ce combat.

Dans la bataille de Leuctres (Xenoph. Hist. lib. 6, p. 596, etc.), les Lacédémoniens, qui avoient, tant de leurs propres troupes que de celles des alliés, vingt-quatre mille hommes d'infanterie et seize cents chevaux, étoient rangés sur douze de hauteur, et les Thébains sur cinquante, quoiqu'ils n'eussent que six mille fantassins et quatre cents chevaux. Cela paroît contre les règles. Le dessein d'Épaminondas étoit de tomber d'abord avec tout le poids de son épais bataillon sur la phalange des Lacédémoniens, bien sûr que, s'il pouvoit l'enfoncer, tout le reste de l'armée seroit bientôt mis en déroute. Et, en effet, c'est ainsi que la chose arriva.

J'ai fait ailleurs (tom. 6), la description de la phalange macédonienne, si célèbre chez les anciens. Elle se divisoit ordinairement, selon Polybe (lib. 17, pag. 764-767. — *Id.* lib. 12, pag. 664), en dix corps, dont chacun étoit composé de seize cents hommes, rangés sur cent de front, et seize de profondeur. Quelquefois on doubloit ou l'on dédoubloit ce dernier nombre, selon l'exigence des cas. Le même Polybe donne à un escadron huit cents chevaux, rangés pour l'ordinaire sur cent de front et sur huit de hauteur. Il parle de la cavalerie persane.

Pour ce qui regarde les Romains, leur coutume de ranger l'infanterie sur trois lignes dura assez long-temps et fut assez uniforme. Entre autres exemples, celui de la bataille de Zama,

entre Scipion et Annibal, peut suffire pour nous donner une juste idée de la manière dont les Romains et les Carthaginois rangeoient leurs troupes.

Scipion plaça les hastaires à la première ligne, laissant des intervalles entre les cohortes. Il mit à la seconde les princes, postant leurs cohortes, non vis-à-vis les espaces de la première ligne, comme c'étoit la coutume chez les Romains, mais derrière les cohortes des hastaires, laissant des intervalles qui enfiloient ceux de la première ligne; et cela à cause du grand nombre d'éléphans qui étoient dans l'armée ennemie, auxquels on vouloit laisser un passage libre. Les triaires étoient sur la troisième ligne, et formoient comme un corps de réserve. La cavalerie étoit répandue sur les deux ailes; celle d'Italie à la gauche, commandée par Lélius; celle des Numides à la droite, commandée par Masinissa. Il jeta dans les espaces de la première ligne des armés à la légère, et leur donna ordre de commencer le combat, de manière pourtant que, s'ils étoient poussés, ou ne pouvoient soutenir le choc des éléphans, ils se retirassent, ceux qui couroient le mieux, derrière toute l'armée par les intervalles directs, et ceux qui se verroient enveloppés par les espaces de traverse, à droite et à gauche.

Pour ce qui est de l'autre armée, plus de quatre-vingts éléphans en couvroient le front. Annibal plaça ensuite les étrangers soudoyés au nombre d'environ douze mille Liguriens, Gaulois, Baléares, Maures: derrière cette première

ligne, les Africains et les Carthaginois. C'étoit l'élite de son armée, et il les destinoit pour tomber sur l'ennemi quand il seroit fatigué et affoibli par le combat; et à la troisième ligne, qu'il éloigna de la seconde de plus de cent pas (plus d'un stade), les troupes qui étoient venues d'Italie avec lui, auxquelles il ne se fioit pas, parce qu'elles avoient été arrachées par force de leur pays, et qu'il ne savoit s'il devoit les regarder comme ennemies ou alliées. Il mit sur l'aile gauche la cavalerie des alliés numides, et sur la droite, celle des Carthaginois.

Je souhaiterois que Polybe ou Tite-Live nous eussent marqué quel étoit le nombre des troupes de part et d'autre, et quelle profondeur les généraux leur avoient donnée en les rangeant en bataille. Dans la bataille de Cannes, qui précéda celle-ci de quelques années, il n'est fait nulle mention des hastaires, des princes, des triaires, qui formoient ordinairement les trois lignes de l'armée romaine. Tite-Live, sans doute, la suppose comme une chose d'usage, et connue de tout le monde.

Il étoit assez ordinaire, surtout à certains peuples, de jeter de grands cris, et de frapper de leurs épées sur leurs boucliers, en s'avançant vers l'ennemi pour l'attaquer. Ce bruit, joint à celui des trompettes, étoit fort propre à étouffer en eux, par une sorte d'étourdissement, toute crainte du danger, et à leur inspirer un courage et une hardiesse qui n'envisageoient plus que la victoire, et bravoient la mort.

Quelquefois les troupes alloient à pas lents et de

sang-froid au combat : quelquefois, quand elles approchoient de l'ennemi, elles s'élançoient contre lui avec impétuosité par une course rapide. Nous avons vu de grands hommes partagés de sentimens sur ces deux sortes d'attaques. A la journée des Thermopyles (Herod., lib. 7, cap. 208), l'espion de Xerxès trouva les Spartiates qui se préparoient au combat en peignant leurs chevelures. Jamais pourtant danger ne fut plus grand. Cette bravade ne convenoit qu'à des soldats déterminés, comme ceux-là, à vaincre ou à périr : d'ailleurs, c'étoit leur coutume ordinaire.

Les armés à la légère commençoient ordinairement l'action, et lançoient leurs traits, leurs flèches, leurs pierres contre les éléphans, s'il y en avoit, ou contre les chevaux, ou contre l'infanterie, pour tâcher d'y jeter le désordre ; après quoi, ils se retiroient à travers les vides de leurs troupes derrière la première ligne, d'où ils continuoient leurs décharges par-dessus la tête des soldats.

Les Romains commençoient le combat par lancer leurs javelots contre l'ennemi, puis ils en venoient aux mains ; et c'étoit là où paroissoit le courage, et où se faisoit le grand carnage.

Quand on étoit venu à bout d'enfoncer l'ennemi et de le mettre en fuite, le grand danger étoit, comme il l'est encore, de le poursuivre avec trop d'ardeur, et d'oublier ce qui se passoit dans le reste de l'armée. Nous avons vu que la perte de la plupart des batailles venoit de cette faute, d'autant plus à craindre qu'elle paroît venir de

bravoure et de courage. Lélius et Masinissa, dans la bataille de Zama, après avoir mis en désordre et en fuite les ennemis, ne se livrèrent pas à une ardeur indiscrète ; mais, revenant promptement de la poursuite, ils rejoignirent le gros, et, tombant sur les derrières d'Annibal, ils passèrent au fil de l'épée la plus grande partie de ses phalanges.

Lycurgue avoit ordonné (Plut. in Lycurg., p. 54) qu'après avoir assez poursuivi l'ennemi pour s'assurer la victoire, on cessât de le faire ; et cela pour deux raisons. La première, parce que, faisant la guerre Grecs contre Grecs, l'humanité demandoit qu'on ne poussât pas à toute outrance des peuples voisins, et en quelque sorte compatriotes, et qui, par la fuite, s'avouoient vaincus. La seconde, parce que les ennemis, comptant sur cette coutume, étoient portés à mettre leur vie en sûreté par la retraite plutôt qu'à s'opiniâtrer au combat, où ils savoient qu'il n'y avoit point de quartier à espérer pour eux.

Il faut que l'attaque d'une armée par les flancs et par les derrières soit bien avantageuse, puisque, dans la plupart des batailles, elle est ordinairement suivie de la victoire. Aussi voit-on, dans tous les combats, que le principal soin des habiles généraux étoit de se mettre en sûreté contre ce danger.

On a dû être étonné de voir si peu de cavalerie dans l'armée romaine : trois cents chevaux pour quatre ou cinq mille hommes de pied. Il est vrai qu'ils faisoient un excellent usage du peu qu'ils en

avoient. Tantôt ils sautoient par terre (Liv., l. 3, n. 62), et combattoient à pied, leurs chevaux étant accoutumés à demeurer cependant immobiles. Tantôt ils recevoient en croupe des fantassins armés à légère (*Id.*, lib. 26, n. 4), qui descendoient de cheval, et y remontoient avec une vitesse admirable. Quelquefois les cavaliers (*Id.*, lib. 8, n. 30) lâchoient leurs chevaux à toute bride contre les ennemis, qui ne pouvoient en aucune sorte soutenir une si violente attaque. Mais enfin tout cela se réduisoit à peu de chose, et nous avons vu que la supériorité d'Annibal, dans ses quatre premières batailles, venoit principalement de sa cavalerie.

Les Romains avoient d'abord fait la guerre à des voisins dont les pays étoient fourrés, embarrassés par des vignes et des oliviers, situés près des montagnes des Apennins, où la cavalerie avoit peu de liberté pour agir et pour s'étendre. Les peuples voisins avoient la même raison pour se charger de peu cavalerie; et on s'accoutuma ainsi de part et d'autre à s'en passer. La légion romaine fut établie sur le pied de trois cents chevaux, dont les alliés fournissoient le double. Cette coutume, dans les temps suivans, tint lieu de loi.

L'armée des Perses étoit sans cavalerie, quand Cyrus en reçut le commandement. Il en sentit bientôt le besoin; et en assez peu de temps il en forma une fort nombreuse, à laquelle principalement il fut redevable de ses conquêtes. Les Romains furent obligés d'en faire autant quand ils tournèrent leurs armes du côté de l'Orient, et

qu'ils eurent affaire à des peuples dont les principales forces consistoient en cavalerie. Ils avoient appris d'Annibal l'usage qu'il en falloit faire.

Je ne vois pas que dans les armées des anciens il soit fait mention d'hôpitaux pour les malades et les blessés. Ils en prenoient soin sans doute. Homère parle de plusieurs illustres médecins qui étoient dans l'armée des Grecs au siége de Troie; et l'on sait qu'ils faisoient aussi les fonctions de chirurgiens. Le jeune Cyrus (Xenoph. Cyrop. l. 1, pag. 29), dans l'armée qu'il menoit au secours de son oncle Cyaxare, ne manqua pas de mener avec lui bon nombre d'habiles médecins. César marque en plus d'un endroit dans ses Commentaires, qu'au sortir d'une bataille on portoit les blessés dans la ville la plus voisine. Il y a plusieurs exemples de généraux qui alloient visiter les blessés dans leurs tentes; ce qui est une preuve que, dans une chambrée, composée de sept ou huit camarades et formée de citoyens d'une même ville, et d'un même quartier de la ville, les soldats prenoient soin de leurs blessés.

Tite-Live (Liv. lib. 22, n. 52) parle souvent de cartel, c'est-à-dire, de l'accord qui se fait entre les peuples pour le rachat des prisonniers pendant la guerre. Après la bataille de Cannes, Annibal, s'étant rendu maître du petit camp des Romains, convint de rendre les citoyens romains chacun pour trois cents pièces de monnoie appelées *quadrigati*, qui étoient des deniers, c'est-à-dire, pour 150 livres; les alliés, pour 200; les esclaves, pour 100. Les Romains, ayant pris

Érétrie, ville d'Eubée (*Id.* lib. 32, n. 17) où il y avoit une garnison de Macédoniens, fixèrent le prix de leur rachat à trois cents pièces de monnoie aussi, c'est-à-dire, à 150 livres. Annibal (*Id.* lib. 34, n. 49), voyant que les Romains étoient déterminés à ne point racheter leurs prisonniers qui s'étoient rendus à l'ennemi, les avoit vendus à différens peuples. Les Achéens en avoient acheté un assez grand nombre. Quand les Romains eurent rétabli la Grèce en liberté, les Achéens, par reconnoissance, leur remirent tous ces prisonniers, et payèrent à leurs maîtres par tête cinq cents deniers, c'est-à-dire, 250 livres; ce qui, selon Polybe, monta pour le total à 100 talens, ou 100 mille écus; car les prisonniers se trouvèrent, dans l'Achaïe seule, au nombre de douze cents.

Je ne crois pas que l'usage des lettres en chiffres fût connu chez les anciens. Il est pourtant bien nécessaire, pour faire passer des avis secrets à des officiers, ou éloignés de l'armée, ou enfermés dans une ville, ou dans d'autres occasions. Pendant que Q. Cicéron étoit assiégé dans son camp par les Gaulois, César (Bell. Gall. lib. 5) lui écrivit, pour lui donner avis qu'il marchoit à son secours avec plusieurs légions, et qu'il arriveroit promptement. La (1) lettre étoit écrite en grec, de peur que, si elle tomboit entre les mains des ennemis, elle ne leur apprît que César étoit en marche. La précaution ne paroît pas fort sûre.

(1) Epistolam græcis conscriptam literis mittit, ne, interceptâ epistolâ, nostra ab hostibus consilia cognoscantur.

Celle des signaux, dont j'ai parlé ailleurs, ne l'étoit pas beaucoup plus ; outre que l'usage en étoit fort difficile et fort embarrassant.

Je devois rapporter un usage commun chez les Romains (Plut. in Coriol., pag. 217), et qui est fort remarquable. C'étoit la coutume chez eux, quand ils étoient rangés en bataille, tout prêts à prendre leurs boucliers et à ceindre leurs robes, de faire leur testament sans rien écrire, en nommant seulement leur héritier devant trois ou quatre témoins. C'est ce qu'on appeloit, *testamenta in procinctu facere.*

Après le peu que j'ai dit des batailles, n'ayant pas osé m'engager plus avant dans une matière qui n'est point de mon ressort, je passe aux récompenses et aux punitions qui suivoient le bon ou le mauvais succès d'un combat.

§. IV. *Punitions, Récompenses, Trophées, Triomphes.*

Solon avoit raison de dire que les deux grands mobiles qui font agir les hommes, et qui les mettent en mouvement, sont la crainte et l'espérance, et qu'un bon gouvernement ne peut subsister sans les punitions et les récompenses, parce que l'impunité enhardit le crime, et que souvent la vertu, si elle est négligée et sans honneur, devient languissante et s'affoiblit. Cette maxime est encore plus vraie en particulier par rapport au gouvernement militaire, qui, donnant plus de lieu à la licence, demande aussi que la règle

et la discipline y soient resserrées par des liens plus fermes et plus vigoureux.

Il est vrai qu'on peut abuser de ce principe surtout pour la punition, et le porter trop loin. Chez les Carthaginois, les généraux qui avoient été malheureux dans la guerre, étoient ordinairement punis de mort, comme si le malheur étoit un crime, et qu'il ne pût jamais arriver qu'un excellent capitaine perdît une bataille sans qu'il y eût de sa faute. Ils poussoient la rigueur bien plus loin; car (1) ils condamnoient à mort celui qui avoit pris de mauvaises mesures, quoiqu'il eût bien réussi. Chez (2) les Gaulois, quand on faisoit la levée des troupes, tous les jeunes gens capables de porter les armes devoient se trouver à l'assemblée un certain jour. Celui qui arrivoit le dernier étoit condamné à mort, et on lui faisoit souffrir les plus cruels supplices. Quelle cruauté!

Les Grecs, quoique très-sévères pour le maintien de la discipline militaire, étoient plus humains. A Athènes (Æschin. in Ctesiph. p. 456), le refus de porter les armes, bien plus criminel

(1) Apud Carthaginienses in crucem tolli imperatores dicuntur, si prospero eventu, pravo consilio, rem gesserunt. *Liv. lib.* 38, *n.* 48.

(2) Hoc, more Gallorum, est initium belli, quo, lege communi, omnes puberes armati convenire coguntur; et qui ex eis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus crucialibus affectus necatur. *Cæs. de Bello Gall., lib.* 5.

qu'un retardement de quelques heures où de quelques momens, étoit puni seulement par un interdit public et par une espèce d'excommunication, qui fermoit au coupable l'entrée des assemblées du peuple et aux temples des dieux. Mais jeter son bouclier pour fuir, quitter son poste, se rendre déserteur, c'étoit un crime capital, et puni de mort.

A Sparte (Herod. lib. 7, c. 104), c'étoit une loi inviolable de ne jamais prendre la fuite, quelque supérieure en nombre que pût être l'armée ennemie, de ne jamais quitter son poste, de ne point livrer ses armes. Ceux qui avoient manqué contre ces règles, étoient diffamés pour toujours. Non-seulement on les excluoit de toutes sortes de charges et d'emplois, des assemblées, des spectacles; mais c'étoit encore une honte de s'allier avec eux par les mariages, et on leur faisoit impunément mille outrages en public. Au contraire, on rendoit de grands honneurs à ceux qui s'étoient comportés vaillamment dans le combat, ou qui étoient morts les armes à la main pour la défense de la patrie.

La Grèce étoit pleine de statues des grands hommes qui s'étoient distingués dans les combats. On ornoit leurs tombeaux d'inscriptions magnifiques, qui éternisoient leur nom et leur mémoire. Ce qui se pratiquoit sur ce sujet à Athènes (Thucyd. l. 2, p. 121) étoit d'une force merveilleuse pour animer le courage parmi les citoyens, et pour leur inspirer des sentimens d'honneur et de gloire. Au retour d'une bataille on rendoit publiquement

les derniers devoirs à ceux qui avoient été tués. On exposoit, pendant trois jours consécutifs, les ossemens des morts à la vénération du peuple, qui s'empressoit à y jeter des fleurs, et à y faire brûler de l'encens et des parfums. Ensuite on menoit en pompe ces ossemens dans autant de cercueils qu'il y avoit de tribus à Athènes, et on les conduisoit au lieu destiné pour leur sépulture. Tout le peuple accompagnoit cette religieuse cérémonie. La marche avoit quelque chose d'auguste et de majestueux, et ressembloit plutôt à un glorieux triomphe qu'à un lugubre convoi.

Quelques jours après, et ceci passe encore de beaucoup tout ce que je viens de dire, un des Athéniens les plus qualifiés prononçoit devant tout le peuple l'oraison funèbre de ces illustres morts. Le grand Périclès fut chargé de cette commission après la première campagne de la guerre du Péloponèse. Thucydide nous a conservé son discours, et l'on en trouve un sur le même sujet dans Platon. Le but de cette oraison funèbre étoit de relever le courage de ces généreux soldats qui avoient répandu leur sang pour la patrie, de porter les citoyens à l'imitation de leur exemple, et surtout de consoler leurs proches. On exhortoit ceux-ci à modérer leur douleur par la vue de la gloire dont leurs parens étoient comblés pour toujours. « Vous n'avez jamais, disoit-on aux pères et aux mères, demandé aux dieux que vos enfans fussent exemptés de la loi commune qui condamne tous les hommes à la mort; mais seulement qu'ils fussent gens de bien et d'honneur. Vos vœux sont

exaucés; et la gloire dont vous les voyez honorés doit essuyer vos larmes, et changer vos gémissemens en actions de grâces. » Souvent, par une figure ordinaire aux orateurs surtout dans les grands sujets, on mettoit ces vives exhortations dans la bouche des morts mêmes, qui sembloient sortir de leurs tombeaux pour animer et consoler leurs pères et leurs mères.

On ne s'en tenoit pas à de simples discours et à de stériles louanges. La république, comme une mère tendre et compatissante, se chargeoit de la nourriture et de la subsistance des vieillards, des veuves et des enfans orphelins qui avoient besoin de ces secours. Ces derniers étoient élevés convenablement à leur état (Æschin. contra Ctesiph. p. 452, 453), jusqu'à l'âge où ils pouvoient porter les armes : et pour lors publiquement, sur le théâtre et en présence de tout le peuple, ils étoient revêtus d'une armure complète, et mis au nombre des soldats de la république.

Manquoit-il quelque chose à la pompe funèbre dont je viens de parler, et ne sembloit-elle pas, en quelque sorte, transformer en héros et en conquérans de pauvres soldats et de simples bourgeois d'Athènes? Les honneurs qu'on rend parmi nous à nos plus illustres généraux, ont-ils quelque chose de plus vif et de plus touchant? C'est par-là que se perpétuoient dans la nation ce courage, cette grandeur d'âme, cette ardeur pour la gloire, ce zèle et ce dévouement pour la patrie, qui rendoient les Grecs insensibles aux plus grands dangers, et à

la mort même. Car (1), comme le remarque Thucydide à l'occasion de ces honneurs funèbres, *les grands hommes se forment où le mérite est le mieux récompensé.*

Les Romains n'étoient ni moins exacts que les Grecs à punir les fautes contre la discipline militaire, ni moins attentifs à récompenser les belles actions.

La punition étoit proportionnée au crime, et n'alloit pas toujours à la mort. Tantôt une parole de mépris suffisoit pour punir des troupes : une autre fois le général les punissoit en leur refusant la part qu'ils auroient eue au butin. Quelquefois on les renvoyoit à l'écart, et on refusoit leurs services contre l'ennemi. Assez ordinairement on les faisoit travailler aux retranchemens du camp en simple tunique et sans ceinturon. L'ignominie étoit souvent plus sensible que la mort même. Les troupes de César mutinées (Dio. Cass. l. 42, p. 210) demandoient avec des plaintes séditieuses qu'on les licenciât. César (2) ne leur dit qu'un mot, les appelant *Quirites*, comme qui diroit, messieurs *, au lieu qu'il avoit coutume de les

(1) Ἆθλα γὰρ οἷς κεῖται ἀρετῆς μέγιστα, τοῖς δὲ καὶ ἄνδρες ἄριστοι πολιτεύουσι.

(2) Divus Julius seditionem exercitûs verbo uno compescuit, *Quirites* vocando qui sacramentum ejus detractabant. *Tacit Annal*, *lib.* 1, *cap.* 41.

* *Quirites* signifie proprement citoyens ou bourgeois de Rome.

appeler *soldats* ou *camarades*, et sur-le-champ il leur donna leur congé. Ce mot fut pour eux un coup de foudre. Ils se crurent dégradés et entièrement déshonorés ; ils ne cessèrent de le presser par les prières les plus touchantes et les plus humbles, jusqu'à ce qu'il leur eût accordé en grâce de porter encore les armes pour lui. Cette punition, qui cassoit les soldats, s'appeloit *exauctoratio*.

L'armée romaine (Liv. lib. 3, n. 29), par la faute du consul Minucius, qui la commandoit, étoit assiégée dans son camp par les Èques, et près d'être prise. Cincinnatus, nommé dictateur pour cette expédition, courut à son secours, la délivra, et se rendit maître du camp des ennemis plein de richesses. Il punit l'armée consulaire en ne lui donnant aucune part au butin, et obligea Minucius de se démettre du consulat, et de servir dans l'armée en qualité de lieutenant, ce qu'il fit sans plainte et sans murmure. « Alors (1), remarque l'historien, les esprits se soumettoient avec tant de douceur à ceux en qui ils sentoient la supériorité de mérite réunie avec l'autorité, que cette armée, plus sensible au bienfait qu'à l'ignominie, décerna au dictateur une couronne d'or du poids d'une livre, et, lorsqu'il partit, le salua comme son patron et son protecteur. »

Après la bataille de Cannes (Liv. lib. 22,

(1) Adeò tum imperio meliori animus mansuetè obediens erat, ut beneficii magis quàm ignominiæ hic exercitus memor, et coronam auream dictatori libræ pondo decreverit, et proficiscentem eum patronum salutaverit. *Liv.*

n. 50-61), où plus de quarante mille Romains étoient demeurés sur la place, environ sept mille soldats, qui se trouvèrent dans les deux camps, se voyant sans ressource et sans espérance, livrèrent leurs armes et leurs personnes à l'ennemi, et furent faits prisonniers. Dix mille, qui avoient pris la fuite aussi bien que Varron, se sauvèrent par différens endroits, et enfin se réunirent à Canuse auprès du consul. Quelque instance que ces prisonniers et leurs parens fissent dans la suite pour obtenir leur rachat, et dans quelque disette de soldats que fût Rome alors, jamais le sénat ne put se résoudre de racheter des soldats qui avoient eu la lâcheté de se rendre à l'ennemi, et à qui plus de quarante mille hommes tués sous leurs yeux n'avoient pu inspirer le courage de mourir pour leur patrie les armes à la main. Les dix mille autres (*Id.* lib. 23, n. 25), qui s'étoient sauvés par la fuite, furent relégués en Sicile, avec défense de retourner en Italie, tant que dureroit la guerre contre les Carthaginois. Ils demandoient avec d'instantes prières qu'on les menât contre l'ennemi, et qu'on leur donnât lieu de laver dans leur propre sang l'ignominie de leur fuite. Le sénat demeuroit inflexible, ne croyant pas devoir confier la défense de la république à des soldats qui avoient abandonné leurs compagnons dans le combat. Enfin, sur les remontrances et les vives sollicitations du proconsul Marcellus, il leur accorda leur demande, mais à condition qu'ils ne mettroient point le pied dans l'Italie, tant que l'ennemi y demeureroit. On punit aussi très-sévè-

rement tous les cavaliers de l'armée de Cannes relégués en Sicile (Liv. lib. 27, n. 11). Dans la première revue qui se fit par les censeurs après cette bataille, on leur ôta à tous leurs chevaux que la république leur fournissoit, ce qui emportoit la dégradation du rang de chevalier romain : on déclara que leurs années de service jusque-là ne seroient point comptées, et qu'ils seroient obligés d'en faire encore dix en se fournissant eux-mêmes de chevaux ; c'est-à-dire, de servir tout autant d'années que s'ils n'eussent jamais porté les armes : car les chevaliers n'étoient obligés qu'à dix campagnes.

.Le sénat, plutôt que de racheter les prisonniers (Liv. lib. 22, n. 5; 24, n. 14-16), ce qui auroit moins coûté, aima mieux armer huit mille esclaves ; et il leur fit espérer la liberté s'ils combattoient vaillamment. Ils avoient déjà servi près de deux ans avec beaucoup de courage : la liberté tardoit toujours à venir (1), et ils aimoient mieux la mériter que de la demander, avec quelque ardeur qu'ils la souhaitassent. Il se présenta une occasion importante, où elle leur fut montrée comme le fruit prochain de leur courage. Ils firent des merveilles dans le combat, excepté quatre mille qui montrèrent quelque timidité. Après la bataille, ils furent tous déclarés libres. La joie fut incroyable. Gracchus, qui les commandoit, leur dit : *Avant que de vous avoir égalé tous par le titre de la liberté, je n'ai point voulu mettre de différence entre*

(1) Jam alterum annum libertatem tacitè mereri, quàm postulare palam maluerant. *Liv.*

le courageux et le timide. Il est pourtant juste qu'il y en ait. Alors il fit promettre avec serment à tous ceux qui avoient mal fait leur devoir, que, tant qu'ils serviroient, en punition de leur faute ils ne prendroient leur nourriture que debout, excepté en cas de maladie: ce qui fut accepté et exécuté avec une parfaite soumission. C'étoit de toutes les punitions militaires la plus légère et la plus douce.

Les punitions que j'ai rapportées jusqu'ici ne touchoient guère qu'à l'honneur : il y en avoit d'autres qui alloient jusqu'à la perte de la vie.

Une de celles-là s'appeloit *fustuarium*, la bastonnade (Polyb. lib. 6, pag. 481) (1). Elle se faisoit ainsi. Le tribun, prenant un bâton, ne faisoit qu'en toucher le criminel, et aussitôt après tous les légionnaires fondoient sur lui à coups de bâtons et de pierres, en sorte que le plus souvent il perdoit la vie dans ce supplice. Si quelqu'un en échappoit, il n'étoit pas pour cela sauvé entièrement. Le retour dans sa patrie lui étoit interdit pour toujours, et aucun de ses parens n'auroit osé lui ouvrir sa maison. On punissoit de ce supplice la garde qui ne s'étoit point trouvée à son poste; par où l'on peut juger de l'exactitude avec laquelle la discipline étoit observée par rapport aux gardes nocturnes, d'où dépendoient la sûreté et le salut de toute l'armée. Tous ceux aussi qui abandonnoient leur poste, soldats ou officiers, étoient traités de

(1) Si Antonius consul, fustuarium meruerunt legiones, quæ consulem reliquerunt. *Cic. Philip.* 3, *n.* 14.

la même sorte. Velléius (1) Paterculus en cite un exemple dans un des premiers officiers d'une légion, qui fut exposé à la bastonnade, pour avoir pris honteusement la fuite dans le combat : c'étoit du temps d'Antoine et du jeune César. Mais, ce qui paroît bien plus étonnant, on condamnoit à la même peine ceux qui voloient dans le camp. Il faut se souvenir du serment que prêtoient les soldats en y entrant.

Quand la faute étoit générale dans une légion ou dans une cohorte, comme il n'étoit pas possible de faire mourir tous les coupables, on les décimoit par le sort, et celui dont le nom étoit tiré le dixième étoit mis à mort. Ainsi la crainte tomboit sur tous, et la peine sur un petit nombre. Les autres étoient condamnés à ne recevoir que de l'orge au lieu de blé, et à camper hors du retranchement, au risque d'être attaqués par les ennemis. On voit dans Tite-Live (lib. 2, n. 59) un exemple de la décimation dès les commencemens de la république. Crassus (Plut. in Crass. p. 548), lorsqu'il se mit à la tête des légions qui s'étoient laissé battre par Spartacus, rappela l'ancien usage des Romains interrompu depuis plusieurs siècles, de décimer les soldats qui avoient mal fait leur devoir : et cette punition eut un très-heureux effet. Ce genre de mort, dit Plutarque, est accom-

(1) Calvinus Domitius, cùm ex consulatu obtineret Hispaniam, gravissimi comparandique antiquis exempli auctor fuit. Quippe primipili centurionem, nomine Vibillium, ob turpem ex acie fugam, fuste percussit. *Paterc. lib. 2, cap* 78.

pagné d'une grande ignominie ; et, comme cette exécution se fait devant toute l'armée, elle y répand la frayeur et l'horreur.

La décimation devint fort commune sous les empereurs, surtout par rapport aux Chrétiens, dont le refus d'adorer les idoles, ou de persécuter les fidèles, étoit regardé et puni comme une révolte sacrilége. On traita ainsi la légion thébaine, sous Maximien (Ex Epist. S. Eucherii Lugdun. ad Sylv. Episc.). Cet empereur la fit décimer jusqu'à trois fois de suite, sans pouvoir vaincre la pieuse résistance de ces généreux soldats. Maurice, leur commandant, de concert avec tous les autres officiers, écrivit à l'empereur une lettre fort courte, mais bien admirable. *Nous* (1) *sommes, seigneur, vos soldats, mais les serviteurs de Dieu. Nous vous devons le service, et à lui notre innocence. Nous ne pouvons point vous obéir pour renoncer Dieu : ce Dieu, qui est notre créateur et notre maître ; ce Dieu qui est le vôtre aussi, seigneur, soit que vous le vouliez, ou non.* Tout le reste de la légion fut mis à mort sans faire la moindre résistance, et elle alla joindre les légions des anges, pour loüer éternellement avec elles le Dieu des armées.

Ces punitions qui alloient jusqu'à la mort, étoient rares du temps de la république. On sa-

(1) Milites sumus, imperator, tui, sed tamen servi Dei. Tibi militiam debemus, illi innocentiam. Sequi imperatorem in hoc nequaquàm possumus, ut auctorem negemus ; Deum auctorem nostrum, Deum auctorem, velis nolis, tuum.

voit (1) que c'étoit un crime capital de quitter son poste, ou de combattre sans ordre : et l'exemple des pères qui n'avoient pas épargné leurs propres fils, inspiroit une juste terreur, qui prévenoit de telles fautes, et faisoit respecter les règles de la discipline militaire. Il y avoit dans ces exécutions sanglantes une dureté qui révolte la nature, et qu'on n'oseroit néanmoins condamner absolument, parce (2) que, si tout grand exemple tient quelque chose de l'injustice, d'un autre côté, ce qui s'y trouve de contraire à l'intérêt des particuliers, est compensé par l'utilité qui en revient au public.

Un général est quelquefois obligé de sévir contre des soldats, pour arrêter par leur supplice, ou une révolte qui commence, ou un violement ouvert de la discipline. Alors il deviendroit cruel, s'il agissoit avec douceur, et ressembleroit à un chirurgien qui, par une fausse compassion, aimeroit mieux laisser périr le corps entier, que de couper un membre gangrené. Ce qui est à éviter dans ces occasions, c'est de paroître agir par passion et par haine : car pour (3) lors les remèdes employés à contre-temps ne servent qu'à aigrir le

(1) Præsidio decedere apud Romanos capital esse, et nece liberorum etiam suorum eam legem parentes sanxisse. *Liv. lib.* 24, *n.* 37.

(2) Habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum, quod contra singulos, utilitate publicâ rependitur. *Tacit. Annal. lib.* 14, *cap.* 44.

(3) Intempestivis remediis delicta accendebat. *Tacit.*

mal. C'est ce qui arriva dans le premier exemple de décimation que j'ai cité (Liv. lib. 2, n. 59), où Appius s'étoit tellement rendu odieux aux soldats, qu'ils aimèrent mieux se laisser battre par les ennemis, que de vaincre avec lui et pour lui. C'étoit un esprit dur, et d'une roideur inflexible. Papirius (Liv. lib. 8, n. 36), longtemps après, se conduisit plus sagement dans un cas à peu près semblable. Ses (1) soldats, exprès pour le mortifier, se relâchèrent dans le combat, et l'empêchèrent de vaincre. En habile homme, il sentit d'où venoit le mal : il reconnut qu'il devoit tempérer sa sévérité, et adoucir son humeur trop impérieuse. Il le fit et réussit si bien, qu'il regagna parfaitement l'affection des soldats. Une pleine victoire en fut la suite. Il faut bien de l'art et de la prudence pour punir utilement.

C'étoit bien plus par la vue des récompenses et par des sentimens d'honneur que les Romains engageoient les troupes à faire leur devoir. Après la prise d'une ville, ou le gain d'une bataille, le général donnoit ordinairement le butin aux soldats, mais avec un ordre admirable, que décrit Polybe (lib. 10, pag. 589-590), dans le récit de la prise de Carthagène. C'est, dit-il, un usage établi chez les Romains, que, sur le signal qu'en donne le général, les troupes se dispersent dans la ville qui a été prise pour butiner : on porte ensuite

(1) Cessatum à milite, ac de industriâ, ut obtrectaretur laudibus ducis, impedita victoria est. . . . Sensit peritus dux quæ res victoriæ obstaret : temperandum ingenium suum esse, et severitatem miscendam comitate. *Liv.*

ce que l'on a pris chacun à sa légion. Après que le butin a été vendu à l'encan, les tribuns en partagent le prix en parties égales, qui se donnent non-seulement à ceux qui sont en différens postes, mais encore à ceux qui ont été laissés à la garde du camp, aux malades, et aux autres qui ont été détachés pour quelque fonction que ce soit. Et, de peur qu'il ne se commette quelque infidélité dans cette partie de la guerre, on fait jurer aux soldats, avant qu'ils se mettent en campagne, et le premier jour qu'ils sont assemblés, qu'ils ne mettront rien à part du butin, et qu'ils apporteront fidèlement tout ce qu'ils auront gagné. Quel amour de l'ordre, quel soin de la discipline, quel respect pour l'équité, au milieu du tumulte des armes, et dans l'ardeur même de la victoire!

Le jour du triomphe, le général faisoit encore une distribution d'argent plus ou moins forte, selon les différens temps de la république, mais toujours assez modique jusqu'au temps des guerres civiles.

Souvent on mêloit l'honneur à l'intérêt, et le soldat étoit bien plus sensible à l'un qu'à l'autre; combien plus les officiers! P. Décius, tribun (Liv. lib. 1, n. 37), avec un détachement qu'il conduisit au péril de sa vie sur une hauteur, avoit sauvé l'armée entière par une des plus belles actions dont il soit parlé dans l'histoire. A son retour, le consul, en présence de toutes les troupes, le combla de louanges; et, outre beaucoup d'autres présens militaires, il lui donna une couronne d'or, cent bœufs, et de plus, un autre bœuf d'une

grosseur et d'une beauté extraordinaires, entièrement blanc, et qui avoit les cornes dorées. Il accorda aux soldats, qui avoient accompagné le tribun dans cette expédition, double ration de blé pour tout le temps qu'ils serviroient; et, pour le présent, il leur donna à chacun deux bœufs et deux habits. Les légions, pour marquer aussi leur reconnoissance, présentèrent à Décius une couronne de gazon; c'étoit la marque d'un siége qu'on avoit fait lever; et ses propres soldats lui en accordèrent autant. Il immola à Mars le bœuf aux cornes dorées, et donna les cent bœufs à ses soldats; les légions les gratifièrent chacun d'une livre de farine et d'un demi-setier de vin.

Calpurnius Pison (Val. Max. lib. 4, cap. 3), surnommé *Frugi*, par vénération pour ses vertus et pour sa grande frugalité, ayant récompensé diversement la plupart de ceux qui l'avoient aidé à finir la guerre de Sicile, se crut obligé aussi de reconnoître, mais à ses propres frais, les services d'un de ses fils qui s'y étoit le plus signalé. Il déclara publiquement qu'il avoit mérité une couronne d'or, et il lui en assura une, par son testament, du poids de trois livres, lui décernant l'honneur comme général, et payant le prix de la couronne comme père; *ut honorem publicè à duce, pretium à patre privatìm acciperet.*

La couronne d'or étoit un présent qui ne s'accordoit guère qu'aux principaux officiers. Il y en avoit plusieurs autres pour différens objets. La couronne *obsidionale*, dont j'ai déjà parlé, pour avoir délivré des citoyens ou des troupes d'un siége;

elle étoit de gazon, et c'étoit de toutes la plus glorieuse. La couronne *civique*; pour avoir sauvé la vie à un citoyen; elle étoit de chêne, en mémoire, dit-on, de ce qu'autrefois les hommes se nourrissoient de glands. La couronne *murale*, pour avoir le premier monté à l'assaut et sauté sur le mur; elle étoit ornée d'espèces de créneaux (*pinnis*), tels qu'il s'en trouve aux murs des villes. La couronne *navale*, qui avoit comme des becs de vaisseaux (*rostra*). Elle se donnoit au général de la flotte qui avoit gagné une bataille. Les exemples en sont très-rares. Agrippa, qui en obtint une, s'en fit beaucoup d'honneur :

> Cui belli insigne superbum,
> Tempora navali fulgent Rostrata coronâ.
>
> *Virgil. Æn. lib.* 8.

Outre ces couronnes (et il y en avoit encore quelques autres), les généraux faisoient présent aux soldats ou officiers qui s'étoient signalés d'une manière particulière, d'une épée, d'un bouclier et d'autres armes; et quelquefois aussi d'habits militaires distingués. Nous (1) avons vu un officier qui avoit été récompensé trente-quatre fois par les commandans, et qui avoit remporté six couronnes civiques.

Ces présens, ces couronnes étoient pour eux des titres de noblesse, qui, dans la concurrence avec

(1) Quater et tricies virtutis causâ donatus ab imperatoribus sum : sex civicas coronas accepi. *Liv. lib.* 42, *n.* 34.

des rivaux sur des dignités et des rangs, leur méritoient souvent la préférence; et ils ne manquoient pas de s'en parer dans des cérémonies publiques. Ils attachoient aussi aux portes de leurs maisons les dépouilles prises par eux sur les ennemis (Liv. lib. 10, n. 7; l. 23; lib. 38, n. 43); et il n'étoit pas permis à un acquéreur de les en arracher. Sur quoi Pline (lib. 35, cap. 2) fait une belle réflexion, mais qu'il n'est pas possible de rendre en termes aussi énergiques que les siens. « Les maisons, dit-il, triomphoient encore, quoiqu'elles eussent changé de maître. Quel aiguillon plus capable de réveiller et de piquer un possesseur indigne, à qui les murailles mêmes reprochoient, chaque fois qu'il y entroit, qu'il ne les voyoit honorées que par le triomphe d'autrui! » *Triumphabant, etiam dominis mutatis, domus ipsæ. Et erat hæc stimulatio ingens, exprobrantibus tectis quotidie imbellem dominum intrare in alienum triumphum.*

Les louanges données en présence de toute l'armée ne faisoient pas moins d'impression sur leur esprit; et c'est de quoi un bon général n'est pas avare dans l'occasion. Agricola (1), dit Tacite, n'envioit et ne déroboit à personne la gloire qui lui étoit due : soit centurion, soit préfet, chacun trouvoit en lui un témoin équitable de ses belles actions, qu'il ne manquoit pas de faire valoir. César (Cæs. de Bell. Gall., lib. 5), ayant appris

(1) Nec unquàm per alios gesta avidus intercepit : seu centurio, seu præfectus, incorruptum facti testem habebat. *Tacit. in vit. Agric.*, *cap.* 22.

avec quel courage Q. Cicéron, frère du grand orateur, avoit défendu son camp contre les troupes nombreuses des Gaulois, releva en public la grandeur de cette action, loua en général toute la légion, et apostropha en particulier ceux des centurions et des tribuns que Cicéron lui marqua s'être le plus distingués. (Cæs. de Bell. Civ., l. 3.) Dans une autre occasion, un centurion, nommé Scéva, avoit beaucoup contribué à la défense et à la conservation d'un château. On apporta à César son bouclier percé de deux cent trente coups de flèches. César, surpris et charmé d'une telle bravoure, lui fit présent sur-le-champ de deux cent mille sesterces (vingt-cinq mille livres), et le fit passer tout d'un coup du huitième rang des centurions au premier, en le nommant primipile, place très-honorable, comme je j'ai marqué ailleurs, et qui ne reconnoissoit au-dessus de soi que les tribuns, les lieutenans et le général.

Rien n'égaloit cette dernière sorte de récompense pour inspirer du courage aux troupes. On avoit sagement établi dans une légion plusieurs degrés d'honneur et de distinction, dont aucun ne s'accordoit à la naissance, ou ne s'achetoit à prix d'argent. Le mérite seul y conduisoit, du moins c'étoit la voie la plus ordinaire. Quelque distance qu'il y eût entre un simple fantassin et le consulat, la porte lui en étoit ouverte : le chemin en étoit frayé, et l'on avoit plusieurs exemples de citoyens, qui, de degré en degré, étoient parvenus à cette suprême dignité. Quelle ardeur croit-on qu'une telle vue excitât dans des

troupes! Les hommes sont capables de tout, quand on les sait prendre par des motifs d'honneur et de gloire.

Il me reste à dire un mot des trophées et des triomphes.

Les trophées, chez les anciens, étoient, dans leur origine, un amas d'armes et de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, dont on a fait ensuite la représentation en pierre et en marbre. On ne manquoit jamais, aussitôt après la victoire, d'ériger un trophée, et il étoit regardé comme une chose sacrée, parce qu'on l'offroit toujours à quelque divinité : c'est pourquoi on n'osoit pas le renverser. Il n'étoit pas permis non plus, quand il tomboit de vétusté, de le rétablir ; et Plutarque (in Quæst. Rom., p. 272) en apporte une belle raison, qui marque dans les anciens des sentimens d'humanité bien estimables. *Il y a*, dit-il, *quelque chose d'odieux*, *et c'est vouloir perpétuer les haines que de rétablir et de remettre sur pied les monumens des anciennes disputes avec les ennemis que le bénéfice du temps a ruinés.* C'est dans le même esprit que les anciens Grecs n'approuvoient que les trophées de bois, et non ceux de pierre, pour ne pas perpétuer les inimitiés.

On ne remarque pas la même humanité dans les triomphes des Romains, dont je dois encore parler. Les généraux, aussi bien que les soldats et les officiers, avoient aussi en vue des récompenses. Le titre d'*imperator*, accordé après une victoire, et des supplications, c'est-à-dire, des

processions publiques, des sacrifices, des prières ordonnées à Rome, pendant un certain nombre de jours, pour remercier les dieux de l'heureux succès de leurs armes, flattoient agréablement leur ambition. Mais le triomphe étoit au-dessus de tout. Il y en avoit de deux sortes, le petit et le grand.

Le petit triomphe s'appeloit *Ovatio*. Le général alors n'étoit point monté sur un char, ni revêtu des habits triomphaux, ni couronné de lauriers. Il entroit dans la ville à pied, ou, selon d'autres, à cheval, avec une couronne de myrte, et suivi de son armée. On n'accordoit que cette sorte de triomphe, quand la guerre ou n'avoit pas été déclarée, ou avoit été contre un peuple peu considérable, ou enfin n'avoit pas été suivie d'une assez grande défaite des ennemis.

Le triomphe ne pouvoit être accordé régulièrement qu'à un dictateur, à un consul ou à un préteur qui eût commandé en chef. C'étoit au sénat à décerner cet honneur, après quoi l'affaire étoit portée et mise en délibération devant l'assemblée du peuple, où souvent elle trouvoit de grandes difficultés. Plusieurs triomphoient pourtant malgré le sénat, pourvu que le peuple leur eût accordé cet honneur. Mais, s'ils ne pouvoient l'obtenir ni de l'un ni de l'autre ordre, alors ils alloient triompher sur le mont Albain, qui étoit dans le voisinage de la ville. On prétend que (Val. Max. l. 2, c. 8, pour obtenir l'honneur du triomphe, il falloit qu'il y eût au moins cinq mille ennemis de tués dans le combat.

Après que le général avoit fait aux soldats la distribution d'une partie du butin, et qu'il avoit rempli quelques autres cérémonies, la pompe se mettoit en marche, et entroit dans la ville par la porte triomphale pour se rendre au Capitole. A la tête étoient les joueurs d'instrumens, qui faisoient retentir l'air de leurs symphonies. Ils étoient suivis des bœufs qui devoient être immolés en sacrifice, ornés de bandelettes et de fleurs, et plusieurs ayant les cornes dorées. Ensuite on faisoit passer en revue tout le butin et toutes les dépouilles, ou rangées artistement sur des chariots, ou portées sur les épaules de jeunes gens superbement vêtus. On voyoit écrits, en gros caractères, les noms des nations vaincues, et la représentation des villes qui avoient été prises. Quelquefois on mêloit dans la pompe des animaux extraordinaires amenés des pays qu'on avoit soumis, des ours, des panthères, des lions, et des éléphans. Mais ce qui attiroit le plus l'attention et la curiosité des spectateurs, étoient les illustres captifs qui marchoient enchaînés devant le char du vainqueur, des officiers considérables, des généraux d'armée, des princes, des rois, avec leurs femmes et leurs enfans. Suivoit le consul (je suppose que c'en étoit un) monté sur un char superbe attelé de quatre chevaux, revêtu de l'auguste et majestueux habit du triomphe, le front ceint d'une couronne de laurier, portant aussi en main une branche du même arbre, et quelquefois accompagné de ses jeunes enfans assis auprès de lui. Derrière le char marchoit toute l'armée, la cava-

lerie d'abord, puis l'infanterie. Tous les soldats étoient couronnés de laurier, et ceux qui avoient reçu des couronnes particulières et d'autres marques d'honneur, ne manquoient pas d'en faire parade en une telle cérémonie. Ils célébroient à l'envi les louanges de leur général, et y mêloient quelquefois des railleries et des satires assez piquantes contre lui, qui ressentoient la liberté militaire, mais dont la joie de cette cérémonie émoussoit toute la pointe, et adoucissoit toute l'amertume.

Dès que le consul tournoit de la place publique vers le Capitole, les prisonniers étoient conduits dans la prison; et ou on les y faisoit mourir sur-le-champ, ou on les retenoit dans les liens souvent tout le reste de leur vie. En entrant dans le Capitole, le vainqueur faisoit aux dieux cette prière, qui est bien remarquable (1). *Plein de reconnoissance et de joie, je vous rends grâces, ô très-bon et très-grand Jupiter, ô vous, reine Junon, et vous tous autres dieux gardiens et habitans de cette citadelle, de ce que, jusqu'à ce jour et à cette heure, vous avez bien voulu conserver, par mes mains, et conduire heureusement la république romaine. Continuez toujours, je vous en conjure,*

(1) Gratias tibi, Jupiter optume, maxume; tibique Junoni reginæ, et ceteris hujus custodibus habitatoribusque arcis diis lubens lætusque ago, re romanâ in hanc diem et horam, per manus quòd voluisti meas, servatâ, bene gestâque. Eandem et servate, ut facitis, fovete, protegite, propitiati, supplex oro. *Ex Rosini Antiq. Rom.*

de la conserver, de la conduire, de la protéger, et de lui être favorables en tout. Cette prière étoit suivie de l'immolation des victimes, et d'un magnifique repas qui se donnoit dans le Capitole aux dépens, soit du public, soit quelquefois du triomphateur même. On peut voir dans Plutarque la longue et belle description qu'il fait du triomphe de Paul-Émile.

Il faut avouer que c'étoit ici un beau jour pour un général d'armée; et il n'est pas étonnant qu'on fît tous les efforts possibles pour mériter une distinction si flatteuse et une gloire si brillante. Rome aussi n'avoit rien de plus magnifique ni de plus majestueux que cette pompeuse cérémonie. Mais le spectacle des captifs, objet lugubre de compassion, si de tels vainqueurs en étoient capables, en souilloit et en effaçoit tout l'éclat. Quel inhumain plaisir! Quelle barbare joie! Voir traîner devant soi des princes, des rois, des princesses, des reines, de tendres enfans, de foibles vieillards! On peut se souvenir des marques simulées d'amitié, des fausses promesses, des caresses perfides du jeune César, surnommé depuis Auguste, à l'égard de Cléopâtre, pour engager cette princesse à se laisser conduire à Rome, c'est-à-dire, à venir orner son triomphe, et à lui procurer la plus cruelle satisfaction de voir à ses pieds, dans l'état le plus humiliant qu'il soit possible d'imaginer, la plus puissante reine du monde. Mais elle connut bien le piége. Il me semble qu'une telle conduite, de tels sentimens, déshonorent l'humanité.

En rapportant les récompenses que Rome accordoit aux soldats, j'en ai oublié une qui étoit bien importante, c'est l'établissement des colonies. Quand les Romains commencèrent à porter leurs armes et leurs conquêtes hors d'Italie, ils punirent les peuples qui leur avoient résisté avec trop d'opiniâtreté en les privant d'une partie de leurs terres, qu'ils accordoient à ceux des citoyens romains qui étoient pauvres, et surtout aux soldats vétérans qui avoient rempli tout le temps de leur milice. Par-là ces derniers se trouvoient établis tranquillement avec un revenu raisonnable, et suffisant pour l'entretien de leur famille. Ils devenoient peu à peu les plus considérables des villes où on les envoyoit, y occupoient les premières places, et en remplissoient les principales dignités. Rome, par ces établissemens, qui étoient l'effet d'une sage et profonde politique, outre qu'elle récompensoit avantageusement ses soldats, tenoit en bride, par leur moyen, les peuples conquis, les formoit aux mœurs et aux manières romaines, et leur en faisoit prendre peu à peu les coutumes et l'esprit. La France a établi dans les derniers temps une nouvelle espèce de récompense militaire qui mérite de trouver ici sa place.

§. V. *Établissement de l'Hôtel royal des Invalides.*

On ne voit point que, ni les Grecs, ni les Romains, ni aucun autre peuple, aient fait des éta-

blissemens publics pour le soulagement des gens de guerre, que de longs travaux ou que leurs blessures auroient mis hors d'état de servir. Il étoit réservé à Louis XIV d'en donner aux autres princes l'exemple, que l'Angleterre a déjà commencé d'imiter; et l'on peut dire que, parmi un nombre infini de grandes actions qui ont illustré son règne, rien n'égale le glorieux établissement de l'Hôtel royal des Invalides. Je vais en donner une idée en raccourci.

Tout y annonce la grandeur et la magnificence de son auguste fondateur. On est saisi d'étonnement à la vue d'un vaste et superbe édifice, capable de contenir près de quatre mille personnes, où l'art a su réunir tout ce qui peut frapper les yeux au-dehors par la pompe et l'éclat, et tout ce qui peut servir au-dedans pour les usages et les commodités de la vie.

Là, dans un tranquille repos, des officiers et des soldats, à qui leurs blessures ou leur âge ne permettent pas de continuer leurs services, et que la médiocrité de leur fortune met hors d'état de pouvoir se secourir; là, ces braves guerriers, libres de tout soin et de toute inquiétude, logés, nourris, vêtus, entretenus, tant en maladie qu'en santé, d'une manière honnête et convenable à leur état, trouvent une retraite sûre et un asile honorable, que la piété de Louis-le-Grand et sa bonté paternelle leur ont préparé.

On conçoit aisément que la dépense, pour l'entretien d'une telle maison, doit être immense. On y consomme communément cinq cents muids

de blé par an, et environ deux mille trois cents muids de vin. Médecins, chirurgiens, apothicaires, domestiques, tout abonde dans cette maison. Les infirmeries sont servies par trente-cinq filles de la Charité, avec une industrie et une propreté surprenantes.

Mais d'où tire-t-on les revenus nécessaires pour subvenir à tant de besoins et à tant de nécessités? Qui le croiroit? et peut-on ici assez admirer la sagesse qui a présidé à cet ordre et à cet arrangement? C'est l'officier même et le soldat qui contribuent avec joie, et sans presque s'en sentir, à un établissement dans lequel ils espèrent de trouver un jour une retraite tranquille, et le terme de leurs travaux. Les fonds, pour toutes ces dépenses, proviennent de trois deniers pour livre, de tous les payemens qui se font à l'ordinaire et à l'extraordinaire des guerres. Cela paroît peu de chose en soi-même; mais le total monte à des sommes très-considérables. Pendant la guerre qui finit en 1714, dont la dépense étoit de cent millions par an, ces trois deniers par livre produisirent douze cent cinquante mille livres par année.

Je n'ai rien dit encore de ce qu'il y a de plus admirable dans cet établissement, de ce qui en est comme l'âme, et qui fait le plus d'honneur à la mémoire de Louis-le-Grand. Je ne parle pas seulement de ce temple superbe, où les maîtres les plus fameux en architecture, en peinture, en sculpture, les Mansard, les Decotte, les Coypelle, les Girardon, les Coustou, ont épuisé tout leur art pour décorer cet auguste monument.

J'entends le soin charitable et l'attention chrétienne qu'a eue ce prince, après avoir pourvu avec une magnificence vraiment royale à tous les besoins temporels des officiers et des soldats, d'avoir voulu qu'ils trouvassent aussi dans leur retraite tous les secours de la religion. Il arrive quelquefois que ces guerriers ne s'engagent dans le parti des armes que par des vues d'intérêt ou d'ambition : que, très-habiles dans la science de la guerre, ils ignorent absolument celle de la religion : que, pleins de zèle et de fidélité pour leur prince, ils ne se sont jamais mis en peine d'apprendre ce qu'ils doivent à leur Dieu. Quel avantage et quelle consolation pour eux de trouver, vers la fin de leur vie, dans le zèle et la charité de religieux et éclairés ministres de Jésus-Christ, des instructions qui leur ont peut-être manqué pendant toute leur vie ; de repasser dans l'amertume de leur cœur des années souvent passées dans le désordre et le libertinage ; et de recouvrer, par un repentir et une douleur sincères, le prix de toutes leurs actions, même les plus louables, qui étoient malheureusement perdues pour eux par le vice du motif !

On admire avec raison la pompe et la magnificence qui règnent dans ce temple. Mais un autre objet y présente aux yeux, dans quelque temps de la journée qu'on y entre, un spectacle bien plus digne d'admiration, et qu'on ne sauroit voir sans être attendri jusqu'aux larmes : de vieux guerriers estropiés, boiteux, manchots, aveugles, prosternés humblement devant le Dieu des

armées dont ils adorent la souveraine majesté, dans un profond abaissement; à qui ils rendent d'éternelles actions de grâces, de les avoir délivrés de tant de dangers, et surtout de les avoir tirés des portes de l'enfer; et vers qui, pleins d'une vive reconnoissance, ils ne cessent d'élever leurs mains et leur voix, et de lui dire : Souvenez-vous, Seigneur, du prince qui nous a ouvert ce saint asile, et faites-lui miséricorde, en faveur de celle qu'il a exercée sur nous.

CHAPITRE II.

Des siéges de villes.

Les anciens ne se sont pas moins distingués dans l'art de former et de soutenir des siéges, que dans celui de faire la guerre en pleine campagne. On convient qu'ils ont porté ces deux parties de la science militaire à un très-haut degré de perfection, sur lequel il étoit difficile aux modernes de pouvoir enchérir. L'usage récent des mousquets, des bombes, des canons, et des autres armes à feu, depuis l'invention de la poudre, a fait changer plusieurs choses dans la manière de faire la guerre, surtout par rapport aux siéges de villes, dont la durée a été beaucoup abrégée par ce moyen. Mais ces changemens n'ont pas été si considérables qu'on se l'imagine ordinairement, et ils n'ont rien ajouté à la gloire ni à la capacité des généraux.

Pour traiter avec quelque ordre ce qui regarde les siéges, je dirai d'abord un mot de la manière dont étoient faites les fortifications des anciens : puis, je donnerai quelque idée des principales machines de guerre dont ils se servoient dans les siéges ; enfin, je passerai à l'attaque et à la défense des places. M. le chevalier Follard a traité toutes ces parties avec beaucoup d'étendue, dans les second et troisième volumes de ses *Remarques sur Polybe*, et m'a servi de guide dans une matière, où j'avois besoin d'être conduit par un homme du métier qui fût habile et expérimenté.

Art. I. *Des anciennes fortifications.*

Quelque loin qu'on remonte dans l'antiquité, on trouve chez les Grecs et chez les Romains les villes fortifiées à peu près de la même manière, avec leurs fossés, leurs courtines, et leurs tours. Vitruve (lib. 1, cap. 5), en traitant de la construction des places de guerre de son temps, dit que les tours doivent s'avancer hors le mur, afin que, lorsque les ennemis s'en approchent, ceux qui sont à droite et à gauche, leur donnent dans le flanc ; et qu'elles doivent être rondes et à plusieurs pans, parce que celles qui sont carrées sont bientôt ruinées par les machines de guerre et par les béliers, qui en rompent aisément les angles. Il ajoute, après quelques autres remarques, qu'il faut que près des tours, le mur soit coupé en dedans de la largeur de la tour, et que

les chemins ainsi interrompus ne soient joints et continués que par des solives posées sur les deux extrémités sans être attachées avec du fer, afin que, si l'ennemi s'est rendu maître de quelque partie du mur, les assiégés puissent ôter ce pont de bois, et l'empêcher ainsi de passer aux autres parties du mur, et dans les tours.

Les meilleures places des anciens étoient sur des hauteurs. On les environnoit quelquefois de deux et de trois enceintes de murailles et de fossés. Bérose, cité par Josephe (lib. contr. Apion.), nous apprend que Nabuchodonosor fortifia Babylone d'une triple enceinte de murs de brique d'une force et d'une élévation surprenantes. Polybe (l. 10, pag. 601), en parlant de Syringe, capitale d'Hyrcanie, dont Antiochus forma le siége, dit que cette ville étoit entourée de trois fossés, larges chacun de quarante-cinq pieds, et profonds de plus de vingt-deux, sur les deux bords desquels il y avoit double retranchement, et au-delà une forte muraille. La ville de Jérusalem, dit Josephe (Bell. Jud., lib. 5, cap. 4), étoit enfermée par un triple mur, excepté du côté des vallées, où il n'y en avoit qu'un, à cause qu'elles sont inaccessibles. On y avoit ajouté plusieurs autres ouvrages, un entre autres, dont Josephe dit que, s'il eût été mis en sa perfection, la ville auroit été imprenable. Les pierres, dont il étoit construit, avoient trente pieds de long sur quinze de large, ce qui le rendoit si fort, qu'il étoit comme impossible de le saper, ni de l'ébranler par des machines. Tout cela étoit flanqué

de tours, d'espace en espace, d'une épaisseur extraordinaire, et bâtics avec un art merveilleux.

Les anciens ne terrassoient pas ordinairement leurs murailles, ce qui rendoit les attaques d'insulte plus dangereuses. Car, bien que l'ennemi eût gagné quelque endroit du dessus, il ne pouvoit pas encore s'assurer d'être le maître de la ville. Il falloit descendre, et se servir d'une partie des échelles par lesquelles on étoit monté; et cette descente exposoit les soldats à un fort grand danger. Vitruve (l. 1, cap. 5) cependant remarque qu'il n'y a rien qui rende les remparts plus fermes que quand les murs tant des courtines que des tours sont soutenus par de la terre. Car alors, ni les béliers, ni les mines, ni toutes les autres machines ne les peuvent ébranler.

Les villes de guerre des anciens n'étoient pas toujours fortifiées de murs de maçonnerie. On les fermoit quelquefois de bons remparts de terre, qui avoient beaucoup de fermeté et de solidité. Le gazonnage ne leur étoit pas inconnu, non plus que l'art de soutenir les terres par des fascinages assurés et retenus par des piquets, et d'armer le haut du rempart d'une fraise de palissades qui régnoit autour, et d'une autre sur berne : et souvent ils en plantoient dans le fossé pour se défendre contre les attaques d'insulte.

On faisoit aussi des murs de poutres étendues en long, et traversantes les unes sur les autres, avec quelques espaces entr'elles en manière d'échiquier et dont les vides étoient remplis de terre et de

pierres. Telles étoient à peu près les murailles de la ville de Bourges, dont César fait la description dans son septième livre de la guerre des Gaules.

Ce que je dirai dans la suite en expliquant la manière d'attaquer et de défendre les places, fera connoître plus sensiblement quelles étoient les fortifications des anciens. On prétend que les modernes, sur ce point, l'emportent de beaucoup sur eux. La chose n'est pas si incontestable, qu'elle ne puisse être révoquée en doute. On ne peut point ici faire de comparaison, parce que les moyens d'attaque et de défense sont entièrement différens. Les modernes ont retenu des anciens tout ce qu'ils ont pu. Le feu les a obligés de prendre d'autres précautions. Le même génie règne dans les uns et dans les autres. Les modernes n'ont rien imaginé que les anciens eussent pu employer, et qu'ils n'aient point mis en usage. Nous avons emprunté d'eux la largeur et la profondeur des fossés, l'épaisseur des murailles, les tours pour flanquer les courtines, les palissades, les retranchemens derrière les remparts et les tours, l'avantage de se procurer beaucoup de flancs : et la fortification aujourd'hui ne consiste qu'à multiplier les flancs ; ce que l'on peut faire plus facilement à cause des armes à feu. J'entends faire ces remarques à des personnes habiles et sensées, qui joignent à une profonde étude de la manière dont les anciens faisoient la guerre, une parfaite connoissance de celle dont on la fait aujourd'hui.

Art. II. *Des machines de guerre.*

Les machines les plus ordinaires et les plus connues chez les anciens pour le siége des villes, sont la tortue, la catapulte, la baliste, la grue, le bélier, les tours mobiles.

§. I. *La Tortue.*

La tortue (Vitruv. lib. 10, cap. 20, etc.) étoit une machine composée d'une grosse charpente très-solide et très-forte. Sa hauteur, jusqu'aux sablières d'en haut, sur lesquelles étoit appuyé le comble, étoit de douze pieds. La base en étoit carrée, et chaque face de vingt-cinq pieds. Elle étoit couverte d'une espèce de matelas piqué, et composé de peaux crues, préparées avec différentes drogues pour la mettre en sûreté contre les feux qu'on pouvoit lancer dessus. Cette lourde machine étoit soutenue sur quatre roues, ou peut-être sur huit. On l'appeloit tortue, parce qu'elle servoit de couverture et de défense très-forte et très-puissante contre les corps énormes qu'on jetoit dessus ; et ceux qui étoient dessous s'y trouvoient en sûreté, de même que la tortue l'est dans son écaille. Elle servoit également pour le comblement du fossé, et pour la sape.

Pour le comblement du fossé il falloit qu'on en joignît plusieurs ensemble à côté et fort près les unes des autres, et sur une même ligne. Diodore de Sicile (Diodor. lib. 17, p. 507), parlant du siége d'Halicarnasse par Alexandre-le-Grand, dit

que ce conquérant fit d'abord approcher trois tortues pour combler le fossé de la ville, et qu'il fit alors avancer ses béliers sur le comblement pour battre en brèche. Il est souvent parlé de cette machine dans les auteurs. Il y en avoit sans doute de différente forme et de différente grandeur.

On croit que la machine appelée *musculus*, dont César (Cæsar. in Bell. Civ. lib. 2), fit usage au siége de Marseille, étoit aussi une tortue, mais fort basse, et d'une très-grande longueur : on l'appelleroit aujourd'hui une galerie de charpente. Il y a apparence que sa longueur étoit égale à la largeur du fossé. César la fit pousser jusqu'au pied des murailles, pour les ruiner par la sape. Souvent néanmoins César distingue la tortue du *muscule*.

Il y avoit encore plusieurs autres machines destinées à couvrir les soldats, appelées *crates*, *plutei*, *vineæ*, etc., dont on faisoit usage dans les siéges de villes, que je n'entreprends point de décrire ici, pour éviter une ennuyeuse longueur. On peut les comprendre en général sous le nom de mantelets.

Outre la tortue, machine de bois dont j'ai parlé, il y en avoit une autre composée de soldats, qui peut être mise au nombre des machines de guerre. Plusieurs soldats, ramassés ensemble, mettoient leurs grands boucliers, qui avoient la forme d'une tuile à canal, les uns contre les autres par-dessus leurs têtes. Bien dressés à cet exercice, ils formoient un toit si bien composé et si ferme, que quelque effort que les assiégés pussent faire, ils ne pouvoient ni le rompre, ni

l'ébranler. On faisoit monter sur la première tortue des soldats qui en faisoient une seconde; et par ce moyen, ils égaloient quelquefois la hauteur des murs de la ville qu'ils assiégeoient.

§. II. *Catapulte. Baliste.*

Je joins ensemble ces deux machines, quoique les auteurs les distinguent; mais souvent aussi ils les confondent, et il seroit difficile d'en marquer au juste la différence. Elles étoient également destinées à lancer des traits, des flèches, des pierres. Il y en avoit de diverses grandeurs, et qui, par cette raison, produisoient plus ou moins d'effet. Les (1) unes servoient pour les batailles, et pourroient être appelées des pièces de campagne; les autres étoient employées aux siéges, et c'étoit l'usage le plus ordinaire qu'on en faisoit. Il falloit que les balistes fussent plus pesantes et plus difficiles à voiturer que les catapultes; car celles-ci, dans les armées, étoient toujours en plus grand nombre que les premières. Tite-Live (lib. 26, n. 47), dans la description qu'il fait du siége de Carthagène, dit que l'on prit près de six-vingts grandes catapultes, et plus de deux cent quatre-vingts petites, trente-trois grandes balistes, et cinquante-deux petites. Josephe (lib. 5, cap. 9) marque la même différence par rapport aux Romains, qui avoient au siége de Jérusalem trois cents catapultes et quarante balistes.

Ces machines avoient une force que nous avons

(1) Magnitudine eximia quintodecimæ legionis balista ingentibus saxis hostilem aciem proruebat. *Tacit. Hist. lib. 3, cap. 23.*

de la peine à comprendre, mais qui est attestée par tous les bons auteurs.

Végèce (lib. 4, cap. 22) dit que la baliste poussoit des traits avec tant de rapidité et de violence, qu'elle brisoit tout ce qu'elle rencontroit. Athénée marque qu'Agésistrate en fit une d'un peu plus de deux pieds seulement de longueur, qui jetoit des traits jusqu'à l'espace de près de cinq cents pas, et une autre de trois pieds environ qui portoit à plus de cinq cents pas. Ces sortes de machines ressembloient assez à nos arbalètes. Il y en avoit de bien plus fortes (Vitruv. lib. 19, c. ultim.), et qui lançoient à plus de cent vingt-cinq pas des pierres de trois cents livres pesant, et même plus.

On voit des effets surprenans de ces machines dans Josephe (Bell. Jud. lib. 3, cap. 17). « Les traits, dit-il, et la violence des catapultes faisoient périr bien des gens. Les pierres, poussées par les machines, faisoient sauter les créneaux, et rompoient les angles des tours. Il n'y avoit point de phalange si profonde dont une de ces pierres n'emportât toute une file d'un bout jusqu'à l'autre. Il se passa cette nuit des choses qui faisoient voir la force prodigieuse de ces machines. Un homme, qui étoit à côté de Josephe, reçut un coup de pierre qui lui emporta la tête à trois cent soixante-quinze pas de là. * »

* Il vaut mieux supposer que la pierre qui emporta la tête de cet homme fut lancée par une machine distante de 375 pas ; et le grec semble demander ce sens, quoique les interprètes l'expliquent autrement : τὸ κρανίον ἀπὸ τριων ἐσφενδονήθη σταδίων.

§. III. *Le bélier.*

L'usage du bélier est fort ancien, et l'invention en est attribuée à divers peuples. Il paroît difficile et assez indifférent d'en découvrir l'auteur.

Le bélier étoit ou suspendu, ou non-suspendu.

Le bélier suspendu (Vitruv. lib. 10, cap. 21) étoit composé d'une poutre d'un seul brin de bois de chêne, assez semblable à un mât de navire, d'une longueur et d'une grosseur prodigieuses, dont le bout étoit armé d'une tête de fer fondu proportionnée au reste, et de la figure de celle d'un bélier, ce qui lui fit donner ce nom, à cause qu'elle heurte les murailles comme le bélier fait de sa tête tout ce qu'il rencontre. Ce bélier devoit être d'une grosseur conforme à sa longueur. Vitruve donne à celui dont il parle quatre mille talens de pesanteur, c'est-à-dire, quatre cent quatre-vingt mille livres *, ce qui n'est pas exorbitant. Cette terrible machine étoit suspendue et balancée en équilibre, comme la branche d'une balance, avec une chaîne ou de gros câbles, qui la soutenoient en l'air, dans une espèce de bâtiment de charpente, qu'on faisoit avancer sur le comblement du fossé, à une certaine distance du mur, par le moyen de rouleaux ou de plusieurs roues. Ce bâtiment étoit mis en sûreté contre le feu des assiégés, par différentes couvertures dont il étoit environné. Cette manière de faire agir le

* La livre romaine étoit moins forte que la nôtre de près d'un quart.

bélier paroît la plus aisée, et ne demande pas de grandes forces mouvantes. Il n'en faut pas de considérables pour mouvoir tout corps suspendu en l'air, quelque pesant qu'il puisse être.

Mais il n'est pas si aisé de comprendre comment on faisoit le transport de ces béliers. Car il ne faut pas s'imaginer qu'on pût trouver des poutres d'une si immense grosseur, et d'une longueur si extraordinaire partout où l'on en avoit besoin ; et il est certain que les armées ne marchoient jamais sans ces sortes de machines. M. le chevalier Follard, au défaut de lumières, qu'il ne trouve point sur ce sujet dans les écrivains de l'antiquité, imagine qu'on transportoit la poutre bélière sur un chariot à quatre roues d'une construction particulière, composé d'une charpente très-forte, et la poutre suspendue court sur un fort montant, puissamment soutenu de toutes les pièces de charpente capables de résister aux plus grands efforts, le tout retenu et bandé par de fortes lames et des équerres de fer.

Il y avoit une autre sorte de bélier qui n'étoit point suspendu. On voit sur la colonne Trajane les Daces qui assiégent quelques Romains dans une forteresse, et qui poussent un bélier à force de bras. Ils sont à découvert, en sorte que tant le bélier, que ceux qui le poussent, sont exposés aux traits des assiégés. Il ne pouvoit pas, de cette manière, produire un grand effet.

On doute si les béliers, placés sur des tours mobiles, ou dans une espèce de tortue, étoient suspendus ou non, et il y a de fortes raisons pour

et contre. Mon plan ne me permet pas d'entrer dans cet examen.

Je rapporterai bientôt les effets prodigieux du bélier. Comme c'étoit la machine la plus pernicieuse aux assiégés (Veget. lib. 4, cap. 23), on inventa bien des manières pour la rendre inutile. On lançoit du feu contre le toit qui la couvroit, et contre la charpente qui la soutenoit, pour la brûler avec le bélier. Pour amortir les coups qu'il portoit, on suspendoit des sacs de laine à l'endroit où il devoit frapper. On opposoit au bélier d'autres machines pour en rompre la force, ou en détourner la pointe, lorsqu'il viendroit avec violence. Il y avoit beaucoup d'autres manières d'en empêcher l'effet. On en peut voir quelques-unes dans les siéges que j'ai indiqués au commencement de ce paragraphe. Josephe raconte (de Bell. Jud., lib. 3, cap. 16) une action surprenante d'un Juif, qui, au siége de Jotapat, jeta une pierre d'énorme grandeur sur la tête du bélier avec tant de violence, qu'il la détacha de la poutre, et la fit tomber. Il sauta ensuite du mur en bas, alla prendre cette tête au milieu des ennemis, et la porta sur le mur. Il reçut dans son corps cinq flèches qui le percèrent, et, malgré ces blessures, il se tint encore hardiment sur le mur, jusqu'à ce que, perdant son sang et ses forces, il tomba en bas du mur, avec la tête du bélier qu'il ne voulut jamais quitter.

§. IV. *Tours mobiles.*

Végèce (de Re milit., lib. 4, cap. 17) fait une description de ces tours, qui en donne une idée assez claire. Les tours ambulatoires, dit cet auteur, sont faites d'un assemblage de poutres et de forts madriers, assez conforme à une maison. Pour les garantir contre le danger des feux lancés par ceux de la ville, on les couvre de peaux crues, ou de pièces d'étoffe faite de poil. Leur hauteur se proportionne à celle de leur base. Elles ont quelquefois trente pieds en carré, et quelquefois quarante ou cinquante. Elles sont si hautes qu'elles surpassent les murailles, et même les tours des villes. Elles sont appuyées sur plusieurs roues, selon les règles de la mécanique, par le moyen desquelles on fait mouvoir facilement la machine, quelque grande qu'elle puisse être. La ville est en extrême danger, si l'on peut approcher la tour jusqu'à la muraille; car elle a plusieurs escaliers pour monter d'un étage à l'autre, et fournit différentes façons d'attaques. Il y a en bas un bélier pour battre en brèche; et, sur l'étage du milieu, un pont-levis composé de deux poutres, avec ses garde-fous garnis d'un tissu d'osier, qui s'abat promptement sur le mur de la ville, lorsqu'on en est à portée. Les assiégeans passent sur ce pont, et se rendent maîtres du mur. Sur les étages plus hauts il y a des soldats armés de pertuisanes, et des gens de trait, qui tirent d'en haut continuellement sur les assiégés. Quand les

choses en sont là, la ville ne tient pas long-temps. Car que peut-on espérer, lorsque ceux qui avoient mis toute leur confiance dans la hauteur de leurs remparts, en voient tout à coup paroître un autre qui les domine?

Art. III. *Attaque et défense des places.*

Je joins ensemble l'attaque et la défense des places, pour abréger cette matière qui, par elle-même, a beaucoup d'étendue. Je n'en traiterai même que les parties les plus essentielles, et je le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible.

§. I. *Lignes de circonvallation et de contrevallation.*

Lorsque les villes que l'on assiégeoit étoient extrêmement fortes et peuplées, on les environnoit par un fossé et un retranchement contre les assiégés, et par un autre fossé en dehors du côté de la campagne contre les troupes qui pourroient venir au secours de la ville : et c'est ce qu'on appelle lignes de circonvallation et de contrevallation. Les assiégeans établissoient leur camp entre ces deux lignes. Celles de contrevallation étoient contre la ville assiégée ; les autres contre les entreprises du dehors.

Quand on prévoyoit que le siége devoit traîner en longueur, souvent on le changeoit en blocus ; et pour lors les deux lignes dont je parle étoient des murs solides d'une forte maçonnerie et flanqués de tours d'espace en espace. On en voit un

exemple bien sensible dans le siége de Platée par les Lacédémoniens et les Thébains, dont Thucydide (lib. 2, pag. 147, etc.) nous a laissé une longue description. « Les deux lignes environnantes étoient composées de deux murailles à seize pieds de distance, et les soldats logeoient dans cet intervalle, qui étoit distingué par chambres; de sorte qu'on eût dit que ce n'étoit qu'un seul mur, avec de hautes tours d'espace en espace qui occupoient tout cet entre-deux, pour pouvoir se défendre en même temps contre ceux du dedans et contre ceux du dehors. On ne pouvoit faire le tour des chambres qu'en passant à travers les tours, et le haut de la muraille étoit bordé d'un parapet de bois d'osier.... Il y avoit un fossé de part et d'autre, dont la terre avoit servi pour faire la brique du mur. » C'est ainsi que Thucydide décrit ces deux murs environnans, qui n'étoient pas d'une grande circonférence, parce que la ville étoit fort petite. J'ai exposé ailleurs (tome 6) assez au long l'histoire de ce siége, ou plutôt de ce blocus, fort célèbre dans l'antiquité; et j'ai marqué comment, malgré ces fortifications, une partie de la garnison se sauva.

Le camp de l'armée romaine (Appian. in Iberic. pag. 306) devant Numance embrassoit une bien plus grande étendue de terrain. Cette ville avoit vingt-quatre stades de circuit, c'est-à-dire, une lieue. Scipion, l'ayant investie, fit tirer une circonvallation, qui devoit embrasser plus de deux fois autant de terrain que l'enceinte de la ville. Lorsque cet ouvrage fut fait, on ouvrit une au

tre ligne contre les assiégés à une distance raisonnable de la première, composée d'un rempart de huit pieds d'épaisseur sur dix de hauteur, qu'on garnit d'une bonne palissade. Le tout étoit flanqué de tours à cent pieds l'une de l'autre. Nous avons de la peine à comprendre ces immenses travaux des Romains : une ligne de circonvallation qui a plus de deux lieues de circuit ! mais rien n'est plus constant que ces faits. Avançons maintenant vers la place.

§. II. *Approches du camp au corps de la place.*

Quoique les tranchées, les lignes obliques, les galeries souterraines et d'autres pareilles inventions, ne paroissent ni souvent ni clairement exprimées dans les auteurs, on ne peut guère raisonnablement douter qu'elles n'aient été en usage tant chez les Grecs que chez les Romains. Est il vraisemblable que chez les anciens, dont les généraux, entre beaucoup d'autres excellentes qualités, avoient celle d'épargner avec un grand soin le sang et la vie des soldats, on approchât d'une place et qu'on en fît le siége, sans prendre aucune précaution contre les machines des assiégés, dont les remparts étoient si bien garnis et dont les coups étoient si meurtriers? Quand il n'en seroit fait mention dans aucun des historiens, qui auroient pu, dans la description des siéges, omettre cette circonstance comme fort connue de tout le monde, on ne devroit pas présumer que de si habiles généraux eussent ignoré ou négligé

une chose, d'un côté si importante et de l'autre si facile, et qui devoit naturellement venir dans l'esprit de tout homme un peu versé dans l'attaque des places. Mais plusieurs historiens en parlent. Un seul nous tiendroit lieu de tous les autres; c'est Polybe (lib. 9, pag. 571), dans le fragment où il parle du siége de la ville d'Échinne par Philippe. Il en termine la description par ces mots : *Pour mettre à l'abri des traits des assiégés, tant ceux qui venoient du camp aux travaux que ceux qui retournoient des travaux au camp, on conduisit des tranchées* * *depuis le camp jusqu'aux tortues; et ces tranchées étoient couvertes.*

Long-temps avant Philippe, Démétrius Poliorcète avoit employé le même moyen au siége de Rhodes. Diodore de Sicile (Diod. l. 20, p. 818) dit que *ce guerrier célèbre fit construire des tortues et des galeries creusées dans terre, ou des sapes couvertes, pour communiquer aux batteries de béliers, et ordonna une tranchée blindée par-dessus pour aller en sûreté et à couvert du camp aux tours et aux tortues, et revenir de même. Les gens de mer furent chargés de cet ouvrage, qui avoit quatre stades de longueur,* c'est-à-dire, cinq cents pas.

Il est donc constant que l'usage des tranchées étoit fort connu chez les anciens, sans quoi ils n'auroient pu former aucun siége. Il y en avoit de différentes sortes. C'étoient ou des fossés paral-

* σύριγγες κατάστεγοι. Suidas entend par σῦριγξ une longue tranchée : ἐπιμήκης διώρυξ, *fossa longa. Longus cuniculus, et meatus subterraneus.*

lèles au front de l'attaque, ou des communications creusées dans terre et couvertes par-dessus, ou ouvertes et tirées obliquement pour s'empêcher d'être enfilés. Ces tranchées sont souvent exprimées dans les auteurs par le mot latin *aggeres*, qui ne signifie pas toujours des cavaliers.

Ces cavaliers étoient des élévations de terre, sur lesquelles on plaçoit des machines; et voici comme on les construisoit. On commençoit la terrasse sur le bord du fossé et non loin en-deçà. On y travailloit à la faveur des mantelets qu'on élevoit fort haut, derrière lesquels les soldats travailloient à couvert des machines des assiégés. Ces sortes de mantelets n'étoient pas toujours de claies ou de fascinages, mais de peaux crues, de matelas ou d'un rideau * fait de gros câbles; le tout suspendu entre des mâts fort hauts et plantés en terre; ce qui rompoit la force des coups qui s'amortissoient contre. On continuoit ce travail jusqu'à la hauteur de ces rideaux suspendus, qu'on guindoit plus haut à mesure que l'ouvrage s'élevoit. On remplissoit en même temps l'espace vide de la terrasse avec des pierres, des terres et toute autre matière; pendant que d'autres égaloient et battoient les terres, pour rendre le terrain ferme et capable de soutenir le poids des tours et des machines qu'on dressoit sur la plate-forme. De ces tours, et des batteries de balistes et de catapultes, partoit une grêle de pierres, de flèches, et

* César se servit d'un pareil rideau au siége de Marseille. *De Bell. Civ. lib. 3.*

de gros dards sur les remparts et les défenses des assiégés.

La terrasse que fit faire Alexandre-le-Grand au roc de Coriénez est quelque chose de surprenant (Arrian. lib. 4, pag. 180). Ce roc, qu'on estimoit imprenable, avoit deux mille cinq cents pas de hauteur et sept à huit mille de tour. Il étoit escarpé de tous côtés, n'ayant qu'un sentier taillé dans le roc, où un homme à peine pouvoit monter. D'ailleurs, il étoit ceint d'un profond abîme qui lui servoit de fossé, qu'il falloit remplir si l'on avoit envie d'en aborder. Toutes ces difficultés ne furent pas capables de rebuter Alexandre, qui ne trouvoit rien d'impossible à son courage ni à sa fortune. Il commença donc à faire couper de hauts sapins qui environnoient le lieu, en grand nombre, pour s'en servir comme d'échelles pour descendre dans le fossé. Ses soldats travailloient nuit et jour à le combler. Quoique toute l'armée fût employée successivement à cet ouvrage, on ne faisoit pas plus de trente pieds par jour et un peu moins la nuit, tant il étoit difficile. Quand l'ouvrage fut plus avancé, et qu'on commença à approcher davantage du haut, on enfonça des pieux dans les deux côtés du fossé à une distance raisonnable (avec des poutres en travers), pour pouvoir soutenir la charge qu'on vouloit mettre dessus. Pour lors on forma comme un plancher et un pont de claies et de fascines, que l'on couvrit de terre jusqu'à la hauteur du bord du fossé, en sorte que l'armée fût en état d'avancer de plain-pied jusqu'au roc. Jusque-là les barbares s'étoient

moqués de l'entreprise, la croyant absolument impossible. Mais, quand ils se virent en butte aux flèches des ennemis, qui travailloient à leur terrasse à couvert derrière des mantelets, ils commencèrent à perdre courage, demandèrent à capituler, et bientôt après livrèrent le roc à Alexandre.

Le comblement des fossés n'étoit pas toujours si difficile que celui dont je viens de parler; mais il demandoit toujours de grandes précautions et de grands travaux. Les soldats travailloient à couvert sous des tortues et sous d'autres machines pareilles. Pour combler les fossés, ils se servoient de pierres, de troncs d'arbres et de fascinages, le tout mêlé avec de la terre. Il falloit que ces sortes d'ouvrages fussent d'une très-grande solidité, à cause du poids prodigieux des machines qui portoient dessus, qui eussent enfoncé, si cette espèce de chaussée avoit été composée seulement de fascinages. Si les fossés étoient remplis d'eau, on commençoit par les sécher en tout ou en partie par différentes saignées qu'on y faisoit.

Pendant qu'on poussoit ces travaux, les assiégés ne s'endormoient pas. Ils ouvroient plusieurs galeries souterraines par-dessous le fossé jusqu'au comblement pour en enlever la terre, qu'ils se donnoient de main en main jusque dans la ville; ce qui faisoit que l'ouvrage n'avançoit point, parce que les assiégés en enlevoient autant qu'on en mettoit. Ils employoient encore une autre ruse plus efficace que la première, en pratiquant des

chambres souterraines sous le travail des assiégeans. Après avoir ôté une partie des terres pardessous sans qu'il y parût, ils soutenoient le reste par des étais, c'est-à-dire, par de grosses poutres qu'ils enduisoient de matières grasses et de goudron. Ils remplissoient ensuite le vide d'entre les poutres de bois sec, et de toutes sortes de matières faciles à s'enflammer, et auxquelles ils mettoient le feu; de sorte que, les poutres venant à rompre, tout tomboit comme dans un gouffre avec les tortues, les béliers et les hommes employés à les mettre en mouvement.

Les assiégeans usoient du même artifice pour faire tomber les murs des villes. Darius, assiégeant Calcédoine (Polyb. lib. 5, cap. 5), les murs étoient si forts, et la ville si garnie de vivres, que les habitans ne se mettoient pas en peine du siége. Le roi ne fit point approcher ses troupes des murailles, et même il ne fit point le dégât dans le pays. Il se tint en repos, comme s'il eût attendu un renfort considérable. Mais, pendant que ceux de Calcédoine ne songeoient qu'à garder leurs remparts, il ouvrit, à trois quarts de lieue de la ville, une mine souterraine qui fut conduite par les Perses jusque sous la place du marché. Ils jugèrent qu'ils étoient directement sous ce lieu par les racines des oliviers qu'ils savoient être dans cette place, et auxquelles ils arrivèrent. Alors ils donnèrent jour à leur mine, et, montant par cet endroit, ils prirent la ville, pendant que les assiégés étoient encore occupés à la garde de leurs murailles.

C'est ainsi que le dictateur A. Servilius prit la ville de Fidènes (Liv. lib. 4, n. 22), ayant fait faire plusieurs fausses attaques de différens côtés, pendant qu'une mine, creusée jusque sous la citadelle, y ouvrit une entrée à ses troupes. Un autre dictateur (c'étoit le célèbre Camille) ne mit fin au long siége de Veies que par cette ruse (Liv. lib. 5, n. 19). Il entreprit de faire conduire une mine jusque sous le château. Et, afin qu'on ne discontinuât point cet ouvrage, et que le travail qu'il falloit faire sous terre ne rebutât point les mineurs, il les partagea en six brigades qui se relevoient de six heures en six heures. Le travail ne discontinuant ni le jour ni la nuit, on perça enfin jusqu'au château, et la ville fut prise.

Dans le siége d'Athènes par Sylla (Appian. de Bell. Mithrid. p. 193), il est étonnant combien, de part et d'autre, on employa de mines et de contre-mines. Les mineurs n'étoient pas longtemps sans se rencontrer, et il se donnoit de furieux combats dans ces lieux souterrains. Les Romains, ayant pénétré jusque sous la muraille, en sapèrent une grande partie, et la mirent comme en l'air sur des bouts de poutres, auxquelles, sans perdre de temps, ils mirent le feu. La muraille tomba subitement dans le fossé avec un fracas et des ruines incroyables, et tous ceux qui étoient dessus y périrent. C'étoit là une des manières d'attaquer les places.

§. III. *Moyens dont on se servoit pour réparer les brèches.*

Les anciens employoient plusieurs moyens pour se défendre contre l'ennemi lorsque la brèche étoit ouverte.

Quelquefois, mais plus rarement, on se servoit d'arbres coupés, qu'on étendoit sur tout le front de la brèche, fort près à près les uns des autres, afin que les branches s'entrelaçassent ensemble; et les troncs étoient attachés par de forts liens, de sorte qu'il étoit impossible de séparer ces arbres, ce qui formoit une haie impénétrable, derrière laquelle étoit une foule de soldats armés de piques et de longues pertuisannes.

Les brèches étoient quelquefois faites avec tant de promptitude, soit par les sapes du dessus, soit par celles qui étoient pratiquées sous terre, soit enfin par les coups violens des béliers, que les assiégés se trouvoient tout d'un coup ouverts lorsqu'ils y pensoient le moins. Ils recouroient alors à un remède fort simple pour avoir le temps de se reconnoître, et de se remparer derrière la brèche. Ils jetoient au bas et sur les décombres de la brèche une quantité prodigieuse de bois sec et de matières combustibles, auxquelles on mettoit le feu; ce qui causoit un tel embrasement, qu'il étoit impossible aux assiégeans de passer à travers la flamme et d'approcher de la brèche. La garnison d'Haliarte (Liv. lib. 42, n. 63), en Béotie, songea à employer ce moyen contre les Romains.

Mais la voie la plus ordinaire étoit d'élever de nouveaux murs derrière les brèches; c'est ce qu'on appelle maintenant *retirades*. Ces murs n'étoient pas ordinairement parallèles à la muraille ruinée. Ils tiroient un rentrant en demi-cercle, dont les deux extrémités tenoient aux deux côtés de la muraille qui restoient encore en entier. Ils ne manquoient pas de creuser un fossé très-large et très-profond devant ce mur, pour obliger les assiégeans de l'attaquer avec tout l'attirail des machines qu'on employoit contre les murailles les plus fortes. Sylla (Appian. Bell. Mithrid., p. 194), ayant renversé à coups de béliers une grande partie du mur du Pirée, fit tout aussitôt attaquer la brèche, où il s'engagea un combat très-furieux, de sorte qu'il fut obligé de faire sonner la retraite. Les assiégés, profitant du relâche qu'elle leur donnoit, tirèrent promptement un second mur derrière la brèche. Sylla, s'en étant aperçu, fit avancer ses machines pour le battre, jugeant bien qu'étant tout fraîchement fait, il ne pourroit long-temps résister contre leur violence. Il en vint à bout sans beaucoup de peine, et en même temps il fit monter à l'assaut. L'action fut vive et vigoureuse : mais enfin il fut repoussé avec perte, et obligé de quitter l'entreprise. L'histoire est pleine de pareils exemples.

§. IV. *Attaque et défense des places par les machines.*

Les machines dont on faisoit le plus d'usage dans les siéges, étoient, comme je l'ai remarqué

auparavant, les catapultes, les balistes, les tortues, les béliers, les tours mobiles. Pour en bien connoître la force, il ne faut que relire la description des siéges les plus importans dont il a été parlé dans cette Histoire, tels que sont ceux de Lilybée en Sicile par les Romains; de Carthage, par Scipion; de Syracuse, d'abord par les Athéniens, puis par Marcellus; de Tyr, par Alexandre; de Rhodes, par Démétrius Poliorcète; d'Athènes, par Sylla.

Je n'en citerai ici qu'un seul, dont même je ne rapporterai que quelques circonstances détachées, mais très-propres, ce me semble, à montrer la manière dont les anciens attaquoient et défendoient les places, et l'usage qu'ils faisoient des machines de guerre. C'est le fameux siége de Jérusalem par Tite, décrit fort au long par l'historien Josèphe, témoin oculaire de ce qu'il raconte.

La ville de Jérusalem étoit enfermée par un triple mur (Joseph. Bell. Jud. l. 5), excepté du côté des vallées où il n'y en avoit qu'un, parce qu'elles étoient inaccessibles.

Tite commença par faire couper tous les arbres qui étoient dans le voisinage, et employa ce bois à faire élever plusieurs plate-formes. Il n'y avoit personne dans toute l'armée qui ne mît la main à l'œuvre : les travailleurs avoient devant eux des claies et des gabions qui les mettoient en sûreté. Les Juifs de leur côté ne manquoient à rien de tout ce qui pouvoit servir pour leur défense : les remparts furent bientôt couverts d'un grand nombre de machines.

On attaqua d'abord le premier mur. Les terrasses étant achevées, Tite fit mettre les béliers en batterie, fit avancer les autres machines pour empêcher les efforts des assiégés, et fit battre le mur par trois différens endroits. Les Juifs lançoient continuellement un nombre incroyable de feux et de traits contre les machines des ennemis, et contre ceux qui poussoient les béliers. Plusieurs même sortirent pour y mettre le feu, et on eut bien de la peine à les repousser.

Tite avoit fait élever sur ses terrasses trois tours, de soixante-quinze pieds de haut chacune, pour commander de là les remparts et les murs assiégés. Pendant la nuit une de ces tours tomba d'elle-même, ce qui causa un grand effroi dans toute l'armée. Elles incommodoient extrêmement les assiégés, parce qu'elles étoient pleines de machines faciles à transporter, de frondeurs et de gens de trait, qui les accabloient par une grêle continuelle de dards, de flèches et de pierres, sans qu'ils sussent comment y remédier, parce qu'ils ne pouvoient élever de cavaliers qui égalassent la hauteur de ces tours, ni les renverser tant elles étoient fortes, ni les brûler parce qu'elles étoient toutes couvertes de plaques de fer. Ils furent donc obligés de se retirer hors de la portée de ces traits. Ainsi, rien ne pouvant plus retarder l'effet des béliers, et ces redoutables machines s'avançant toujours, les Juifs abandonnèrent ce premier mur après quinze jours de résistance. Les Romains entrèrent sans peine par la brèche, et ouvrirent les portes au reste de l'armée.

Le second mur ne les arrêta pas long-temps : Tite s'en rendit bientôt maître, aussi bien que de la nouvelle ville. Les Juifs, ayant fait alors des efforts extraordinaires, vinrent à bout de l'en chasser, et ce ne fut qu'après quatre jours de combats continuels et très-rudes qu'il les regagna.

Mais le troisième mur lui coûta bien des peines et bien du sang, les Juifs refusant de prêter l'oreille à aucune proposition de paix, et se défendant avec une opiniâtreté qui tenoit moins du courage que d'une fureur et d'une rage de gens désespérés.

Tite partagea son armée en deux, pour former deux attaques du côté de la forteresse Antonia, et il fit travailler ses troupes à élever quatre terrasses à chacune desquelles une légion étoit occupée. Quoique l'ouvrage ne fût interrompu ni jour ni nuit, il ne put être achevé qu'après plus de quinze jours ; et pour lors on planta les machines dessus. Jean et Simon étoient à la tête des factieux qui dominoient dans la ville. Le premier fit miner jusqu'à la terrasse qui regardoit la forteresse Antonia, soutenir la terrasse avec des pieux, apporter une très-grande quantité de bois enduit de poix-résine et de bitume, et y mit ensuite le feu. Ces étais ayant été bientôt consumés, la terrasse fondit, et en tombant fit un bruit épouvantable. Deux jours après, Simon attaqua les autres terrasses, sur lesquelles les assiégeans avoient placé leurs béliers, et commençoient à battre le mur. Trois jeunes officiers, suivis de soldats déterminés comme eux, se jetèrent, des flambeaux à la main,

à travers les ennemis, comme s'ils n'eussent eu rien à craindre de tant de dards et de tant d'épées, et ne se retirèrent qu'après avoir mis le feu aux machines. Lorsque la flamme commença à s'élever, les Romains accoururent du camp pour venir au secours de leurs machines. Les Juifs les repoussoient à coups de traits du haut des murs. Ils avoient jusqu'à trois cents catapultes et quarante balistes. Ils firent aussi de grosses sorties, et méprisant le péril ils en venoient aux mains avec ceux qui s'avançoient pour éteindre le feu. Les Romains s'efforcoient de retirer leurs béliers, dont les couvertures étoient brûlées : et les Juifs, pour les en empêcher, demeuroient dans les flammes sans lâcher prise. Cet embrasement passa de là aux terrasses, sans que les Romains pussent y remédier. Ainsi, se voyant de tous côtés environnés de feu, et désespérant de pouvoir conserver leurs travaux, ils se retirèrent dans leur camp. Ils ne pouvoient se consoler d'avoir perdu en une heure, par la ruine de leurs travaux, ce qui leur avoit coûté tant de temps et de peine. Plusieurs même, voyant leurs machines toutes brisées, désespéroient de pouvoir jamais prendre la place.

Mais Tite ne perdit pas courage. Ayant tenu un grand conseil de guerre, il proposa de bâtir un mur tout autour de la ville, pour ôter aux assiégés toute espérance de recevoir ou du secours, ou des vivres, qui commençoient à leur manquer. Cet avis fut généralement approuvé, et l'ardeur se remit dans les troupes. Mais ce qui paroît incroyable, et qui est véritablement digne des Ro-

mains, c'est que ce grand ouvrage, qui paroissoit avoir besoin de trois mois pour s'exécuter, la ville ayant deux lieues de circuit, fut commencé et achevé en trois jours. La ville étant ainsi enfermée, on mit des troupes en garde dans les forts dont la nouvelle muraille étoit flanquée d'espace en espace. Tite, en même temps, commença à faire élever vers la forteresse Antonia quatre terrasses, plus grandes encore que les premières. Elles furent achevées en vingt et un jours, malgré la difficulté de trouver le bois nécessaire pour un tel ouvrage.

Jean, qui avoit à défendre la forteresse Antonia, voulant prévenir le péril où il se trouveroit si les assiégeans faisoient brèche, ne perdoit point de temps pour se fortifier, et pour tenter toutes choses avant que les béliers fussent mis en batterie. Il fit une sortie avec les flambeaux à la main, pour mettre le feu aux travaux des ennemis : mais il fut contraint de revenir sans avoir pu en approcher.

Alors les Romains avancèrent leurs béliers, pour battre la tour Antonia : mais, voyant que malgré les coups redoublés ils ne pouvoient faire brèche, ils résolurent d'en venir à la sape ; et, se couvrant de leurs boucliers, en forme de tortue, contre la quantité de pierres et de cailloux dont les Juifs les accabloient, ils travaillèrent si opiniâtrément avec des leviers et avec leurs mains, qu'ils ébranlèrent quatre des pierres du fondement de la tour. La nuit obligea les uns et les autres à prendre un peu de repos : et cependant l'endroit du mur, sous lequel Jean avoit fait cette

mine, par le moyen de laquelle il avoit ruiné les premières terrasses des Romains, se trouvant affoibli des coups que les Romains y avoient donnés, tomba tout d'un coup. Les Juifs, dans le moment, élevèrent un autre mur derrière celui qui venoit de tomber.

Comme il étoit construit tout récemment, on espéroit qu'il seroit plus facile de le renverser: mais personne n'osoit monter le premier à l'assaut, tant le courage déterminé des Juifs avoit jeté de terreur parmi les troupes. On fit pourtant quelques tentatives, qui ne réussirent pas. La Providence leur ouvrit une autre voie. Quelques soldats, qui étoient de garde aux plate-formes, montèrent vers la fin de la nuit, par la ruine du mur, sans faire de bruit, jusqu'à la forteresse Antonia. Ils trouvèrent les soldats du corps-de-garde le plus avancé endormis, et leur coupèrent la gorge. Étant ainsi maîtres du mur, ils firent sonner leurs trompettes, qu'ils avoient eu soin d'apporter avec eux. A ce bruit, ceux des autres corps-de-garde s'imaginant que les Romains étoient en grand nombre, furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils s'enfuirent. Tite arriva bientôt après avec une partie de ses troupes, et, montant par les mêmes ruines, poursuivit les fuyards jusqu'aux portes du Temple. Les Juifs en défendirent l'entrée avec un courage incroyable. L'action fut des plus vives, et dura au moins dix heures. Mais enfin la fureur et le désespoir des Juifs, qui voyoient que leur salut dépendoit du succès de ce combat, l'emportèrent sur la valeur

et sur l'expérience des Romains. Ceux-ci crurent devoir se contenter de s'être rendus maîtres de la forteresse Antonia ; quoiqu'il n'y eût qu'une partie de leur armée qui se fût trouvée à ce combat.

Il se passa plusieurs attaques que j'omets. Le plus grand des béliers que Tite avoit fait construire et placer sur les plate-formes, battit continuellement durant six jours les murs du Temple, sans pouvoir rien avancer non plus que les autres, tant ce superbe édifice étoit à l'épreuve de leurs efforts. Les Romains, ayant perdu l'espérance de réussir par ces sortes d'attaques, résolurent d'en venir à l'escalade. Les Juifs, qui ne l'avoient pas prévu, ne purent les empêcher de planter leurs échelles. Mais jamais résistance ne fut plus grande que celle qu'ils firent. Ils renversoient ceux qui montoient, tuoient à coups d'épée ceux qui étoient déjà sur les derniers échelons, avant qu'ils pussent se couvrir de leurs boucliers, et renversèrent même des échelles toutes couvertes de soldats, ce qui coûta la vie à plusieurs Romains. Les autres furent obligés de se retirer, sans avoir pu faire réussir leur entreprise.

Les Juifs firent de fréquentes sorties, où ils se battoient comme des furieux et des forcenés. Il en coûta bien du sang aux Romains. Mais enfin Tite se rendit maître du Temple, auquel, malgré les défenses vigoureuses qu'il en avoit faites, un soldat mit le feu, qui le consuma entièrement. C'est ainsi que s'accomplit la prédiction que Jésus-Christ en avoit faite.

CHAPITRE III.

De la Marine des Anciens.

J'ai déjà dit ailleurs (T. 6. Hist. Anc.) quelque chose de la marine des anciens, de leurs vaisseaux, et de leurs troupes de mer. Je prie le lecteur d'y avoir recours, pour suppléer à une partie de ce qui pourra manquer ici.

On ne peut rien dire de sûr touchant l'origine de la navigation. Ce qu'il y a de certain, c'est que le plus ancien vaisseau dont il soit parlé dans l'histoire est l'arche de Noé, dont Dieu lui-même avoit donné le dessin, et prescrit la forme et toutes les mesures, mais uniquement par rapport aux vues qu'il avoit d'y renfermer la famille de Noé et tous les animaux de la terre et de l'air.

Cet art aura eu sans doute, comme tous les autres, des commencemens grossiers et imparfaits : de simples planches, des radeaux, des batelets, de petites barques. La manière dont les poissons se meuvent dans l'eau et les oiseaux dans l'air, aura pu faire naître aux hommes la pensée d'imiter par les rames et les voiles les secours que la nature a donnés à ces animaux. Quoi qu'il en soit, ils sont parvenus par degrés à construire des navires dans la perfection où nous les voyons.

On peut diviser les vaisseaux en deux espèces : les vaisseaux de charge (1), *onerariæ naves*, qui

(1) Bomilcar centum triginta navibus longis, et septingintis onerariis profectus. *Liv. lib.* 25, *n.* 27.

servent pour le négoce et pour le transport ; et les vaisseaux de guerre, appelés souvent de longs vaisseaux, *longæ naves*.

Les premiers étoient de petits bâtimens, qu'on appeloit ordinairement *ouverts*, parce qu'ils n'avoient pas de pont. Ces petites barques n'avoient pas non plus à la proue ces éperons, qu'on appeloit *rostra*, dont on se servoit dans les combats pour frapper les vaisseaux ennemis, et les couler à fond.

Les navires longs qui servoient pour la guerre, étoient de deux sortes. Les uns n'avoient qu'un rang de rames de chaque côté, les autres en avoient plusieurs.

De ceux qui n'avoient qu'un rang de rames, quelques-uns avoient vingt rames, εἰκόσοροι ; d'autres trente, τριακόντεροι ; d'autres cinquante, πεντηκόντεροι, ou même cent, ἑκατόντεροι. Rien n'est plus commun que ces noms de navires dans les auteurs grecs. Les rameurs étoient placés, moitié d'un côté du vaisseau, moitié de l'autre, sur une même ligne.

Entre les vaisseaux à plusieurs rangs de rames, les uns en avoient deux seulement, *birèmes* ; d'autres trois, *trirèmes* ; d'autres quatre, *quadrirèmes* ; d'autres cinq, *quinquerèmes* ; d'autres un plus grand nombre, comme on le verra dans la suite. Ceux dont il est le plus souvent parlé dans les auteurs, et dont les anciens faisoient le plus d'usage dans les combats, sont les *trirèmes* et les *quinquerèmes* : qu'on me permette de désigner par ces

noms les vaisseaux qui avoient trois ou cinq rangs de rames.

On voit dans tous les auteurs anciens une distinction claire et évidente entre ces deux sortes de vaisseaux. Les uns étoient appelés τριηκόντεροι, *vaisseaux à trente rames* : πεντηκόντεροι, *vaisseaux à cinquante rames, etc.* ; et ceux-là étoient mis au nombre des petits vaisseaux. Les autres étoient appelés τριήρεις, *à trois rangs de rames* ; πεντήρεις, *à cinq rangs de rames*, etc. ; et ceux-ci étoient mis au nombre des grands vaisseaux On verra bientôt la différence qu'il y avoit entre les uns et les autres pour le nombre de ceux qui les montoient. Ce qui distingue les derniers, c'est, outre la grandeur, qu'ils avoient plusieurs rangs de rames. Et Tite-Live (Liv., lib. 37, n. 30) le dit clairement : *quinqueremis romana... pluribus remorum ordinibus scindentibus vortices* ; aussi bien que Virgile (AEn. lib. 5) : *terno consurgunt ordine remi.* Il est donc incontestable qu'il y avoit chez les anciens des vaisseaux à plusieurs rangs de rames, à deux, à trois, à quatre, à cinq, à six, jusqu'à trente et quarante ; mais il n'y avoit que ceux d'un moindre nombre de rangs de rames qui fussent d'usage : la plupart des autres n'étoient que pour la parade.

De savoir ce que c'étoit que ces divers rangs de rames, et comment on pouvoit les mettre en mouvement, c'est ce qui fait la difficulté, et qui forme une grande dispute parmi les savans, laquelle, selon toutes les apparences, demeurera

toujours indécise. Les personnes, parmi nous, les plus habiles et les plus expérimentées dans la marine, croient la chose absolument impossible. Elle le seroit en effet, si l'on supposoit que ces divers rangs de rames étoient perpendiculairement les uns sur les autres. Mais on voit le contraire dans la colonne Trajane, où, dans les birèmes et les trirèmes, les rangs de dessous sont mis obliquement, et comme par degrés.

Les raisonnemens qu'on oppose à l'opinion de ceux qui admettent plusieurs rangs de rames dans les vaisseaux, paroissent, il faut l'avouer, très-forts et très-concluans : mais quelle force peuvent avoir les meilleurs raisonnemens du monde contre des faits certains, et contre une expérience attestée par tous les anciens auteurs ?

Il paroît que les rameurs étoient distingués par degrés (Interpr. Aristophan. in Ranis.). Ceux du plus bas s'appeloient *Thalamites*, ceux du milieu *Zugites*, ceux d'en-haut *Thranites*. Ces derniers avoient une paye plus forte que les autres (Thucyd. lib. 6, p. 431), sans doute parce qu'ils manioient des rames plus longues et plus pesantes que celles des degrés inférieurs.

C'est encore une question, si, dans les grands vaisseaux, chaque rame n'avoit qu'un rameur, ou si elle en avoit plusieurs, comme en ont aujourd'hui les rames de nos galères. Dans les birèmes et les trirèmes de la colonne Trajane on ne voit sur chaque côté d'un banc qu'un rameur. Il y beaucoup d'apparence que le nombre en étoit multiplié dans les vaisseaux qui étoient plus

grands. J'évite d'entrer dans des discussions qui me meneroient fort loin, et qui n'entrent point dans mon plan.

On trouve dans Athénée des descriptions de vaisseaux, dont la grandeur étonne et paroît incroyable. Les deux premiers sont de Ptolémée Philopator, roi d'Égypte (Athen. l. 5, p. 203—206). L'un d'eux étoit de quarante rangs de rames, et avoit quatre cent vingt pieds de longueur, sur cinquante-sept de largeur. Quatre mille rameurs suffisoient à peine pour mettre en mouvement cette masse énorme. Elle fut mise en mer avec une machine, où il entra autant de bois qu'il en eût fallu pour faire cinquante vaisseaux à cinq rangs de rames. Quel moyen de concevoir l'usage des quarante rangs de rames dans ce vaisseau? Aussi n'étoit-il que pour la parade.

L'autre vaisseau, appelé *Talamègue*, parce qu'il portoit des lits et des chambres, avoit de longueur trois cent douze pieds et demi, et dans sa plus grande largeur quarante-cinq pieds. Sa hauteur, en comptant la tente qu'on avoit mise sur le pont, étoit de près de soixante pieds. Aux trois côtés du vaisseau (le côté de la proue n'est point compté ici), on fit une double galerie l'une sur l'autre, d'une étendue immense. C'étoit un vrai palais portatif. Ptolémée l'avoit fait construire pour se promener sur le Nil avec toute sa cour. Athénée ne marque point combien il avoit de rangs de rames.

Le troisième vaisseau est celui que fit construire Hiéron II, roi de Syracuse (*Ibid.* p. 206—209),

sous la direction du fameux Archimède. Il étoit à vingt rangs de rames, et d'une magnificence incroyable. Aucun port de Sicile ne pouvant le contenir, Hiéron en fit présent à Ptolémée Philopator, et le fit conduire à Alexandrie. Quoique la sentine en fût très-profonde, un seul homme la vidoit par le moyen d'une machine qu'Archimède avoit inventée.

Ces vaisseaux, qui n'étoient que pour la parade, ne regardent point, à proprement parler, la matière que je traite. Il en faut dire autant (1) de celui de Philippe, père de Persée, dont parle Tite-Live. Il avoit seize rangs de rames; mais il ne pouvoit presque être mis en mouvement à cause de sa grandeur.

Ce qui m'étonne, c'est ce que dit Plutarque (in Demetr. pag. 897) des galères de Démétrius Poliorcète; et il a soin d'avertir qu'il parle dans l'exacte vérité, et sans aucune exagération. Ce prince, fort versé, comme on sait, dans les arts, et fort inventif par rapport aux machines de guerre, avoit fait construire aussi plusieurs galères à quinze et à seize rangs de rames, qui n'étoient point pour la simple ostentation, mais dont il faisoit un usage merveilleux dans les siéges et dans les combats. Lysimaque, ne pouvant ajouter foi à tout ce qu'on en disoit, l'envoya prier, quoique son ennemi, de faire voguer ses galères devant lui; et, quand il eut vu leur mouvement prompt et léger, il s'en

(1) Coactus Philippus naves omnes tectas tradere; quin et regiam unam inhabilis propè magnitudinis, quam sexdecim versus remorum agebant. *Liv. lib. 33, n. 30.*

retourna surpris au-delà de tout ce qu'on peut dire, et n'osoit presque en croire le témoignage de ses propres yeux. Ces vaisseaux étoient d'une beauté et d'une richesse étonnantes; mais leur légèreté et leur agilité paroissoient encore plus dignes d'admiration, que leur grandeur et leur magnificence.

Mais renfermons-nous dans ceux qui étoient plus connus et plus communs, j'entends principalement les galères à trois, quatre et cinq rangs de rames, et voyons l'usage qu'on en faisoit dans les combats.

Il n'est point parlé dans Homère de vaisseaux à plusieurs rangs de rames (Thucyd. l. 1, p. 8—10) : ce n'est que depuis la guerre de Troie que l'usage en a été établi : la date en est inconnue. On croit que ce sont les Corinthiens qui les premiers changèrent l'ancienne forme des galères, et qui en construisirent à trois rangs de rames, et peut-être aussi à cinq. Syracuse, colonie de Corinthe, se piqua, surtout du temps de l'ancien Denys, d'imiter l'industrie de la ville à qui elle devoit son origine, et vint même à bout de la surpasser, en perfectionnant ce que la première n'avoit fait qu'ébaucher. Les guerres qu'elle eut à soutenir contre Carthage l'obligèrent de donner tous ses soins et toute son application à la marine. Ces deux villes pour lors étoient les plus puissantes sur mer.

La Grèce, en général, ne s'étoit point encore distinguée de ce côté-là. Le plan et le dessein de Lycurgue avoit été d'interdire absolument à ses

citoyens l'usage de la marine, et cela par deux motifs, également dignes de la sage et profonde politique de ce législateur. Sa première vue étoit d'écarter de sa république tout commerce avec l'étranger, de peur que ce mélange n'altérât la pureté des mœurs, et n'affoiblît la sévérité des maximes qu'il y avoit établies. En second lieu, il vouloit ôter aux Lacédémoniens toute envie de s'agrandir, et toute espérance de faire des conquêtes, regardant cette funesté ambition comme la ruine des états. Sparte n'eut donc d'abord qu'un très-petit nombre de vaisseaux.

Athènes n'en étoit guère mieux fournie dans les commencemens. Ce fut Thémistocle, qui, perçant dans l'avenir, et pressentant de loin ce qu'on avoit à craindre de la part des Perses, tourna toutes les forces d'Athènes du côté de la mer, équipa, sous un autre prétexte, une nombreuse flotte, et, par cette sage prévoyance, sauva la Grèce, procura à sa patrie une gloire immortelle, et la mit en état de devenir bientôt supérieure à tous les peuples voisins.

Pendant près de cinq siècles entiers, Rome, si l'on en croit Polybe, ignora absolument ce que c'étoit que vaisseau, que galère, que flotte. Uniquement occupée à soumettre les peuples qui l'environnoient, elle n'en avoit pas besoin. Quand elle commença à faire passer ses troupes en Sicile (Polyb. l. 1, p. 20), elle n'avoit pas une seule felouque en propre, et elle empruntoit de ses voisins des vaisseaux pour le transport de ses armées. Mais elle sentit bientôt qu'elle ne pourroit

point résister aux Carthaginois, tant qu'ils seroient maîtres de la mer. Elle songea donc à leur en disputer l'empire, et à équiper une flotte. Une quinquérème, que les Romains avoient prise sur les ennemis, leur en fit naître la pensée, et leur servit de modèle. En moins de deux mois, ils construisirent cent galères à cinq rangs de rames, et vingt à trois rangs. Ils formèrent des matelots et des rameurs à une manœuvre qui jusque-là leur avoit été inconnue, et dans le premier combat qu'ils donnèrent ils vainquirent les Carthaginois, c'est-à-dire, la nation du monde la plus puissante sur mer, et la plus habile en fait de marine.

La flotte de Xerxès (Herod. lib. 7, cap. 89), lorsqu'il partit d'Asie pour attaquer la Grèce, consistoit en plus de douze cents galères à trois rangs de rames, dont chacune portoit deux cent trente hommes; et en trois mille galères de trente ou cinquante rames, et autres vaisseaux de transport, qui contenoient, l'un portant l'autre, quatre-vingts hommes. Les autres galères, que fournirent les peuples d'Europe, portoient chacune deux cents hommes. Celles qui partirent d'Athènes, pendant la guerre du Péloponèse, pour attaquer les Syracusains, en portoient autant. On peut donc supposer que la charge ordinaire de ces vaisseaux étoit deux cents hommes.

Je souhaiterois que les historiens eussent distingué clairement entre ces deux cents hommes, qui étoient la charge ordinaire des vaisseaux, combien il y en avoit pour la chiourme, et com-

bien pour le combat. Plutarque (in Themist., p. 119), en parlant de ceux des Athéniens qui se trouvèrent à l'action de Salamine, marque que chacune des cent quatre-vingts galères dont leur flotte étoit composée, n'avoit que dix-huit hommes de guerre, dont quatre tiroient de l'arc, et les autres étoient pesamment armés. C'est bien peu de monde.

Ce combat près de Salamine (Herod. lib. 8, c. 84, 96) est un des plus célèbres de l'antiquité; mais nous n'en avons pas un détail bien précis. Les Athéniens s'y distinguèrent par un courage invincible, et leur chef encore plus par son habileté et sa prudence. Il persuada aux Grecs, non sans beaucoup de peine, de s'arrêter dans un détroit qui rendoit inutile le grand nombre des vaisseaux persans; et il attendit, pour engager l'action, qu'un certain vent, fort contraire aux ennemis, commençât à souffler.

Le dernier combat des Athéniens dans le port de Syracuse causa leur ruine. Parce qu'on craignoit extrêmement les éperons des galères ennemies, dont on avoit fait une triste expérience dans les actions précédentes, Nicias s'étoit muni de harpons de fer pour les accrocher, afin d'en rompre le coup, et d'en venir d'abord aux mains comme sur terre. Mais les ennemis, qui s'en étoient aperçus, couvrirent de cuir la proue et le haut des galères, pour ne pas donner tant de prise, et pour éviter d'en venir à l'abordage. Les décharges leur réussissoient bien mieux. Les Athéniens furent accablés d'une grêle de pierres qui portoient toujours leur coup, au lieu que les dards et les

traits qu'ils lançoient étoient toujours sans effet à cause du mouvement de la mer, et de l'agitation des vaisseaux. Leur ancienne gloire et leur puissance firent naufrage dans ce dernier combat.

Polybe fait une courte mais fort belle description d'un combat naval, qui fut, à l'égard des Romains, comme un heureux augure pour l'avenir, et qui leur ouvrit l'entrée aux conquêtes qui devoient leur assurer l'empire de la mer. C'est celui de Myle, en Sicile, contre les Carthaginois, sous la conduite du consul Duilius. Je l'ai rapporté dans l'histoire des Carthaginois. Ce qu'il y a de particulier dans ce combat, est une machine de nouvelle invention, attachée au haut de la proue des vaisseaux romains, et qu'on appela *corbeau*. C'étoit une espèce de grue, guindée en haut et suspendue par des cordages, qui portoit à son extrémité un pesant cône de fer nommé corbeau, qu'on faisoit tomber avec impétuosité sur les vaisseaux ennemis, pour en enfoncer le plancher, et pour les accrocher. Cette machine fut la principale cause de la victoire, qui fut la première que les Romains remportèrent sur mer.

Le même Polybe fait une description plus étendue d'un célèbre combat naval qui se donna près d'Ecnome, ville de Sicile. Les Romains, commandés par les consuls Attilius Régulus et L. Manlius, avoient trois cent trente vaisseaux pontés, et cent quarante mille hommes, chaque vaisseau portant trois cents rameurs, et six vingts soldats. La flotte des Carthaginois, commandée par Hannon et Amilcar, avoit trois cent cinquante vaisseaux, et plus

de cent cinquante mille hommes. Le dessein des premiers étoit de porter la guerre en Afrique, et d'en faire le théâtre de la guerre ; ce que les autres avoient un extrême intérêt d'empêcher. Tout se prépara donc au combat.

L'ordonnance des Romains ici fut toute extraordinaire. Ils ne se rangèrent point sur une ou plusieurs lignes comme c'étoit assez la coutume, de peur que les ennemis ne les doublassent à cause de leur nombre, et ils songèrent à faire front de tous côtés. D'ailleurs, comme la force des ennemis consistoit dans la légèreté de leurs vaisseaux, ils crurent devoir voguer obliquement, et prendre une ordonnance qu'on eût peine à rompre.

Pour cela, les deux vaisseaux à six rangs que montoient les consuls Régulus et Manlius, furent mis de front à côté l'un de l'autre. Ils étoient suivis chacun d'une file de vaisseaux : on appeloit l'une la première flotte, et l'autre la seconde. Les bâtimens de chaque file s'écartoient et élargissoient l'intervalle à mesure qu'ils se rangeoient, et tournoient la proue en dehors. Les deux premières flottes ainsi rangées en forme de bec ou de coin, on forma une troisième ligne de vaisseaux, qu'on nomma la troisième flotte. Elle fermoit l'intervalle, et faisoit front aux ennemis : en sorte que cet ordre de bataille avoit la figure d'un triangle. Ces trois rangs formoient comme un corps séparé, qui étoit composé de trois flottes ; car on les appeloit ainsi. Cette troisième ligne, ou troisième flotte, remorquoit les vaisseaux destinés à transporter la cavalerie, qui formoient un second

corps. Enfin la quatrième flotte, ou les triaires (c'est le nom qu'on lui donnoit), venoient après et étoient à la queue, de telle sorte qu'ils débordoient des deux côtés la ligne qui les précédoit : et c'étoit là le troisième corps. De cette manière, l'ordre de bataille représentoit un coin ou un bec, dont le haut étoit creux, et la base solide, mais fort dans son tout, propre à l'action, et difficile à rompre.

Les Carthaginois de leur côté rangèrent presque tous leurs vaisseaux sur une même ligne. L'aile droite, commandée par Hannon, et composée des galères les plus légères et les plus agiles, s'avançoit beaucoup en pleine mer, pour envelopper celles des ennemis qui lui étoient opposées, et avoit toutes les proues tournées vers eux. L'aile gauche, qui faisoit la quatrième partie de la flotte, étoit rangée en forme de tenaille; c'est-à-dire, en forme de potence, et tiroit vers la terre. Amilcar, en qualité d'amiral, commandoit le centre, et cette aile gauche. Il usa de stratagème pour séparer les vaisseaux des Romains. Ceux-ci, se promettant une victoire assurée sur des vaisseaux à qui l'on avoit donné tant d'étendue, commencèrent par l'attaque du centre, qui eut ordre de se retirer peu à peu, comme cédant à l'ennemi, et se disposant à fuir. Les Romains ne manquèrent pas de poursuivre les fuyards. Par cette manœuvre, la première et la seconde flotte (on a marqué auparavant ce qu'il faut entendre par ces mots) s'éloignoient de la troisième, qui remorquoit les vaisseaux de charge, et de la qua-

trième où étoient les triaires destinés à les soutenir. Quand elles furent à une certaine distance, alors, sur le signal qui fut donné du vaisseau d'Amilcar, les Carthaginois fondent tous en même temps sur les vaisseaux qui poursuivoient. Les Carthaginois l'emportoient sur les Romains par la légèreté de leurs vaisseaux, par l'adresse et la facilité qu'ils avoient tantôt à s'approcher, tantôt à reculer : mais la vigueur des Romains dans la mêlée, leurs corbeaux pour accrocher les vaisseaux ennemis, la présence des deux consuls qui combattoient à leur tête, et sous les yeux desquels ils brûloient de se signaler, ne leur inspiroient pas moins de confiance qu'en avoient les Carthaginois. Tel étoit le choc de ce côté-là.

En meme temps Hannon, qui commandoit l'aile droite, vient tomber sur les vaisseaux des triaires, et y jette le trouble et la confusion. D'un autre côté, les Carthaginois qui étoient en potence et proche de la terre, se rangent de front, et fondent sur les vaisseaux qui remorquoient. Ceux-ci lâchent aussitôt leurs cordes, et en viennent aux mains ; de sorte que toute cette bataille étoit divisée en trois parties, qui faisoient autant de combats fort éloignés l'un de l'autre.

Comme des deux côtés les forces étoient à peu près égales, l'avantage d'abord le fut aussi. Enfin le corps que commandoit Amilcar, ne pouvant plus résister, fut mis en fuite ; et Manlius attacha à ses vaisseaux ceux qu'il avoit pris. Régulus en même temps vint au secours des triaires et des vaisseaux de charge, menant avec lui les bâti-

mens de la seconde flotte qui n'avoient rien souffert. Pendant qu'il est aux mains avec Hannon, les triaires, qui se rendoient déjà, reprennent courage, et retournent à la charge avec vigueur. Les Carthaginois, attaqués devant et derrière, ne purent résister plus long-temps, et prirent la fuite.

Sur ces entrefaites Manlius revient, et aperçoit la troisième flotte acculée contre le rivage par les Carthaginois de l'aile gauche. Les vaisseaux de charge et les triaires étant en sûreté, ils se joignent, Régulus et lui, pour courir la tirer du danger où elle étoit; car elle soutenoit une espèce de siége, et auroit été entièrement défaite, si les Carthaginois, par la crainte d'être accrochés et forcés d'en venir aux mains, ne se fussent contentés de la resserrer contre terre, sans oser l'attaquer. Les consuls, étant arrivés fort à propos, entourèrent les Carthaginois, et leur enlevèrent cinquante vaisseaux avec tout l'équipage.

Tel fut le succès de ce combat naval, dont l'avantage fut entièrement du côté des Romains. Il y périt vingt-quatre de leurs bâtimens, et plus de trente des Carthaginois. Nul vaisseau équipé des Romains ne tomba en la puissance de l'ennemi, et ils en prirent plus de soixante-quatre.

Jamais les Romains, même dans le temps de leurs plus grandes forces, ne mirent en mer de leur chef et en leur propre nom, une flotte aussi nombreuse que celle dont il est parlé ici, et Polybe en fait la remarque. Quatre ans auparavant ils ignoroient absolument ce que c'étoit que flotte,

et en voici une de trois cent trente vaisseaux pontés qui met à la voile.

En voyant la rapidité avec laquelle ces bâtimens étoient construits, on seroit tenté de croire qu'ils étoient d'une très-modique grandeur, et qu'ils ne pouvoient pas contenir beaucoup de monde. On voit ici le contraire. Polybe nous apprend une circonstance, qui nulle part ailleurs n'est marquée si clairement, et qu'il nous importoit extrêmement de savoir : c'est que chaque galère portoit trois cents rameurs, et six vingts soldats. Combien falloit-il de place pour les agrès d'une telle galère, pour le magasin des vivres, pour le réservoir d'eau! On voit dans Tite-Live (lib. 29, n. 25) qu'on y mettoit des vivres et de l'eau quelquefois pour quarante-cinq jours, et d'autres fois sans doute pour un plus long espace.

Les corbeaux, dont il est souvent parlé dans les combats de mer, machine propre à accrocher les vaisseaux, nous apprennent que les anciens ne trouvoient point de moyen plus efficace pour s'assurer la victoire, que de se joindre, et d'en venir aux mains. Ils portoient souvent dans leurs vaisseaux des balistes et des catapultes, pour lancer des traits et des pierres. Quoique ces machines, qui leur tenoient lieu de nos canons, fissent des effets surprenans, ils ne s'en servoient que lorsque les vaisseaux étoient à une certaine portée, et ils en venoient à l'abordage le plus tôt qu'il leur étoit possible. C'est là en effet, et ce n'est que là que paroît véritablement le courage des troupes.

Les galères qui composoient ici les deux flottes, étoient à trois rangs de rames, ou tout au plus à cinq. Celles qui portoient les deux consuls étoient à six rangs. Dans le combat de Myle, l'amiral montoit une galère à sept rangs de rames. On juge aisément que ces galères des amiraux n'étoient pas pour la simple parade, et qu'elles devoient être dans le combat d'un plus grand usage que toutes les autres.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

DES GRAMMAIRIENS, DES PHILOLOGUES, DES RHÉTEURS, DES SOPHISTES.

AVANT-PROPOS.

Nous sommes enfin arrivés aux arts et aux sciences qui dépendent purement de l'esprit, et qui sont destinés à l'enrichir de toutes les connoissances propres à instruire l'homme, à en perfectionner la plus noble partie, à lui former l'esprit et le cœur, en un mot, à le mettre en état de remplir les divers emplois où la divine Providence l'appellera ; car il ne faut pas s'y tromper, le but des sciences n'est point de devenir savant uniquement pour soi, ni de satisfaire une inquiète et stérile curiosité qui nous entraîne par un plaisir séduisant d'objets en objets, mais de contribuer, chacun en sa manière, à l'avantage commun de la société. Borner son travail et ses études à sa propre satisfaction, et se concentrer en soi-même, c'est ignorer que l'homme fait partie d'un tout auquel il doit se rapporter, et dont la beauté consiste essentiellement dans l'union et l'harmonie des parties qui le composent, et qui toutes, quoique par des voies différen-

tes, tendent à la même fin, qui est l'utilité publique.

C'est dans cette vue que Dieu distribue aux hommes divers talens et diverses inclinations, qui sont quelquefois si marquées et si fortes, qu'il est presque impossible d'y résister. On sait quel penchant le fameux M. Pascal eut pour la géométrie dès la plus tendre enfance, et quel merveilleux progrès il y fit par la seule force de son génie, malgré le soin que son père avoit pris de lui en cacher tous les instrumens, et tous les livres qui pouvoient lui en donner quelque idée. Je pourrois rapporter un grand nombre de pareils exemples dans chaque art et dans chaque science.

Une suite et un effet de ces inclinations naturelles qui annoncent presque toujours les grands talens, est l'application persévérante que les savans donnent à certaines études, souvent abstraites et difficiles, quelquefois même désagréables et ennuyeuses, dans lesquelles pourtant ils trouvent un plaisir secret qui les y attache par une force presque invincible. Qui peut douter que ce plaisir ne soit comme un attrait et un appât que la Providence joint à certains travaux rudes et pénibles, pour leur en adoucir l'âpreté, et pour leur faire surmonter avec courage des obstacles qui les rebuteroient tôt ou tard, s'ils n'étoient passionnés pour leur objet, et possédés par un goût supérieur à tout?

Mais ne voit-on pas aussi que le dessein de Dieu, en partageant avec une diversité si éton-

nante les talens et les inclinations, a été de mettre les savans en état d'être utiles à la société en général, et de lui procurer tous les secours qui dépendent d'eux? Et quoi de plus honorable et de plus flatteur pour eux, s'ils entendent bien leur véritable gloire, que de se voir choisis entre tous les hommes pour être les ministres et les coopérateurs des soins de la divine Providence sur le genre humain, dans ce qu'elle a de plus grand et de plus divin, qui est d'éclairer les esprits, et de devenir leur lumière?

Me seroit-il permis, en envisageant cette multitude infinie de connoissances destinées à l'instruction de l'homme, depuis la grammaire qui en est la base, jusqu'à celles qui sont les plus élevées et les plus sublimes, de les comparer à l'assemblage des étoiles répandues dans la vaste étendue du firmament pour dissiper les ténèbres de la nuit? J'y vois, ce me semble, de merveilleux rapports avec les sciences et les savans. Elles ont chacune leur place marquée, où elles demeurent constamment. Elles brillent toutes, mais d'un éclat différent, les unes plus, les autres moins, sans porter d'envie aux autres. Elles marchent constamment dans la route qui leur est désignée, sans jamais s'écarter ni à droite ni à gauche. Enfin, et c'est ce qui me paroît le plus digne d'attention, elles ne luisent point pour elles-mêmes, mais pour celui qui les a faites. *Stellæ dederunt lumen in custodiis suis, et lætatæ sunt. Vocatæ sunt, et dixerunt, Adsumus; et luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas* (Bar.

2, 14 et 15). Voilà notre devoir et notre modèle. Je n'en dis pas davantage.

Ce livre renferme ce qui regarde les grammairiens, les philologues (je donnerai en son lieu la signification de ce mot), les rhéteurs, les sophistes. Je dois avertir par avance le lecteur qu'il trouvera ici dans son chemin quelques ronces et quelques épines. J'en ai écarté beaucoup, et n'ai laissé ce qui en reste que malgré moi, y étant obligé par la nature des matières que je traite.

CHAPITRE PREMIER.

DES GRAMMAIRIENS.

La grammmaire est l'art de parler et d'écrire correctement.

Il n'est rien de plus admirable en soi-même, ni qui mérite davantage notre attention, que le double présent que Dieu nous a fait de la parole et de l'écriture. Nons en faisons un continuel usage, sans presque jamais y réfléchir, et sans considérer les merveilles étonnantes que l'une et l'autre renferment.

La parole fait un des plus grands avantages de l'homme au-dessus de tous les autres animaux. Elle est une des plus grandes preuves de la raison, et l'on peut dire que c'est la parole qui la

met le plus en évidence. Mais par quel art ingénieux se produit-elle ! et combien faut-il que de parties différentes, au premier commandement de l'âme, se réunissent et concourent ensemble pour former la voix !

J'ai une pensée en moi-même que je voudrois communiquer à d'autres, ou quelque doute dont je souhaiterois être éclairci. Rien de plus spirituel, et, par conséquent, de plus éloigné des sens, que la pensée. Quel véhicule pourra donc la faire passer jusqu'aux personnes qui m'environnent? Si je n'en puis venir à bout, renfermé en moi-même, réduit à moi seul, privé de tout commerce, de tout entretien, de toute consolation, je souffre des tourmens inexplicables. La compagnie la plus nombreuse, le monde entier même, n'est, pour moi, qu'une affreuse solitude. La divine Providence m'a épargné toutes ces peines, en attachant mes idées à des sons, et me rendant maître de ces sons par une mécanique naturelle qu'on ne peut assez admirer.

Au moment même et dans l'instant précis que je veux communiquer ma pensée à d'autres, le poumon, le gosier, la langue, le palais, les dents, les lèvres, et une infinité d'organes qui en dépendent et en font partie, se mettent en mouvement, et exécutent mes ordres avec une rapidité qui prévient presque mes désirs. L'air sorti de mon poumon, diversifié et modifié en une infinité de manières, selon la diversité de mes sentimens, va porter le son dans l'oreille de mes auditeurs, et leur apprend tout ce qui se passe

en moi, et tout ce que je veux qu'ils sachent.

Pour apprendre à produire des effets si merveilleux, ai-je eu besoin de maîtres, de leçons, d'instructions? La Nature, c'est-à-dire, la divine Providence, a tout fait en moi, mais sans moi. Elle a formé dans mon corps tous les organes nécessaires pour produire ces effets merveilleux; et elle les a formés d'une délicatesse qui échappe presque aux sens, et avec une variété, une multiplicité, une distinction, un art, une industrie que les naturalistes avouent être au-dessus de toute expression et de toute admiration. Ce n'est pas assez. Elle nous a donné une autorité souveraine sur tous ces organes, pour qui nos simples désirs sont une voix impérieuse à laquelle ils ne résistent point, et qui les met aussitôt en mouvement. Pourquoi ne sommes-nous pas ainsi dociles et soumis à la voix du Créateur?

La manière de former la voix renferme, comme je l'ai dit, des merveilles sans nombre. Je n'en rapporterai ici qu'une circonstance qui fera juger des autres. Elle est tirée des Mémoires de l'Académie des Sciences (An. 1700).

Dans notre gosier et au haut de la trachée-artère, qui est le canal par où l'air entre dans les poumons et par où il en sort, est une petite fente ovale capable de s'ouvrir plus ou moins, qu'on appelle la *glotte*. Comme l'ouverture de cette glotte est fort petite par rapport à la largeur de la trachée, l'air ne peut sortir de la trachée par la glotte sans augmenter extrêmement sa vitesse et sans précipiter son cours. Ainsi il agite vio-

lemment, en passant, les petites parties des deux lèvres de la glotte, les met en ressort et leur fait faire des vibrations qui causent le son. Ce son, ainsi formé, va retentir dans la cavité de la bouche et des narines.

La glotte forme les tons aussi bien que le son; et ce ne peut être que par les différens changemens de son ouverture. Elle est ovale, comme je l'ai déjà dit, et capable de s'élargir jusqu'à un certain point, ou de s'étrécir; et par-là, les fibres des membranes qui la composent, deviennent plus longues pour les tons bas et plus courtes pour les tons hauts.

On voit par un calcul exact de M. Dodart, que pour tous les tons et les demi-tons d'une voix ordinaire, pour toutes les petites parcelles de ton dont elle peut hausser une octave sans se forcer, pour le plus ou le moins de force qu'on peut donner au son sans changer le ton, il faut nécessairement supposer que le petit diamètre de la glotte, qui est de moins d'une ligne, et qui change de longueur à tous ces changemens, peut être et est actuellement divisé en 9632 parties; que même ces parties ne sont pas toutes égales, et que, par conséquent, quelques-unes sont beaucoup plus petites que la $\frac{1}{9632}$ partie d'une ligne. Quel moyen que l'art des hommes pût jamais atteindre à des divisions si fines et si délicates! et n'est-on pas étonné que la nature elle-même ait pu les exécuter? D'un autre côté, il n'est pas moins surprenant que l'oreille, qui a un sentiment si juste pour les tons, s'aperçoive, pour peu que la

voix détonne, d'une différence dont l'origine n'est que la $\frac{1}{9632}$ partie de moins d'une ligne.

Cette oreille même, peut-on se lasser de considérer sa structure, façonnée d'une manière admirable pour rassembler de tous côtés dans ses cavités anfractueuses les impressions vagues et les ondulations du son, et pour les déterminer ensuite par une douce réflexion vers l'organe interne de l'ouïe? C'est aux naturalistes à développer toutes ces merveilles. Mais c'est à nous à en admirer avec reconnoissance les avantages infinis, dont nous jouissons presque à chaque moment, sans y faire beaucoup de réflexion. Que seroit-ce qu'un peuple de muets, réunis ensemble par l'habitation, mais qui ne pourroient se faire part de leurs pensées que par des signes et des gestes, ni se communiquer mutuellement leurs besoins, leurs doutes, leurs difficultés, leur joie, leur tristesse, en un mot tous les sentimens de leur âme, en quoi consiste proprement la vie de l'homme raisonnable?

L'Ecriture est une autre merveille, qui approche beaucoup de celle de la *parole*, et qui lui ajoute un nouveau prix, par l'étendue qu'elle donne à l'usage qu'on en peut faire, et par la stabilité et une sorte de perpétuité qu'elle lui procure. Cette invention a été parfaitement décrite par ces beaux vers de Lucain.

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris;

et encore mieux rendue par cette traduction de Brébeuf, qui enchérit beaucoup sur l'original :

C'est de lui * que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole, et de parler aux yeux,
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

C'est (1) cette invention, qui nous met en état de converser et de nous entretenir avec les absens, et de faire passer jusqu'à eux nos pensées et nos sentimens, malgré la distance infinie des lieux. La langue, qui est le premier instrument et le premier organe du discours, n'a point de part dans ce commerce, également utile et agréable. La main, instruite par l'usage à imprimer sur le papier des caractères sensibles, lui prête son ministère, se rend son interprète, toute muette qu'elle est, et devient en sa place le véhicule de la parole.

* De Cadmus, phénicien.

(1) Ejusdem beneficio absentibus conversamur; et qui multorum dierum itinere distamus, atque immensis mansionum spatiis et intervallis sejungimur, ingeniorum concepta et animorum sententias nobis invicem per manus transmittimus. Et lingua quidem, quæ primarium orationis organum est, otiosa cessat. Sermoni autem dextra ancillatur, quæ, calamo arrepto, quod nobis cum amico transigendum erat negotium, papyro aut chartæ inscribit: et sermonis vehiculum est, non os, nec lingua, sed manus, quæ longi temporis usu artem edocuit, et elementorum compositionem seu structuram probè edocta est. *Theodoret. de Provid. orat. 4.*

C'est à cette même invention, comme le remarque encore Théodoret, dont je viens de citer les paroles, que nous sommes redevables du riche et inestimable trésor des écrits qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui nous ont donné la connoissance, non-seulement des arts, des sciences, et de tous les faits passés; mais, ce qui est infiniment plus précieux, celle des vérités et des mystères de la religion.

Est-il aisé de comprendre comment les hommes ont pu composer, de vingt-cinq ou trente lettres tout au plus, cette infinie variété de mots, qui, n'ayant rien de semblable en eux-mêmes à ce qui se passe dans notre esprit, ne laissent pas d'en découvrir aux autres tout le secret, et de faire entendre à ceux qui n'y peuvent pénétrer tout ce que nous concevons, et tous les divers mouvemens de notre âme? Transportons-nous en esprit dans ces pays où l'invention de l'écriture n'a point pénétré, ou n'est point mise en usage. Quelle ignorance! quelle grossièreté! quelle barbarie! Sont-ce des hommes? On peut consulter la savante dissertation de M. Fréret, sur *les Principes de l'art d'écrire* (Mémoires de l'academ. des inscript. tome 6): elle renferme une infinité de choses très-curieuses.

Ne rougissons pas de l'avouer, et rendons un juste hommage de reconnoissance à celui à qui seul nous sommes redevables du double bienfait de la parole et de l'écriture. Il n'y avoit que Dieu qui pût apprendre aux hommes à établir certaines figures, pour être les signes de ces sons.

Voilà quel est le premier objet de la grammaire, qui est, comme je l'ai déjà dit, l'art de parler et d'écrire correctement. Elle étoit infiniment plus estimée, et cultivée avec beaucoup plus de soin chez les Grecs et chez les Romains que parmi nous, où elle est tombée dans un grand mépris, et presque généralement négligée. Cette différence de sentimens et de conduite sur ce point, vient de ce que ces deux nations donnoient un temps considérable et une application particulière à l'étude de leur propre langue; au lieu qu'il est très-rare que nous apprenions la nôtre par principes, ce qui est certainement un grand défaut dans la manière dont nous instruisons ordinairement les jeunes gens.

On est étonné de lire dans Quintilien un éloge magnifique de la grammaire, qu'il dit (1) être nécessaire aux enfans, agréable aux vieillards, une douce occupation dans la retraite, et celle de toutes les études qui produit plus d'utilité qu'elle n'en promet. Ce n'est pas là l'idée qu'on s'en forme. Aussi avoit-elle chez les anciens beaucoup plus d'étendue que nous ne lui en donnons. Elle ne se bornoit pas à prescrire les règles de parler, de lire et d'écrire correctement, ce qui est une partie très-importante: l'intelligence et l'explication des poëtes étoit du ressort de la grammaire, et l'on comprend combien de choses étoient nécessairement renfermées dans cette

(1) Necessaria pueris, jucunda senibus, dulcis secretorum comes, et quæ vel sola omni studiorum genere plus habet operis quàm ostentationis. *Quintil. lib.* 1, *cap.* 4.

étude. Elle y joignoit une autre partie, qui suppose un grand fonds d'érudition et de jugement : c'est la *critique*. J'expliquerai bientôt en quoi elle consistoit.

On ne confondoit pas ces sortes de grammairiens, appelés aussi *philologues*, avec les *grammatistes* ou *littérateurs*, dont l'unique emploi étoit d'enseigner aux enfans les premiers élémens de la langue grecque ou latine. C'est pourquoi ces derniers ne jouissoient pas des immunités et des autres priviléges accordés par les empereurs aux grammairiens.

Je rapporterai ici en peu de mots ce que l'histoire nous apprend de ceux qui se sont le plus distingués dans ce genre, soit chez les Grecs, soit chez les Romains. M. Capperonnier, mon confrère au Collége Royal, qui a parfaitement approfondi tout ce qui regarde la grammaire, a bien voulu me communiquer quelques remarques sur ce sujet.

ART. I. *Grammairiens grecs.*

JE n'entrerai point dans l'examen de l'origine des lettres grecques. Si l'on veut s'instruire de cette matière, on la trouvera dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, tom. 2, traitée avec beaucoup d'érudition par feu M. l'abbé Renaudot. Je m'en tiens à l'opinion commune de presque tous les auteurs grecs et latins, qui conviennent que Cadmus, parti de Phénicie, communiqua aux Grecs les premières lettres, qui furent depuis appelées ioniques, dont

la ressemblance avec l'alphabet hébreux ou phénicien marque assez l'origine. Je me borne ici à parler de ceux qui se sont le plus distingués par rapport à la grammaire grecque.

On croit que Platon est le premier auteur chez qui l'on trouve quelques vestiges de l'art grammatical. En effet, dans son *Philèbe*, pag. 18, il montre la manière dont on peut enseigner la science des lettres. Dans son *Cratyle*, il agite l'ancienne et fameuse question, si la signification des mots leur est naturelle, ou si elle est arbitraire, et fondée uniquement sur la volonté des hommes, à qui il a plu d'attacher telles idées à tels mots. Il distingue deux sortes de mots : les primitifs, qu'il attribue à Dieu ; les autres, qui sont de l'invention des hommes. Il insinue que la langue grecque venoit de l'hébraïque, qu'il appelle la langue barbare. Dans ce même dialogue il examine l'origine et l'étymologie de plusieurs noms. C'est pourquoi Phavorin dit, dans Diogène-Laërce, que Platon a le premier observé la propriété et l'usage de la grammaire.

Il semble néanmoins qu'Aristote pourroit être regardé comme le premier auteur de cette science. Il a distribué les mots en certaines classes ; il en a examiné les différens genres et les propriétés particulières. Le chapitre 20 de sa Poétique commence par ce détail : « Le style ou l'élocution poétique renferme ces huit parties : l'élément, la syllabe, la conjonction, le nom, le verbe, l'article, le cas ou l'inflexion, la proposition ou phrase. »

Hermippus, cité par Diogène-Laërce (In vit. Epic.), dit qu'Épicure enseigna la grammaire avant que la lecture des livres de Démocrite l'engageât à l'étude de la philosophie.

Quintilien (lib. 6, cap. 6) dit que les philosophes stoïciens ajoutèrent beaucoup de choses à ce que Aristote et Théodecte avoient inventé touchant la grammaire. Parmi ces additions, il compte les prépositions, le pronom, le participe, l'adverbe et l'interjection.

Le grand étymologiste Suidas, Hésychius, Étienne de Byzance, Athénée, Harpocration, et autres *philologues polygraphes*, font mention de plusieurs anciens grammairiens grecs, dont les uns ont vécu après Alexandre-le-Grand, les autres après le siècle d'Auguste. Nous dirons quelque chose des plus célèbres.

On peut placer dans la première classe PHILÉTAS de l'île de Cos, que Ptolémée, premier du nom, roi d'Égypte, donna pour précepteur à son fils Ptolémée Philadelphe.

HÉCATÉE, d'Abdère, qui avoit composé un traité touchant la poésie d'Homère et d'Hésiode.

LYNCÉE, de Samos, disciple de Théophraste.

ZÉNODOTE, d'Éphèse, qui le premier corrigea les fautes qui s'étoient glissées dans les Œuvres d'Homère.

CALLIMAQUE, oncle maternel de celui dont il nous reste quelques poésies. Il comptoit parmi ses disciples le célèbre Ératosthène, dont je parlerai bientôt sous le titre de philologue.

ARISTOPHANE, de Byzance, eut pour maître Éra-

tosthène. Il vivoit du temps de Ptolémée Philopator, et fut fort estimé.

Aristarque, disciple d'Aristophane, effaça par sa réputation celle de tous les grammairiens qui l'avoient précédé, ou qui vivoient de son temps. Il naquit dans la Samothrace, et eut pour patrie d'adoption la ville d'Alexandrie. Il fut fort considéré de Ptolémée Philométor, qui lui confia l'éducation de son fils. Il s'appliqua extrêmement à la critique, et il fit une révision des poésies d'Homère avec une exactitude incroyable, mais peut-être trop magistrale. Car, dès qu'un vers ne lui plaisoit pas, il le traitoit de supposé: *Homeri versum negat, quem non probat* (Cic. Epist. 11, lib. 3, ad Famil.). On dit qu'il marquoit la figure d'une broche à côté des vers qu'il condamnoit de supposition; d'où est venu le mot ὀβελίζειν.

Quelque grande que fût la réputation et l'autorité d'Aristarque, souvent néanmoins on appeloit de ses jugemens, et on se donnoit la liberté de condamner le goût de ce grand critique, qui décidoit en quelques rencontres que tels et tels vers de l'Iliade devoient être transportés dans l'Odyssée. Il est rare que ces sortes de transpositions réussissent, et, pour l'ordinaire, elles marquent plus de hardiesse que de jugement. Zénodote (Suid.) fut chargé de revoir et d'examiner la critique d'Aristarque.

Au sentiment de plusieurs personnes, ce fut cet Aristarque qui divisa les deux grands poëmes d'Homère, chacun en autant de livres qu'il y a de

lettres dans l'alphabet, et qui donna à chaque livre le nom d'une lettre.

Il travailla aussi sur Pindare, sur Aratus, et sur d'autres poëtes.

Il eut beaucoup de contestations dans Pergame avec le grammairien Cratès, dont je parlerai bientôt.

Cicéron (lib. 1, Epist. 10 ad Attic.) appelle Atticus son Aristarque, parce qu'en bon ami, et en censeur d'une critique sûre, il vouloit bien revoir et corriger ses harangues. Horace (in Art. Poët.) se sert aussi de ce nom, pour désigner un critique exact et sensé.

Vir bonus et prudens versus reprehendet inertes, etc.
Fiet Aristarchus, nec dicet : cur ego amicum
Offendam in nugis ?

Quintilien (1) nous apprend que ces grammairiens critiques, non-seulement se donnoient la liberté de noter comme avec la verge de censeur les vers qui leur déplaisoient, et de retrancher du nombre des ouvrages d'un auteur des livres entiers, comme autant d'enfans supposés qu'on lui attribuoit mal à propos, mais qu'ils portoient leur autorité jusqu'à marquer aux écrivains leurs rangs,

(1) Mistum his omnibus judicium est. Quo quidem ita severè sunt usi veteres grammatici, ut non versus modò censoriâ quâdam virgulâ notare, et libros, qui falsò viderentur inscripti, tanquàm subditilios summovere familiâ permiserint sibi : sed auctores alios in ordinem redegerint, alios omninò exemerint numero. *Quintil. lib. 1, cap. 4.*

donnant à quelques-uns une distinction d'honneur, en laissant plusieurs dans la foule, et dégradant entièrement les autres.

Ce que j'ai dit d'Aristarque nous montre que la critique, qui faisoit le principal mérite des anciens grammairiens, consistoit principalement à discerner le véritable auteur d'un ouvrage; à distinguer les écrits qu'on lui supposoit de ceux qui étoient réellement partis de sa plume; dans ceux même qui étoient reconnus pour être de lui, à rejeter des endroits qu'une main étrangère y avoit insérés à dessein; enfin, à faire sentir ce qu'il y avoit de plus beau, de plus solide, de plus remarquable dans les ouvrages d'esprit, et à en rendre la raison. Or, tout cela demandoit beaucoup de lecture, d'érudition, de goût, et surtout un discernement juste et exact. Pour connoître l'utilité de cet art, et en sentir le prix, il ne faut que se rappeler dans la mémoire certains peuples et certains siècles où régnoit une profonde ignorance, et où, faute de critique, les absurdités les plus grossières et les faussetés les plus sensibles passoient, en tout genre, pour des vérités incontestables. C'est la gloire de notre siècle, et l'effet des bonnes études, d'avoir pleinement dissipé tous ces nuages par la lumière d'une solide et judicieuse critique.

Cratès de Mallos, ville de Cilicie (Sueton. de Illustr. Gram.), étoit contemporain d'Aristarque. Il fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur, par Attale II, roi de Pergame. Il introduisit dans cette grande ville l'étude de la grammaire, dont

il avoit fait jusque-là sa principale occupation. Il laissa neuf livres de corrections sur les poëmes d'Homère.

Après sa mort, on vit encore à Rome plusieurs critiques grecs, entre autres, les deux Tyrannions.

Tyrannion, grammairien célèbre au temps de Pompée (Suidas), étoit d'Amise dans le royaume de Pont. Il s'appeloit au commencement Théophraste; mais, à cause qu'il tourmentoit ses compagnons d'étude, et peut-être ses disciples, on le surnomma Tyrannion.

Il fut disciple de Denys de Thrace à Rhodes. Il tomba entre les mains de Luculle, lorsque ce général des troupes romaines eut mis en fuite Mithridate, et se fut emparé d'une partie de ses états. Cette captivité de Tyrannion ne lui fut pas désavantageuse, puisqu'elle lui procura l'occasion de se rendre illustre à Rome, et d'y amasser du bien. Il l'employa, entre autres usages, à dresser une bibliothéque, selon Suidas, de plus de trente mille volumes. Charles Étienne, et d'autres auteurs, disent seulement trois mille; ce qui est plus vraisemblable.

Le soin que prenoit Tyrannion d'amasser des livres, a contribué très-utilement à conserver les ouvrages d'Aristote. La destinée de ces ouvrages a été singulière; je l'ai exposée ailleurs (t. 13).

Son intelligence et son industrie particulière en ce point le mit en état de rendre à Cicéron un service qui lui fit grand plaisir, et auquel il fut très-sensible. On sait combien les personnes qui

se piquent d'étude et de science sont attachées à leurs livres. Ce sont, pour ainsi dire, leurs amis de toutes les heures, qui leur tiennent une fidèle compagnie ; qui les entretiennent agréablement dans tous les temps ; qui leur fournissent tantôt une occupation sérieuse, tantôt un délassement nécessaire ; qui les suivent à la campagne et dans leurs voyages ; et qui, dans le temps de l'adversité, sont presque leur unique consolation. L'exil de Cicéron l'avoit arraché à sa chère bibliothéque. Il paroît qu'elle s'étoit sentie de la disgrâce de son maître, et que, pendant son absence, il y avoit eu plusieurs de ses livres dissipés. Un de ses premiers soins, après son retour, fut d'en ramasser les restes, qu'il trouva plus abondans qu'il ne s'y étoit attendu. Il chargea Tyrannion de les mettre en ordre, et de les bien arranger ; en quoi il réussit parfaitement. Cicéron (Epist. 4, lib. 4, ad Attic.), dans une lettre où il invite son ami Atticus à le venir voir, l'assure qu'il sera charmé du bel ordre que Tyrannion avoit mis dans sa bibliothéque. *Perbellè feceris, si ad nos veneris. Offendes designationem mirificam in librorum meorum bibliothecâ, quorum reliquiæ multò meliores sunt quàm putaram.* Ce cher ami, sur sa prière, lui avoit envoyé deux de ses esclaves, fort habiles à travailler aux livres, et à les coller, qu'on appeloit pour cette raison *glutinatores*. On sait que les livres des anciens n'étoient pas reliés comme le sont les nôtres ; mais que c'étoient de longs rouleaux, composés de plusieurs feuilles de parchemin attachées et collées les unes aux autres. Ty-

rannion avoit mis en œuvre ces deux esclaves, qui avoient fait des merveilles : et ma bibliothéque, rangée dans un si bel ordre, dit Cicéron (Epist. 8), sembloit avoir ajouté une nouvelle âme à ma maison. *Posteà quàm Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus : quâ quidem in re mirifica opera Dionysii et Menophili tui fuit.*

Le mérite de Tyrannion ne se bornoit pas à arranger des livres (Epist. 2, lib. 12, ad Attic.); il savoit en faire usage. Lorsque César étoit en Afrique pour faire la guerre à Juba (An. M. 3958), Cicéron et Atticus se promirent de convenir d'un jour pour assister à la lecture que Tyrannion leur feroit d'un livre de sa façon. Atticus l'ayant entendu lire sans son ami (*Ibid.* Epist. 6), en reçut des reproches. « Quoi, lui dit Cicéron, j'ai refusé plusieurs fois d'entendre cette lecture, parce que vous étiez absent, et vous, vous n'avez pas daigné m'attendre, pour partager ce plaisir avec moi? Mais je vous pardonne cette faute en faveur de l'admiration que vous témoignez pour cet ouvrage. » Quel étoit donc ce livre si intéressant, et digne d'être loué et même admiré d'un homme tel qu'Atticus? C'étoient des remarques sur la grammaire, sur les divers accens, sur la quantité des syllabes, et sur ce qu'on appelle la prosodie. Croiroit-on que des personnes d'un si rare mérite pussent trouver du plaisir à ces sortes d'ouvrages? Ils alloient bien plus loin, et en composoient eux-mêmes de pareils, comme Quintilien (lib. 1, cap. 4) nous l'apprend de César et de Messala,

dont le premier avoit fait un traité sur l'analogie, et l'autre sur les mots et sur les lettres.

Il falloit que Cicéron fît un grand cas de Tyrannion, puisqu'il lui avoit permis d'ouvrir (1) dans sa maison une école de grammaire, où il donnoit des leçons de cet art à quelques jeunes Romains, et entre autres au fils de son frère Quintus, et sans doute aussi au fils de Cicéron même.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut disciple du précédent, s'appeloit Dioclès, de son premier nom. Il étoit de Phénicie. Il fut fait prisonnier dans la guerre de Marc-Antoine et d'Auguste, et acheté par un affranchi de l'empereur nommé Dymas. Il fut ensuite donné à Térentia, qui l'affranchit. Elle avoit été femme de Cicéron, qui la répudia. Tyrannion ouvrit une école dans Rome, et composa soixante-huit livres. Il en fit un pour prouver que la langue latine descendoit de la langue grecque; et un autre, qui contenoit une correction des poëmes d'Homère.

DENYS LE THRACIEN étoit disciple d'Aristarque. Il enseigna la grammaire à Rome du temps de Pompée, et composa plusieurs livres de grammaire, plusieurs traités sur différentes matières, et un grand nombre de commentaires sur divers auteurs. Fabricius a fait imprimer une gram-

(1) Quintus tuus, puer optimus, eruditur egregiè. Hoc nunc magis animadverto, quòd Tyrannio docet apud me. *Epist.* 4, *lib.* 2, *ad Quint. frat.*

maire de lui dans le septième volume de sa Bibliothéque grecque.

Cette pièce peut nous donner quelque idée de la méthode des anciens grammairiens grecs. L'auteur divise son ouvrage en six parties : 1°. la lecture selon les accens ; 2°. l'explication des tropes ou figures poétiques ; 3°. l'interprétation des dialectes, des mots extraordinaires et de certains points historiques ; 4°. la découverte de l'étymologie des mots ; 5°. l'exacte recherche de l'analogie * ; 6°. la manière de juger les poëmes, ce que Denys regarde comme la plus belle et la plus importante partie de son art. Ensuite, après avoir exposé les trois accens, savoir : l'aigu, le grave et le circonflexe, il explique les différentes espèces de ponctuation. Il donne même, en passant, la définition de la *rhapsodie* au sens des anciens homéristes, qui, tenant à la main une baguette de bois de laurier, chantoient des morceaux détachés des poëmes d'Homère. De là il passe à l'explication des lettres, qu'il divise en voyelles et consonnes ; et celles-ci en *hémiphones* ou demi-voyelles, *aphones* ou *cacophones*, c'est-à-dire, mal sonnantes, parce qu'il suppose qu'elles ont moins de son que les autres. Enfin, il soudivise les *aphones* en *ténues*, *moyennes* et *aspirées*, sans oublier les lettres *doubles* et les *liquides* ou

* *L'analogie*, selon Vaugelas, est une conformité aux choses qui se trouvent déjà établies, sur laquelle on se fonde comme sur un modèle, pour faire des mots ou des phrases semblables aux mots ou aux phrases déjà établies.

immuables. Après quoi il traite des syllabes longues, brèves et communes. Enfin, il explique les *parties d'oraison*, qu'il réduit à huit, le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe et la conjonction. Cet auteur regardoit l'interjection comme une espèce d'adverbe. Ayant exposé les six conjugaisons ordinaires des verbes appelés barytons, il observe que quelques grammairiens y en ajoutoient une septième, dont la terminaison étoit en ξω et ψω, comme ἀλέξω et ἕψω. Les verbes circonflexes en έω, άω, όω; et les quatre verbes en μι ne sont pas oubliés.

Ce détail de grammaire nous paroît ennuyeux et inutile. Les anciens n'en jugeoient pas ainsi. Il n'est pas, jusqu'à la ponctuation et aux accens, dont ils ne fissent un usage très-utile.

Ils savoient qu'une bonne ponctuation sert à donner au discours de la clarté, de la grâce, de l'harmonie, et qu'elle soulage les yeux et l'esprit des lecteurs et des auditeurs, en faisant sentir l'ordre, la suite, la liaison et la distinction des parties; en rendant la prononciation naturelle, et en lui prescrivant de justes bornes et des repos de différentes sortes, selon que le sens le demande. C'est aux grammairiens qu'on a cette obligation. Les savans, qui font usage des anciens manuscrits où l'on ne trouve ni virgules, ni points, ni *à linea*, ni aucune autre distinction, éprouvent de quelle confusion et de quel embarras cette manière vicieuse d'écrire est la cause. Cette partie de la grammaire est pres-

que généralement négligée parmi nous, souvent même parmi les savans : et cependant ce n'est l'étude que d'une demi-heure ou d'une heure.

J'en dis autant des accens. L'*accent* est une élévation de voix sur l'une des syllabes du mot, après laquelle la voix vient nécessairement à se rabaisser. L'élévation de la voix s'appelle accent *aigu*, et le rabaissement, accent *grave*. Mais parce qu'il y avoit, en grec et en latin, de certaines syllabes longues sur lesquelles on élevoit et on rabaissoit la voix, ils avoient inventé un troisième accent, qu'ils appeloient *circonflexe*, qui d'abord s'est fait ainsi ^, puis ainsi ~, et qui les comprenoit tous deux.

Les grammairiens ont introduit les accens dans l'écriture (car ils ne sont pas de la première antiquité) pour distinguer la signification de quelques mots, sans cela, équivoques, pour former des cadences plus harmonieuses, pour varier les tons, pour apprendre quand il falloit élever ou baisser la voix.

Nous en avons aussi l'usage parmi nous, mais pour d'autres raisons. L'accent *aigu* se met sur tous les *é* fermés : *témérité*, etc. L'accent *grave* sur les *è* fort ouverts, suivis d'une *s* à la fin : *procès*, etc. L'accent *circonflexe* sur certaines voyelles longues : *dépôt*, *enfant mâle*, etc.

Il y a mille observations pareilles, auxquelles nous faisons peu d'attention. Chez les Grecs et chez les Romains, tous les enfans, dès le plus bas âge, apprenoient exactement ces règles de grammaire, qui leur devenoient naturelles par un

long usage. De là vient qu'à Athènes et à Rome, la basse populace même s'apercevoit si les orateurs ou les acteurs manquoient le moins du monde, par rapport à l'accent ou à la quantité, et en étoit sensiblement choquée.

Je passe un grand nombre de célèbres grammairiens, qui dans la suite se sont distingués par leur grand savoir.

Julius Pollux, de Naucratie, ville d'Égypte, nous a laissé un *Onomasticon*, ouvrage fort estimé par beaucoup de savans. Il vivoit dans le second siècle, sous l'empereur Commode.

Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis le septième siècle jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet second, en 1453, nous trouvons plusieurs savans grammairiens, qui ont beaucoup travaillé à éclaircir les auteurs grecs, et à les rendre plus intelligibles. Tels sont entre autres Hesychius, auteur d'un excellent dictionnaire, qui est d'un grand usage pour entendre les poëtes; le grand étymologiste Suidas, qui a composé un grand dictionnaire historique et grammatical, où il y a beaucoup d'érudition: Jean Tzetzès, auteur d'une histoire contenue en treize livres, sous le nom de *Chiliades;* et son frère Isaac, commentateur de Lycophron: Eustathe, archevêque de Thessalonique, auteur des grands commentaires sur Homère; et plusieurs autres.

Art. II. *Grammairiens latins.*

Suétone, dans son livre *des Grammairiens illustres*, marque qu'autrefois la grammaire n'étoit

pas même en usage à Rome, bien loin d'y être en honneur, parce que ces anciens Romains se piquoient beaucoup plus d'être belliqueux, que d'être savans; et que Cratès de Mallos, dont il a été parlé auparavant, fut le premier qui introduisit dans Rome l'étude de la grammaire. Ces anciens grammairiens enseignoient en même temps la rhétorique, ou du moins y disposoient leurs écoliers par des exercices préliminaires.

Parmi les vingt grammairiens illustres mentionnés par Suétone, on trouve:

Aurélius Opilius, qui enseigna d'abord la philosophie, ensuite la rhétorique, et enfin la grammaire. J'ai déjà remarqué que cet art avoit beaucoup plus d'étendue qu'il n'en a aujourd'hui.

Marc Antoine Gniphon, qui enseignoit aussi la rhétorique dans la maison de Jules César encore enfant. Cicéron, pendant sa préture, assistoit à ses leçons.

Attéius, surnommé le philologue. Salluste et Asinius Pollion furent de ses disciples.

Verrius Flaccus, qui avoit composé un recueil des mots difficiles, abrégé depuis par Festus Pompéius. Il fut précepteur des petits-fils d'Auguste.

Caïus Julius Hyginus, affranchi d'Auguste, garde de sa bibliothéque, à qui l'on attribue une mythologie, et un traité d'astronomie poétique.

Marcus Pomponius Marcellus, qui osa critiquer un discours de Tibère. Et comme Attéius Capiton vouloit le justifier, en soutenant que le mot cri-

tiqué par ce grammairien étoit latin, ou que, s'il ne l'étoit pas encore, il le deviendroit; Pomponius fit cette réponse mémorable : *Vous pouvez, César, dònner droit de bourgeoisie aux hommes, mais vous ne pouvez pas le donner aux mots.*

Remmius Palémon, de Vicence, qui, sous les empereurs Tibère et Claude, s'étant rendu célèbre par sa grande érudition, par sa facilité à parler et à faire des vers sur-le-champ, fut fort décrié par ses mauvaises mœurs et par son arrogance.

Outre les anciens grammairiens dont la vie a été écrite en abrégé par Suétone, il y en a d'autres, dont le nom fait honneur à cet art, quoiqu'ils ne l'aient pas enseigné de vive voix, mais seulement par des écrits; tels que Varron, Cicéron, Messala, Jules César; car ces grands hommes ne croyoient pas se déshonorer en traitant de telles matières.

J'omets, pour abréger, plusieurs savans grammairiens, dont plusieurs reviendront dans le chapitre suivant, où je parle des philologues. Ceux qui seront curieux de ramasser tous les ouvrages latins faits sur cette matière, les trouveront dans le recueil des anciens grammairiens donné par Élie Putschius en 1605, deux volumes *in*-4°. Un livre excellent, et nécessaire à tous les maîtres qui enseignent la langue latine, est *la Minerve* de Sanctius, avec les notes de Scioppius et de Périzonius.

Courtes réflexions sur le progrès et l'altération des langues.

C'est une chose étonnante comment les langues se forment, s'augmentent, se perfectionnent; et comment, après un certain cours d'années, elles dégénèrent et se corrompent.

Dieu, seul auteur des langues primitives (et comment les hommes auroient-ils pu les inventer?), en introduisit l'usage pour punir et dissiper la folle entreprise des hommes, qui voulurent, avant que de se séparer, rendre leur nom immortel par la construction du plus superbe édifice qui eût encore paru sur la terre. Jusque-là les hommes, qui ne formoient que comme une même famille, ne parloient aussi qu'une même langue. Tout d'un coup, par un prodige des plus surprenans, Dieu effaça dans leur cerveau les traces anciennes de tous les mots qu'ils savoient, et y en substitua de nouvelles, qui formèrent subitement de nouvelles langues. Il y a apparence qu'en se distribuant en diverses contrées, chacun se joignit à ceux dont il entendoit le langage, et de qui pareillement il étoit entendu.

Je m'arrête aux enfans de Javan (en hébreu *Javan* est le même qu'*Ion*), d'où sont descendus les Ioniens, c'est-à-dire, les Grecs. Voilà donc la langue grecque établie parmi eux, entièrement différente de l'hébraïque (je parle dans la supposition que l'hébreu fût la langue du premier homme), différente non-seulement pour les mots, mais pour la manière de décliner les noms, et

de conjuguer les verbes, pour les inflexions, les tours, les phrases, le nombre, la cadence. Car, il est remarquable que Dieu a donné à chaque langue un caractère, un génie particulier, qui la distingue de toutes les autres, et dont l'effet est sensible, quoiqu'on ne puisse pas trop en marquer la raison. A la multitude de mots grecs dont leur mémoire se trouva meublée dès ces premiers temps, l'usage, la nécessité, l'invention et la pratique des arts, peut-être même la commodité ou l'agrément, en firent ajouter de nouveaux. On compte deux mille cent cinquante-six racines grecques (Rac. Grec. de Port-Royal). Les dérivés et les composés augmentèrent beaucoup ce nombre, et se multiplièrent à l'infini: nulle langue n'approche de la grecque pour la richesse et l'abondance.

Jusqu'ici nous n'avons vu que comme le matériel de la langue grecque, c'est-à-dire, les mots dont elle est composée, qui ne furent presque qu'un don du Créateur et de la nécessité. L'usage, la liaison, l'arrangement de ces mots, eurent besoin de l'art. On remarqua que, parmi ceux qui faisoient usage de cette langue, les uns parloient mieux que les autres, et qu'ils exprimoient leurs pensées d'une manière plus nette, plus suivie, plus énergique, plus agréable. On les prit pour modèles, on les étudia avec soin, on fit des observations sur leurs discours, soit qu'ils fussent écrits, ou de vive voix seulement. Et c'est ce qui donna lieu à ce que nous appelons grammaire, qui n'est autre chose qu'un recueil d'observations

sur le langage : travail fort important, ou plutôt absolument nécessaire pour fixer les règles d'une langue, pour les réduire en une méthode aisée qui en facilite l'étude, pour éclaircir les doutes et les difficultés, pour faire connoître et écarter les usages vicieux, et pour la conduire par des réflexions sensées et judicieuses à toute la beauté dont elle est susceptible.

Nous ne savons rien des commencemens ni des progrès de la langue grecque. Les poëmes d'Homère sont le plus ancien ouvrage que nous ayons en cette langue ; et l'élocution y est si parfaite, que tous les siécles suivans n'y ont pu rien ajouter. Cette perfection du langage s'est maintenue et conservée chez les Grecs beaucoup plus long-temps que dans aucune autre nation. Depuis Homère jusqu'à Théocrite, il s'est écoulé plus de cinq cents ans. Tous les poëtes qui ont fleuri pendant ce long intervalle de temps, sont regardés, excepté un trés-petit nombre, comme parfaits pour le langage chacun dans leur genre. Il en faut juger à peu près de même des orateurs, des historiens et des philosophes. Le goût des arts universel et dominant chez les Grecs, l'estime qu'on y a toujours faite de l'éloquence, le soin qu'ils avoient de cultiver leur langue qu'ils apprenoient seule, dédaignant pour la plupart jusqu'à la langue romaine, qui étoit la langue de leurs maîtres, tout cela a contribué à soutenir la langue grecque dans sa pureté pendant plusieurs siècles, jusqu'à la translation de l'empire à Constantinople. Alors, le mélange du latin, et l'affoiblissement de l'em-

pire qui amena la décadence des arts, fit un changement sensible dans la langue grecque.

Les Romains uniquement occupés du soin d'établir et d'assurer leurs conquêtes par la voie des armes, ne songèrent pas beaucoup d'abord à polir et à perfectionner leur langue. Le peu qui nous reste des annales des pontifes, des lois des douze tables et de quelques autres monumens en petit nombre, marque combien elle étoit grossière et imparfaite dans ces premiers temps. Elle se développa peu à peu dans la suite par des accroissemens insensibles. Elle emprunta un grand nombre de mots de la langue grecque, qu'elle habilla à sa mode, et se rendit comme naturels; avantage que n'avoient point eu les Grecs. On aperçoit et on sent encore le goût de la langue grecque dans les vieux poëtes latins, tels que Pacuvius, Ennius, Plaute, surtout par les mots composés qui y sont très-fréquens. Ce que nous avons des discours de Caton, des Gracques et des autres orateurs de leur temps, montre un langage déjà fort riche, fort énergique, et auquel il ne manquoit rien que de la grâce, de l'arrangement, de l'harmonie.

Le commerce plus fréquent que Rome eut avec la Grèce depuis qu'elle en eut fait la conquête, y apporta un changement entier pour le langage, aussi bien que pour le goût de l'éloquence et de la poésie, deux choses qui paroissent inséparables. A comparer Plaute avec Térence, Lucrèce avec Virgile, on les croiroit séparés par plusieurs siècles; et cependant ils ne sont éloignés les uns des

autres que de peu d'années. On peut fixer à Térence l'époque du renouvellement, ou plutôt de l'établissement de la pure latinité à Rome, et conduire cette époque jusqu'à la mort d'Auguste ; espace qui comprend cent cinquante ans, et quelque chose de plus. C'est ici le beau siècle de Rome par rapport aux belles-lettres et aux arts, et, comme on l'appelle, le siècle d'or, pendant lequel une foule d'auteurs du premier mérite porta la pureté et l'élégance de la diction à son dernier période, par des écrits entièrement différens pour le style et pour la matière, mais tous également marqués au coin de la pure latinité et du bon goût.

Ce progrès si rapide de la langue latine doit moins étonner quand on se souvient que des hommes, tels que Scipion l'Africain le jeune et Lélius d'un côté, et de l'autre Cicéron et César, ne dédaignoient pas, au milieu de leurs importantes occupations, les premiers de prêter leur main et leur plume à un poëte comique, les autres de composer eux-mêmes des traités sur la grammaire.

Cette pureté du langage alla toujours en déclinant depuis la mort d'Auguste, aussi-bien que le goût de la saine éloquence; car leur sort est presque toujours le même. Pour peu qu'on ait de discernement, on voit une différence sensible entre les auteurs du temps d'Auguste et ceux qui ont vécu après lui. Mais deux cents ans après, la différence est extrême, comme on le sentira aisément par la lecture des écrivains de l'histoire d'Auguste. La pureté du langage ne s'est conservée

presque (encore avec quelque altération) que parmi les jurisconsultes Ulpien, Papinien, Paul, etc.

Je ne sais si j'ai eu raison de dire que le sort du langage et celui du goût étoit toujours le même. Nous avons de vieux auteurs français, comme Marot, Amyot, Montaigne et d'autres, dont la lecture plaît encore infiniment, et sans doute plaira toujours. Qu'est-ce qu'on aime et qu'on estime dans ces auteurs? Ce n'est point le langage, puisque nous ne pourrions maintenant en souffrir un pareil; c'est un je ne sais quoi, qu'on sent mieux qu'on ne peut l'exprimer; un air simple et naïf, un tour gracieux, des manières naturelles, une noblesse et une grandeur de style sans affectation et sans enflure, surtout des sentimens puisés dans la nature qui partent du cœur et qui vont au cœur; en un mot, c'est ce goût antique d'Athènes et de Rome, qui est de tous les temps et de tous les pays, et qui jette dans les écrits un certain sel, dont la finesse et la délicatesse se fait sentir à tout lecteur spirituel, et ajoute un nouveau prix à la force et à la solidité des choses mêmes.

Mais pourquoi ce vieux langage ne plaît-il plus? Je parle seulement des mots. Il en manque un très-grand nombre dans notre langue. On en trouve d'excellens dans ces vieux auteurs : les uns clairs, simples, naturels; les autres pleins de force et d'énergie. J'ai toujours souhaité qu'une main habile fît un petit recueil des uns et des autres, c'est-à-dire, de ce qui nous manque et de ce que nous pouvons acquérir, pour nous montrer le tort que nous avons de négliger ainsi

le progrès ou l'avancement de notre langue, et pour piquer (qu'on me pardonne cette expression) la stupide indolence où nous demeurons sur ce sujet; car, si la langue française, riche d'ailleurs et opulente, éprouve, en certaines occasions, une sorte de disette et de pauvreté, c'est à notre fausse délicatesse que nous devons imputer ce défaut. Pourquoi ne pas l'enrichir peu à peu de nouvelles expressions excellentes, que nos auteurs anciens, ou que les peuples voisins même nous fourniroient, comme nous voyons que les Anglais le pratiquent si utilement? Je sais bien qu'il faut être, sur cet article, fort discret et fort réservé; mais il ne faut pas aussi pousser la discrétion jusqu'à une timide pusillanimité.

Nous avons lieu de croire que notre langue a été conduite au plus haut point de perfection où elle puisse arriver; et l'honneur qu'on lui fait de l'adopter dans presque toutes les cours de l'Europe en est une glorieuse preuve. S'il lui manque quelque chose, ce ne peut être, ce semble, qu'une plus riche abondance; quoique cependant ceux qui savent manier la langue ne s'aperçoivent presque pas qu'elle manque d'aucuns mots pour exprimer leurs pensées : mais elle pourroit en avoir un plus grand nombre. La France a eu, dans le siècle passé, et a encore dans celui-ci, des écrivains d'un mérite distingué, et fort capables de lui procurer ce nouvel avantage. Mais ils respectent et craignent le public. Ils se font, avec justice, un devoir de se

régler sur son goût, et de ne point le heurter. Ainsi, pour ne pas courir le risque de lui déplaire, ils n'osent presque jamais hasarder aucune expression nouvelle, et ils laissent en ce point la langue dans l'état où ils l'ont trouvée. Ce seroit donc au public à se rendre, pour l'honneur de la langue et de la nation, moins délicat et moins dédaigneux; et aux auteurs à devenir aussi un peu moins timides; mais, je le répète, en gardant toujours beaucoup de discrétion et de réserve.

Je finis cet article, qui regarde la grammaire, en prenant la liberté d'avertir encore les lecteurs, que cette étude est très-importante, et ne doit point être négligée.

CHAPITRE II.

DES PHILOLOGUES.

On appelle *philologues* ceux qui ont travaillé sur les anciens auteurs, pour les examiner, les corriger, les expliquer et les mettre au jour : ceux qui ont embrassé cette littérature universelle, qui s'étend sur toutes sortes de sciences et d'auteurs, et qui faisoit anciennement la principale et la plus belle partie de la grammaire. On entend donc par *philologie* une espèce de science composée de grammaire, de rhétorique, de poétique, d'antiquités, d'histoire, de philo-

sophie, et quelquefois même de mathématiques, de médecine et de jurisprudence, sans traiter aucune de ces matières à fond ni séparément, mais les effleurant toutes ou en partie. Je ne sais pourquoi cette philologie, qui a fait tant d'honneur aux Scaligers, aux Saumaises, aux Casaubons, aux Vossius, aux Sirmonds, aux Gronovius, etc., et qui est encore fort cultivée en Angleterre, en Allemagne et en Italie, est presque méprisée en France, où l'on ne fait plus de cas que des sciences exactes et portées à leur perfection, comme la physique, la géométrie, etc. Notre académie des belles-lettres, qui, sous ce nom, renferme toutes les espèces d'éruditions anciennes et modernes, et qui donne tous les ans, dans ses mémoires, des traités sur toutes sortes de matières, peut contribuer beaucoup à renouveler parmi nous et à augmenter ce goût de philologie et d'érudition. Je rapporterai ici quelques-uns de ceux qui se sont le plus distingués dans ce genre d'érudition, en mêlant les Grecs avec les Latins.

Ératosthène. Suétone (de Illustr. Grammat. cap. 10) dit qu'Ératosthène fut le premier qui porta le nom de *philologue*. Il étoit de Cyrène, et devint bibliothécaire d'Alexandrie. Il vivoit du temps de Ptolémée Philadelphe (Av. J. C. 200, dans la cent quarante-sixième olympiade). Il avoit embrassé toutes sortes de connoissances, sans vouloir en approfondir aucune, comme font ceux qui s'appliquent particulièrement à une seule, et qui veulent y exceller. C'est ce qui lui fit

donner le surnom de *Béta* *, parce que, ne pouvant aspirer au premier rang dans aucune science particulière, il étoit du moins parvenu au second dans toutes en général. Il vécut quatre-vingts ans, et se laissa mourir de faim, ne pouvant survivre à la perte de la vue dont il fut affligé. J'aurai occasion d'en parler encore ailleurs. Il eut pour disciple Aristophane de Byzance, qui fut maître du célèbre critique Aristarque.

VARRON (*Marc. Terentius*) a été regardé comme le plus docte des Romains. Il naquit en 636 de la fondation de Rome (AN. M. 3619), et mourut l'an 726 (Apud. Aul. Gell. lib. 3, cap. 10), âgé de quatre-vingt-dix ans (AN. M. 3709). Il assure lui-même qu'il avoit composé près de cinq cents volumes sur différentes matières. Il dédia celui de la langue latine à Cicéron. Il composa un traité de la vie rustique, *de Re Rusticâ*, qui est fort estimé. Ces deux derniers ouvrages sont parvenus jusqu'à nous.

Saint Augustin admire et relève, en plusieurs endroits, la vaste érudition de ce savant Romain. Il nous a conservé le plan du grand ouvrage de Varron sur les antiquités romaines, composé de quarante-un livres. C'est de cet ouvrage que parle Cicéron, en s'adressant à Varron même. « Nous (1)

* *Béta* est la seconde lettre de l'alphabet grec.

(1) Nos, inquit, in nostrâ urbe peregrinantes errantesque, tanquàm hospites, tui libri quasi domum reduxerunt, ut possemus aliquando qui et ubi essemus agnoscere. *Academ. Quæst. lib.* 1, *n* 9.

etions, lui dit-il, auparavant, comme étrangers, et, en quelque sorte, égarés dans notre propre ville. Vos livres nous ont, pour ainsi dire, ramenés chez nous, en nous faisant connoître qui et où nous étions. Après le dénombrement qu'en fait Cicéron, saint Augustin, plein d'admiration, s'écrie : « Varron (1) a lu un si grand nombre de livres, qu'on est étonné comment il a pu trouver le temps d'en composer lui-même ; et il en a composé néanmoins un si grand nombre, qu'à peine conçoit-on qu'un seul homme en ait pu lire autant ! »

Il étoit difficile que tant d'ouvrages fussent écrits d'un style élégant et poli. Aussi (2) le même saint Augustin remarque-t-il que Cicéron loue Varron comme un homme d'un esprit pénétrant et d'un savoir profond, non comme un homme fort disert et fort éloquent.

Asconius Pédianus, cité par Pline le naturaliste et par Quintilien, a vécu sous Néron et sous Vespasien. Nous avons un reste de ses Notes ou de ses Commentaires sur diverses oraisons de Cicéron. On peut dire qu'il a servi de modèle à la plupart des critiques et des scoliastes latins qui

(1) Varro tam multa legit, ut aliquid ei scribere vacasse miremur ; tam multa scripsit, quàm multa vix quemquam legere potuisse credamus. *De Civit. Dei, lib.* 6, *c.* 2.

(2) Cum Marco Varrone, homine, inquit, omnium facilè acutissimo, et sine ullâ dubitatione doctissimo. Non ait, eloquentissimo vel facundissimo; quoniam reverà in hâc facultate multùm impar est. *S. August. ibid.*

l'ont suivi, et à ceux qui se sont mêlés d'expliquer les auteurs.

Pline (*C. Plinius Secundus*), dit *l'Ancien*, pourroit être rangé parmi les historiens, ou plutôt encore parmi les philosophes qui ont traité de la physique. Mais la multiplicité de matières dont il parle dans ses livres de l'Histoire Naturelle, a fait que j'ai cru lui pouvoir donner place parmi les philologues.

Pline étoit de Vérone, et vivoit dans le premier siècle, sous Vespasien et Tite, qui l'honorèrent de leur estime, et l'employèrent en diverses affaires. Il porta les armes avec distinction: il fut agrégé dans le collége des augures, fut envoyé intendant en Espagne, et, malgré le temps que lui déroboient ses emplois, il en trouva suffisamment pour travailler à un grand nombre d'ouvrages, qui malheureusement sont perdus, excepté celui de l'*Histoire naturelle*, compris en trente-sept livres (1): ouvrage, dit Pline le Jeune, d'une étendue, d'une érudition infinie, et presque aussi varié que la nature elle-même. En effet, étoiles, planètes; grêle, vents, pluies; arbres, plantes, fleurs; métaux, minéraux; animaux de toutes espèces, terrestres, aquatiques, volatiles; descriptions géographiques de villes et de pays; il embrasse tout, et ne laisse dans la nature et dans les arts aucune partie qu'il n'examine avec soin. Pour composer cet ouvrage, il avoit parcouru près de deux mille volumes.

(1) Opus diffusum, eruditum, nec minùs varium quàm ipsa natura. *Plin. Epist.* 5, *lib.* 3.

Il a (1) soin d'avertir qu'il prenoit le temps de ce travail, non sur celui des affaires publiques dont il étoit chargé, mais sur son propre repos, et qu'il y employoit seulement certaines heures perdues. Pline le Jeune, son neveu, nous apprend (Ep. 5, lib. 3) qu'il menoit une vie simple et frugale, dormoit peu, et mettoit tout le temps à profit : celui des repas, pendant lesquels il se faisoit lire ; celui même des voyages, où il avoit toujours à ses côtés son livre, ses tablettes, son copiste ; car il ne lisoit rien dont il ne fît des extraits. Il comptoit que, ménager ainsi le temps (In Præfat.), c'étoit prolonger sa vie, dont le sommeil abrège beaucoup la durée : *pluribus horis vivimus : profectò enim vita vigilia est.*

Pline étoit bien éloigné de la fastueuse vanité de certains auteurs, qui ne rougissent point de copier les autres sans les nommer. « Il me (2) semble, dit-il, que la probité et l'honneur demandent que, par un aveu sincère, on rende une sorte d'hommage à ceux de qui l'on a tiré quelque secours et quelque lumière. » Il compare un auteur qui profite du travail d'autrui, à une per-

(1) Succisivis temporibus ista curamus, id est nocturnis. *Præf.*

(2) In his voluminibus auctorum nomina prætexui. Est enim benignum, ut arbitror, et plenum ingenui pudoris, fateri per quos profeceris. . . . Obnoxii profectò animi, et infelicis ingenii est, deprehendi in furto malle, quàm mutuum reddere, cùm præsertìm sors fiat ex usurâ. *In Præfat.*

sonne qui emprunte de l'argent dont elle paye l'intérêt : avec cette différence pourtant, que le débiteur, par l'intérêt qu'il paye, n'acquitte point le fonds de la somme qu'on lui a prêtée ; au lieu qu'un auteur, par l'aveu ingénu de ce qu'il emprunte, l'acquiert en quelque sorte, et se le rend propre : d'où il conclut qu'il y a de la petitesse d'esprit et de la bassesse, d'aimer mieux être surpris honteusement dans le vol, que d'avouer ingénument sa dette. Je me suis bien enrichi de la sorte, et à bon marché.

Il sentoit parfaitement toute la difficulté et tous les inconvéniens d'une entreprise comme la sienne, où la matière qu'on traite est par elle même ingrate, stérile, et ne laisse aucun lieu de faire paroître de l'esprit. Mais il étoit persuadé (1) qu'on sait quelque gré aux auteurs, qui préfèrent le désir d'être utiles au public, à celui de lui plaire ; et qui, dans cette vue, ont le courage de surmonter et de dévorer toutes les peines d'un travail ennuyeux et rebutant.

Il se flatte qu'on lui pardonnera toutes les fautes qui lui seront échappées ; et l'on y en trouve beaucoup en effet, comme cela est inévitable dans un ouvrage d'une si vaste étendue, et d'une si prodigieuse variété.

Pline dédia son ouvrage à Tite, alors associé presque à l'empire par Vespasien, son père, et qui devint depuis les délices du genre humain.

(1) Equidem ita sentio, peculiarem in studiis causam eorum esse, qui difficultatibus victis, utilitatem juvandi prætulerunt gratiæ placendi. *Ibid.*

Il en fait un éloge magnifique et abrégé, en lui disant : « Votre élévation n'a causé en vous d'autre changement, sinon de vous mettre en état de faire tout le bien que vous désirez, en égalant votre pouvoir à votre bonne volonté : *nec quicquàm in te mutavit fortunæ amplitudo, nisi ut prodesse tantumdem posses et velles.*

Pline le jeune (Epist. 16, lib. 6) nous append dans une lettre qu'il adresse à Tacite l'historien, le triste accident qui fit périr son oncle. Il étoit à Misène, où il commandoit la flotte. Ayant appris qu'il paroissoit un nuage d'une grandeur et d'une figure extraordinaires, il se mit sur mer, et s'aperçut bientôt qu'il sortoit du mont Vésuve. Il se presse d'arriver au lieu d'où tout le monde fuyoit, et où le péril paroissoit le plus grand, mais avec une telle liberté d'esprit, qu'à mesure qu'il apercevoit quelque mouvement extraordinaire, il faisoit ses observations, et les dictoit. Déjà sur ses vaisseaux voloit la cendre plus épaisse et plus chaude, à mesure qu'ils approchoient. Déjà tomboient autour d'eux des pierres calcinées, et des cailloux tout noirs, tout brûlés, tout pulvérisés par la violence du feu. Pline délibéra quelque temps s'il retourneroit en arrière ; mais, s'étant rassuré, il continua sa route, mit pied à terre à Stabie, et s'arrêta chez Pomponianus, son ami, qu'il trouva tout tremblant, et qu'il tâcha d'encourager. Après le repas, il se coucha, et dormit d'un profond sommeil. L'approche du danger obligea de l'éveiller. Les maisons étoient tellement ébranlées par les fréquens tremblemens

de terre, que l'on auroit dit qu'elles étoient arrachées de leurs fondemens, Ils s'avancèrent tous dans la campagne. (Je passe beaucoup de circonstances.) La nuit sombre et affreuse qui couvroit tout, n'étoit un peu dissipée que par la lueur de l'incendie. Des flammes qui parurent plus grandes, et une odeur de soufre qui annonçoit leur approche, mirent tout le monde en fuite. Pline se lève appuyé sur deux valets, et dans le moment tombe mort, suffoqué apparemment par l'épaisseur de la fumée.

Telle fut la fin du savant Pline. On ne peut savoir mauvais gré à un neveu d'avoir peint en beau la mort de son oncle, et de n'y avoir vu que de la force, du courage, de l'intrépidité, et de la grandeur d'âme. Mais, si nous en voulons juger sainement, peut-on excuser de témérité une entreprise où un homme expose sa vie, et, ce qui est encore plus condamnable, celle des autres, pour satisfaire une simple curiosité?

Il me reste, pour terminer cet article, à dire un mot du style de Pline. Il lui est tout particulier, et ne ressemble à aucun autre. Il ne faut pas s'attendre à y trouver ni la pureté, ni l'élégance, ni l'admirable simplicité du siècle d'Auguste, dont il n'étoit pourtant éloigné que d'assez peu d'années. Son caractère propre est la force, l'énergie, la vivacité, je puis même dire la hardiesse, tant pour les expressions que pour les pensées, et une merveilleuse fécondité d'imagination pour peindre et rendre sensibles les objets qu'il décrit. Mais il faut avouer aussi que son style est dur et serré, et

par-là souvent obscur ; que ses pensées sont fréquemment poussées au-delà du vrai, outrées et même fausses. J'essaierai d'en donner quelques exemples.

Pline (lib. 19, in Proem.) développe les merveilles renfermées dans la matière dont les voiles de vaisseaux sont composées, c'est-à-dire, du lin et du chanvre *. L'homme jette dans la terre une petite semence, qui lui servira à se rendre maître des vents, et à les convertir à ses besoins. Sans parler d'une infinité de secours qu'on tire du lin ou du chanvre, pour tous les usages de la vie, quoi de plus merveilleux que de voir une herbe rapprocher l'Égypte de l'Italie, malgré la mer qui les sépare? Et quelle herbe encore? Petite, mince, foible, qui s'élève à peine de terre, qui d'elle-même ne forme ni corps, ni substance ferme, et qui a besoin, pour servir à nos usages, d'être brisée, et réduite à la souplesse de la laine. C'est à cette plante, toute médiocre qu'elle est, qu'on doit la facilité de se transporter d'un bout du monde à l'autre. *Seritur linum. Sed in quâ non occurrit vitæ parte, quodve miraculum majus, herbam esse quæ admoveat Ægyptum Italiæ. . . . Deniquè tam parvo semine nasci, quod orbem terrarum ultrò citròque portet, tam gracili avenâ, tam non altè à terrâ tolli; neque id viribus suis necti, sed passum, tusumque, et in mollitiem lanæ coactum!*

Il donne une idée magnifique de la grandeur

* Pline ne parle que du lin.

et de la majesté de l'empire romain. Rome, selon lui, est en même temps la mère de l'univers, et lui doit sa nourriture; choisie exprès par les dieux pour illustrer le ciel même, pour réunir tous les empires épars çà et là dans le monde, pour adoucir les mœurs, pour réduire à un seul et même langage les langues barbares et discordantes de tant de nations, pour établir entre elles par ce moyen un salutaire et facile commerce, pour rappeler l'homme aux lois de l'humanité, en un mot, pour rendre cette ville la patrie commune de tous les peuples de l'univers. *Terra (Italia) omnium terrarum alumna, eadem et parens; numine deûm electa, quæ cœlum ipsum clarius faceret, sparsa congregaret imperia, ritusque molliret, et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad colloquia, et humanitatem homini daret; breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret.*

Je n'ajouterai plus ici qu'un seul endroit, mais qui m'a paru bien remarquable, et qui nous regarde tous. C'est avec raison, dit Pline (Lib. 7. in Proem.), qu'on donne à l'homme le premier rang parmi toutes les autres créatures, lui pour qui la nature semble les avoir toutes formées : mais elle lui fait acheter bien cher tous ses présens, de sorte qu'on ne sait si on a plus lieu de la regarder à son égard, comme une mère indulgente, que comme une dure marâtre. Tous les autres animaux naissent couverts chacun d'une manière différente; l'homme est le seul

qui ait besoin d'un secours étranger pour se couvrir. Il est jeté, en naissant, tout nu sur la terre aussi nue que lui. Le premier signe de vie qu'il donne sont des cris *, des pleurs, des larmes, ce qui n'arrive à aucun des autres animaux. A ce premier usage qu'il a fait de la lumière, succèdent les liens et les langes dont on serre et enveloppe tous ses membres, ce qui ne lui est pas moins particulier. C'est dans cet état que se trouve, aussitôt après sa naissance, le roi des animaux, destiné à leur commander, pieds et mains liés, et poussant des gémissemens. Il commence sa vie par les supplices, coupable uniquement parce qu'il est né. Peut-on comprendre la folie des hommes, de croire, après de tels commencemens, qu'ils soient nés pour le faste et l'orgueil? *Principium jure tribuetur homi-*

* La langue latine a un mot propre pour exprimer le cri des enfans, *vagitus* : comme elle en a aussi pour marquer le cri des bœufs, vaches et taureaux, *mugitus* : et celui des lions en colère, *rugitus*. Notre langue a adopté les deux derniers mots, *mugissement*, *rugissement*. Je ne sais pas pourquoi elle n'en feroit pas autant à l'égard du premier, et pourquoi elle ne diroit pas *vagissement*, qui est dans la même analogie. Ce mot choqueroit d'abord par la nouveauté : on s'y accoutumeroit peut-être insensiblement, comme on s'est accoutumé aux autres. Pour moi, qui ne me sens pas assez d'autorité dans le public, je n'ai pas osé le hasarder; et je me suis contenté de dire en moi-même, avec quelque regret :

Ego cur acquirere pauca,
Si possum, invideor? *Horat.*

ni, cujus causâ videtur cuncta alia genuisse natura, magnâ sæva mercede contra tanta sua munera; non sit ut satis æstimare, parens melior homini, an tristior noverca fuerit. Ante omnia, unum animantium cunctorum alienis velat opibus: ceteris variè tegumenta tribuit . . . Hominem tantùm nudum: et in nudâ humo, natali die abjicit ad vagitus statìm et ploratum, nullumque tot animalium aliud ad lacrymas, et has protinùs vitæ principio.... Ab hoc lucis rudimento, quæ ne feras quidem inter nos genitas, vincula excipiunt, et omnium membrorum nexus. Itaque feliciter natus jacet, manibus pedibusque devinctis, flens animal ceteris imperaturum; et à suppliciis vitam auspicatur, unam tantùm ob culpam, quia natum est. Heu dementiam ab his initiis existimantium ad superbiam se genitos! Les païens sentoient bien la misère de l'homme dès sa naissance; mais ils n'en connoissoient pas la cause, comme le remarque saint Augustin en parlant de Cicéron : *rem vidit, causam non vidit.*

Ce peu d'endroits de Pline que j'ai rapportés ici, et que j'ai traduits du mieux qu'il m'a été possible, sans pouvoir rendre l'énergie de l'original, peut suffire pour donner quelque idée de son style et de son caractère. Je dois faire remarquer, avant que de finir, l'art industrieux de l'auteur dont je parle. Son ouvrage, qui embrasse toute l'histoire naturelle, et qui traite dans un détail exact une infinité de sujets, absolument nécessaires pour son plan, mais tout-à-fait ennuyeux par eux-mêmes, est rempli presque partout de ronces et

d'épines, qui n'offrent rien d'agréable au lecteur, et qui sont fort capables de le rebuter. Pline, en homme habile, pour prévenir, ou du moins pour diminuer cet ennui et ce dégoût, a eu soin de répandre çà et là quelques fleurs, de jeter dans certains récits beaucoup d'agrément et de vivacité, et d'orner de belles et solides réflexions presque toutes les préfaces qu'il met à la tête de chacun de ses livres.

Lucien, auteur grec, étoit de Samosate, capitale de la Comagène, province de Syrie. Il étoit d'une condition fort médiocre. Son père, n'ayant pas le moyen de l'entretenir, résolut de lui faire apprendre un métier. Mais les commencemens ne lui en ayant pas été favorables, il se jeta dans les lettres, sur un songe vrai ou supposé, qui est rapporté au commencement de ses ouvrages. J'en donnerai ici l'extrait, qui pourra contribuer à faire connoître son génie et son style.

J'avois près de quinze ans, dit-il, et n'allois plus à l'école, lorsque mon père délibéra avec ses amis sur ce qu'il devoit faire de moi. Plusieurs n'approuvoient pas qu'on me jetât dans les lettres, parce que, pour y réussir, il faut beaucoup de temps et de dépense. Ils considéroient que je n'étois pas riche, et qu'en apprenant quelque métier, j'aurois moyen de me fournir moi-même en peu de temps de quoi vivre, sans être à charge à mon père, ni à ma famille. Cet avis fut suivi, et l'on me mit entre les mains d'un oncle, qui étoit un excellent sculpteur. Cet art ne me déplaisoit pas, parce que je m'étois amusé de bonne

heure à faire de petits ouvrages de cire, où je réussissois assez; d'ailleurs, la sculpture ne me paroissoit pas tant un métier, qu'un divertissement honnête. On me mit donc à l'ouvrage, pour voir comment je m'y prendrois. Mais je commençai par appuyer si lourdement le ciseau sur la pierre qu'on m'avoit donné à travailler, et qui étoit fort délicate, qu'elle se rompit sous mes mains. Mon oncle entra dans une telle colère, qu'il ne put s'empêcher de me frapper, et de me donner plusieurs coups: ainsi mon apprentissage commença par les larmes.

Je courus au logis tout pleurant, et racontai ma triste aventure, montrant les marques des coups que j'avois reçus; ce qui affligea extrêmement ma mère. Le soir étant venu, je me couchai, et ne fis que rêver toute la nuit. J'eus, pendant le sommeil, un songe, dont l'image me demeura vivement empreinte dans la mémoire. Je crus voir deux femmes: l'une grossière et mal peignée, qui avoit les mains crasseuses, les bras retroussés, le visage tout couvert de sueur et de poussière, enfin, telle qu'étoit mon oncle lorsqu'il travailloit de son métier; l'autre avoit un air gracieux, un visage doux et riant, un habit fort propre, mais modeste. Après m'avoir bien tiraillé pour m'attirer chacune à leur parti, enfin, elles remirent à mon choix la décision de leur différent, et plaidèrent leur cause successivement.

La première commença ainsi. « Mon fils, je suis la Sculpture que tu viens d'embrasser, et qui t'est connue dès ton enfance, ton oncle s'y étant

rendu très-célèbre. Si tu veux me suivre, sans t'arrêter aux cajoleries de ma rivale, je te rendrai illustre, non comme elle, par des paroles, mais par des effets. Car, outre que tu deviendras robuste et vigoureux comme moi, tu remporteras une estime qui ne sera point sujette à l'envie, ni cause un jour de ta perte, comme les charmes de celle qui te veut suborner. Du reste, que mon habit ne te fasse point de peine: c'est celui de Phidias et de Polyclète, et des autres grands sculpteurs qui se sont fait adorer dans leurs ouvrages, et qu'on révère encore avec les dieux qu'ils ont faits. Considère combien, en suivant leurs traces, tu acquerras de gloire et de louanges, et de quelle joie tu combleras ton père et ta famille. » Voilà à peu près ce que me dit cette dame, d'un ton rude et grossier, comme parlent les artisans, mais avec force et vivacité. Après quoi, l'autre me parla ainsi.

« Je suis l'Érudition, qui préside à toutes les belles connoissances. La Sculpture t'a étalé les avantages que tu aurois avec elle. Mais, si tu l'écoutes, tu ne seras jamais qu'un misérable artisan, exposé au mépris et aux injures de tout le monde, et contraint de faire la cour aux grands pour subsister. Quand tu deviendrois des plus excellens en ton art, on se contentera de t'admirer, sans porter d'envie à ta condition. Mais, si tu veux me suivre, je t'apprendrai tout ce qu'il y a de beau et de rare dans l'univers, et tout ce qu'il y a de remarquable dans toute l'antiquité. J'ornerai ton âme des vertus les plus estimables;

telles que sont la modestie, la justice, la piété, la douceur, l'équité, la prudence, la patience, et l'amour de tout ce qui est honnête et louable; car ce sont là les véritables ornemens de l'âme. Au lieu de ce méchant habit que tu as, je t'en donnerai un majestueux, comme celui que tu me vois; et de pauvre et inconnu, je te rendrai illustre et opulent, digne des plus grands emplois, et en état d'y parvenir. S'il te prend envie de voyager dans les pays étrangers, je ferai marcher ta renommée devant toi. Partout on viendra te consulter comme un oracle : tu seras adoré et respecté de tout le monde. Je te donnerai même l'immortalité tant vantée, et te ferai vivre à jamais dans la mémoire des hommes. Considère ce qu'Eschine et Démosthène, l'admiration de tous les siècles, sont devenus par mon moyen. Socrate, qui avoit suivi d'abord la Sculpture ma rivale, ne m'eut pas plus tôt connue, qu'il l'abandonna pour moi. A-t-il eu sujet de s'en repentir? Quitteras-tu tant d'honneurs, de richesses et de crédit, pour suivre une pauvre inconnue, qui, le marteau et le ciseau à la main, n'a que ces vils instrumens à t'offrir, qui est contrainte de travailler de ses mains pour vivre, et de songer plutôt à polir un marbre, qu'à se polir soi-même? »

Elle n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles, que, touché de ses promesses, et n'ayant pas encore oublié les coups que j'avois reçus, je courus l'embrasser, sans attendre qu'elle eût achevé son discours. L'autre, transportée de colère et de dépit,

fut changée sur-le-champ en statue, comme on le dit de Niobé. Alors l'Érudition, pour me récompenser de mon choix, me fit monter avec elle sur son char, et touchant ses chevaux ailés, me promena d'orient en occident, me faisant répandre partout je ne sais quoi de céleste et de divin, qui faisoit regarder les hommes en haut avec étonnement, et me combler de bénédictions et de louanges. Elle me ramena ensuite dans mon pays couronné d'honneur et de gloire; et me rendant à mon père, qui m'attendoit avec grande impatience : « Vois, lui dit-elle en lui montrant l'habit dont son fils étoit revêtu, de quel bonheur tu l'eusses privé sans moi! » Telle fut la fin de mon songe.

Lucien termine ce petit discours en marquant que son dessein, dans le récit de ce songe, qui a tout l'air d'être de son invention, a été de porter la jeunesse à l'amour de la vertu, et de l'encourager, par son exemple, à surmonter toutes les difficultés qui se rencontrent dans cette carrière, et à ne point regarder la pauvreté comme un obstacle au vrai mérite.

L'effet de ce songe fut d'allumer en lui un vif désir de se distinguer par l'étude des belles-lettres, et il s'y livra tout entier. On peut juger du progrès qu'il y fit par l'érudition qui paroît dans ses écrits sur toutes sortes de matières; c'est ce qui m'a donné lieu de le ranger parmi les philologues.

Il dit lui-même qu'il embrassa la profession

d'avocat; mais qu'ayant en horreur les criailleries et les autres vices du barreau, il eut recours à la philosophie comme à un asile.

Il paroît aussi par ses écrits, que c'étoit un rhéteur qui faisoit profession d'éloquence, et qui composoit des déclamations et des harangues sur divers sujets, et même des plaidoyers, quoiqu'il ne nous en reste point de sa façon.

Il s'établit d'abord à Antioche, d'où il passa en Ionie et en Grèce, puis en Gaule et en Italie; mais son plus long séjour fut à Athènes. Dans son extrême vieillesse, il prit la charge de greffier du préfet d'Égypte. Je n'entre point dans le détail des particularités de sa vie, peu importantes pour mon sujet. Il vécut jusqu'au temps de l'empereur Commode, à qui il adressa, après la mort de Marc-Aurèle, l'histoire de l'imposteur Alexandre.

Il a laissé beaucoup d'écrits, et sur différentes matières. La pureté de la langue grecque, et le style net, agréable, vif, et plein d'esprit, les font lire avec beaucoup de plaisir. Il a attrapé dans ses Dialogues des Morts, cette simplicité fine, et cet enjouement naif, qui sont si propres à ce genre d'écrire, très-difficile, quoiqu'il ne le paroisse pas, parce qu'il faut y faire parler une infinité de personnages, d'âge et d'état fort différens, chacun selon son caractère particulier.

Il a cet avantage, que Quintilien a remarqué dans Cicéron, qu'il peut être utile à ceux qui commencent, et qu'il n'est pas inutile aux plus avancés. Il est merveilleux pour la narration, et a une fe-

condité qui peut être d'un grand secours aux esprits naturellement secs et stériles.

Il traite la fable d'une manière agréable, et fort propre à la faire retenir, ce qui n'est pas un petit avantage pour l'intelligence des poëtes. Il fait, en mille endroits, une peinture admirable de la misère de cette vie, de la vanité des hommes, du faste des philosophes, et de l'arrogance des savans.

Il est vrai néanmoins qu'il faut du choix et du discernement dans cet auteur, qui, dans plusieurs de ses ouvrages, marque peu de respect pour la pudeur, et fait une profession ouverte d'impiété, se moquant également et de la religion chrétienne, dont il parle en plusieurs endroits avec un souverain mépris, et des superstitions païennes dont il fait voir le ridicule. C'est ce qui lui a fait (Suidas) donner le surnom de blasphémateur et d'athée. Aussi il suivoit la philosophie d'Épicure, qui n'est guère éloignée de l'athéisme; ou plutôt il n'avoit ni religion, ni dogme fixe et constant, regardant tout comme incertain et problématique, et voulant se rire de tout.

Suidas dit qu'on tenoit qu'il étoit mort déchiré par les chiens, en punition de ce qu'il avoit eu la hardiesse de se railler de Jésus-Christ. Il seroit à souhaiter que ce fait fût mieux attesté.

Aulu-Gelle (*Aulus-Gellius*, ou, par corruption, *Agellius*) est un grammairien qui vivoit dans le second siècle, sous Marc Aurèle et sous quelques empereurs qui le suivirent. Il étudia la

grammaire à Rome, et la philosophie à Athènes, sous Calvisius Taurus, d'où il revint ensuite à Rome.

Il s'est rendu célèbre par ses *Nuits Attiques* (Gell. in Præf.). C'est le nom qu'il a donné au recueil qu'il fit, pour ses enfans, de ce qu'il avoit appris de plus beau par la lecture des auteurs ou par la conversation des hommes habiles. Il l'appela ainsi, parce qu'il l'avoit composé à Athènes pendant l'hiver, dont les longues nuits laissent plus de temps pour travailler. Macrobe en copie diverses choses sans le nommer.

Il ne paroît pas un grand discernement dans les matières qu'il a choisies comme les plus considérables et les plus utiles, et qui, pour la plupart, ne sont que des remarques de grammaire peu importantes. On lui est pourtant redevable de plusieurs faits et de plusieurs monumens de l'antiquité que lui seul nous a conservés. Des vingt livres qui composent cet ouvrage, le huitième est entièrement perdu : il n'en reste que les titres des chapitres. Celui (lib. 20, c. 1) où il traite, en passant, des lois des douze tables, est fort estimé.

Le style d'Aulu-Gelle ne manque pas de force ; mais il est souvent mêlé de mots barbares et impropres qui le rendent dur et obscur, et qui se sentent du siècle où il a vécu, dont il ne faut pas attendre beaucoup de pureté ni d'élégance.

Entre les particularités qu'il nous apprend de sa vie (Gell. lib. 14, cap. 2), il remarque qu'étant encore fort jeune, et ayant été choisi par

les préteurs pour juger quelques petites affaires de particuliers, il s'en présenta une où un homme demandoit à un autre une somme d'argent qu'il disoit lui avoir prêtée. Il ne le prouvoit que par des indices fort foibles, n'ayant ni actes ni témoins; mais c'étoit constamment un homme d'honneur, d'une vie irréprochable et d'une intégrité reconnue. Sa partie, au contraire, qui nioit la dette, étoit un homme décrié pour son avarice sordide; et l'on montroit qu'il avoit été souvent convaincu de mensonge, de fraude et de perfidie. Aulu-Gelle avoit pris avec lui, pour juger ce procès, plusieurs de ses amis, accoutumés au barreau, mais qui ne demandoient qu'à expédier, parce qu'ils avoient bien d'autres affaires. Ainsi ils concluoient tous, sans difficulté, qu'on ne pouvoit point obliger un homme à payer, lorsqu'il n'y avoit point de preuves qu'il dût ce qu'on lui demandoit.

Aulu-Gelle ne put se résoudre à mettre ainsi les parties hors de cour, jugeant l'un très-capable de dénier ce qu'il devoit, et l'autre incapable de demander ce qu'on ne lui devoit pas. Il remit le jugement à un autre jour, et s'en alla consulter Favorin, qui vivoit encore à Rome. C'étoit un philosophe d'une grande réputation. Favorin lui rapporta, sur le cas qu'il lui proposoit, un endroit de Caton, qui disoit que, dans ces sortes d'occasions où il n'y avoit point de preuves, l'ancienne pratique des Romains étoit d'examiner lequel des deux étoit le plus homme de bien; et, quand ils l'étoient également, ou

qu'ils étoient également décriés, de juger en faveur de celui à qui on demandoit; d'où Favorin concluoit qu'entre deux personnes si différentes il n'y avoit point de difficulté à croire un homme de bien contre un méchant. Quelque respect qu'eût Aulu-Gelle pour ce philosophe, il ne put pas entrer entièrement dans sa pensée; et, ne voulant rien faire contre sa conscience, il s'excusa de juger cette affaire, où il ne voyoit pas assez clair. Elle ne souffriroit maintenant aucune difficulté, et le débiteur prétendu seroit pris à serment, et cru sur sa parole.

Athénée étoit de Naucrate, ville autrefois célèbre dans l'Égypte, sur un bras du Nil, à qui elle donnoit le nom. Il vivoit du temps de l'empereur Commode. Il a composé en grec un ouvrage sous le nom de *Dipnosophiste*, c'est-à-dire, *Banquet des savans*, qui est rempli d'une infinité de recherches curieuses et savantes, et qui donne beaucoup de lumières pour les antiquités grecques. Nous n'avons (Voss. hist. gr. lib. 2, c. 15) qu'un abrégé ou des extraits des premiers livres de son Dipnosophiste, faits, comme le croit Casaubon, à Constantinople, il y a cinq ou six cents ans.

Julius Pollux étoit compatriote et contemporain d'Athénée. Il adressa à Commode, lorsqu'il n'étoit que César, et que Marc Aurèle vivoit encore, les dix livres que nous avons de lui sous le titre d'*Onomasticon*. C'est un recueil des mots synonymes par lesquels les bons auteurs grecs ont coutume d'exprimer une même chose. Il étoit

apparemment l'un des précepteurs de Commode. Il lui plut par sa belle voix (Philostr. pag. 589-590), et ce prince lui donna la chaire établie à Athènes pour les professenrs en éloquence. Philostrate, qui les met entre les sophistes, lui attribue un grande connoissance de la langue grecque, le discernement de ce qui étoit bien ou mal écrit, et assez de génie pour l'éloquence, mais peu d'art.

C. Julius Solinus nous a laissé une description de la terre, sous le nom de *Polyhistor*. Vossius (Hist. Lat. lib. 3) rapporte plusieurs opinions sur le temps où a vécu cet auteur, et conclut que tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il a précédé saint Jérôme qui le cite, c'est-à-dire, qu'il est après le premier siècle, et avant la fin du quatrième. Son ouvrage n'est qu'un extrait de divers auteurs, particulièrement de Pline le naturaliste, et est fait avec assez de lumière et de jugement.

Philostrate. Il y a eu plusieurs sophistes de nom. Nous ne parlerons ici que de celui qui a fait la vie d'Apollone de Tyanes. Il étoit du nombre des hommes de lettres qui fréquentoient la cour de l'impératrice Julie, femme de Sévère (Suidas). Il professa l'éloquence à Athènes, et ensuite à Rome, sous Sévère (An. J.-C. 194). La vie d'Apollone, écrite par Damis, le plus zélé de ses disciples, qui n'étoit proprement que des mémoires assez mal écrits, étant tombée entre les mains de Julie, elle la donna à Philostrate, qui, sur ces mémoires et sur ce qu'il put tirer

des ouvrages d'Apollone même et sur quelques autres écrits, composa l'histoire que nous en avons.

Eusèbe (in Hier.) soutient qu'il seroit facile de montrer qu'une grande partie de ses narrations se détruisent d'elles-mêmes, et qu'elles ne sentent que la fable et le roman. Aussi il ne craint point d'assurer que tout son ouvrage est plein de fictions et de faussetés. Photius (cap. 44), qui rapporte en abrégé une partie des faits de cette histoire, en traite plusieurs de fables impertinentes. Suidas en parle de même.

Ce dernier, outre la vie d'Apollone, attribue à Philostrate beaucoup d'écrits, et entre autres quatre livres de tableaux et de descriptions que nous avons encore, qui ont passé pour un ouvrage fort beau, bien soutenu et écrit dans toute la délicatesse de la langue attique.

MACROBE. On donne à cet auteur, à la tête de ses ouvrages, les noms d'*Aurélius Théodosius Ambrosius Macrobius*. On y ajoute le titre d'*Illustre*, propre à ceux qui étoient élevés aux premières dignités de l'empire. Il étoit d'un pays où la langue latine n'étoit pas d'un usage commun, c'est-à-dire, de la Grèce ou de l'Orient. Il a vécu sous Théodose et sous ses enfans.

Quoiqu'on n'ait pas de certitude que cet auteur soit le Macrobe qu'on trouve dans les lois d'Honoré et de Théodose, on ne peut guère néanmoins douter qu'il n'ait vécu vers ce temps-là, puisque toutes les personnes qu'il fait parler dans ses Saturnales, en sont à peu près.

Il feint cet entretien pour ramasser tout ce qu'il savoit d'antiquités (Saturn., l. 1, in Præfat.), afin que ce recueil pût servir à l'instruction de son fils Eustathe à qui il l'adresse. Et comme il y fait rassembler tous les plus grands et les plus habiles de Rome durant les vacations des Saturnales, on a donné le nom de *Saturnales* à son ouvrage. Il y fait profession de rapporter ordinairement les choses dans les propres termes des auteurs dont il les tiroit, parce qu'il ne cherchoit pas à faire paroître de l'éloquence, mais à instruire son fils ; outre qu'étant Grec, il n'avoit pas une entière facilité à s'exprimer en latin. On prétend en effet que son élocution n'est ni pure, ni belle ; et que dans les endroits où il parle de lui-même, on voit un Grec qui bégaie en latin. Pour les choses, on y trouve de l'agrément et de l'érudition.

Outre les Saturnales, on a encore deux livres de Macrobe sur le Songe que Cicéron attribue à Scipion, faits aussi pour son fils Eustathe à qui il les adresse.

Donat (*Ælius Donatus*), dont saint Jérôme a été écolier, enseignoit la grammaire à Rome avec éclat sous l'empereur Constance (An. J.-C. 354).

On a des Commentaires sur Virgile et sur Térence, qu'on prétend être ceux mêmes que saint Jérôme attribue à Donat son maître. Les plus habiles croient qu'il peut y avoir quelque chose de lui dans le Commentaire sur Virgile, mais qu'on y en a ajouté beaucoup d'autres qui sont indignes d'un homme aussi habile qu'il étoit. Pour le Com-

mentaire sur Térence, on l'attribue à Évanthius, nommé Eugraphe par d'autres, qui vivoit du même temps. On ne croit pas non plus que les vies de ces deux poëtes soient de Donat. Nous avons sous son nom quelques écrits de grammaire qui sont estimés.

SERVIUS (*Maurus Honoratus*) vivoit vers le temps des empereurs Arcade et Honoré. Il est fort connu par le Commentaire sur Virgile qui lui est attribué. L'opinion commune est que ce sont des extraits en forme d'abrégé tirés de l'ouvrage du véritable Servius, que ces extraits ont fait perdre.

JEAN STOBÉE, auteur grec, vivoit vers le cinquième siècle. Ce qui nous reste de son recueil, nous a conservé de rares monumens des poëtes et des philosophes anciens. On croit que parmi ces fragmens il se trouve plusieurs choses ajoutées par ceux qui sont venus après lui.

CHAPITRE III.

DES RHÉTEURS.

On appelle *Rhéteurs*, ceux qui faisoint profession d'enseigner l'éloquence et qui en ont laissé des préceptes.

L'éloquence est l'art de bien parler. On pourroit croire que, pour l'acquérir, il suffiroit d'écouter et de suivre la voix de la nature. Elle nous dicte, ce semble, en chaque occasion, ce qu'il faut

dire, et souvent même la manière de le dire. Ne voit-on pas tous les jours une infinité de personnes, qui, sans art, sans étude et par la seule force du génie, savent mettre de l'ordre, de la netteté, de l'éloquence, et surtout du sentiment dans leurs discours? Que faut-il davantage?

Il est (1) vrai que, sans le secours de la nature, les préceptes ne sont d'aucun usage; mais il est vrai aussi qu'ils l'aident et la fortifient beaucoup en lui servant de guide et de règle. Les préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce qu'il y avoit de beau et de défectueux dans le discours qu'on entendoit. Car (2), comme le dit fort bien Cicéron, l'éloquence n'est point née de l'art, mais l'art est né de l'éloquence. Ces réflexions, mises par ordre, ont formé ce qu'on appelle rhétorique. Or, qui doute qu'elles ne puissent être d'un grand secours pour acquérir et perfectionner le talent de la parole?

Quintilien, dans le troisième livre de ses *Institutions Oratoires*, fait un assez long dénombrement des anciens rhéteurs, tant grecs que latins. Je ne m'arrêterai que sur ceux dont le nom et l'histoire sont plus connus, et je passerai légèrement

(1) Illud inprimis testandum est, nihil præcepta atque artes valere, nisi adjuvante naturâ. *Quintil. lib.* 1, *in Proœm.*

(2) Non esse eloquentiam ex artificio, sed artificium ex eloquentiâ natum. 1. *De Orat.*, *n.* 146.

Initium dicendi dedit natura; initium artis observatio. *Quintil. lib.* 3, *c.* 2.

sur les autres, et même j'en omettrai plusieurs. M. Gibert, qui professe la rhétorique au collége Mazarin, depuis près de cinquante ans, avec beaucoup de réputation, et qui a rempli long-temps, à plusieurs reprises et toujours avec un égal succès, l'honorable place de recteur dans l'université de Paris, a composé, sur le sujet que je traite ici, un ouvrage plein d'érudition, dont il m'a permis, en qualité d'ancien ami, de faire tout l'usage que je voudrois.

Art. I. *Des Rhéteurs grecs.*

Empédocle, d'Agrigente, célèbre philosophe, passe pour le premier qui ait eu quelque connoissance de la rhétorique (Quintil., lib. 3, cap. 1); Corax et Tisias, tous deux siciliens, pour les premiers qui en aient donné des règles (Cic. in Brut. n. 46). Ils eurent plusieurs disciples, plus connus sous le nom de sophistes. Il en sera parlé dans la suite.

Platon, quoiqu'il semble avoir pris à tâche de décrier la rhétorique, mérite à juste titre d'être mis au nombre des plus excellens rhéteurs, n'ayant censuré et tourné en ridicule que ceux qui déshonoroient cet art par l'abus qu'ils en faisoient, et par le mauvais goût qu'ils s'efforçoient d'introduire dans l'éloquence. Les réflexions sensées et solides qu'il a insérées dans plusieurs de ses dialogues, surtout dans le Phèdre et dans le Gorgias, peuvent être regardées comme une bonne rhetorique, et en contiennent les plus importans principes.

Aristote est reconnu avec raison pour le chef et le prince des rhéteurs. Sa rhétorique, divisée en trois livres, a toujours été considérée par les savans comme un chef-d'œuvre, et comme le traité le plus accompli qui ait paru sur cette matière. Un sentiment de jalousie, ou plutôt d'émulation, nous a procuré cet ouvrage. Isocrate, alors fort âgé (1), enseignoit l'éloquence à Athènes avec un succès extraordinaire, et étoit suivi d'un grand nombre d'illustres disciples. J'aurois pu, par cette raison, le mettre au nombre des rhéteurs; mais je me réserve à en parler sous un autre titre. Une réputation si éclatante réveilla Aristote. S'appliquant, par une parodie heureuse, un vers d'une tragédie grecque, il se disoit à lui-même : *Il m'est honteux de garder le silence et de laisser parler Isocrate.*

Αἰσχρὸν σιωπᾷν, Ἰσοκράτην δ' ἐᾷν λέγειν.

Jusque-là il n'avoit donné que des leçons de philosophie. Il les continua le matin seulement,

(1) Itaque ipse Aristoteles, cùm florere Isocratem nobilitate discipulorum videret . . . mutavit repentè totam formam propè disciplinæ suæ, versumque quemdam de Philoctete paulò secùs dixit. Ille enim tacere ait sibi esse turpe cum barbaris, hic autem, cùm Isocratem pateretur dicere. *De Orat. lib.* 3, *n.* 141.

Isocratis præstantissimi discipuli fuerunt in omni studiorum genere; eoque jam seniore. . . pomeridianis scholis Aristoteles præcipere artem oratoriam cœpit. *Quintil. lib.* 3, *cap.* 1.

et ouvrit son école l'après-midi pour y enseigner les préceptes de rhétorique.

Il paroît qu'Aristote avoit composé plusieurs ouvrages sur la rhétorique. Cicéron (De Invent., lib. 2, n. 6. — De Orat., lib. 2, n. 160.) parle en plus d'un endroit d'un recueil, où (1) ce philosophe avoit ramassé tous les préceptes de cet art qui avoient paru depuis Tisias, qu'il en regarde comme l'inventeur, jusqu'à son temps; et il les avoit traités avec tant d'élégance et de netteté, et les avoit mis dans un si beau jour, qu'on ne les alloit plus chercher dans leurs auteurs, mais dans Aristote seul.

Immédiatement après la rhétorique d'Aristote renfermée en trois livres, on en trouve une qui a pour titre, *Rhetorica ad Alexandrum*, comme si elle avoit été adressée à Alexandre, et composée exprès pour lui. Mais tous les savans conviennent qu'elle n'est point d'Aristote.

Il avoit composé sur cette même matière des livres qui portoient le nom de Théodecte. Ce que raconte à ce sujet Valère-Maxime ne feroit pas d'honneur à Aristote s'il étoit vrai. Il dit que, pour faire plaisir à Théodecte, l'un de ses disciples qu'il considéroit particulièrement, il lui

(1) Nominatim cujusque præcepta magnâ conquisita curâ perspicuè conscripsit, atque enodata diligenter exposuit; ac tantùm inventoribus ipsis suavitate et brevitate dicendi præstitit, ut nemo illorum præcepta ex ipsorum libris cognoscat; sed omnes, qui, quod illi præcipiant, velint intelligere, ad hunc quasi ad quemdam multò commodiorem explicatorem convertantur. *De Invent.*

avoit fait présent de ces livres, et lui avoit permis de les publier sous son nom; mais qu'ensuite, se repentant d'avoir cédé inconsidérément sa propre gloire à un autre, il s'en déclara l'auteur. En effet, il les cite comme de lui dans sa Rhétorique (lib. 3, c. 9, p. 593. — Quintil. lib. 2, c. 15). On doutoit encore, du temps de Quintilien, si cet écrit étoit d'Aristote ou de Théodecte.

Quoi qu'il en soit, sa rhétorique, qui est parvenue jusqu'à nous, et qu'on ne lui conteste point, est de tous ses ouvrages le plus généralement estimé, pour l'ordre merveilleux qui y règne, pour la solidité des réflexions qui accompagnent ses préceptes, pour la profonde connoissance du cœur humain, qui paroît surtout dans son Traité des mœurs et des passions. Les maîtres, destinés à former les jeunes gens à l'éloquence, ne peuvent trop étudier cet excellent livre. J'en dis autant de sa *Poétique*.

Anaximène, de Lampsaque, passe communément pour avoir été auteur de la *Rhétorique* adressée *à Alexandre*. Elle a son mérite, mais est très-inférieure à celle d'Aristote. Il avoit écrit sur beaucoup d'autres matières.

Denys d'Halicarnasse tient un des premiers rangs entre les historiens et les rhéteurs. Je ne le considère ici que sous cette dernière qualité.

Aussitôt après qu'Auguste eut terminé les guerres civiles, vers le milieu de la 187e. olympiade, environ vingt-huit ans avant Jésus-Christ, Denys d'Halicarnasse vint s'établir à Rome, et il y séjourna vingt-deux ans. On juge, par quelques

endroits de ses ouvrages (t. 2, p. 21 et p. 64), qu'il y enseigna la rhétorique ou publiquement, ou en particulier.

Tout ce qu'il a écrit sur cette matière n'est point parvenu jusqu'à nous. Nous avons de cet auteur un Traité de l'*arrangement des paroles;* un autre de l'*art;* un troisième, qui n'est pas entier, *touchant le caractère des écrivains* anciens, et surtout des orateurs. Dans la première partie il parle de *Lysias*, d'*Isocrate* et d'*Isée;* dans la seconde il traitoit de *Démosthène*, d'*Hypéride* et d'*Eschine*; il ne nous en reste que ce qui regarde Démosthène, encore ce morceau n'est-il pas entier. Il ajoute aussi quelque chose de *Dinarque.* Suivent deux lettres : l'une à Ammée, où il examine *si Démosthène s'est formé sur la rhétorique d'Aristote*; l'autre à un Pompéius, où *il rend compte de ce qu'il a cru être blâmable dans la diction de Platon.* Nous avons encore ses *Comparaisons* d'Hérodote et de Thucydide, de Xénophon, de Philiste et de Théopompe. Enfin nous avons ses Réflexions *sur ce qui fait le propre caractère de Thucydide.* Le but de ces derniers ouvrages est de faire connoître les auteurs dont il parle; de marquer en quoi ils sont imitables, et en quoi ils ne le sont pas.

Ce n'est donc pas une rhétorique en forme que nous avons de cet auteur: ce ne sont que des morceaux de rhétorique, ou quelques points de cet art, qu'il a jugé à propos de traiter.

L'examen qu'il fait des écrivains de l'antiquité les plus estimés, et le jugement qu'il en porte,

peuvent servir beaucoup à former le goût. Il est vrai qu'on est choqué d'abord de la liberté avec laquelle il fait le procès sur certains articles à Platon et à Thucydide, pour lesquels d'ailleurs il témoigne une grande estime et un grand respect. Ce seroit une chose très-utile, et qui ne seroit pas désagréable aux lecteurs, d'entrer dans une discussion exacte de ces jugemens, et d'examiner, sans prévention et de bonne foi, s'ils sont fondés en raison et en vérité. Ni le plan de mon ouvrage, ni la médiocrité de mes talens, ne me permettent pas de songer à une pareille entreprise. Notre auteur déclare (t. 2, p. 120, 137, 161) en plusieurs endroits que ce n'est ni l'envie de se s'élever lui-même, ni le désir de rabaisser les autres, qui le guident et le conduisent dans ses critiques; mais une volonté sincère d'être utile à ses lecteurs. C'est une heureuse disposition pour juger sainement.

Un fragment fort court qui nous reste de lui (t. 2, p. 80-81), nous apprend quel motif l'avoit engagé à composer ses traités de rhétorique; c'étoit le désir de contribuer à l'affermissement du bon goût, par rapport à l'éloquence. Depuis la mort d'Alexandre, roi de Macédoine, elle avoit souffert dans la Grèce de grands changemens; et par des déclins imperceptibles, mais qui alloient toujours en croissant, elle étoit enfin tombée dans un état qui la rendoit méconnoissable. Nous verrons dans la suite que ce déchet et cette altération commença par Démétrius de Phalère. Au lieu de cette beauté mâle et naturelle, de cette

noble et ancienne simplicité, de cet air de dignité et de grandeur, qui lui avoient attiré un respect général, et procuré un empire souverain sur les esprits et sur les cœurs; sa rivale, j'entends la fausse éloquence, sortie des contrées délicieuses de l'Asie, travailla sourdement à la supplanter, fit usage pour cela du fard et des couleurs les plus vives, employa les ornemens les plus propres à éblouir les yeux, et à faire illusion. Cette dernière venue, sans autre mérite que celui d'une brillante mais vaine parure, vint à bout, quoique étrangère, de s'établir dans toutes les villes grecques, à l'exclusion de l'autre née dans le pays même, laquelle se vit exposée à l'oubli, au mépris, et même aux insultes de ceux qui l'avoient autrefois si long-temps et si justement admirée. Notre auteur compare, en ce point, la Grèce à une maison où une concubine adroite et artificieuse, qui par ses charmes et ses attraits s'est rendue maîtresse de l'esprit du mari, a jeté le désordre et la corruption, et où elle exerce un empire absolu, pendant que la femme légitime, devenue en quelque sorte esclave, a la douleur de se voir méprisée et comptée pour rien, et contrainte d'essuyer tous les jours les rebuts et les outrages les plus sensibles. Il reconnoît avec joie qu'on a vu depuis peu la saine éloquence reprendre son ancien crédit, et sa rivale obligée à son tour de lui céder la place. Tout ce qu'il dit ici regarde la Grèce, et il attribue cet heureux changement au bon goût qui régnoit alors à Rome, d'où il s'étoit déjà répandu, et devoit se répandre

encore de plus en plus dans toutes les villes grecques, qui se piqueroient à l'envi d'imiter l'exemple de la ville dominante. C'est pour contribuer à ce renouvellement de l'éloquence dans sa patrie, que Denys d'Halicarnasse avoit composé tous ses livres de rhétorique : motif bien louable, et digne d'un bon et zélé citoyen!

Hermogène étoit de Tarse en Cilicie (Philostr. de Vit. Sophist., lib. 2, p. 575), et vivoit sous l'empereur Marc-Aurèle Antonin. Ce prince, ayant eu la curiosité de l'entendre faire ses leçons, en fut charmé, et lui fit de grands présens. Il commença à professer à l'âge de quinze ans; et il n'en avoit que dit-huit lorsqu'il composa sa Rhétorique, qui est regardée par les savans comme un fort bon ouvrage. Mais, par un événement fort singulier, à l'âge de vingt-quatre ans, il devint stupide, et sa stupidité dura le reste de sa vie. Il mourut au commencement du troisième siècle.

Aphthone vivoit à la fin du second siècle de l'Église, ou au commencement du troisième. Au lieu que beaucoup d'autres n'ont écrit de la rhétorique, que pour ceux qui sont déjà avancés dans la connoissance et dans l'usage de cet art, afin de les y perfectionner; Aphthone, au contraire, n'a écrit que pour les enfans, et ne donne des préceptes que sur les compositions qu'il croit à propos de leur faire faire, pour les préparer à ce qu'il y a de plus grand dans l'éloquence.

Denys Longin étoit d'Athènes, mais originaire de Syrie. Quoiqu'il excellât beaucoup dans la philosophie, Plotin disoit néanmoins de lui que

c'étoit moins un philosophe qu'un homme de lettres; et c'est en effet par les lettres qu'il s'est particulièrement rendu célèbre. Il avoit beaucoup d'érudition, et le discernement très-fin, très-exact, et très-solide pour juger des pièces, et pour en marquer les beautés et les défauts.

De tous ses ouvrages, le temps ne nous a conservé que son Traité *du Sublime*, qui est un des plus beaux morceaux qui nous restent de l'antiquité. L'excellente traduction que M. Despréaux en a donnée, et qui ressemble plus à un original qu'à une copie, a mis tout le monde en état d'en juger, et a justifié l'estime générale qu'on a toujours eue de cet auteur. Cécile, qui vivoit du temps d'Auguste, avoit déjà composé un traité du style sublime; mais il s'étoit contenté de faire voir ce que c'est, sans donner aucune régle pour arriver à cette sublimité, qui ne persuade pas tant qu'elle ravit et enlève l'esprit du lecteur. C'est ce dernier point que Longin entreprend de traiter dans son écrit.

Entre les exemples qu'il donne de ces traits magnifiques et éclatans, il parle de Moïse en ces termes: « Le législateur des Juifs, qui n'étoit pas un homme ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa dignité, au commencement de ses lois, par ces paroles: *Dieu dit: Que la lumière se fasse, et la lumière se fit; que la terre se fasse, elle fut faite.* » L'hébreu est encore plus énergique et plus sublime. Il porte: *Que la lumière soit, et la lumière fut.* Le mot de *faire* semble indiquer

quelque effort, et une succession de temps : au lieu que ces mots : *Que la lumière soit, et la lumière fut*, marquent mieux la rapide obéissance du néant à l'ordre du souverain maître.

Longin enseigna la langue grecque à Zénobie, qui épousa le célèbre Odenat, roi de Palmyre, et ensuite empereur des Romains. On prétendit (Aurel. Vict. in Aurel.) qu'il avoit conseillé à cette princesse d'écrire à l'empereur Aurélien la lettre si fière qu'elle lui envoya durant le siége de Palmyre; et ce fut sur cela qu'Aurélien le fit mourir. Il souffrit la mort avec beaucoup de constance (Zos., lib. 1), et en consolant ceux qui témoignoient plaindre son malheur.

Démétrius. Il y a un traité en grec *touchant l'élocution*, lequel, pour n'être qu'un très-petit morceau de rhétorique, est pourtant capable de faire honneur à son auteur; et on le donne à un homme dont le nom réciproquement fait honneur à l'ouvrage; c'est le fameux Démétrius le Phalérien, ainsi surnommé du port d'Athènes, nommé Phalere, d'où il étoit natif. Tous les critiques néanmoins ne conviennent pas que cet ouvrage soit de lui. Il y en a qui l'attribuent à un Démétrius d'Alexandrie, bien postérieur au premier; d'autres croient qu'il est de Denys d'Halicarnasse. M. Gibert prouve, par un examen judicieux de l'ouvrage en lui-même, de son style et de ses principes, qu'il n'est point de Démétrius de Phalère.

ART. II. *Des rhéteurs latins.*

CE n'est point sans peine et sans contradiction que les rhéteurs latins vinrent à bout de s'établir à Rome. On sait que cette ville, uniquement occupée, dans les premiers siècles, du soin d'affermir sa puissance et d'étendre ses conquêtes, ne donna aucune application à l'étude des beaux-arts et des sciences. Quatre ou cinq cents ans s'écoulèrent sans qu'on en fît grand cas à Rome. La philosophie y étoit absolument ignorée, et (1) l'on n'y connoissoit d'autre éloquence que celle qui vient de la nature et d'un génie heureux, sans le secours de l'art et des préceptes. Les philosophes et les rhéteurs grecs qui passèrent à Rome, y portèrent avec eux le goût des arts dont ils faisoient profession. Nous avons vu que Paul Émile (AN. R. 585, av. J. C. 167), dans le voyage qu'il fit en Grèce après avoir vaincu Persée, dernier roi de Macédoine, demanda aux Athéniens de lui choisir un excellent philosophe pour achever d'instruire ses enfans.

Cette coutume avoit commencé depuis quelque temps à Rome (AN. R. 591, av. J. C. 161); mais elle y fut bientôt troublée par un édit donné sous le consulat de Strabon et de Messala (Sueton. de Clar. Rhet. cap. 1), par lequel il étoit or-

(1) Primò quidem Romani, qui nullum artis præceptum esse arbitrarentur, tantum, quantum ingenio et cogitatione poterant, consequebantur. *Cic. lib.* 1, *de Orat.*, *n.* 14

donné aux philosophes et aux rhéteurs de sortir de Rome. Ces exercices, inusités jusque-là, donnoient de l'inquiétude.

Cinq ou six ans après cet édit (An. R. 597, av. J. C. 155), arrivèrent à Rome des ambassadeurs d'Athènes (Plut. in Cat. Cens. p. 349) pour une affaire particulière. Tous les jeunes Romains qui avoient quelque goût pour l'étude, allèrent les voir, et prirent un si grand plaisir à les entendre, qu'ils étoient ravis d'admiration. Carnéade surtout, l'un de ces ambassadeurs, qui joignoit à la force de son éloquence beaucoup de grâce et de délicatesse, s'acquit une réputation extraordinaire. Toute la ville retentissoit de ses louanges. On disoit partout qu'il étoit arrivé un Grec avec des talens admirables, qui étoit au-dessus de l'homme par son grand savoir, et dont l'éloquence, également vive et douce, inspiroit aux jeunes gens une ardeur pour l'étude qui les portoit à quitter tous les autres plaisirs et toutes leurs autres occupations. Les Romains voyoient avec grand plaisir leurs enfans s'adonner à cette érudition grecque, et s'attacher à ces hommes merveilleux. Le seul Caton, dès le commencement que cet amour des lettres se glissa dans la ville, en fut très-fâché, craignant que les jeunes gens ne tournassent de ce côté-là leur ambition et leur émulation, et qu'ils ne préférassent la gloire de bien parler à celle de bien faire. Mais, quand il vit que les discours de ces philosophes, traduits en latin par un des sénateurs, couroient dans toute la ville, et y étoient lus avec un ap-

plaudissement général, il employa dans le sénat tout son crédit pour faire terminer l'affaire qui avoit fait venir ces ambassadeurs à Rome, et pour hâter leur départ. « Qu'ils s'en retournent dans leurs écoles, disoit-il, et qu'ils y instruisent, tant qu'ils voudront, les enfans des Grecs; mais que les enfans des Romains n'écoutent ici que les lois et les magistrats, comme ils faisoient avant leur arrivée. » Comme si l'étude de la philosophie et de l'éloquence étoit opposée à l'obéissance que l'on doit aux lois et aux magistrats.

Le (1) départ et l'absence de ces philosophes n'éteignirent point l'ardeur pour l'étude que leurs discours avoient allumée dans les esprits. Le goût pour l'éloquence devint la passion de toute la jeunesse romaine; et, bien loin que cette passion amortît dans les jeunes gens, comme l'avoit appréhendé Caton, le désir de la gloire militaire, elle ne servit qu'à en relever le prix et le mérite. On en peut juger par ce que l'histoire nous apprend du second Scipion l'Africain, qui vivoit dans ce temps-là. Il étoit, par rapport aux belles-lettres, d'un goût si fin et si délicat, qu'il fut soupçonné, aussi bien que Lélius, d'avoir eu quelque part aux comédies de Térence, ouvrage le plus parfait que nous ayons dans ce genre. Il (2) avoit toujours auprès de lui des

(1) Auditis oratoribus græcis, cognitisque eorum litteris, adhibitisque doctoribus, incredibili quodam nostri homines dicendi studio flagraverunt. *Lib.* 1, *de Orat.*, *n.* 14.

(2) Scipio tam elegans liberalium studiorum omnisque

savans du premier mérite, comme Panétius et Polybe, qui l'accompagnoient même dans ses campagnes. Ce dernier nous marque que Scipion, encore tout jeune, et, par conséquent, dans le temps même dont nous parlons, avoit une forte inclination pour les sciences, et que, pour lors, il venoit tous les jours, de Grèce à Rome, un grand nombre de savans en tout genre. Or Scipion, pour avoir été un homme lettré, en fut-il un moins bon capitaine?

Depuis ce temps-là l'étude de l'éloquence, pendant près de cinquante ans, prit tellement faveur à Rome, qu'elle étoit regardée comme l'un des moyens les plus efficaces pour parvenir aux premières dignités de la république. Mais elle n'étoit enseignée que par des rhéteurs grecs. Ainsi tous les exercices par lesquels on formoit la jeunesse, se faisoient dans une langue étrangère; et cependant la langue du pays, c'est-à-dire, la langue latine, étoit presque généralement négligée. Qui ne sent pas combien cet usage étoit, si j'ose le dire, contraire au bon sens et à la droite raison? Car, enfin, c'étoit en latin que ces jeunes gens devoient un jour plaider au barreau, haranguer devant le peuple, dire leur avis dans le sénat: c'étoit donc en latin aussi qu'il falloit leur apprendre à parler et à composer. Je ne dis pas qu'il fallût exclure les compositions grecques. Comme ils ne pouvoient trouver de modèles par-

doctrinæ et auctor et admirator fuit, ut Polybium Panætiumque, præcellentes ingenio viros, domi militiæque secum habuerit. *Vell. Paterc. lib.* 1, *cap.* 13.

faits d'éloquence que dans les orateurs grecs, il leur étoit absolument nécessaire d'étudier à fond cette langue, et de composer en grec, pour se former sur de si excellens modèles. Cicéron pratiqua (De Clar. Orat., n. 310) cette coutume dans un âge même déjà plus avancé, et il en rapporte la raison. « J'en usois ainsi, dit-il, parce que la langue grecque fournissant plus d'ornemens, accoutumoit à composer de la même manière en latin. D'ailleurs, étudiant sous de très-habiles maîtres d'éloquence, qui tous étoient Grecs, ils auroient été hors d'état de m'instruire, et de corriger mes compositions, si je ne les avois faites en grec. » Mais il avertit qu'il y joignoit aussi des compositions latines, quoique moins fréquemment.

J'ai dit que Cicéron avoit pour lors quelque âge. Car nous verrons bientôt que dans le temps de ses premières études, il ne composoit qu'en grec, les rhéteurs latins ne s'étant pas encore établis à Rome, ou n'ayant commencé que très-récemment à y enseigner. C'est ce qu'il est temps d'expliquer, et par où j'entrerai dans le dénombrement des rhéteurs latins dont je dois parler dans cet article.

L. Plotius Gallus. La coutume a une force bien impérieuse, et ce n'est point sans beaucoup de peine qu'elle cède à la raison même et à l'expérience. Suétone (De clar. Rhet., cap. 2), sur le témoignage de Cicéron dans une lettre qui n'existe plus, nous apprend que L. Plotius Gallus fut le premier qui enseigna la rhétorique à Rome

dans la langue latine (An. R. 658. — Av. J.-C. 94). Il le fit avec un grand succès, et eut un grand concours d'auditeurs.

Cicéron (Plut. in Cicer., p. 861) alors, encore tout jeune, étudioit la rhétorique, mais sous des maîtres grecs, qui seuls, jusque-là, l'avoient enseignée à Rome. Il s'étoit acquis une si grande réputation parmi ses camarades, que, par une distinction particulière, et pour lui faire honneur, au sortir des écoles, ils le mettoient toujours au milieu de leur troupe; et les pères de ces enfans, qui leur entendoient tous les jours vanter la vivacité de son esprit et la maturité de son jugement, alloient exprès dans les écoles pour en être témoins par eux-mêmes, ne pouvant croire tout le bien qu'on leur en rapportoit.

Ce fut (1) dans ce temps que Plotius ouvrit une école de rhétorique à Rome. Toute la jeunesse romaine, pour peu qu'elle eût de goût pour l'éloquence, alloit l'entendre avec empressement. Cicéron, âgé pour lors de quatorze ans, auroit bien voulu suivre cet exemple, et profiter des leçons de ce nouveau maître, dont la réputation faisoit beaucoup de bruit dans toute la ville; et il étoit vivement touché de ce qu'on ne lui en laissoit pas la liberté. « J'étois retenu, dit-il, par l'auto-

(1) Equidem memoriâ teneo, pueris nobis primùm latinè docere cœpisse Lucium Plotium quemdam : ad quem cùm fieret concursus, quòd studiosissimus quisque apud eum exerceretur, dolebam mihi idem non licere. Continebar autem doctissimorum hominum auctoritate, qui existimabant græcis exercitationibus ali meliùs ingenia posse. *Cic. apud Sueton. de Clar. Rhet.*, *cap.* 2.

rité et le conseil de personnes très-savantes, qui croyoient que les exercices de rhétorique en langue grecque étoient plus propres à former l'esprit des jeunes gens. »

Il n'est pas douteux que Cicéron (lib. 2, de Orat., n. 2) entend ici parler de Crassus : il s'en explique ailleurs plus clairement, et dit qu'encore tout jeune, il étudioit avec ses cousins, les fils d'Aculéon, sous des maîtres qui étoient du choix et du goût de Crassus.

An. R. 660. Av. J.-C. 92. = Les rhéteurs latins étoient dans une grande estime à Rome (Sueton. de clar. Rhet., cap. 1), et leurs écoles fort fréquentes : mais il s'éleva bientôt contre eux un terrible orage. Les censeurs Domitius Énobarbus et Licinius Crassus donnèrent contre eux un édit, dont Suétone nous a conservé la teneur. « Nous avons appris, disent ces censeurs, qu'il y a des hommes qui, sous le nom de rhéteurs latins, se donnent pour maîtres d'un nouvel art, et que la jeunesse s'assemble dans leurs écoles, et y passe les journées entières dans l'oisiveté. Nos ancêtres ont marqué ce qu'ils souhaitoient que leurs enfans apprissent, et dans quelles écoles ils vouloient qu'ils allassent. Ces nouveaux établissemens, opposés aux coutumes et aux usages de nos ancêtres, ne nous plaisent point, et paroissent contre le bon ordre. C'est pourquoi nous nous croyons obligés de notifier notre sentiment, et à ceux qui ont ouvert ces écoles, et à ceux qui les fréquentent, et de leur déclarer que cette nouveauté ne nous plaît pas.

Le Crassus dont j'ai parlé jusqu'ici, est un des interlocuteurs que Cicéron introduit dans ses livres de l'orateur (An. R. 662. — Av. J.-C. 90). On suppose que ce dialogue se passa deux ans après la censure de Crassus. Il y fait l'apologie de son édit contre les rhéteurs latins. « Je (1) leur avois imposé silence, dit-il; non que je m'opposasse, comme quelques-uns me le reprochoient, aux progrès des jeunes gens dans l'éloquence, mais au contraire, parce que je ne voulois pas qu'on leur inspirât une hardiesse qui va jusqu'à l'imprudence. Car enfin, je voyois que chez les rhéteurs grecs, quelque médiocrité de mérite qu'ils eussent, outre l'exercice de la parole, qui fait proprement leur profession, il y avoit un fonds de connoissances solides et estimables. Mais, je ne concevois pas que ces nouveaux maîtres pussent apprendre autre chose à notre jeunesse, sinon, à parler avec un air de hardiesse et de confiance, toujours blâmable, quand même il se

(1) Etiam Latini, si diis placet, hoc biennio magistri dicendi extiterunt; quos ego censor edicto meo sustuleram. non quo (ut nescio quos dicere aiebant) acui ingenia adolescentium nollem; sed contrà, ingenia obtundi nolui, corroborari impudentiam. Nam apud Græcos, cuicuimodi essent, videbam tamen esse, præter hanc exercitationem linguæ, doctrinam aliquam et humanitatem dignam scientia. Hos verò novos magistros nihil intelligebam posse docere, nisi ut auderent: quod, etiam cum bonis rebus conjunctum, per se ipsum est magnopere fugiendum. Hoc cùm unum traderetur, et cùm impudentiæ ludus esset, putavi esse censoris, ne longiùs id serperet, providere. *Lib* 3, *de Orat*, *n*. 93-94.

trouveroit joint avec d'autres bonnes qualités. Comme donc c'étoit là tout ce qu'on y apprenoit, et que leur école, à proprement parler, n'étoit qu'une école d'impudence, j'ai cru qu'il étoit du devoir d'un censeur d'arrêter cet abus, et d'en prévenir les suites fâcheuses. »

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici, nous montre combien, en matière d'érudition et de science, les nouvelles méthodes et les nouveaux établissemens trouvent d'obstacles et de contradictions, de la part même de personnes fort estimables d'ailleurs, et pleines de bonnes intentions. Mais enfin l'utilité et la vérité l'emportent et se font jour à travers toutes les difficultés qu'on leur oppose. Quand ces temps d'orage et de trouble sont passés; que les préventions, souvent aveugles et précipitées, ont fait place à de sérieuses et tranquilles réflexions, et que l'on examine les choses de sang-froid, on est tout étonné que des pratiques, si utiles en elles-mêmes, aient pu trouver tant d'opposition. C'est le sort qu'a essuyé parmi nous, dans un genre différent, la philosophie de Descartes, attaquée si vivement d'abord, et maintenant presque généralement approuvée.

Il en fut de même à Rome, par rapport aux rhéteurs latins. On comprit combien il étoit conforme au bon sens et à la droite raison de former et d'exercer les jeunes gens à l'éloquence dans une langue qu'ils devoient toujours parler; et, après ces premières secousses, l'école des rhéteurs latins demeura stable et tranquille, et ne contribua pas peu au progrès étonnant que

fit à Rome, dans les années suivantes, l'étude de l'éloquence.

Les rhéteurs grecs cependant ne furent point négligés, et ils eurent grande part à l'avancement dont je viens de parler. On est surpris quand on voit avec quelle ardeur et quel empressement les jeunes Romains alloient entendre ces maîtres, même dans un âge assez avancé. Cicéron (*De clar. Orat. n.* 312) avoit commencé de paroître au barreau à l'âge de vingt-six ans. Son plaidoyer pour S. Roscius d'Amérie lui acquit une réputation extraordinaire. Molon, célèbre rhéteur grec, étoit venu vers ce temps-là à Rome, député par les Rhodiens. Cicéron, tout habile qu'il étoit déjà, se rendit son disciple, et se crut heureux et fort honoré de recevoir ses leçons. Après qu'il eut plaidé pendant deux ans (*Ibid.* n. 315-316), sa santé, ou peut-être des raisons de politique, l'ayant obligé d'interrompre la plaidoirie, et de faire un voyage dans la Grèce et dans l'Asie, outre plusieurs autres maîtres d'éloquence qu'il entendit à Athènes et ailleurs, il alla exprès à Rhodes pour se remettre sous la discipline de Molon, afin que cet habile maître travaillât à réformer, et pour ainsi dire à refondre son style. *Apollonio Moloni se Rhodi rursùs formandum ac velut recoquendum dedit.* (*Quintil.*) Molon (1) plaidoit fort bien, et avoit une com-

(1) Quibus non contentus, Rhodum veni, meque ad eumdem, quem Romæ audiveram, Molonem applicavi; cùm actorem in veris causis, scriptoremque præstantem, tum in notandis animadvertendisque vitiis, et instituendo

position fort belle : mais son principal talent étoit de discerner et de reconnoître dans ceux qui s'adressoient à lui les défauts de style, et il avoit un secret merveilleux pour les en corriger par les sages avis et les solides instructions qu'il leur donnoit. Il s'appliqua, car je n'oserois dire qu'il y réussit (c'est Cicéron qui parle), à réprimer en moi et à retenir une vicieuse abondance de style, qui se répandoit avec trop de licence au-delà des justes bornes, et il m'apprit à ne pas m'abandonner à l'ardeur de l'âge, et au feu d'une imagination qui n'avoit pas encore eu le temps de se régler. Cicéron avoue que, depuis ce temps-là, il se fit en lui un grand changement, soit pour le ton de la voix qu'il ne poussoit plus avec tant de véhémence, soit pour le style qui étoit devenu plus exact et plus châtié.

Il falloit que ces jeunes Romains eussent un désir bien vif de se perfectionner dans l'éloquence, pour s'assujettir à aller entendre ainsi ces rhéteurs, et pour ne point rougir, au milieu d'une réputation déjà brillante, de se rendre encore leurs disciples, et d'avouer qu'ils avoient besoin de leur secours. Mais, d'un autre côté, il falloit aussi que ces rhéteurs eussent un mérite

docendoque prudentissimum. Is dedit operam (si modò id consequi potuit) ut nimis redundantes nos, et superfluentes juvenili quâdam dicendi impunitate et licentiâ, reprimeret, et quasi extra ripas diffluentes coerceret. Ita recepi me, biennio post, non modò exercitatior, sed propè mutatus. Nam et contentio nimia vocis resederat, et quasi deferbuerat oratio. *De clar. Orat.*, *n.* 316.

bien solide et bien reconnu, pour s'attirer une telle confiance, es pour soutenir l'idée que des hommes tels que Cicéron avoient conçue d'eux.

Plotius, le premier des rhéteurs latins, qui a donné lieu à tout ce que j'ai dit jusqu'ici, eut sans doute des collègues et des successeurs qui remplirent la même fonction avec honneur. Suétone en rapporte quelques-uns : mais, comme ils sont peu connus, je passe tout d'un coup à Cicéron, qui n'a pas, à la vérité, enseigné de vive voix l'éloquence, mais qui nous en a laissé d'excellens préceptes.

CICÉRON, par ses traités sur la rhétorique, a mérité à juste titre d'être mis à la tête des rhéteurs latins; comme, par ses harangues, il a mérité de tenir le premier rang parmi les orateurs.

Ses traités sur la rhétorique sont : trois livres *de l'Orateur*; un livre intitulé simplement l'*Orateur*; *un* dialogue *sur les Orateurs illustres*, intitulé *Brutus*; deux livres de l'*Invention*; les *Partitions oratoires*; l'*Orateur parfait*; et les *Topiques*. Dans ce dénombrement des ouvrages de Cicéron sur l'éloquence, je ne suis point l'ordre des temps où ils ont été composés.

I. Les trois premiers sont des chefs-d'œuvre parfaits, où règne souverainement ce qu'on appeloit l'*urbanité romaine*, qui répond à l'atticisme des Grecs, c'est-à-dire à ce qu'il y avoit parmi eux de plus fin, de plus délicat, de plus spirituel, en un mot, de plus achevé pour les pensées, pour les expressions, pour les tours.

Les trois livres de l'*Orateur* sont, à proprement parler, la rhétorique de Cicéron; non une rhétorique sèche, hérissée de préceptes, et dénuée de tout agrément, mais qui joint à la solidité des principes et des réflexions tout l'art, toute la délicatesse, toutes les grâces dont une telle matière est susceptible. Il (1) composa cet ouvrage à la prière de Q. Cicéron, son frère, qui désiroit avoir de lui quelque chose de plus parfait que les livres de l'Invention, qui étoient le premier fruit de sa jeunesse, et peu dignes de la réputation où il étoit ensuite parvenu. Pour éviter l'air et la sécheresse de l'école, il traite cette matière par dialogues, où il fait paroître pour interlocuteurs tout ce que Rome avoit de plus grands hommes, et de plus estimés pour l'esprit, pour l'érudition et pour l'éloquence. Le temps où l'on suppose que se sont tenus ces dialogues, est la 662e. année depuis la fondation de Rome, 90 ans avant Jésus-Christ, sous le consulat de L. Marcius Philippus et de Sex. Julius César.

Ce genre d'écrire, j'entends les dialogues, est d'une extrême difficulté; parce que, sans parler de la variété des caractères qui doivent se soutenir partout également, et ne jamais se démentir, il faut y réunir deux choses qui paroissent presque incompatibles, l'air simple et naturel d'en-

(1) Vis enim, quoniam quædam pueris aut adolescentulis nobis ex commentariolis nostris inchoata atque rudia exciderunt, vix hâc ætate digna et hoc usu ... aliquid iisdem de rebus politius à nobis perfectiusque proferri. *De Orat. lib.* 1, *n.* 5.

tretiens familiers avec le style noble d'une conversation de gens d'esprit. Platon passe pour celui de tous les auteurs anciens qui a le mieux réussi dans les dialogues. On peut certainement, pour ne rien dire de plus, lui égaler Cicéron, surtout dans les traités dont il s'agit ici. Je ne sais si mon estime et mon amour pour un orateur, dont je pourrois dire que j'ai été nourri dès ma plus tendre enfance, me préviennent et m'aveuglent en sa faveur; mais il me semble qu'on trouve dans ses entretiens un goût, un sel, un esprit, une grâce, un naturel, qu'on ne se lasse point d'y admirer.

Le troisième des livres dont je parle, traite, entre autres sujets, du choix et de l'arrangement des mots, matière sèche et désagréable en elle-même, mais qui fut d'une grande utilité pour l'éloquence latine, et qui marque mieux que toute autre chose le profond génie et les vues étendues de cet orateur. Quand il entra dans le barreau, il trouva l'éloquence latine absolument dénuée d'un avantage qui relevoit infiniment celle des Grecs, à laquelle il avoit donné toute son application, et dont il sentoit toutes les beautés comme si ç'avoit été sa langue propre et naturelle, tant il se l'étoit rendue familière par une étude sérieuse et profonde. Cet avantage étoit le son, le nombre, la cadence, l'harmonie, dont la langue grecque est plus susceptible que toutes les autres, et qui lui donne sur elles par cet endroit une supériorité incontestable. Cicéron, qui étoit un citoyen extrêmement zélé pour l'honneur de sa patrie, entreprit de lui faire part de cet avantage, dont jus-

que-là les Grecs seuls avoient été en possession.

Il (1) sentit que les mots, semblables à une cire molle, ont une flexibilité merveilleusement propre à prendre toutes sortes de formes; de sorte qu'on les manie et qu'on les tourne comme on veut. La preuve en est que, pour toutes les différentes espèces de vers, qui sont en fort grand nombre; pour tous les différens styles, le simple, l'orné, le sublime; pour tous les effets que doit produire le discours, plaire, convaincre, toucher, ce ne sont point des mots d'une différente nature qu'on emploie, mais que tirés, pour ainsi dire, de la même masse, et disposés également à tout, ces mots se prêtent au gré du poëte et de l'orateur, qui en font tous les usages qu'il leur plaît.

Cicéron, bien persuadé de ce principe, dont la lecture et l'étude assidue des auteurs grecs lui avoient donné une preuve sensible, ou plutôt qu'il

(1) Nihil est tam tenerum, neque tam flexibile, neque quod tam facilè sequatur quocunquè ducas, quàm oratio. Ex hâc versus, ex eâdem dispares numeri conficiuntur: ex hâc etiam soluta variis modis multorumque generum oratio. Non enim sunt alia sermonis, alia contentionis verba; neque ex alio genere ad usum quotidianum, alio ad scenam pompamque sumuntur: sed ea nos cùm jacentia sustulimus è medio, sicut mollissimam ceram ad nostrum arbitrium formamus et fingimus. Itaque tum graves sumus, tum subtiles, tum medium quiddam tenemus: sic institutam nostram sententiam sequitur orationis genus, idque ad omnem rationem, et aurium voluptatem, et animorum motum mutatur et flectitur. *De Orat. lib. 3, n.* 176, 177.

avoit puisé dans la nature même, entreprit d'ajouter à la langue latine cet agrément, dont, jusqu'à son temps, elle avoit été absolument destituée. Il en vint à bout si heureusement et si promptement, qu'en peu d'années elle prit une forme toute nouvelle, et, ce qui est sans exemple, arriva tout d'un coup, en ce genre, à une souveraine perfection. Car on sait que, dans les arts et dans les sciences, pour l'ordinaire, le progrès est lent, et n'arrive que par degrés à une pleine maturité.

Il n'en fut pas ainsi dans la matière dont nous parlons, c'est-à-dire dans ce qui regarde le nombre et la cadence du discours. Cicéron saisit tout d'un coup le beau et le parfait, et introduisit dans sa langue, par l'heureux arrangement des mots, une douceur, une grâce, une majesté, qui l'égalèrent presque à la langue grecque, et dont l'oreille est encore agréablement flattée, pour peu qu'on ait de goût et de sensibilité pour le son et pour l'harmonie. Il n'est donc pas étonnant que ce grand orateur, pour assurer à sa langue ce nouvel avantage qu'il lui avoit procuré, et pour lui en perpétuer l'usage et la possession, ait cru devoir traiter à fond cette matière. Il entre effectivement, sur ce sujet, dans un détail infini, qui ne peut plus nous être agréable, à nous pour qui cette langue est étrangère, mais qui étoit alors extrêmement utile et important; et l'on sent bien qu'il a traité cette matière avec un soin particulier, et qu'il a fait usage de toutes ses lumières pour la mettre dans tout son jour. Aussi Quin-

tilien remarque-t-il que (1), parmi ses ouvrages de rhétorique, cette partie est celle qu'il a le plus travaillée *.

J'ai déjà dit que les trois livres de l'Orateur pouvoient être regardés comme la rhétorique de Cicéron. En effet il y a fait entrer presque tous les préceptes de cet art, non dans l'ordre ordinaire et didactique de l'école, mais d'une manière plus libre, et qui paroît moins étudiée; et il les a accompagnés de réflexions qui en relèvent infiniment le prix, et qui en montrent le véritable usage.

II. Le livre intitulé l'*Orateur* ne le cède point en beauté ni en solidité aux précédens. Cicéron y donne l'idée d'un orateur parfait, non tel qu'il y en ait jamais eu, mais tel qu'il peut être. Il (2)

(1) Cui (M. Tullio) nescio an ulla pars hujus operis sit magis elaborata. *Quint. lib.* 9, *cap.* 4.

* On a rendu le même service à notre langue; et, si je ne me trompe, c'est Balzac qui a senti le premier, et qui a fait sentir aux autres combien elle est susceptible de nombre, d'harmonie, et de cadences gracieuses. Depuis lui cette partie de la composition s'est beaucoup perfectionnée: M. Fléchier en particulier, et tous nos bons auteurs, ne nous laissent rien à désirer sur cet article. Il est bien important d'y rendre les jeunes gens attentifs, et d'accoutumer leurs oreilles à discerner par un vif et prompt sentiment ce qu'il y a de doux et d'agréable, ou de dur et de mal sonnant dans l'arrangement des mots. Le traité que M. l'abbé d'Olivet vient de donner sur la prosodie française, peut être pour cela d'un grand usage.

(2) Oratorem meum tantoperè à te probari, vehementer

faisoit un cas particulier de cet ouvrage, qu'il regardoit avec une sorte de complaisance, et où il ne dissimuloit point qu'il avoit mis tout son esprit, et employé toute la force de son jugement : c'est beaucoup dire. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même, en écrivant à un ami qui avoit fort goûté cet ouvrage; et il consent que le jugement qu'on en portera en bien ou en mal, fixe de la même manière la réputation de l'auteur. Il ajoute (je dis ceci pour nos jeunes gens), qu'il souhaite que le jeune Lepta, qui étoit le fils de son ami, commence déjà à lire les écrits de ce genre avec quelque plaisir; parce que, quoique son âge ne lui permette pas encore d'en recueillir tout le fruit, il n'est pas inutile que ces sortes de leçons frappent de bonne heure ses oreilles.

III. Le *Brutus* de Cicéron est un dialogue touchant les orateurs illustres tant grecs que latins, qui avoient paru jusqu'à son temps : car il ne fait point mention de ceux qui étoient encore vivans, excepté de César et de Marcellus. Cet ouvrage fut composé peu de temps avant le précédent, et peut-être la même année.

Dans le long dénombrement que ce livre ren-

gaudeo. Mihi quidem sic persuadeo, me, quicquid habuerim judicii, in illum librum contulisse. Qui, si est talis, qualem tibi videri scribis; ego quoque aliquid sum. Sin aliter, non recuso quin, quantùm de illo libro, tantùmdem de judicii mei famâ detrahatur. Leptam nostrum cupio delectari jam talibus scriptis. Etsi abest maturitas ætatis, jam tamen personare aures ejus hujusmodi vocibus, non est inutile. *Epist.* 19, *lib.* 6, *ad Famil.*

ferme, et où Cicéron marque en particulier le style d'un très-grand nombre d'orateurs, on trouve une variété admirable de portraits et de caractères, qui roulent tous sur la même matière, sans jamais pourtant se ressembler. Il y joint de temps en temps des réflexions et des espèces de digressions, qui y ajoutent un grand prix, et qui peuvent être d'un grand secours pour former l'orateur.

IV. Le traité du *Genre d'Orateur le plus parfait*, est fort court. Cicéron soutenoit que le style attique est le plus parfait, mais qu'il renferme les trois caractères, et que l'orateur les emploie selon l'exigence des sujets. Pour en convaincre ceux qui pensoient autrement que lui, il traduisit les célèbres plaidoyers d'Eschine contre Démosthène, et de Démosthène contre Eschine. L'ouvrage dont il s'agit ici n'étoit qu'une espèce de préface pour cette traduction, dont la perte ne peut être trop regrettée.

V. Les *Topiques* de Cicéron contiennent la méthode de trouver les argumens par le moyen de certains termes qui les caractérisent, et qu'on appelle *lieux de rhétorique*, ou *lieux de logique* : τόπος, locus). C'est un art dont l'invention ou la perfection est due à Aristote. Ce fut pour expliquer le traité où ce philosophe en parle, que Cicéron composa celui-ci à la prière d'un jurisconsulte de ses amis, nommé Trébatius. Une chose remarquable dans cet ouvrage, pour montrer le génie, la mémoire et la facilité de Cicéron, c'est qu'il n'avoit point le livre du philosophe grec,

lorsqu'il entreprit de l'expliquer. Il étoit en voyage, et sur mer, comme il nous l'apprend lui-même dans ce livre. (Topic., n. 5.) Il rappela dans sa mémoire l'ouvrage d'Aristote; il l'expliqua, et envoya à son ami ce qu'il avoit fait. Il falloit le bien savoir, et l'avoir bien présent à l'esprit, pour travailler dessus de pure mémoire.

VI. Les *Partitions oratoires* sont une très-bonne rhétorique, donnée par divisions et sous-divisions des matières (ce qui est la raison du titre), d'un style fort simple, mais clair, succinct et élégant, très-proportionné à la portée de ceux qui commencent; de telle sorte qu'on peut s'en servir utilement, en y joignant des exemples, au lieu que Cicéron n'a pas jugé à propos d'y en mettre.

VII. Les livres de rhétorique, ou *de l'Invention oratoire*, sont certainement de Cicéron. Il n'en reste que les deux premiers : les deux autres sont perdus. J'ai déjà remarqué qu'il les composa pendant sa jeunesse (de Orat., lib I, n. 5), et que lui-même, dans la suite, les trouva peu dignes de sa réputation.

La Rhétorique, à Hérennius.

Il n'est pas aisé de savoir qui est l'auteur des quatre livres de rhétorique adressés à Hérennius, et qu'on voit à la tête des ouvrages de Cicéron. Dans les éditions communes, le titre porte qu'on n'en sait rien, mais que d'habiles gens les attribuent à Cornificius. C'est une rhétorique dans les formes, dont le style, quoique simple et familier,

est pur et cicéronien ; et c'est ce qui a fait croire à quelques personnes que cet ouvrage est de Cicéron ; mais ce sentiment souffre bien des difficultés.

SÉNÈQUE le rhéteur, dont nous parlons ici, naquit à Cordoue en Espagne, environ l'an 700 de la ville de Rome, 53 ans avant Jésus-Christ. Son surnom étoit *Marcus*. Il vint s'établir à Rome sous le règne d'Auguste. Il y amena, avec sa femme nommée *Helvie*, trois fils qu'il avoit. L'un, qui s'appeloit *Méla*, fut père du poëte Lucain ; le philosophe se nommoit *Lucius ;* le nom du troisième étoit *Novatus ;* mais celui-ci, ayant passé dans une autre famille par adoption, prit les noms de son père adoptif, *Junius Gallio*. Il est parlé de ce dernier dans les Actes des Apôtres (18, 12).

Sénèque le père avoit recueilli ce que plus de cent auteurs, tant grecs que latins, avoient dit ou pensé de plus remarquable sur différens sujets qu'ils avoient traités comme à l'envi les uns des autres, pour s'exercer à l'éloquence selon la manière de ces temps-là. De dix livres de *Controverses* ou de *Plaidoyers* que contenoit ce recueil, à peine en reste-il cinq, qui sont très-défectueux. Avec les livres des Controverses, il y a aussi un livre des Délibérations, qu'on met à la tête des autres, quoiqu'on sache que Sénèque ne le donna qu'après.

Ces ouvrages de Sénèque donnent lieu à M. Gibert d'expliquer avec beaucoup d'ordre et de clarté l'estime et l'usage qu'on faisoit autrefois de

la *déclamation.* J'insérerai ici ce petit traité presque tout entier. Il servira beaucoup à entendre ce qui sera dit dans la suite sur la manière dont les rhéteurs formoient les jeunes gens à l'éloquence.

Déclamation est un mot connu dans (1) Horace, et encore plus dans (2) Juvénal; il ne (3) le fut point à Rome avant Cicéron et Calvus. On appeloit ainsi des compositions par lesquelles on s'exerçoit à l'éloquence, et dont les sujets, vrais ou inventés, étoient tantôt dans le genre délibératif tantôt dans le judiciaire, rarement dans le démonstratif. Les discours que l'on faisoit sur ces sujets étoient une image de ce qui se passe dans les conseils ou au barreau.

La déclamation fut la voie que prit (4) Cicéron (Cic. lib. 7, Epist. 33, ad Famil. — *Id.* de clar. Orat., n. 310), encore jeune, pour devenir orateur; et pour lors ce fut dans la langue grecque. Il en fit encore usage dans un âge plus avancé, mais en latin. Il continua cet exercice lors même

(1) Trojani belli scriptorem. . . .
Dum tu declamas Romæ, Prænestе relegi. *Horat. Epist.* 1, *lib.* 1.

(2) Ut pueris placeas, et declamatio fias. *Juven. Satyr.* 10.

(3) Apud nullum auctorem antiquum, ante ipsum Ciceronem et Calvum, inveniri potest. *Senec. Controv. lib.* 1.

(4) Cicero ad præturam usque græcè declamavit, latinè verò senior quoque. *Sueton. de clar. Rhet.*

que les troubles de l'état lui eurent fait abandonner le barreau. Il récitoit alors à Crassus et à Dolabella, ou à d'autres, les harangues qu'il n'avoit ainsi composées que pour s'exercer. C'étoit l'exercice commun de tous ceux qui aspiroient à l'éloquence, ou qui vouloient s'y perfectionner, c'est-à-dire, des premières personnes de l'état. Ils s'y appliquoient sous les yeux de Cicéron, et profitoient de ses avis. *Hirtius* (1) *et Dolabella*, dit Cicéron, *viennent chez moi déclamer, et moi je vais chez eux faire bonne chère.* Ils venoient chez lui, ou réciter leurs discours, ou les corriger; et ensuite il alloit souper chez eux, leur table étant meilleure que la sienne.

Le grand Pompée s'appliqua aussi très-sérieusement à la déclamation (Suet. de clar. Rhet.) peu avant les guerres civiles, pour se mettre en état de répondre à Curion, dont le talent vendu aux intérêts de César donnoit de l'inquiétude au parti contraire. Marc Antoine en fit de même pour répondre à Cicéron; et Octavien, au siége même de Modène, n'interrompit pas cet exercice. Il faut se souvenir qu'à Rome, soit dans le sénat, soit devant le peuple, l'éloquence décidoit ordinairement des plus importantes affaires, et par-là devenoit d'une absolue nécessité pour ceux qui vouloient s'y rendre puissans.

Je laisse Cicéron le fils (Epist. 21, lib. 16, ad Famil.), qui s'exerça aussi en grec et en latin,

(1) Hirtium ego et Dolabellam dicendi discipulos habeo, cœnandi magistros. Puto enim te audisse... illos apud me declamitare, me apud illos cœnitare. *Epist.* 16, *lib.* 9.

à l'imitation de son père, mais qui ne réussit pas de même.

On attribue l'invention de la déclamation à Démétrius de Phalère; et Plotius Gallus, dont nous avons parlé ci-dessus, en transporta le premier l'usage dans la langue latine.

C'étoit, selon cette idée générale de la déclamation, que tous les amateurs de l'éloquence, soit grecs soit latins, s'assembloient chez d'habiles gens, tels, par exemple, qu'étoit Sénèque, et que là ils prononçoient des discours sur les sujets dont on étoit convenu. Notre auteur avoit la plus belle mémoire du monde (Senec. in Præf. Controv.). Il cite plusieurs exemples de personnes qui l'avoient eue excellente. Cynéas, ambassadeur de Pyrrhus, ayant eu à son arrivée audience du sénat, salua le lendemain par leurs noms tous les sénateurs, et tous ceux du peuple qui avoient assisté en grand nombre à cette audience. Un particulier ayant entendu réciter un poëme, pour embarrasser celui qui l'avoit composé, prétendit que c'étoit son ouvrage, et pour preuve le répéta tout entier sans hésiter, ce que ne put faire l'auteur même. Hortensius, en conséquence d'un défi, demeura tout un jour à une vente de meubles qu'on crioit à l'encan, et sur le soir répéta par ordre, et sans s'égarer en quoi que ce fût, les différens meubles qui avoient été vendus, et le nom de tous les acheteurs. La mémoire de Sénèque n'étoit guère moins admirable. Il dit que, dans sa jeunesse, il répétoit jusqu'à deux mille mots, après les avoir simplement entendus; et il les répétoit dans le

même ordre qu'on les lui avoit récités. C'est par ce merveilleux talent que tout ce qu'on avoit dit de plus curieux dans toutes les déclamations qu'il avoit entendues, s'étoit si bien imprimé dans son esprit, que, long-temps après, dans un âge fort avancé, il se trouva en état de rappeler tant de morceaux détachés, et les rédigea par écrit pour l'usage de ses fils, et pour les transmettre à la postérité.

J'aurai lieu dans la suite d'expliquer comment les déclamations contribuèrent à faire dégénérer et à corrompre le goût de la saine éloquence.

Dialogue sur les Orateurs, ou *sur les Causes de la corruption de l'Éloquence.*

L'auteur de cet ouvrage est inconnu. Quelques-uns le donnent à Tacite, d'autres à Quintilien, mais sans beaucoup de fondement. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'il prouve de l'esprit et du talent dans son auteur, quel qu'il puisse être, et mérite d'avoir place parmi les ouvrages qui sont le plus estimés depuis l'heureux siècle d'Auguste, de la pureté et de la beauté duquel pourtant il faut avouer qu'il est fort éloigné. On y trouve de très-beaux endroits. Ce qu'il dit pour relever la profession des avocats me paroît de ce genre. Il faut se souvenir que c'est un païen qui parle.

« Le (1) plaisir que cause la profession de

(1) Ad voluptatem oratoriæ eloquentiæ transeo, cujus jucunditas non uno aliove momento, sed omnibus propè diebus, et propè omnibus horis contingit. Quid enim

l'éloquence n'est point, dit-il, un plaisir rapide et passager; il se renouvelle tous les jours, et presque à tous les momens. En effet, quoi de plus doux pour une âme bien née, et qui a le goût de la solide gloire, que de voir sa maison fréquentée en tout temps par ce qu'il y a de personnes plus considérables dans une ville? de savoir

dulcius libero et ingenuo animo, et ad voluptates honestas nato, quàm videre plenam semper et frequentem domum concursu splendidissimorum hominum? idque scire non pecuniæ, non orbitati, neque officii alicujus administrationi, sed sibi ipsi dari! Illos quinimò orbos, et locupletes, et potentes, venire plerumque ad juvenem et pauperem, ut aut sua, aut amicorum discrimina commendent! Ulla ne tanta ingentium opum ac magnæ potentiæ voluptas, quàm spectare homines veteres, et senes, et totius urbis gratiâ subnixos, in summâ rerum omnium abundantiâ confitentes, id quod optimum sit se non habere? Jam verò qui togatorum comitatus et egressus! quæ in publico species! quæ in judiciis veneratio! quod gaudium consurgendi assistendique inter tacentes, in unum conversos! coire populum, et circumfundi coram, et accipere affectum quemcumque orator induerit. Vulgata dicentium gaudia, et imperitorum quoque oculis exposita percenseo. Illa secretiora, et tantùm ipsis orantibus nota, majora sunt. Sive accuratam meditatamque affert orationem, est quoddam, sicut ipsius dictionis, ita gaudii pondus et constantia. Sive novam et recentem curam non sine aliquâ trepidatione animi attulerit, ipsa solicitudo commendat eventum, et lenocinatur voluptati. Sed extemporalis audaciæ, atque ipsius temeritatis vel præcipua jucunditas est. Nam ingenio quoque, sicut in agro, quanquam alia diù serantur atque elaborentur, gratiora tamen quæ sua sponte nascuntur. *Cap.* 6.

que ce n'est point à ses richesses ni à son crédit, mais à sa propre personne, qu'on vient rendre cet honneur? Les plus grandes richesses, les plus éclatantes dignités ont-elles rien d'aussi flatteur que cet hommage volontaire que des hommes, également respectables par leur naissance et par leur âge, viennent rendre au mérite et au savoir d'un avocat, souvent encore jeune, et quelquefois dénué des biens de la fortune, en implorant le secours de son éloquence, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs amis, et avouant qu'au milieu de cette affluence de biens dont ils sont environnés, ce qu'il y a de plus estimable et de plus excellent leur manque? Que dirai-je de ce vif empressement des citoyens à lui faire cortége au sortir de sa maison, et à son retour? de ces nombreux auditoires, où tous les yeux sont attachés sur un seul homme, et où règne un profond silence, qui n'est interrompu que par des cris d'admiration et par des applaudissemens? enfin, de cet empire souverain qu'il exerce sur les esprits, en leur inspirant tels sentimens qu'il lui plaît? Rien de plus glorieux et de plus frappant que ce que je viens de dire. Mais il est encore un autre plaisir plus intérieur et plus vif, et qui n'est senti que de l'orateur. S'il apporte un discours travaillé à loisir et composé avec soin, sa joie, aussi bien que sa diction, a quelque chose de plus ferme et de plus assuré. S'il n'a pu se préparer à sa cause que par quelques momens de réflexion, l'inquiétude même qu'il ressent lui rend le succès plus doux, et est un assaisonnement plus piquant

au plaisir qu'il goûte. Mais, ce qui le flatte le plus agréablement, c'est le succès d'un discours sans préparation, et hasardé sur-le-champ; car il en est des productions de l'esprit comme de celles de la terre. Les fruits qui n'ont rien coûté, et qui viennent d'eux-mêmes, sont plus agréables que ceux qu'il a fallu acheter par beaucoup de peine et de travail. »

On ne peut nier, ce me semble, qu'il n'y ait dans cette description beaucoup de pensées ingénieuses et solides, d'expressions fortes et énergiques, de tours vifs et éloquens. Peut-être y a-t-il un peu trop d'esprit et de brillant; mais c'étoit le défaut du siècle.

J'ajouterai encore ici un fort bel endroit, où l'auteur met la mauvaise éducation des enfans entre les principales causes de la corruption de l'éloquence.

« Qui (1) est-ce qui ignore que ce qui a fait

(1) Quis ignorat et eloquentiam et ceteras artes descivisse ab istâ vetere gloriâ, non inopiâ hominum, sed desidiâ juventutis, et negligentiâ parentum, et inscientiâ præcipientium, et oblivione moris antiqui? quæ mala primùm in urbe nata, mox per Italiam fusa, jam in provincias manant...

Jam primùm suus cuique filius, ex castâ parente natus, non in cellâ emptæ nutricis, sed gremio ac sinu matris educabatur; cujus præcipua laus erat, tueri domum, et inservire liberis. Eligebatur autem aliqua major natu propinqua, cujus probatis spectatisque moribus omnis cujuspiam familiæ soboles committebatur: coram quâ neque dicere fas erat quod turpe dictu, neque facere quod inhonestum factu videretur. Ac non studia modò curasque,

dégénérer l'éloquence et les autres arts de leur ancienne gloire, n'est point la disette de bons esprits, mais la langueur où est tombée la jeunesse, la négligence des pères et mères à élever leurs enfans, l'ignorance des maîtres chargés de leur instruction, enfin l'oubli et le mépris du goût ancien? Ces maux, qui ont pris leur naissance dans Rome, se sont répandus de la ville dans l'Italie, et ont infecté toutes les provinces....

» Autrefois, dans chaque maison, un enfant, né d'une chaste mère, n'étoit point livré à une nourrice achetée parmi les esclaves, mais étoit nourri et élevé dans le sein de sa propre mère, dont le mérite et la louange étoit de veiller sur sa maison et sur ses enfans. On choisissoit dans la famille quelque parente âgée, d'une probité et d'une vertu reconnues, aux soins de laquelle on confioit tous les enfans de la maison, et en présence de qui l'on n'osoit rien dire ni faire qui fût contraire aux bonnes mœurs. Elle trouvoit le moyen de mêler, non-seulement dans leur étude et leur travail, mais dans leurs jeux même et dans

sed remissiones etiam lususque puerorum, sanctitate quâdam ac verecundia temperabat. Sic Corneliam Gracchorum, sic Aureliam Cæsaris, sic Attiam Augusti matrem præfuisse educationibus, ac produxisse principes liberos accepimus. Quæ disciplina ac severitas eò pertinebat, ut sincera et integra et nullis pravitatibus detorta uniuscujusque natura, toto statim pectore arriperet artes honestas: et, sive ad rem militarem, sive ad juris scientiam, sive ad eloquentiæ studium inclinasset, id solum ageret, id universum hauriret. *Cap.* 28.

leurs récréations, un certain air de modestie et de retenue, qui en tempéroit la vivacité. C'est ainsi que nous avons appris que Cornélie, mère des Gracques; Aurélie, de César; Attia, d'Auguste, avoient pris soin de leurs enfans, et les avoient mis en état de paroître avec éclat dans le monde. Le but de cette éducation mâle et robuste étoit de faire en sorte que l'esprit de ces enfans, conservé dans toute sa pureté et son intégrité naturelle, et n'étant infecté d'aucun mauvais principe, saisît dans la suite avec avidité l'étude des arts et des sciences; et que, soit qu'ils prissent le parti des armes, ou qu'ils étudiassent les lois, ou qu'ils tournassent du côté de l'éloquence, ils pussent s'appliquer chacun uniquement à leur profession, et s'y rendre parfaitement habiles.

» Mais (1) maintenant, dès qu'un enfant est né,

(1) At nunc natus infans delegatur græculæ alicui ancillæ, cui adjungitur unus aut alter ex omnibus servis plerumquè vilissimus, nec cuiquam serio ministerio accommodatus. Horum fabulis et erroribus teneri statìm et rudes animi imbuuntur. Nec quisquam in totâ domo pensum habet quid coram infante domino aut dicat, aut faciat: quandò etiam ipsi parentes nec probitati neque modestiæ parvulos assuefaciunt, sed lasciviæ et libertati: per quæ paulatìm impudentia irrepit, et sui alienique contemptus. Jam verò propria et peculiaria hujus urbis vitia penè in utero matris concipi mihi videntur, histrionalis favor, et gladiatorum equorumque studia. Quibus occupatus et obsessus animus quantulùm loci bonis artibus relinquit? quotumquemque inveneris qui domi quidquam aliud loquatur? quos alios adolescentulorum sermones excipimus, si quandò auditoria intravimus. *Cap.* 29.

on le livre à quelque esclave grecque, à laquelle on joint un ou deux serviteurs des plus vils, et des moins capables d'aucun emploi sérieux. Dans cet âge tendre et susceptible de toutes les impressions, il n'entend que les contes frivoles et souvent licencieux des valets. Aucun d'eux ne fait attention à ce qu'ils disent ou font devant leur jeune maître. Et comment voudroit-on qu'ils y fussent attentifs, les parens eux-mêmes accoutumant leurs enfans, non à la modestie et à la pudeur, mais à toute sorte de liberté et de licence : d'où s'ensuit peu à peu un air d'impudence déclarée, qui fait qu'ils n'ont aucun égard ni pour eux-mêmes, ni pour les autres. Il y a, outre cela, des vices propres et particuliers à cette ville, qui semblent presque nés avec eux dans le sein de leurs mères : le goût pour les spectacles du théâtre, pour les combats des gladiateurs, pour les courses de chariots. Parmi les jeunes gens, et presque généralement dans toutes les compagnies, n'est-ce pas là ce qui fait le sujet le plus ordinaire des conversations ? Croit-on qu'un esprit rempli et obsédé de ces frivoles amusemens, soit fort capable de s'occuper d'études sérieuses ? »

Ces deux morceaux sont plus que suffisans pour donner aux lecteurs quelque idée de cet ouvrage, et pour leur faire regretter qu'il ne soit pas parvenu jusqu'à nous en entier.

Ce dialogue peut se diviser en trois parties. La première nous présente un avocat et un poëte qui sont aux prises sur la prééminence de leur art,

et qui font l'éloge, l'un de l'éloquence, l'autre de la poésie. La seconde partie est, pour ainsi dire, un plaidoyer du même avocat (il se nomme Aper) en faveur des orateurs de son temps contre les anciens. Il vivoit du temps de Vespasien, et étoit à la tête du barreau. La troisième partie de l'ouvrage est une recherche des causes de la chute ou de la corruption de l'éloquence. Les interlocuteurs sont Messala, Secundus, Maternus, Aper. Tout ce que disoit Secundus s'est perdu, avec une partie de ce que disoit Maternus, ce qui fait un grand vide dans cet ouvrage, sans parler de quelques autres endroits défectueux.

Quintilien (*Marcus Fabius Quintilianus*). Je réduirai à trois points ce que j'ai à dire sur Quintilien. D'abord je rapporterai ce qu'on sait de son histoire. En second lieu, je parlerai de son ouvrage, et en tracerai le plan. Enfin j'exposerai la manière d'instruire la jeunesse et d'enseigner la rhétorique, usitée de son temps.

I. *Histoire de ce qu'on sait de Quintilien.*

Il paroît que Quintilien est né la seconde année de l'empereur Claude, qui est la quarante-deuxième de Jésus-Christ. M. Dodwel le conjecture ainsi, dans ses Annales sur Quintilien; et il sera mon guide, par rapport à la chronologie, sur ce qui regarde la naissance, la vie et les occupations de notre rhéteur, qu'il a rangées dans un ordre fort clair et fort vraisemblable.

On dispute sur le lieu de sa patrie. Plusieurs

disent qu'il étoit de Calagurris, ville d'Espagne sur l'Èbre, nommée présentement *Calahorra.* D'autres croient, avec assez de fondement, qu'il étoit né à Rome.

On ne sait point certainement s'il étoit fils ou petit-fils de l'orateur Fabius, dont Sénèque le père (Senec. Controv., lib. 5, in præf.) a dit quelque chose, et qu'il a mis au nombre de ces orateurs dont la réputation meurt avec eux.

Quintilien fréquenta sans doute à Rome les écoles des rhéteurs, où la jeunesse se formoit pour l'éloquence. Il employa un autre moyen encore plus efficace pour arriver à ce but, qui étoit de se rendre le disciple des grands orateurs qui avoient le plus de réputation. Domitius Afer tenoit alors parmi eux le premier rang. Quintilien ne se contentoit pas d'entendre ses plaidoyers au barreau, il lui rendoit aussi de fréquentes visites; et ce vénérable vieillard, qui faisoit l'admiration de son siècle, ne dédaignoit pas d'entrer en conversation avec un jeune homme en qui il voyoit de grands talens et de grandes espérances. C'est le service important que peuvent rendre à de jeunes avocats, ceux qui ont vieilli avec gloire dans cette illustre profession, surtout lorsqu'ils ont quitté la plaidoirie, et qu'ils se sont retirés. Leur (1) maison alors devient comme l'école publique de la jeunesse qui aspire à la gloire de l'éloquence,

(1) Frequentabunt ejus domum optimi juvenes more veterum, et veram dicendi viam velut ex oraculo petent. Hos ille formabit, quasi eloquentiæ parens. *Quintil. lib.* 12, *cap.* 11.

et qui s'adresse à eux comme à des oracles, pour apprendre de leur bouche par quelle route on peut y arriver. Quintilien sut bien profiter de la bonne volonté d'Afer, et il paroît, par les questions qu'il lui proposoit, que son but étoit de se former dans ces entretiens le goût et le jugement. Il (1) lui avoit demandé un jour, lequel d'entre les poëtes il croyoit approcher le plus près d'Homère. *Virgile*, dit Afer, *est le second*, *mais beaucoup plus près du premier que du troisième.* Il eut la douleur de voir ce grand homme (Quintil., lib. 12, cap. 11), qui avoit fait si long-temps l'honneur du barreau, survivre à sa propre réputation, pour n'avoir pas su profiter du sage conseil (2) d'Horace, et avoir mieux aimé succomber que de se retirer ; c'est le reproche qu'on lui fit : *malle eum deficere*, *quàm desinere.* Domitius Afer mourut la 59e. année de l'ère de Jésus-Christ ; et Juvénal vint au monde cette même année.

Deux ans après (An. J.-C. 61), Néron envoya Galba dans l'Espagne Tarraconnoise en qualité de gouverneur. On croit que Quintilien l'y suivit, et qu'après y avoir enseigné la rhétorique, et avoir exercé la profession d'avocat pendant plus de sept ans, il revint à Rome avec lui.

(1) Utar verbis iisdem, quæ ex Afro Domitio juvenis accepi : qui mihi interroganti, quem Homero crederet maximè accedere : *Secundus*, inquit, *est Virgilius*, *propior tamen primo quàm tertio.* Quintil. lib. 10, c. 1.

(2) Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, et ilia ducat.
Horat. Epist. 1, *lib.* 1.

Ce fut sur la fin de cette année-là même (An. J.-C. 68), que Galba fut déclaré empereur, et que Quintilien ouvrit à Rome une école de rhétorique. Il fut le premier qui l'y enseigna par autorité publique, et aux gages de l'état ; de quoi il eut obligation à Vespasien. Car (1), selon Suétone (in Vespas., c. 18), ce prince fut le premier qui assigna sur le trésor public, aux rhéteurs tant grecs que latins, des pensions qui montoient par an à douze mille cinq cents livres. Avant cet établissement, il y avoit des maîtres de rhétorique qui l'enseignoient sans être autorisés du public. Outre ce que ces rhéteurs recevoient du public, les (2) pères dont ils instruisoient les enfans, leur donnoient une somme que Juvénal trouve fort modique par comparaison à celles qu'ils employoient pour des dépenses frivoles. Car, selon lui, rien ne coûtoit moins à un père que son fils, et il plaignoit tout pour son éducation : *Res nulla minoris constabit patri quàm filius*. Cette somme montoit à deux cent cinquante livres : *duo sestertia*. Quintilien remplit la chaire de rhétorique pendant vingt ans, avec un applaudissement général.

Il exerça en même temps et avec un pareil suc-

(1) Primus è fisco latinis græcisque rhetoribus annua centena constituit.

(2) Hos inter sumptus sestertia Quintiliano
Ut multùm duo sufficient. Res nulla minoris
Constabit patri quàm filius.
Juvenal. Satir. 7, lib. 3.

cès la fonction d'avocat, et se fit aussi un grand nom dans le barreau. Quand on distribuoit les différentes parties d'une cause à différens avocats (Quintil. lib. 4, cap. 2), comme c'étoit autrefois la coutume, on le chargeoit pour l'ordinaire du soin d'exposer le fait, ce qui demande un esprit d'ordre et une grande netteté. Il excelloit aussi dans l'art d'émouvoir les passions (*Id.* lib. 6, cap. 2), et (1) il avoue, avec cet air de franchise modeste qui lui étoit naturel, qu'on le voyoit souvent, lorsqu'il plaidoit, non-seulement répandre des larmes, mais changer de visage, pâlir et donner toutes les marques d'une vive et sincère douleur. Il ne dissimule pas que c'est à ce talent qu'il devoit la réputation qu'il s'étoit faite au barreau. En effet, c'est par cet endroit principalement que l'orateur se distingue et qu'il enlève les suffrages.

Nous verrons bientôt combien il étoit propre pour instruire la jeunesse, et comment il venoit à bout de s'en faire aimer et respecter. Entre plusieurs illustres disciples qui fréquentèrent son école, Pline le jeune est celui qui lui a fait le plus d'honneur par la beauté de son génie, par l'élégance et la solidité de son style, par la douceur admirable de son caractère, par sa libéralité envers les gens de lettres, et surtout par sa vive recon-

(1) Hæc dissimulanda mihi non fuerunt, quibus ipse, quantuscumque sum aut fui (nam pervenisse me ad aliquod nomen ingenii credo), frequenter motus sum, ut me non lacrymæ solùm deprehenderint, sed pallor, et vero similis dolor. *Quintil.*

noissance pour son maître, dont il lui donnera une illustre preuve dans la suite.

Après avoir employé de suite et sans interruption vingt années, tant pour instruire la jeunesse dans l'école, que pour défendre les particuliers dans le barreau, il obtint de l'empereur Domitien la permission de quitter ces deux emplois également utiles et pénibles. Instruit par le triste exemple de Domitius Afer, son maître (Quintil. lib. 12, cap. 11), il crut qu'il falloit songer à la retraite avant qu'elle lui devînt absolument nécessaire, et qu'il ne pouvoit mettre une fin plus honnête à ses travaux qu'en y renonçant dans un temps où on le regretteroit : *Honestissimum finem putabamus, desinere dum desideraremur*; au lieu que Domitius avoit mieux aimé succomber sous le fardeau, que le déposer. C'est à cette occasion qu'il donne aux avocats un sage conseil (1). *L'orateur*, dit-il, *s'il m'en croit, battra en retraite avant que de tomber dans les piéges de la caducité, et gagnera le port pendant que son vaisseau est encore bon et entier.*

Quintilien n'avoit pourtant alors que quarante-six ou quarante-sept ans (An. J.-C. 88), qui est un âge encore vert et robuste. Peut-être que ses longs travaux avoient commencé d'affoiblir sa santé. Quoi qu'il en soit, son loisir ne fut point un loisir de langueur et de paresse, mais d'activité et d'ardeur; de sorte qu'il devint, en un certain sens,

(1) Antequàm in has ætatis veniat insidias, receptui canet, et in portum integrâ nave perveniet. *Quintil. lib.* 12, *cap.* 11.

encore plus utile au public qu'il ne l'avoit été par tous ses travaux passés. Car enfin ceux-ci furent renfermés dans les bornes étroites d'un certain nombre de personnes et d'années; au lieu que les ouvrages qui furent le fruit de son repos, ont instruit tous les siècles ; de sorte qu'on peut dire que l'école de Quintilien est demeurée ouverte depuis sa mort à tous les peuples, et qu'elle retentit encore tous les jours des admirables préceptes qu'il nous a laissés sur l'éloquence.

Il commença (An. J.-C. 89) par composer un traité *sur les Causes de la corruption de l'éloquence*, dont on ne sauroit trop regretter la perte. Ce n'est point certainement celui que nous avons sous le titre de *Dialogue sur les Orateurs*.

Dans le temps qu'il commençoit cet ouvrage (Quintil. in Procem. lib. 6), il perdit le plus jeune de ses deux fils, qui n'avoit que cinq ans; et peu de mois auparavant une mort prématurée lui avoit enlevé sa femme, qui n'étoit âgée que de dix-neuf ans, et même un peu moins.

Quelque temps après (An. J.-C. 90), pressé par les prières de ses amis, il commença son grand ouvrage des *Institutions Oratoires*, composé de douze livres. J'en rendrai compte dans la suite.

Il en avoit achevé les trois premiers (An. J.-C. 91), lorsque l'empereur Domitien lui confia le soin de deux jeunes princes ses petits-neveux (Quintil. in in Procem. lib. 4. — Sueton. in Domit. cap. 15), qu'il destinoit pour lui succéder à l'empire. Ils étoient petits-fils de Domitille sa sœur, dont la fille, nommée aussi Domitille, avoit épousé Fla-

vius Clémens, cousin-germain de l'empereur; elle en avoit eu les deux princes dont il s'agit. Ce fut une nouvelle raison pour lui de redoubler ses soins pour perfectionner son travail. Il est bon de l'entendre lui-même; l'endroit est remarquable (1). « Jusqu'ici, dit-il en s'adressant à Victorius, à qui il avoit dédié son ouvrage, j'écrivois seulement pour vous et pour moi; et renfermant ces instructions dans notre domestique, quand elles n'auroient pas été goûtées du public, je m'estimois trop heureux qu'elles pussent être utiles à votre fils et au mien. Mais, depuis que l'empereur m'a

(1) Adhuc velut studia inter nos conferebamus; et, si parùm nostra institutio probaretur à ceteris, contenti fore domestico usu videbamur, ut tui meique filii disciplinam formare satis putaremus. Cùm verò mihi Domitianus Augustus sororis suæ nepotum delegaverit curam, non satis honorem judiciorum cœlestium intelligam, nisi ex hoc quoque oneris magnitudinem metiar. Quis enim mihi aut mores excolendi sit modus, ut eos non immeritò probaverit sanctissimus censor? aut studia, ne fefellisse in his videar principem, ut in omnibus, ita in eloquentiâ quoque eminentissimum? Quòd si nemo miratur poëtas maximos sæpè fecisse, ut non solùm initiis operum suorum musas invocarent, sed provecti quoque longiùs, cùm ad aliquem graviorem locum venissent, repeterent vota, et velut novâ precatione uterentur: mihi quoque profectò pôterit ignosci, si, quod initio, cùm primùm hanc materiam inchoavi, non fecerim, nunc omnes in auxilium deos, ipsumque inprimis, quo neque præsentius aliud, neque studiis magis propitium numen est, invocem; ut, quantùm nobis expectationis adjecit, tantùm ingenii aspiret, dexterque ac volens adsit, et me, qualem esse credidit, faciat.

chargé de l'éducation de ses petits-neveux, seroit-ce faire le cas que je dois de l'approbation d'un dieu, et connoître le prix de l'honneur que je viens de recevoir, que de ne pas régler sur cette idée, la grandeur de mon entreprise? En effet, de quelque manière que je la regarde, soit du côté des mœurs, soit du côté des connoissances et de l'art, que ne dois-je point faire pour mériter l'estime d'un si religieux censeur, et d'un prince en qui l'éloquence suprême est jointe à la suprême puissance? Que si l'on n'est point surpris de voir les plus excellens poëtes non-seulement invoquer les muses au commencement de leur ouvrage, mais implorer de nouveau leur assistance, lorsque dans la suite il se présente quelque important objet à traiter; à combien plus forte raison doit-on me pardonner, si, ce que je n'ai pas fait d'abord, je le fais maintenant, et si j'appelle à mon secours tous les dieux, particulièrement celui sous les auspices duquel j'écris désormais, et qui, plus que tous les autres, préside aux études et aux sciences? Qu'il daigne donc m'être favorable, et proportionnant ses bontés à la haute idée qu'il a donnée de moi par un choix si glorieux et si difficile à soutenir, qu'il m'inspire tout l'esprit dont j'ai besoin, et me rende tel qu'il m'a cru. *Et me, qualem esse credidit, faciat.*

Il faut avouer qu'il y a dans ce compliment beaucoup d'esprit, de noblesse, de grandeur, surtout dans la pensée qui le termine; *et qu'il me rende tel qu'il m'a cru.* Mais est-il possible de pousser plus loin la flatterie et l'impiété, que de

traiter de dieu un prince qui étoit un monstre de vices et de cruautés? Je ne sais même si dans cette dernière pensée il y a autant de justesse que de brillant : *Et qu'il me rende tel qu'il m'a cru.* Il ne l'étoit donc pas. Et comment ce prétendu dieu a-t-il pu croire qu'il le fût? Encore si, au lieu de relever en lui la régularité et la pureté des mœurs, il s'étoit contenté de faire valoir son éloquence, et les autres talens de l'esprit dont il se piquoit, la flatterie seroit moins odieuse. C'est ainsi qu'il le loue dans un autre endroit (lib. 10, c. 1), où il le met au-dessus de tous les poëtes. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut pour lors que les ornemens consulaires furent accordés à Quintilien.

Le soin de l'éducation des jeunes princes dont Quintilien se trouvoit chargé, ne l'empêchoit pas de travailler à son livre des Institutions oratoires (Quintil. in Procem., lib. 6). La considération du fils unique qui lui restoit, dont l'heureux naturel méritoit toute sa tendresse et toute son attention, étoit pour lui un puissant motif de hâter cet ouvrage, qu'il regardoit comme la plus précieuse partie de l'héritage qu'il devoit lui laisser, afin, dit-il lui-même, que si un accident imprévu enlevoit à ce cher fils son père, il pût, même après sa mort, lui servir encore de maître et de conducteur.

Continuellement donc occupé de la vue et de la crainte de sa mortalité (An. J.-C. 92), il travailloit jour et nuit à son ouvrage; et il en avoit déjà achevé le cinquième livre, lorsqu'une mort

avancée lui ravit ce cher fils, qui faisoit toute sa joie et toute sa consolation. Ce fut pour lui, après la perte qu'il avoit déjà faite du plus jeune de ses fils, un nouveau coup de foudre qui l'abattit et le renversa sans lui laisser de ressource. Sa douleur, ou plutôt son désespoir, éclata en plaintes et en reproches contre les dieux mêmes, qu'il accusa hautement d'injustice et de cruauté, déclarant qu'on voyoit bien, après un traitement si cruel et si injuste, que ni lui ni ses enfans n'avoient point mérité, qu'il n'y a point de providence qui veille sur les choses d'ici-bas.

De tels discours nous marquent clairement ce qu'étoit la probité païenne, même la plus parfaite; car je ne sais si dans toute l'antiquité on peut trouver un homme d'un caractère plus doux, plus sage, plus raisonnable, plus vertueux que l'étoit Quintilien, selon les règles du paganisme. Ses livres sont pleins d'excellentes maximes sur l'éducation des enfans, sur le soin que les pères et les mères doivent prendre pour les préserver des dangers du monde, sur l'attention que les maîtres doivent apporter pour conserver en eux le précieux dépôt de l'innocence, sur le généreux désintéressement que doivent faire paroître les personnes qui sont en place, enfin sur le zèle et l'amour du bien public.

Sa douleur auroit été très-juste si elle avoit été modérée; car jamais enfant ne dut être plus regretté que celui-ci. Outre les grâces naturelles et les talens extérieurs, un son de voix charmant, une physionomie aimable, une facilité surpre-

nante à bien prononcer les deux langues comme s'il eût été également né pour l'une et pour l'autre, il avoit les plus heureuses dispositions qu'on puisse souhaiter pour les sciences, jointes à un goût et à une inclination pour l'étude qui étonnoient ses maîtres. Mais les qualités du cœur l'emportoient sur celles de l'esprit. Quintilien, qui avoit connu beaucoup de jeunes gens, atteste avec serment qu'il n'avoit jamais vu tant de probité, de naturel, de bonté d'âme, de douceur et d'honnêteté que dans ce cher fils. Il fit paroître pendant une maladie de huit mois une égalité et une fermeté d'âme que les médecins ne se lassoient point d'admirer, se roidissant avec force contre les craintes et les douleurs, et, sur le point d'expirer, consolant lui-même son père, et tâchant d'arrêter ses larmes. Quel malheur que tant de belles qualités aient été perdues! mais quelle honte et quels reproches, si des enfans chrétiens étoient moins vertueux!

Après avoir fait trève avec l'étude pendant quelque temps, Quintilien, revenu un peu à lui-même, reprit son ouvrage, dont il dit que le public lui devoit savoir d'autant plus de gré, que désormais il ne travailloit plus pour lui-même, ses écrits, de même que ses biens, devant passer à des étrangers. Il acheva enfin son plan en douze livres. (An. J.-C. 93. — Epist. ad Tryph. bibliop.) Il n'y avoit guère mis que deux ans, encore avoit-il employé une grande partie de ce temps-là, non à le composer actuellement, mais à le préparer, en amassant, par la lecture d'une

infinité d'auteurs qui avoient traité le même sujet, tous les matériaux qui devoient y entrer. Et nous avons vu combien ces deux années avoient été remplies pour lui de troubles et de tristes occupations. Il est étonnant, et presque incroyable, comment un ouvrage si parfait a pu être composé en si peu de temps. Son (1) dessein étoit de suivre le conseil d'Horace, qui, dans son Art Poétique, recommande à ceux qui écrivent de ne pas se presser de rendre publics leurs écrits. Il gardoit donc les siens, afin de les revoir à loisir et à tête reposée, de laisser passer ce premier mouvement d'amour-propre et de complaisance que l'on a toujours pour ses productions, et de les examiner, non plus en auteur préoccupé, mais avec le sang-froid d'un lecteur. Il ne put pas résister long-temps à l'empressement et à l'avidité du public, impatient d'avoir ses écrits; et il se vit comme forcé de les lui abandonner, se contentant de leur souhaiter un bon succès, et de recommander à son libraire d'avoir grand soin qu'ils fussent bien exacts et bien corrects. Il dut se passer un an au moins avant qu'ils fussent en état de paroître. Nous avons obligation à M. l'abbé Gédoyn d'avoir mis le public, par la traduction qu'il a faite de Quintilien, en état de juger du mérite de cet auteur.

(1) Usus deindè Horatii consilio, qui in Arte poëticâ suadet, ne præcipitetur editio, *nonum que prematur in annum;* dabam iis otium, ut refrigerato inventionis amore, diligentiùs repetitos tanquam lector perpenderem.

M. Dodwel croit que ce fut vers ce temps-ci (An. J. C. 94) que Quintilien, délivré des soins de son grand ouvrage qu'il venoit d'achever, songea à un second mariage *, et prit pour femme la petite-fille de Tutilius. C'est ainsi que l'appelle Pline le jeune. Il en eut, sur la fin de cette année, une fille.

Domitien, malgré sa divinité prétendue, fut tué dans son palais par Étienne (An. J.-C. 96), qui s'étoit mis à la tête des conjurés. Cet empereur avoit fait mourir Flavius Clément, alors consul, son cousin, et avoit banni Flavie Domitille, sa nièce, femme de ce Clément. Il avoit aussi banni sainte Flavie Domitille, fille d'une sœur du même consul. Toutes ces personnes souffrirent pour le nom de Jésus-Christ. La mort de Clément fut ce qui avança le plus celle de Domitien, soit par l'horreur et la crainte qu'elle donna à tout le monde, soit parce qu'elle anima contre lui Étienne, affranchi, et intendant des biens de Domitille, femme de Clément, dont on l'obligeoit de rendre compte, et on l'accusoit de n'en avoir pas bien usé. Nerva succéda à Domitien, et ne régna que seize mois et quelques jours. Il eut pour successeurs Trajan (An. J.-C. 98), qu'il avoit adopté, et qui régna vingt ans.

On ignore tout ce qui regarde Quintilien depuis la mort de Domitien, excepté le mariage

* Ce second mariage n'est pas certain, mais paroît assez vraisemblable.

de sa fille, supposé qu'il en ait eu une. Dès qu'elle fut en âge nubile, il lui donna pour époux Nonius Céler. Pline se signala dans cette occasion par une générosité et une reconnoissance qui lui font, ce me semble, encore plus d'honneur que ses écrits, quelque excellens qu'ils soient. Il avoit étudié l'éloquence sous Quintilien. Les ouvrages qu'il nous a laissés sont une bonne preuve qu'il fut un digne disciple d'un si grand maître : mais le fait qui suit ne marque pas moins son bon cœur, et le souvenir toujours présent qu'il conservoit des services qu'il en avoit reçus. Dès qu'il sut que Quintilien songeoit à marier sa fille, il crut devoir lui témoigner sa reconnoissance par un petit présent. La difficulté étoit de le lui faire accepter. Il lui écrivit sur ce sujet une lettre dont on ne peut trop admirer l'art et la délicatesse. La traduction que j'en insère ici est du célèbre M. de Sacy.

Lettre de Pline à Quintilien.

« Quoique (1) vous soyez très modeste, et que

(1) Quamvis et ipse sis continentissimus, et filiam tuam ita institueris, ut decebat filiam tuam, Tutilii neptem : cùm tamen si nuptura honestissimo viro Nonio Celeri, cui ratio civilium officiorum necessitatem quamdam nitoris imponit; debet, secundùm conditiones mariti, veste, comitatu augeri : quibus non quidem augetur dignitas, ornatur tamen et instruitur. Te porrò animo beatissimum, modicum facultatibus scio. Itaque partem oneris tui mihi vindico, et, tanquàm parens alter puellæ nostræ, confero quinquaginta millia nummûm : plus

vous ayez élevé votre fille dans les vertus convenables à la fille de Quintilien et à la petite-fille de Tutilius; cependant, aujourd'hui qu'elle épouse Nonius Céler, homme de distinction, et à qui ses emplois et ses charges imposent une certaine nécessité de vivre dans l'éclat, il faut qu'elle régle son train et ses habits sur le rang de son mari. Ces dehors n'augmentent pas notre dignité, mais ils lui donnent plus de relief. Je sais que vous êtes très-riche des biens de l'âme, et beaucoup moins de ceux de la fortune que vous ne devriez l'être. Je prends donc sur moi une partie de vos obligations; et, comme un second père, je donne à notre chère fille cinquante mille sesterces (12,500 livres). Je ne me bornerois pas là si je n'étois persuadé que la médiocrité du petit présent pourra seule obtenir de vous, que vous le receviez. Adieu. »

Cette lettre de Pline nous apprend une circonstance bien glorieuse pour Quintilien : c'est qu'après vingt années d'exercice public employées avec une réputation et un succès étonnant, tant à enseigner la jeunesse qu'à plaider dans le barreau; après un long séjour à la cour, auprès des jeunes princes, dont l'éducation devoit lui donner, et lui avoit donné sans doute un grand crédit auprès de l'empereur; il n'avoit point amassé de grands biens, et étoit toujours demeuré

collaturus, nisi à verecundia tua solâ mediocritate munusculi impetrari posse confiderem, ne recusares. Vale. *Epist.* 32, *lib.* 6.

dans une louable médiocrité. Bel exemple, mais qui est rarement imité!

Juvénal (Satir. 7, lib. 3.) pourtant fait entendre que Quintilien étoit fort riche, et qu'il avoit un nombre considérable de forêts, d'où il tiroit sans doute un très-gros revenu :

> Undè igitur tot
> Quintilianus habet saltus?

Il faut nécessairement que ces richesses aient été postérieures au temps où Pline fit à Quintilien le présent dont il a été parlé. On croit qu'elles pouvoient être l'effet de la libéralité d'Adrien lorsqu'il fut parvenu à l'empire (An. J.-C. 118), car il se déclara le protecteur des savans. Quintilien avoit alors soixante-seize ans. On ne sait point s'il a vécu long-temps après, et l'histoire ne nous apprend rien de sa mort.

II. *Plan et caractère de la rhétorique de Quintilien.*

On peut dire que la rhétorique de Quintilien, qu'il intitule *Institutions Oratoires*, est la plus complète que l'antiquité nous ait laissée. Son dessein est de former un orateur parfait. Il le prend au berceau et dès sa naissance, et le conduit jusqu'au tombeau. Cette rhétorique est renfermée en douze livres. Dans le premier il traite de la manière dont il faut élever les enfans dès l'âge le plus tendre; puis de ce qui regarde la grammaire. Le second expose ce qui doit se pratiquer dans l'école de rhétorique, et plusieurs questions qui

regardent la rhétorique même ; si elle est une science, si elle est utile, etc. On trouve dans les cinq livres suivans les préceptes de l'invention et de la disposition. Les livres VIII, IX et X renferment tout ce qui regarde l'élocution. Le XI, après un beau chapitre où il s'agit de la manière de parler convenablement, *de aptè dicendo*, traite de la mémoire et de la prononciation. Dans le XII, qui est peut-être le plus beau de tous, Quintilien marque quelles sont les qualités et les obligations personnelles de l'avocat comme tel, et par rapport à la plaidoirie, quand il doit quitter cette profession, et à quoi il doit s'occuper dans sa retraite.

Un des caractères particuliers de la rhétorique de Quintilien, est d'être écrite avec tout l'art, toute l'élégance, toute l'énergie du style qu'il est possible d'imaginer. Il (1) savoit que les préceptes, quand on les traite d'une manière si nue et si subtile, ne sont propres qu'à dessécher l'esprit, et qu'à décharner, pour ainsi dire, le discours, en lui ôtant toute grâce et toute beauté, et lui laissant seulement des os et des nerfs, qui n'en font qu'un corps maigre et sec, ou plutôt un squelette. Il (2) s'appliqua donc à faire entrer dans

(1) Plerumquè nudæ illæ artes, nimiâ subtilitatis affectione frangunt atque concidunt quicquid est in oratione generosius, et omnem succum ingenii bibunt, et ossa detegunt: quæ ut esse et astringi nervis suis debent, sic corpore operienda sunt. *Quintil. in Pronœm. lib.* 1.

(2) In ceteris admiscere tentavimus aliquid nitoris,

ses Institutions tout l'agrément dont cet ouvrage étoit susceptible, non pas, dit-il lui-même, pour faire parade d'esprit, car il pouvoit choisir un sujet qui y fût plus propre, mais afin que les jeunes gens, invités par l'attrait du plaisir, s'appliquassent plus volontiers à la lecture et à l'étude de ses préceptes, qui, dénués de grâce et d'ornement, ne manqueroient pas, en blessant la délicatesse de leurs oreilles, de rebuter aussi leur esprit. En effet, on voit dans ses écrits une grande richesse de pensées, d'expressions, d'images, et surtout de comparaisons, qu'une imagination vive et ornée d'une profonde connoissance de la nature lui fournit à propos, sans jamais s'épuiser, ni tomber dans des redites ennuyeuses; comparaisons qui jettent dans les préceptes, souvent obscurs et désagréables par eux-mêmes, une clarté et une grâce qui en écartent tout ennui et tout dégoût.

Le (1) principal but de Quintilien, dans sa rhétorique, a été de s'opposer au mauvais goût

non jactandi ingenii gratiâ (namque in id eligi materia poterat uberior), sed ut hoc ipso alliceremus magis juventutem ad cognitionem eorum quæ necessaria studiis arbitrabamur, si ducti jucunditate aliquâ lectionis, libentiùs discerent ea, quorum ne jejuna atque arida traditio averteret animos, et aures (præsertim tam delicatas) raderet, verebamur. *Quintil. lib.* 3., *cap.* 1.

(1) Quod accidit mihi, dum corruptum et omnibus vitiis fractum dicendi genus revocare ad severiora judicia contendo. *Quintil. lib.* 10, *cap.* 1.

d'éloquence qui prévaloit de son temps, et de rappeler les esprits à une manière de penser et de juger plus saine, plus sévère, et plus conforme aux règles de la bonne nature. Sénèque, plus que tout autre, avoit contribué à gâter et à corrompre le jugement des jeunes Romains, et à substituer à l'éloquence mâle et robuste qui avoit régné jusqu'à lui, les mignardises, s'il est permis de parler ainsi, d'un style chargé d'ornemens, de pensées brillantes, d'antithèses, et de pointes. Il (1) sentoit bien que ses écrits ne pouvoient plaire à quiconque feroit cas des anciens; c'est pourquoi il n'avoit cessé de parler mal d'eux, et de les décrier, même les plus généralement estimés, comme Cicéron et Virgile. Il étoit venu à bout en effet d'inspirer pour eux un mépris presque universel, de sorte que, lorsque Quintilien commença à enseigner, il ne trouva que Sénèque entre les mains des jeunes gens. Il n'entreprit pas de le leur ôter absolument, mais il ne pouvoit souffrir qu'on le préférât à des écrivains qui valoient sans comparaison beaucoup mieux que lui.

Au reste, on ne doit pas être étonné que ce mauvais goût ait fait de si rapides progrès en si peu de temps: c'est ce qui arrive pour l'ordinaire. Il ne faut qu'un

(1) Tum autem solus hic ferè in manibus adolescentium fuit. Quem non equidem omninò conabar excutere, sed potioribus præferri non sinebam, quos ille non destiterat incessere, cùm diversi sibi conscius generis, placere se in dicendo posse iis, quibus illi placerent, diffideret. *Ibid.*

homme d'un certain caractère pour entraîner après lui tous les autres, et pour donner le ton à toute une nation : tel étoit Sénèque. Je passe ici sous silence beaucoup d'autres qualités (Quintil. *ibid.*) qui le faisoient admirer : un naturel heureux, également propre à tout; une vaste étendue de connoissances; une étude assez profonde de la philosophie, et une morale remplie des principes les plus exacts et les plus solides. Pour me renfermer dans notre sujet, il avoit un esprit facile et fécond, une belle et riche imagination, une composition aisée et brillante, des pensées très-solides, des expressions choisies et fort énergiques, des tours heureux et spirituels; mais (1) pour son style, il étoit vicieux presque dans toutes ses parties, et d'autant plus dangereux qu'il étoit plein de défauts agréables.

Ce style fleuri, ce goût de pointe, d'autant plus dangereux qu'il est plus à la portée de la jeunesse, et plus conforme à son caractère, saisit bientôt toute la ville. Il (2) falloit que toute preuve, toute période finît par quelque pensée brillante, ou quelque tour singulier, qui frappât l'oreille, qui se fît remarquer, et qui mendiât en quelque sorte l'applaudissement.

(1) Sed in eloquendo corrupta pleraque, atque eo perniciosissima, quòd abundant dulcibus vitiis. Velles eum suo ingenio dixisse, alieno judicio.

(2) Nunc illud volunt, ut omnis locus, omnis sensus in fine sermonis feriat aurem. Turpe autem ac propre nefas ducunt, respirare ullo loco qui acclamationem non petierit. *Quintil. lib. 8, cap. 5.*

Quintilien se crut obligé d'attaquer avec force ce mauvais goût ; et c'est ce qu'il fait dans presque tout son ouvrage, en établissant, sur le modèle des anciens, les principes de la vraie et solide éloquence. Ce n'est pas, comme il le déclare souvent, et comme son style le fait assez connoître, qu'il fût ennemi des beautés et des grâces du discours. Il (1) reconnoît que Cicéron même, pour défendre ses parties, employoit des armes non-seulement fortes, mais brillantes ; et que, dans la cause de Cornélius Balbus, où il fut souvent interrompu par les applaudissemens et les battemens de main de tout son auditoire, ce furent la sublimité, la pompe, et l'éclat de son éloquence, qui attirèrent ces bruyantes acclamations. Il ajoute à ce motif, qui semble ne regarder que la réputation de l'orateur, une réflexion bien vraie et bien sensée ; c'est que la beauté du discours contribue même beaucoup au succès de la cause, parce que ceux qui écoutent volontiers se rendent plus attentifs, et deviennent plus disposés à croire

(1) Nec fortibus modò sed etiam fulgentibus armis præliatus in causâ est Cicero Cornelii : qui non assecutus esset docendo judicem tantùm, et utiliter demùm ac latinè perspicuèque dicendo, ut populus romanus admirationem suam, non acclamatione tantùm, sed etiam plausu confiteretur. Sublimitas profectò, et magnificentia, et nitor, et auctoritas expressit illum fragorem.... Sed ne causæ quidem parùm confert hic orationis ornatus. Nam qui libenter audiunt, et magis attendunt, et faciliùs credunt, plerumquè ipsa delectatione capiuntur, nonnunquàm ipsâ admiratione auferuntur. *Quintil. lib.* 8, *cap.* 3.

ce qu'ils entendent, gagnés qu'ils sont par le plaisir, et quelquefois entraînés par l'admiration.

Quintilien ne rejette donc point les ornemens; mais (1) il veut que l'éloquence, ennemie du fard et de toute grâce empruntée, n'admette qu'une parure mâle, noble et majestueuse; il consent qu'elle brille, mais de santé, s'il faut ainsi dire, et qu'elle ne doive sa beauté qu'à ses forces et à son embonpoint. Il (2) porte ce principe si loin, que, s'il falloit choisir, il aimeroit mieux la rudesse et la grossièreté des anciens, que l'afféterie étudiée des modernes; mais il y a, dit-il, en cette matière un milieu qu'on peut tenir; de même que dans nos tables et dans nos meubles il règne aujourd'hui une propreté et une élégance qui n'est point répréhensible, et dont il faut tâcher, s'il est possible, de faire une vertu.

On voit, par le peu que j'ai rapporté de Quintilien, combien la lecture d'un tel ouvrage peut être utile aux jeunes gens pour leur former le jugement : elle ne l'est pas moins par rapport aux mœurs. Il a répandu dans toute sa rhétorique des

(1) Sed hic ornatus, (repetam enim) virilis, fortis, et sanctus sit : nec effeminatam levitatem, nec fuco eminentem colorem amet; sanguine et viribus niteat. *Quintil. ibid.*

(2) Et, si necesse sit, veterem illum horrorem dicendi malim, quàm istam novam licentiam. Sed patet media quædam via : sicut in cultu victuque accessit aliquis citra reprehensionem nitor, quem, sicut possumus, adjiciamus virtutibus. *Ibid cap. 5.*

maximes admirables. J'en ai rapporté une partie dans le Traité des Etudes.

Mais ce fonds de probité, si digne par lui-même de nos éloges, se trouve déshonoré par les flatteries impies de notre rhéteur à l'égard de Domitien, et par son désespoir à la mort de ses enfans, porté jusqu'à nier la Providence. Cet exemple, et beaucoup d'autres pareils, nous apprennent ce qu'il faut penser de ces vertus païennes qui n'avoient aucune racine que dans l'amour de soi-même, et d'une religion qui ne fournissoit aucun dédommagement des pertes et des maux auxquels la vie humaine est exposée.

III. *Manière d'enseigner la jeunesse, usitée du temps de Quintilien.*

Avant que de terminer l'article de Quintilien, je tirerai de ses écrits une partie de ce qui regarde la manière d'enseigner usitée à Rome de son temps.

Il paroît que (Quintil. lib. I. cap. I) c'étoit une coutume assez ordinaire à Rome, de ne commencer à instruire les enfans qu'à l'âge de sept ans, parce qu'on croyoit qu'avant cet âge, ils n'ont ni la force du corps, ni l'ouverture d'esprit, nécessaires pour apprendre.

Quintilien pense autrement, et aime mieux s'en rapporter au sentiment de Chrysippe, qui avoit fait un Traité fort étendu et fort estimé sur l'éducation des enfans. Quoique ce philosophe donnât trois ans aux nourrices, il vouloit que dès cet âge

on s'appliquât à inspirer aux enfans de bons principes de morale, et qu'on les formât insensiblement à la vertu. Or, dit Quintilien, si on peut dès lors cultiver leurs mœurs, qui empêche qu'on ne cultive aussi leur esprit? Que veut-on que fasse un enfant depuis qu'il commence à parler? car enfin il faut bien qu'il fasse quelque chose. Est-il à propos de l'abandonner entièrement aux discours des gouvernantes et des domestiques? On sait bien qu'à cet âge-là il n'est point capable ni de travail, ni d'application. Aussi, ce ne sera pas une étude, mais un jeu; et on ne laissera pas de mettre à profit ces premiers temps de l'enfance jusqu'à la septième année, qui, pour l'ordinaire, sont perdus, en leur apprenant mille choses agréables, et qui sont à leur portée.

On commençoit par l'étude de la langue grecque (*Ibid.*); mais celle de la langue latine suivoit de près; et dans tout le reste du temps on cultivoit les deux langues avec un égal soin. C'est ce qui ne se pratique point assez régulièrement parmi nous; aussi la plupart de nos Français ne savent-ils point leur langue naturelle par principes.

Quand les enfans avoient appris à bien lire, et à écrire correctement, on leur enseignoit la grammaire, tant de la langue latine, que de la grecque.

Il y avoit, pour cela, des maîtres particuliers, qui enseignoient à la maison; et d'autres maîtres qui enseignoient dans les écoles publiques. Quintilien (*Ibid.* c. 2) examine laquelle de ces deux manières d'enseigner est la plus utile; et, après

avoir pesé mûrement les raisons de part et d'autre, il se déclare pour les écoles publiques. Le chapitre où il traite cette question, est un des plus beaux endroits de son ouvrage.

La grammaire (lib. I, c. 4) n'étoit point regardée alors comme une occupation frivole et peu importante. Les Romains en faisoient un grand cas, et y donnoient une application particulière, persuadés que, prétendre s'avancer dans les sciences sans le secours de la grammaire, c'est vouloir élever un édifice sans fondement. Ils ne s'arrêtoient pas à des minuties et à des subtilités, qui ne servent qu'à rétrécir et à dessécher l'esprit : ils en étudioient sérieusement les principes, et en approfondissoient les raisons ; car, de toute la grammaire, rien ne nuit que ce qui est inutile.

La grammaire (*ibid.*), c'est-à-dire, l'art d'écrire et de parler correctement, roule sur quatre principes : la raison, l'ancienneté, l'autorité, l'usage. Quintilien dit une chose admirable sur ce dernier chef, c'est-à-dire, sur la coutume et l'usage. Ce (1) mot, selon lui, a besoin d'explica-

(1) Sed huic ipsi necessarium est judicium, constituendumque inprimis id ipsum quid sit, quòd consuetudinem vocemus. Quæ si ex eo quod plures faciunt nomen accipiat, periculosissimum dabit præceptum, non orationi modò, sed (quod majus est) vitæ. Unde enim tantum boni, ut pluribus quæ recta sunt placeant? Igitur ut velli, et comam in gradus frangere, et in balneis perpotare, quamlibet hæc invaserint civitatem, non erit consuetudo, quia nihil horum caret reprehensione... sic, in loquendo, non, si quid vitiosè multis insederit, pro re-

tion, et il est nécessaire de bien définir ce que l'on entend par usage. Car, si l'on prend ce mot pour ce que l'on voit faire au plus grand nombre, les conséquences en seront dangereuses, non-seulement pour le langage, mais, ce qui est beaucoup plus important, pour les mœurs. Car, dit-il, peut-on espérer ce bonheur, que ce qui est bien et selon les règles, soit suivi du plus grand nombre? Il rapporte plusieurs coutumes très-communes de son temps, qui ne devoient point être regardées comme des usages, mais comme des abus, quoiqu'elles se fussent emparées généralement de toute la ville. On appellera donc usage, en matière de langage, ce qui est reçu par le consentement de ceux qui savent bien parler; comme, en fait de mœurs, l'usage sera ce qui a l'approbation des gens de bien.

Le soin d'apprendre aux enfans à lire et à écrire correctement, et de leur enseigner les principes des deux langues grecque et latine, étoit le premier mais non le principal devoir des grammairiens. Ils y joignoient la lecture et l'explication des poëtes, ce qui avoit une très-grande étendue, et demandoit une profonde érudition. Ils ne se contentoient pas de faire remarquer à un enfant la propriété et la signification naturelle des mots; les différens pieds qui entrent dans la construction des vers; les tours et les expressions qui sont propres

gulâ sermonis accipiendum erit. .... Ergo consuetudinem sermonis, vocabo consensum eruditorum; sicut vivendi, consensum bonorum. *Lib.* 1, *cap.* 4.

à la poésie ; les tropes et les figures. Ils (1) s'appliquoient principalement à montrer ce qu'il faut observer dans l'économie d'une pièce, dans les bienséances, dans les caractères ; ce qu'il y a de beau dans les pensées et dans la diction ; pourquoi le style est tantôt étendu et abondant, tantôt succinct et resserré. Ils donnoient aussi aux enfans une connoissance exacte de tout ce qui a rapport, dans les poëtes, à la fable ou à l'histoire, sans pourtant charger leur mémoire de rien d'inutile. Du moins ce sont les règles que Quintilien leur prescrit. Il (2) compte pour une perfection dans un grammairien d'ignorer certaines choses, qui, en effet, ne méritent pas d'être sues.

Les grammairiens commençoient (*Ib.* cap. 6) aussi à former les jeunes gens à la composition, en leur faisant faire de petits récits, des fables, des narrations plus étendues. Ils empiétoient quelquefois, et Quintilien (lib. 2, cap. 1.) s'en plaint, sur ce qui appartenoit à la rhétorique, et faisoient composer à leurs disciples des discours, non-seulement dans le genre démonstratif, qui sembloit leur être abandonné, mais même dans le genre délibératif.

Dans le même temps que les jeunes gens étoient

(1) Præcipuè verò illa infigat animis, quæ in œconomiâ virtus, quæ in decoro rerum ; quid personæ cuique convenerit ; quid in sensibus laudandum, quid in verbis ; ubi copia probabilis, ubi modus.

(2) Ex quo mihi inter virtutes grammatici habebitur, aliqua nescire.

instruits dans la grammaire (lib. 1, cap. 7), ils apprenoient aussi la musique, la géométrie, etc., la danse qui forme le corps, et l'art de bien prononcer; toutes choses regardées comme nécessaires à l'orateur futur, et qui précédoient toujours l'étude de la rhétorique.

L'âge d'entrer dans la rhétorique n'étoit point fixé, et ne pouvoit l'être, parce qu'il dépendoit du progrès qu'on avoit fait dans les études précédentes. Ce que l'on sait certainement, c'est que les jeunes gens y demeuroient plusieurs années : *Adulti ferè pueri ad hos præceptores transferuntur, et apud eos juvenes etiam facti perseverant* (lib. 2, c. 2). On peut conjecturer qu'ils entroient pour l'ordinaire en rhétorique à treize ou quatorze ans, et qu'ils y demeuroient jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans. Ce long espace de temps qu'ils donnoient à la rhétorique ne doit pas nous étonner, parce qu'à Rome, aussi-bien qu'à Athènes, l'éloquence ouvrant la porte aux premières dignités de la république, l'étude de cet art y faisoit la principale occupation de la jeunesse. Il faut se souvenir qu'on étudioit en même temps la rhétorique sous des maîtres grecs, et sous des maîtres latins.

La fonction des rhéteurs embrassoit deux parties : les préceptes et les déclamations.

Quintilien, en plusieurs endroits de son ouvrage, prouve l'utilité et la nécessité des préceptes; mais il est bien éloigné de croire qu'en composant on doive s'y asservir scrupuleusement, et les regarder comme des lois d'une nécessité indispensable. La rhétorique seroit certainement quelque chose de

bien aisé, si on pouvoit la renfermer dans un petit nombre de règles fixes et stables. Aussi ces règles changent-elles selon le temps, l'occasion et la nécessité. C'est (1) pour cela que la principale partie de l'orateur est le jugement, parce qu'il se détermine différemment selon le besoin des affaires.

Le rhéteur dictoit ces préceptes à ses disciples, ce qui devoit emporter beaucoup de temps; car, pour l'ordinaire, les rhétoriques étoient fort longues, comme on en peut juger par celle de Quintilien. On y traitoit souvent des matières fort abstraites, et peu propres, ce me semble, à inspirer du goût pour l'éloquence. Ce sont de ces sortes d'endroits qu'en faveur de la jeunesse, j'ai pris la liberté de retrancher dans l'édition que j'ai donnée de ce rhéteur. Il trouva cette coutume établie, et il ne pouvoit sagement s'en écarter. Mais il dédommage bien ses lecteurs, non-seulement par les beautés et les grâces du style répandues dans tous les endroits qui en étoient susceptibles, mais encore plus par les réflexions sensées dont il accompagne la plupart de ses préceptes. Et combien, lorsqu'il les expliquoit à ses disciples, la vive voix y ajoutoit-elle de force et de clarté!

Pour apprendre aux jeunes gens à mettre en pratique les préceptes qu'on leur avoit expliqués (lib. 2, c. 4), le maître les formoit à la composition. Ils faisoient d'abord des narrations historiques; puis ils s'élevoient jusqu'à louer les grands hommes, et à blâmer ceux qui se sont rendus

(1) Atque adeo res in oratore, præcipua consilium, quia varié et ad rerum momenta convertitur. *Lib.* 2, *cap.* 14.

odieux par leurs méchantes actions ; et quelquefois ils en faisoient le parallèle et la comparaison. Ils s'exerçoient aussi par des lieux communs sur l'avarice, sur l'ingratitude et d'autres vices en général ; par certaines thèses qui fournissent beaucoup à l'éloquence : par exemple, si la vie champêtre est préférable à celle que l'on mène à la ville, si l'homme de guerre acquiert plus de gloire que le jurisconsulte.

On avoit soin aussi d'exercer (*ibid.* cap. 2) leur mémoire. Quintilien vouloit que ce fût en leur faisant apprendre par cœur de beaux endroits choisis des orateurs, des historiens, et des autres auteurs les plus estimés : les poëtes étoient réservés aux grammairiens. Par-là (1), dit-il, ils se formeront le goût de bonne heure ; leur mémoire leur fournira sans cesse d'excellens modèles, qu'ils imiteront même sans y penser : les expressions, les tours, les figures naîtront sous leur plume, et sortiront comme d'un trésor caché où toutes ces richesses étoient pour ainsi dire en réserve.

Par ces différens exercices (lib. 2, chap. 4), ils étoient insensiblement conduits à la composition de discours en forme, appelés déclamations, qui faisoient la principale occupation de la rhétorique. C'étoient des harangues composées sur des sujets feints et imaginés, à l'imitation de celles qui se

(1) Sic assuescent optimis, semperque habebunt intra se quod imitentur : etiam non sentientes, formam illam, quàm mente penitùs acceperint, expriment. Abundabunt autem copiâ verborum optimorum, et compositione, ac figuris jam non quæsitis, sed sponte et ex reposito velut thesauro se offerentibus.

font dans le barreau, et dans les délibérations publiques. Démétrius de Phalère fut le premier qui en introduisit l'usage chez les Grecs.

Les déclamations étoient instituées pour disposer aux actions sérieuses du barreau, dont elles devoient être une fidèle expression : et tant qu'elles se tinrent dans ces justes bornes, et qu'elles imitèrent parfaitement la forme et le style des véritables plaidoyers, elles furent d'une grande utilité. En effet cette sorte de composition renfermait toutes les parties et toutes les beautés qui se trouvent dans un discours suivi.

Mais cet exercice, si utile en lui-même, dégénéra tellement par l'ignorance et le mauvais goût des maîtres, que les déclamations furent une des principales causes de la ruine de l'éloquence. On choisissoit des sujets fabuleux, tout extraordinaires, et qui n'avoient aucun rapport aux matières qui se traitent dans le barreau. (Senec. Declam. 4, l. 9.) J'en citerai un seul exemple, qui fera juger des autres. Il y avait une loi qui ordonnoit qu'on coupât les mains à celui qui auroit maltraité son père. *Qui patrem pulsaverit, manus ei præcidantur.* Un tyran, ayant fait venir dans la citadelle un père avec ses deux enfans, ordonna à ceux-ci de maltraiter leur père. L'un deux, pour éviter une si affreuse impiété, se précipita du haut de la citadelle : l'autre, contraint par la nécessité, maltraita et frappa son père ; puis il tua le tyran, dont il était devenu ami, et reçut la récompense accordée par les lois en pareil cas. Il fut ensuite appelé devant les juges pour

avoir maltraité son père, et l'on demanda que les mains lui fussent coupées. Le père prit sa défense. On traitoit dans les déclamations des matières encore bien plus bizarres. Le (1) style répondoit au choix des sujets. Ce n'étoient qu'expressions recherchées, pensées brillantes, pointes, antithèses, jeux de mots, figures outrées, vaine enflure, en un mot, ornemens puérils, entassés sans jugement et sans choix.

Quintilien s'opposa de toutes ses forces à ce mauvais goût, et s'étudia à réformer les déclamations, en les rappelant à leur première origine, et les rendant conformes à la pratique du barreau. Ne croyant pas néanmoins devoir aller de droit fil contre le torrent de la coutume, il se relâcha en quelque chose, et céda jusqu'à un certain point. Il est beau de voir comment il justifie lui-même sa condescendence.

« Quoi donc! (2) lui disoit-on; il ne sera jamais

(1) Hæc tolerabilia essent, si ad eloquentiam ituris viam facerent : nunc et rerum tumore, et sententiarum vanissimo strepitu, hoc tantùm proficiunt, ut, cùm in forum venerint, putent se in alium terrarum orbem delatos. Et ideò ego adolescentulos existimo in scholis stultissimos fieri, quia nihil ex iis, quæ in usu habemus, aut audiunt, aut vident....sed mellitos verborum globulos, et omnia dicta factaque quasi papavere et sesamo sparsa. *Petron. in imit.*

(2) Quid ergo? Nunquàm hæc supra fidem, et poëtica (ut verè dicam) themata juvenibus pertractare permittemus, ut expatientur, et gaudeant materiâ, et quasi in corpus eant? Erat optimum. Sed certè sint grandia et

permis à des jeunes gens de traiter des sujets extraordinaires ? de donner carrière à leur esprit, de s'abandonner aux saillies d'une imagination échauffée, et d'enfler un peu leur style et leur éloquence ? Ce seroit bien le mieux, répond Quintilien. Mais qu'ils s'en tiennent du moins à ce qui est hasardé, à ce qui sent l'enflure ; et qu'ils ne donnent pas dans ce qui est, à des yeux un peu clairvoyans, ridicule et extravagant. Enfin, s'il faut avoir quelque indulgence pour nos déclamateurs, laissons-les se remplir et s'enfler tant qu'ils voudront, pourvu qu'ils sachent que, comme on met certains animaux à l'herbe pendant un temps pour s'engraisser, et qu'ensuite, après leur avoir tiré du sang, on les remet à la nourriture ordinaire, propre à conserver leurs forces ; ils doivent de même se défier de leur plénitude, et en retrancher les superfluités vicieuses, s'ils veulent que leurs productions soient véritablement saines et vigoureuses. Autrement, à la première action publique qu'ils entreprendront, on verra que cette prétendue plénitude n'étoit qu'enflure et tumeur. »

tumida, non stulta etiam, et acrioribus oculis intuenti ridicula. Ac, si jam cedendum est, impleat se declamator aliquando, dum sciat, ut quadrupedes, cùm viridi pabulo distentæ sunt, sanguinis detractione curantur, et sic ad cibos viribus conservandis idoneos redeunt : ita sibi quoque tenuandos adipes, et quicquid humoris corrupti contraxerit, emittendum, si esse sanus ac robustus volet. Alioqui, tumor ille inanis primo cujusque veri operis conatu deprehendetur. *Lib.* 2, *cap.* 11.

Avec des précautions si sages, les déclamations pouvoient être fort utiles aux jeunes gens. Il ne (1) faut point exiger d'eux ni attendre d'abord un discours parfait. On doit même bien augurer d'un esprit fécond et abondant, qui hasarde et fait des efforts, dût-il quelquefois se laisser emporter. Il est bon que dans cet âge il y ait quelque chose à retrancher. Quand un jeune homme avoit bien travaillé en particulier le sujet qu'on lui avoit donné à traiter, il apportoit sa composition dans l'école, et en faisoit lecture devant tous ses compagnons. Le maître quelquefois, pour les rendre plus attentifs, et leur former le jugement, leur demandoit ce qu'ils trouvoient à louer ou à blâmer dans ce qui venoit d'être lu. Lui-même après marquoit le jugement qu'il en falloit porter, soit pour les pensées, soit pour l'expression et le tour : il indiquoit les endroits qu'il falloit ou éclaircir, ou étendre; ou abréger, mêlant toujours quelque adoucissement ou quelque louange à sa critique, pour la mieux faire recevoir. « Pour (2) moi, dit Quintilien, quand je voyois des jeunes gens qui égayoient un peu trop leur style, et dont

(1) In pueris oratio perfecta nec exigi, nec sperari potest : melior autem est indoles læta, generosique conatus, et vel plura justo concipiens interim spiritus. Nec unquàm me in his discentis annis offendat, si quid superfuerit. *Lib.* 2, *cap.* 4.

(2) Solebam ego dicere pueris aliquid ausis licentiùs aut lætiùs laudare illud me adhuc, venturum tempus, quo idem non permitterem. Ita, et ingenio gaudebant, et judicio non fallebantur. *Ibid.*

les pensées étoient plus hardies que solides : Quant à présent, leur disois-je, cela est bien; mais il viendra un temps que je ne vous permettrai pas ces libertés. De la sorte, ils se trouvoient flattés du côté de l'esprit, sans être trompés du côté du jugement. »

Lorsque le jeune homme, sur les avis du maître, avoit bien retouché sa pièce, on le préparoit à la prononcer en public; et c'étoit là un des grands avantages de l'étude qu'on faisoit en rhétorique, et en même temps un des plus pénibles exercices pour le maître, comme le poëte satyrique le marque :

> Declamare doces, ô ferrea pectora, Vecti.
>
> *Juven. Sat. 7.*

On assemblait les parens et les amis; et c'étoit le comble de la joie pour un père, quand il voyoit son fils réussir dans ses déclamations, qui le préparoient aux plaidoiries du barreau, et le mettoient en état de s'y distinguer un jour avec éclat.

On a dû être étonné de n'entendre point parler, parmi les différens exercices de la rhéthorique, de la lecture et de l'explication des bons auteurs, seule capable de former parfaitement le goût des jeunes gens, et de leur apprendre à bien composer. Quintilien (lib. 2, cap. 5.) avoue que cela manquoit de son temps, lorsqu'il commença à enseigner la rhétorique. Il en sentoit dès lors toute l'utilité, et il mit cet exercice en pratique par rapport à quelques jeunes gens qu'il instruisoit en particulier, et dont les parens lui avoient de-

mandé en grâce de leur expliquer les auteurs ; mais, ayant trouvé la coutume contraire établie dans les écoles, il n'osa pas s'écarter de l'ancienne manière, tant la coutume a de force et d'empire sur les esprits ! Convaincu de l'extrême importance de cette pratique pour les jeunes gens, il la recommande avec soin dans ses livres de l'Institution de l'orateur ; et, comme le grammairien étoit chargé de leur expliquer les poëtes, il veut que le rhéteur leur donne la connoissance des orateurs et des historiens, mais surtout des orateurs, en les lisant avec eux, et leur en faisant sentir toutes les beautés ; et (1) il met cet exercice beaucoup au-dessus de tous les préceptes de rhétorique, quelque excellens qu'ils puissent être, auxquels ils préfère infiniment les exemples ; car, dit-il, ce que le rhéteur se contente d'enseigner, l'orateur le met sous les yeux. L'un montre aux jeunes gens la route qu'ils doivent tenir, l'autre les prend comme par la main, et les y fait entrer. *Quæ doctor præcipit, orator ostendit.* (lib. 10. c. 1.)

Je me suis peut-être un peu trop étendu sur ce qui regarde l'excellent maître de rhétorique dont j'ai cité plusieurs endroits, et je dois en faire des excuses aux lecteurs. Je les prie donc de me pardonner une prédilection trop marquée pour Quintilien, qui est mon auteur favori, et

(1) Hoc diligentiæ genus ausim dicere plus collaturum discentibus, quàm omnes omnium artes..... Nam in omnibus ferè minus valent præcepta, quàm exempla. *Lib.* 2, *cap.* 5.

qui fait le sujet de mes leçons, au Collége Royal, depuis plus de quarante ans. J'avoue que je suis charmé et enchanté de la lecture de ses livres, qui me paroît toujours nouvelle ; et j'en fais d'autant plus de cas, que je ne connois point d'auteur plus capable de prémunir l'esprit des jeunes gens contre le faux goût d'éloquence, qui semble vouloir, de nos jours, prévaloir et prendre le dessus.

Nous avons plusieurs saints qui ont enseigné la rhétorique, et qui ont fait beaucoup d'honneur à cette profession par leur profond savoir, et encore plus par leur solide piété : saint Cyprien, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, etc. Ce dernier nous parle (Confess. lib. 8, cap. 2) d'un célèbre rhéteur nommé Victorin, à qui l'on avoit érigé une statue à Rome, où les les savantes leçons qu'il donnoit aux enfans des plus illustres sénateurs lui avoient acquis une grande réputation. Le recit touchant de sa conversion (car il avoit renoncé courageusement au paganisme, et s'étoit fait chrétien) contribua beaucoup à celle de saint Augustin,

CHAPITRE IV.

DES SOPHISTES.

DANS la matière que je traite ici, j'ai tiré un grand secours de l'ouvrage de M. Hardion sur *l'Origine et les Progrès de la Rhétorique dans la Grèce*.

Il est difficile de donner une juste idée et une exacte définition des sophistes, parce que leur état et leur réputation ont souffert divers changemens. Ce fut d'abord un titre fort honorable; puis extrêmement décrié par les vices des sophistes et par l'abus qu'ils firent de leurs talens, il devint un titre méprisable et odieux. Enfin ce même titre, comme réhabilité par le mérite de ceux qui le portoient, fut en honneur pendant une assez longue suite de siècles, ce qui n'empêcha pas qu'alors même plusieurs n'en abusassent.

Le nom de sophistes avoit, chez les anciens, une fort grande étendue, et étoit donné à tous ceux qui avoient l'esprit orné de connoissances utiles et agréables, et qui faisoient part aux autres de leurs lumières, soit de vive voix, soit par écrit, sur quelque science et quelque matière que ce fût. On peut juger par-là combien cette qualité fut honorable dans les commencemens, et quel respect elle dut attirer à ceux qui, se distinguant par un mérite particulier, s'appliquoient à former les hommes, soit à la vertu, soit aux sciences,

soit aux gouvernement des états. La plus grande preuve qu'on puisse donner, dit Isocrate (περὶ ἀντιδόσεως, p. 677), de l'estime singulière qu'on avoit pour les sophistes, c'est que Solon, qui le premier des Athéniens a eu le titre de sophiste, fut jugé par nos ancêtres le plus digne d'être mis à la tête du gouvernement. Hérodote (lib. 1, c. 29.) le compte parmi les sophistes que l'opulence de Crésus et son amour pour les beaux arts, attirèrent à sa cour.

Lorsque, par la conquête des états de Crésus, l'Asie Mineure eut été assujétie aux armes des Perses, la plupart des sophistes repassèrent dans la Grèce, et la ville d'Athènes devint, sous le gouvernement de Pisistrate et de ses enfans, l'asile et le séjour favori des savans.

Pour bien comprendre de quel secours ils furent pour la Grèce, il n'y a qu'à se souvenir des importans services qu'ils rendirent à Périclès, j'entends pour la politique et pour le gouvernement.

Tous les arts (Plato in Phædr., pag. 269) dont l'objet est grand et considérable, veulent dans ceux qui les cultivent un esprit de discussion et une profonde connoissance de la nature. C'est par-là qu'on s'accoutume à concevoir des pensées hautes et sublimes, et qu'on peut arriver à la perfection. Périclès joignit à d'heureuses dispositions naturelles cette habitude de méditer et d'approfondir. Etant tombé entre les mains d'Anaxagore, qui suivoit en tout cette méthode (Plut. in Pericl., p. 154), il apprit de lui à remonter aux

principes des choses, et s'appliqua particulièrement à l'étude de la nature. L'histoire nous apprend l'usage qu'il en fit dans une occasion où une subite éclipse de soleil avoit causé dans sa flotte une consternation générale. Anaxagore, qui étoit plein de ces matières, en faisoit le principal objet de ses conférences avec Périclès, qui sut en tirer ce qui lui convenoit pour l'appliquer à la rhétorique.

Damon (Plut. in Pericl., pag. 153 et 154. — Plat. in Lach., pag. 180), qui prit la place d'Anaxagore auprès de Périclès, ne se donnait que pour musicien, mais cachoit sous ce nom et sous cette profession une profonde science. Périclès passoit les journées entières avec lui, soit pour perfectionner les connoissances qu'il avoit déjà, soit pour en acquérir de nouvelles. Damon étoit l'homme du monde le plus aimable, et en qui l'on trouvoit le plus de ressources sur quelque matière qu'on voulût le consulter. Il avoit étudié à fond la nature, et les effets des différentes espèces de musique. Il composoit lui-même très-habilement, et ses ouvrages tendoient tous à inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu.

Quelque soin que ce sophiste eût pris de cacher sa véritable profession, ses ennemis, ou plutôt ceux de Périclès, s'aperçurent avec le temps que sa lyre n'étoit qu'un masque qu'il avait pris pour se déguiser. Dès-lors ils s'appliquèrent à le décrier parmi le peuple. Ils le peignirent comme un homme ambitieux, inquiet, et qui favorisoit la tyrannie. Les poëtes comiques les secondèrent

de tout leur pouvoir par les ridicules qu'ils lui donnèrent. Enfin il fut appelé en justice, et banni du ban de l'ostracisme. Son mérite et son attachement pour Périclès étoient ses plus grands crimes.

Cet illustre Athénien (Plut. in Pericl., p. 165 et 159. — Athen., lib. 13, p. 698. — Hesych. in voce Θαργηλία. Suid., ibid.) eut encore un autre maître, tant pour l'éloquence que pour la politique, dont le nom et la profession doivent étonner: c'est la fameuse Aspasie de Milet. Cette femme, célèbre par sa beauté, par son savoir, et par son éloquence, faisoit tout à la fois deux métiers bien différens, celui de courtisane et celui de sophiste. Sa maison étoit le rendez-vous des plus graves personnages d'Athènes. Elle donnoit ses leçons d'éloquence et de politique avec tant de bienséance et de modestie, que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes, et qu'elles pouvoient y assister sans honte et sans danger.

Elle avoit suivi dans sa conduite et dans ses études l'exemple d'une autre courtisane de Milet, nommée Thargelie, qui, par ses talens, avoit mérité le titre de sophiste, et que son extrême beauté avoit élevée au faîte de la grandeur. Dans le temps que Xerxès méditoit la conquête de la Grèce, il l'avoit engagée à faire usage de ses charmes et de son esprit pour lui gagner plusieurs villes grecques. Elle le servit selon ses vœux. Elle fixa enfin ses courses dans la Thessalie, dont le souverain l'épousa; et elle vécut sur le trône pendant trente ans.

Aspasie joignoit à beaucoup d'esprit et de beauté une profonde connoissance de la rhétorique et de la politique. Socrate (quel homme et de quelle réputation!) (Plat. in Menex., pag. 236, 249) se glorifioit de devoir à ses instructions tout ce qu'il avoit d'éloquence, et lui attribuoit le mérite d'avoir formé les plus grands orateurs de son temps. Il laisse même entendre dans Platon, qu'Aspasie avoit eu la meilleure part à cette oraison funèbre que Périclès avoit prononcée à la louange des Athéniens morts les armes à la main pour la patrie, et qui parut si admirable, que, lorsqu'il eut cessé de parler, les mères et les femmes de ceux qu'il avoit loués coururent l'embrasser, et lui donnèrent des couronnes et des bandelettes comme à un athlète victorieux.

Périclès étoit en assez mauvaise intelligence avec sa femme, et elle consentit sans peine à se séparer de lui. Après qu'il l'eut mariée à un autre, il prit en sa place Aspasie, et vécut avec elle dans la plus parfaite union. Elle étoit depuis long-temps en butte aux traits satiriques des poëtes, qui, dans leurs comédies, la désignoient tantôt sous le nom d'Omphale, tantôt sous celui de Déjanire, et tantôt sous celui de Junon. (Plut. in Pericl., p. 169). Il n'est pas certain si ce fut avant ou après son mariage qu'elle fut appelée en justice pour crime d'impiété. On sait seulement que Périclès eut beaucoup de peine à la sauver, et qu'il employa, pour la justifier, tout ce qu'il avoit d'éloquence et de crédit.

Il est fâcheux qu'Aspasie ait déshonoré par l'ir-

régularité de ses mœurs et par sa profession de courtisane tant de belles qualités qui la rendoient d'ailleurs si estimable, et qui, sans cette tache, auroient fait un honneur infini à son sexe. Mais elles marquent de quoi il est capable, et jusqu'où il peut porter les talens de l'esprit, et même la science du gouvernement.

Outre Anaxagore, Damon et Aspasie, qui avoient été les principaux maîtres de Périclès pour la politique et pour l'éloquence, il avoit encore attiré chez lui quelques autres sophistes d'une grande réputation. On voit, par cette conduite, quel cas et quel usage les plus grands hommes de l'antiquité faisoient des sciences, qu'ils étoient bien éloignés de regarder comme un simple amusement, propre tout au plus à satisfaire la curiosité de l'esprit par de rares connoissances, mais incapable de former les hommes au gouvernement des états.

Les honneurs extraordinaires rendus aux sophistes dans toute la Grèce, marquent combien ils y étoient estimés et considérés. Quand ils arrivoient dans une ville (S. Chrysost. in Epist. ad Ephes.), on alloit en foule au-devant d'eux, et l'entrée qu'ils y faisoient avoit un air de triomphe. On les gratifioit du droit de bourgeoisie, on leur accordoit toutes sortes d'immunités, on leur érigeoit des statues. Rome en éleva une à l'honneur du sophiste Proérèse (Eunapius), qui y étoit allé par l'ordre de l'empereur Constant. On ne peut rien imaginer de plus glorieux ni de plus flatteur que l'inscription de cette statue : *Regina re-*

rum Roma regi eloquentiæ, c'est-à-dire : *Rome, la reine du monde, au roi de l'éloquence.*

L'expérience qu'on avoit faite dans la plupart des villes du secours dont étoient les sophistes pour ceux qui étoient chargés du maniement des affaires publiques, et surtout pour l'instruction de la jeunesse, leur attira toutes ces marques glorieuses d'estime et de distinction. D'ailleurs, on ne peut pas dissimuler que plusieurs d'entre eux avoient beaucoup d'esprit ; qu'ils avoient acquis par leur travail une grande étendue de connoissances, et qu'ils se distinguoient d'une manière particulière par le talent de la parole. Les plus célèbres, et qui parurent du temps de Socrate, sont Georgias, Tisias, Protagore, Prodicus.

GORGIAS est surnommé *le Léontin*, parce qu'il étoit de Léonte, ville de Sicile. Ses citoyens (Diod., lib. 12, pag. 106), qui étoient en guerre, avec ceux de Syracuse, le députèrent comme le plus habile orateur qui fût parmi eux, pour implorer le secours des Athéniens. Il charma les Athéniens par son éloquence, et en obtint tout ce qu'il demandoit. Comme elle étoit nouvelle pour eux, elle les éblouit par l'éclat des mots, des tours, des figures ; et (1) par ces sortes de périodes

(1) Paria paribus adjuncta, et similiter definita itemque contrariis relata contraria, quæ sua contraria, quæ suâ sponte, etiamsi id non agas, cadunt plerumquè numerosè, Gorgias primus invenit ; sed his est usus intemperanter. *Orat.*, *n.* 175.

Gorgias avidior est generis ejus, et his festivitatibus (sic enim ipse censet) insolentiùs abutitur. *Ibid.*, *n.* 176.

artistement travaillées, et, pour ainsi dire, tirées au cordeau, dont les membres, par une disparité et une ressemblance étudiées, se répondent les uns aux autres avec une entière justesse, et forment une cadence mesurée et compassée, qui flatte agréablement l'oreille. Ces sortes de gentillesses, car on peut bien les appeler ainsi, se pardonnent quand elles sont rares, et ont même de la grâce quand on en use sobrement, comme fait Cicéron. Mais Gorgias s'y livroit sans retenue. Tout étoit brillant dans son style, et l'art s'y montroit partout à découvert. Il alla en faire parade sur un plus grand théâtre, c'est-à-dire aux jeux olympiques, et ensuite aux jeux pythiens, et il y fut également admiré de toute la Grèce. On lui (1) prodigua partout les plus grands honneurs, et on alla jusqu'à lui ériger à Delphes une statue d'or, ce qui n'avoit encore été accordé à personne.

Gorgias (Cic. 1, de Orat. n. 103) fut le premier qui osa se vanter dans un nombreux auditoire, qu'il étoit prêt à répondre sur quelque matière qu'on voulût lui proposer : ce qui devint fort commun dans la suite. Crassus a raison de se moquer d'une si sotte vanité, ou plutôt, comme il l'appelle lui-même, d'une si ridicule impudence.

Il vécut jusqu'à cent sept ans (de Senect., n. 13), sans jamais interrompre ses études; et, sur ce qu'on lui demandoit comment il pouvoit soutenir une si longue vie, il répondit que sa vieillesse

(1) Gorgiæ tantus honos habitus est à totâ Græciâ, soli ut ex omnibus, Delphis, non inaurata statua sed aurea statueretur. 3, *De Orat.*, *n.* 127.

ne lui avoit jamais donné aucun sujet de plainte.

Entre ses disciples, Isocrate est le plus illustre, et celui qui lui a fait le plus d'honneur.

TISIAS étoit compatriote de Gorgias (Pausan., lib. 6, p. 376) : il lui fut même donné pour adjoint, selon quelques-uns, dans la députation vers les Athéniens. Il s'en fit aussi beaucoup estimer. Il eut pour disciple Lysias, fameux orateur, dont je parlerai dans la suite.

PROTAGORE, d'Abdère en Thrace, étoit du même temps que Gorgias, et peut-être même un peu antérieur. Il étoit aussi du même goût, et eut, comme lui, beaucoup de réputation pour l'éloquence. Il l'enseigna pendant quarante ans (Plat. in Menon., pag. 91), et amassa dans cette profession des sommes plus considérables que jamais n'auroient pu faire ni Phidias, ni dix autres statuaires aussi habiles que lui. C'est ainsi que s'explique Socrate dans Platon.

Aulu-Gelle (lib. 5, cap. 10) rapporte un procès fort singulier entre ce Protagore et un de ses disciples. Celui-ci, qui s'appeloit Evalthe, pressé d'un vif désir de se rendre un célèbre avocat, s'adresse à Protagore. On convient du prix, car c'étoit toujours par où ces sortes de maîtres commençoient; et le rhéteur s'engage à révéler à Évalthe les plus secrets mystères de l'éloquence. Le disciple, de son côté, paie sur le-champ la moitié du prix convenu, et remet le paiement de l'autre jusqu'après le gain de la première cause qu'il plaidera. Protagore, sans perdre de temps, étale tous ses préceptes, et, après un grand nombre de leçons,

prétend avoir mis son disciple en état de briller dans le barreau, et le presse d'y faire essai de son savoir. Évalthe, soit timidité ou autre raison, traîne toujours en longueur, et s'obstine à ne point exercer son nouveau talent. Le rhéteur, las d'un refus si opiniâtre, le traduit devant les juges. Là, sûr de la victoire, quel que puisse être le jugement, il insulte au jeune homme. Car, lui dit-il, si la sentence m'est favorable, elle vous oblige de me payer : si elle m'est contraire, elle vous fait gagner votre première cause, et vous rend aussitôt mon débiteur par la loi de notre convention. Il croyoit l'argument sans réplique. Évalthe n'en fut point effrayé, et répliqua sur-le-champ : J'accepte l'alternative. Si l'on juge pour moi, vous perdez votre cause : si l'on prononce en votre faveur, la convention m'absout ; je perds ma première cause, et dès-là je suis quitte. Les juges, embarrassés par cette captieuse alternative, laissèrent la question indécise, et firent vraisemblablement repentir Protagore d'avoir si bien instruit son disciple.

Prodicius, de l'île de Cée (Suidas), l'une des Cyclades, contemporain de Démocrite et de Gorgias, et disciple de Protagore, a été l'un des plus célèbres sophistes de la Grèce. Il florissoit dans la 86e olympiade ; et il eut, entre autres disciples, Euripide, Socrate, Théramène et Isocrate.

Il ne dédaigna point d'enseigner en particulier dans Athènes, quoiqu'il y fût avec le caractère d'ambassadeur de la part de ses compatriotes. qui lui avoient déjà conféré plusieurs autres em-

plois publics, et, quoique la grande approbation que sa harangue avoit obtenue des Athéniens le jour de son audience publique, semblât devoir l'engager à n'exercer son talent qu'en de pareilles occasions, Platon insinue que l'envie de gagner de l'argent porta Prodicus à tenir école (Philostr. in vit. Sophist. lib. 1). Il en gagna beaucoup effectivement à ce métier. Il alloit de ville en ville faire parade de son éloquence; et, quoiqu'il le fît d'une façon mercénaire, il ne laissa pas de recevoir de grands honneurs à Thèbes, et de plus grands encore à Lacédémone.

On a fort parlé de sa déclaration *à cinquante drachmes*, qui fut ainsi nommée, à ce que disent quelques savans, parce que chaque auditeur étoit obligé de lui payer cinquante drachmes, qui font vingt cinq livres de notre monoie. C'étoit acheter bien cher le plaisir d'entendre une harangue. D'autres l'entendent d'une leçon, et non d'une harangue. Socrate, dans un dialogue de Platon (In Cratil. pag. 384) se plaint, avec son air moqueur, de n'être pas en état de bien discourir sur la nature des noms, parce qu'il n'avoit pas ouï la leçon à cinquante drachmes (*τὴν πεντηκοντάδραχμον ἐπίδειξιν*), qui, selon Prodicus, instruisoit de tout ce mystère. En effet, ce sophiste (*id.* in Axioch. p. 366) avoit des discours à tout prix, depuis deux oboles jusqu'à cinquante drachmes. Quoi de plus sordide?

La fiction de Prodicus, dans laquelle il suppose que la vertu et la volupté, déguisées en femmes, se présentèrent à Hercule et tâchèrent à

l'envi chacune de l'attirer à soi, a été justement relevée par plusieurs auteurs. Xénophon (lib. 2, Memorab. pag. 737-740. — Cic. Off. lib. 1, n. 118) l'a exposée avec beaucoup d'étendue et d'ornement; et cependant il dit qu'elle étoit bien plus longue et plus ornée dans l'écrit même que Prodicus avoit composé au sujet d'Hercule. Lucien l'a ingénieusement imitée.

Les Athéniens (Suid.) firent mourir notre sophiste comme corrupteur de la jeunesse. Il y a apparence qu'il fut accusé d'enseigner à ses disciples l'irréligion.

La réputation de ces sophistes ne se soutint pas long-temps. J'ai fait voir, dans la vie de Socrate, comment ce grand homme, qui se crut obligé, en bon citoyen, de détromper le public à leur égard, réussit à les faire connoître pour ce qu'ils étoient en leur ôtant le masque qui couvroit tous leurs défauts. Il les interrogeoit, dans les conférences publiques, avec un art de simplicité et presque d'ignorance qui cachoit un air infini, comme un homme qui cherchoit à s'instruire lui-même et à profiter de leurs lumières; et les conduisant de proposition en proposition, dont ils ne prévoyoient pas la conclusion ni les suites, il les faisoit tomber dans des absurdités qui rendoient sensible et faisoient toucher au doigt la fausseté de tous leurs raisonnemens.

Deux choses principalement contribuèrent à les faire tomber dans un décri presque général. Ils se donnoient pour des orateurs parfaits, qui seuls possédoient le talent de la parole, et qui

avoient porté l'éloquence au plus haut degré où elle pût arriver. Ils se faisoient honneur de pouvoir parler sur-le-champ et sans aucune préparation, sur quelque sujet qu'on leur proposât. Ils se vantoient de donner à leurs auditeurs telle impression qu'il leur plaisoit (1); d'enseigner comment on pouvoit rendre bonne la plus mauvaise cause du monde; et (2) de faire paroître, par la force du discours, les plus petites choses grandes, et les plus grandes petites. C'est ce que Platon dit de Gorgias et de Tisias. Ils étoient également prêts à soutenir le pour et le contre sur quelque matière que ce fût. Ils ne comptoient le vrai pour rien dans leurs discours; ils faisoient servir les tours de leur éloquence, non à prouver et à faire aimer la vérité, mais à un pur jeu d'esprit, et à donner au faux les couleurs du vrai, et au vrai celles du faux.

Le grand théâtre où ils cherchoient à briller, étoit les jeux olympiques. Là, comme je l'ai déjà dit, en présence d'un nombre infini d'auditeurs rassemblés de toutes les parties de la Grèce, ils étaloient avec affectation tout ce que l'éloquence a de plus pompeux. Peu attentifs à la solidité des choses, ils employoient ce qu'il y a de plus éclatant et de plus capable d'éblouir, se proposant

(1) Docere se profitebantur, arrogantibus sanè verbis, quemadmodùm causa inferior (ita enim loquebantur) dicendo fieri superior posset. *In Brut.*, *n.* 30.

(2) Τὰ σμικρὰ μεγάλα, καὶ τὰ μεγάλα σμικρὰ φαίνεσθαι ποιοῦσι διὰ ῥώμην λόγου. *In Phædro*, *pag.* 267.

pour unique but de plaire à la multitude, et d'enlever ses suffrages; et cela ne manquoit pas d'arriver, leurs discours étant suivis d'un applaudissement général. On sent bien, sans que je le marque, où une telle affectation pouvoit mener, et combien elle étoit propre à ruiner le goût de la vraie et saine éloquence.

C'est ce que Socrate ne cessoit de représenter aux Athéniens, comme on le voit dans plusieurs dialogues où Platon le faisoit parler sur ce sujet; car il ne faut pas s'imaginer, quand il attaque et décrie la rhétorique, comme il le fait souvent, que ce soit à la bonne et véritable rhétorique qu'il en veuille. Il en faisoit tout le cas qu'elle mérite; mais il ne pouvoit souffrir l'abus indigne qu'en faisoient les sophistes, ni applaudir, avec la multitude ignorante, à des discours qui n'avoient nulle solidité et nulle beauté réelles. Car, au lieu que l'éloquence, comme une reine majestueuse, a des ornemens pompeux et éclatans, propres à relever sa dignité, mais qui n'ont rien d'affecté, et ne sortent jamais du naturel: les sophistes lui prêtoient une parure étrangère, molle, efféminée, comme à une courtisane, qui tire toutes ses grâces du fard, qui n'a qu'une beauté empruntée, et qui sait tout au plus charmer les oreilles par le son d'une voix douce et mélodieuse. C'est l'idée que nous donnent, conformément à Socrate, Quintilien et saint Jérôme de l'éloquence des sophistes, et je ne crains pas qu'on me sache mauvais gré de rapporter ici leurs propres termes. *Quapropter* (*Quintil. lib. 5. cap. 13*) *eloquen-*

tiam, licet hanc (ut sentio enim dicam) libidinosam resupinâ voluptate auditoria probent, nullam esse existimabo, quæ ne minimum quidem in se indicium masculini et incorrupti, ne dicam gravis et sancti viri, ostendet. . . . Quasi ad Athenæum (*S. Hieron. Præf. in lib. 3. Comment. ad Galat.*) *et ad auditoria convenitur, ut plausus circumstantium suscitentur, ut oratio rhetoricæ artis fucata mendacio, quasi quædam meretricula procedat in publicum, non tam eruditura populos, quàm favorem populi quæsitura, et in modum psalterii et tibiæ dulce canentis sensus demulceat audientium.* Les personnes de bon sens, averties par les fréquentes remontrances de Socrate, sentirent bientôt le faux de cette éloquence, et rabattirent beaucoup de l'estime qu'ils avoient conçue pour les sophistes.

Une seconde raison acheva de les décrier : ce furent les défauts et les vices qu'on remarqua dans leur conduite. Ils étoient fiers, arrogans, orgueilleux, pleins de mépris pour les autres, et d'estime pour eux-mêmes. Ils se vantoient d'être les seuls qui entendissent et qui fussent en état de bien enseigner aux jeunes gens les préceptes de la rhétorique et de la philosophie. Ils promettoient aux parens, avec un air d'assurance ou plutôt d'impudence, de réformer parfaitement les mœurs corrompues de leurs enfans, et de leur donner en peu de temps toutes les connoissances nécessaires pour remplir les plus importantes places de l'état.

Ils ne faisoient pas tout cela gratuitement, et

ne se piquoient pas de générosité. Leur défaut dominant étoit l'avarice, et un désir insatiable d'amasser des richesses. On pourroit leur appliquer un bon mot, dit à l'occasion d'Apollone * philosophe stoïcien (Lucian.), que l'empereur Antonin fit venir d'Orient pour être précepteur de Marc Aurèle qu'il avoit adopté. Il amena avec lui à Rome plusieurs autres philosophes, tous Argonautes, disoit un cynique de ce temps-là (Démonax), et bien disposés à chercher la toison d'or. Les sophistes vendoient bien cher leurs leçons, et comme ils avoient trouvé le moyen d'amorcer les parens par de magnifiques promesses, et, qu'on étoit infatué de leur savoir et de leur mérite, ils les rançonnoient hardiment, et mettoient à profit le vif désir qu'ils témoignoient de bien élever leurs enfans. Protagore (1) prenoit de ses disciples, pour leur apprendre la rhétorique, cent mines ou dix milles drachmes, c'est-à-dire cinq mille livres. Gorgias, au rapport de Diodore de Sicile (l. 12, pag. 106. — Plut. in Isoc.)

* C'est ce même Apollone, qui, étant arrivé à Rome, refusa d'aller au palais, disant que c'étoit au disciple à venir trouver son maître. Antonin ne fit que rire de la sotte fierté et du travers d'esprit bizarre de ce stoïcien, qui avoit bien voulu venir d'Orient à Rome, et qui, étant à Rome, ne vouloit pas aller de sa maison jusqu'au palais, et il laissa aller Marc Aurèle l'écouter chez lui. Ce prince continua d'y aller recevoir ses leçons, même depuis qu'il fut élevé à la dignité impériale.

(1) A Protagorâ decem millibus denariorum didicisse artem quàm edidit, Evathlus dicitur. *Quintil. lib. 3. cap. 1.*

et de Suidas, exigeoit la même somme. Il en coûta autant à Démosthène pour recevoir les leçons du rhéteur Isée.

Le parfait désintéressement de Socrate, qui étoit sans héritage et sans revenu, faisoit encore sentir davantage, par le contraste, la sordide avidité des sophistes, et étoit une censure continuelle de leur conduite, plus forte que tous les reproches les plus vifs qu'il auroit pu leur faire.

Malgré ces défauts, qui étoient personnels à plusieurs d'entre eux, car quelques-uns s'en sauvèrent, il faut reconnoître que les sophistes ont rendu de grands services au public pour l'avancement des sciences, dont ils furent comme les dépositaires pendant la durée de plusieurs siècles.

Plusieurs villes de la Grèce et de l'Asie, où l'on alloit de différens pays puiser, comme dans la source, toutes les sciences, ont fourni, dans tous les temps, des sophistes d'une grande réputation. Pour abréger et finir cet article, je ne parlerai que d'un seul de ces sophistes; c'est le célèbre Libanius.

Libanius (in vit. suâ) étoit né d'une bonne famille d'Antioche. Il étudia à Athènes, où il passa environ quatre ans. Il y fut nommé par le proconsul, pour enseigner la rhétorique, à l'âge de vingt-cinq ans (An. J.-C. 339); mais cette nomination n'eut pas de lieu. Il étoit très-zélé partisan et défenseur du paganisme, ce qui le fit, dans la suite, particulièrement considérer

par Julien l'Apostat. Il s'acquit beaucoup d'estime par son esprit et par son éloquence.

Il se distingua principalement à Constantinople et à Antioche. Il professa, dans la première de ces deux villes, pendant quelques années, à différentes reprises. C'est là qu'il forma une liaison particulière avec saint Basile (S. Greg. Naz. orat. 20, p. 325, An. J.-C. 351). Ce saint, avant que d'aller à Athènes, passa à Constantinople; et, comme cette ville fleurissoit alors par un grand nombre de sophistes et de philosophes très-excellens, la vivacité et la vaste étendue de son esprit lui fit enlever en peu de temps ce qu'ils avoient de meilleur. Libanius (Epist.), dont il paroît qu'il s'étoit rendu le disciple, le respectoit, déjà tout jeune qu'il étoit, à cause de la gravité de ses mœurs, digne de la sagesse des vieillards. Ce qu'il admiroit d'autant plus, dit-il, qu'il vivoit dans une ville où tous les attraits de la volupté se trouvoient en abondance. Quand il eut appris que ce saint, malgré sa grande réputation, avoit pris le parti de la retraite, il ne put, tout païen qu'il étoit, ne point admirer une action si généreuse, qui égaloit tout ce que ses philosophes avoient jamais fait de plus grand. Dans toutes les lettres que lui écrit saint Basile, on voit l'estime singulière qu'il faisoit de ses ouvrages, et la tendresse qu'il avoit pour sa personne. Il lui adressoit tous les jeunes gens de Cappadoce qui avoient dessein de s'avancer dans l'éloquence, comme au plus habile maître de rhétorique qui fût alors; et ils

en étoient reçus avec une distinction particulière. A l'occasion de l'un de ces jeunes gens qui étoit mal partagé du côté des biens de la fortune, Libanius dit une chose qui doit lui faire beaucoup d'honneur; c'est qu'il ne considéroit point, dans ses disciples les richesses, mais la bonne volonté; que, s'il trouvoit un jeune homme pauvre qui montrât un grand désir d'apprendre, il le préféroit, sans hésiter, à tous les plus riches; et (1) qu'il étoit fort content, lorsque ceux qui ne pouvoient rien donner, étoient avides de recevoir. Il ajoute qu'il n'avoit pas eu le bonheur de rencontrer de tels maîtres. En effet, le désintéressement n'étoit pas la vertu des sophistes. Ceux qui sont chargés de la profession d'enseigner savent qu'ordinairement le fonds le plus fertile en mérite est la pauvreté.

Il écrit à Thémistius, célèbre sophiste que ses talens et sa sagesse élevèrent aux premières charges de l'état, d'une manière qui montre que Libanius avoit de la noblesse de sentimens, et qu'il étoit touché de l'amour du bien public. « Je ne vous félicite point, lui dit-il, sur ce que le gouvernement de la ville vous a été donné, mais je félicite la ville sur le choix qu'elle a fait de votre personne pour cette importante place. Vous n'avez pas besoin de nouvelles dignités; mais elle a grand besoin d'avoir un gouverneur tel que vous. »

(1) Ἀρκεῖτῷ μὴ δυναμένῳ δοῦναι, τὸ βουληθῆναι λαβεῖν.

Il seroit à souhaiter que Libanius eût été aussi irrépréhensible pour les mœurs, qu'estimable pour son caractère d'esprit et pour son éloquence. On lui a reproché aussi d'être trop plein d'estime pour lui-même, et trop grand admirateur de ses propres ouvrages. Cela doit moins étonner. On pourroit presque dire que la vanité étoit la vertu du paganisme.

Libanius passa les trente-cinq dernières années de sa vie à Antioche, depuis l'an 354 jusque vers 390, et y professa la rhétorique avec un grand succès. Le christianisme lui fournit encore dans cette ville un illustre disciple en la personne de saint Jean Chrysostôme. Sa mère, qui n'épargnoit rien pour le bien élever, l'envoya à l'école de Libanius, le plus habile et le plus renommé des sophistes qui enseignoient alors à Antioche, pour s'y former à l'éloquence sous un si excellent maître. Ses ouvrages, qui l'ont fait appeler *bouche d'or*, attestent le progrès qu'il y fit. Il fréquenta d'abord le barreau (Isid. Pelus. lib. 2, Ep. 42), plaida quelques causes, et fit des déclamations publiques. Il en envoya une à Libanius, qui étoit un éloge des empereurs; et Libanius, en l'en remerciant, lui dit que lui et plusieurs personnes de lettres à qui il l'avoit fait voir, l'avoient admiré. On assure (Sozom. lib. 3, cap. 2) que quelques amis, demandant à ce sophiste, qui étoit près de mourir, qui il vouloit avoir pour successeur de sa chaire, il répondit qu'il eût choisi notre saint si les chré-

tiens ne le lui eussent enlevé ; mais son écolier avoit bien d'autres vues.

S'il faut juger du maître par ses élèves, et de son mérite par leur réputation, les deux disciples de Libanius que je viens de citer, quand ils seroient les seuls, devroient lui faire un grand honneur. En effet, il passoit dans l'esprit de tout le monde pour un excellent orateur. Eunape (cap. 14) dit que tous ses termes sont choisis et élégans, et que tout ce qu'il a écrit a une douceur et un agrément qui attire, avec une gaîté et une espèce d'enjouement qui lui sert de sel.

Libanius a laissé une infinité d'écrits qui consistent en panégyriques, en déclamations et en lettres. De tous ses ouvrages, les lettres ont toujours été le plus estimé.

FIN DU QUINZIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

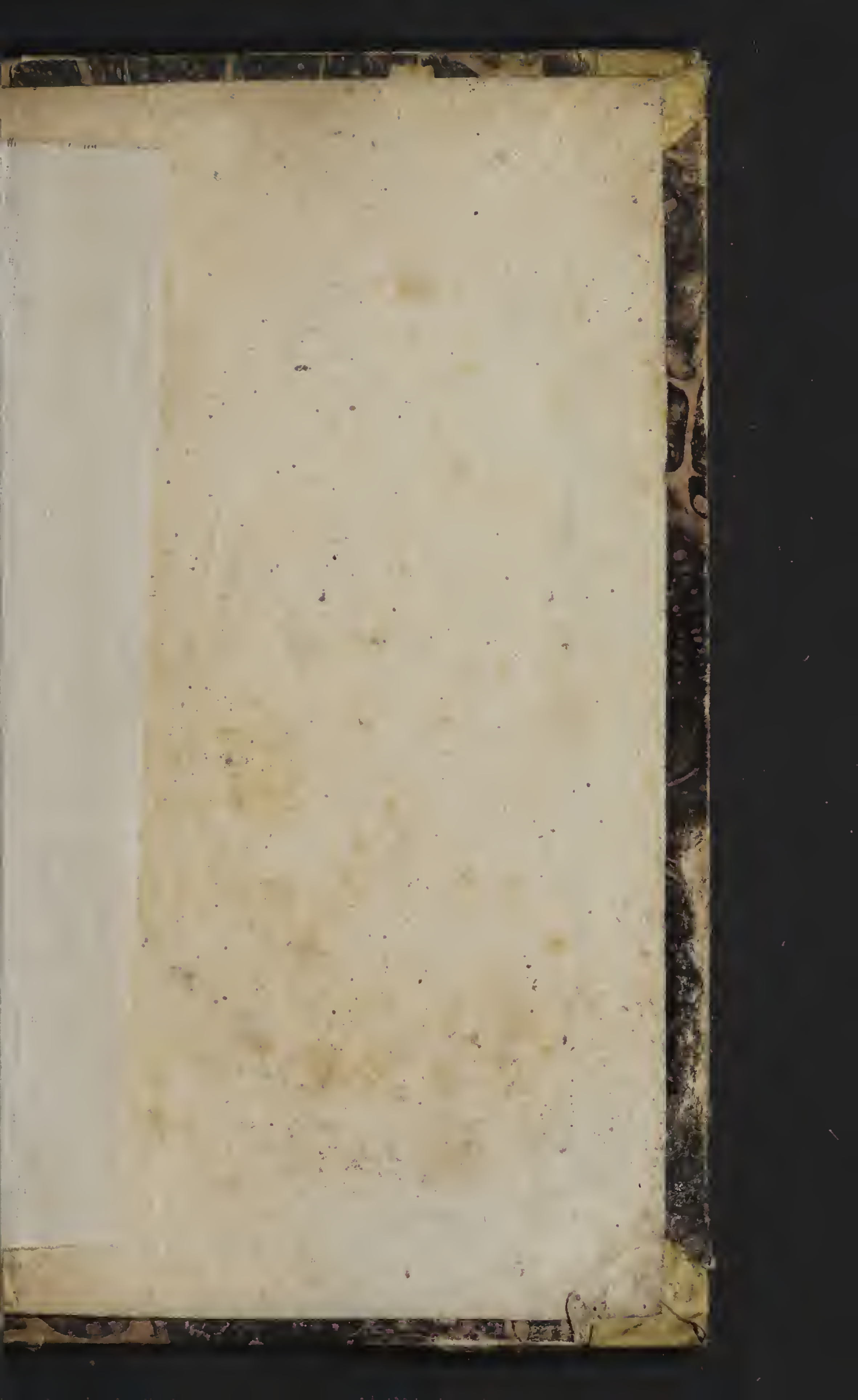
CHAPITRE PREMIER.

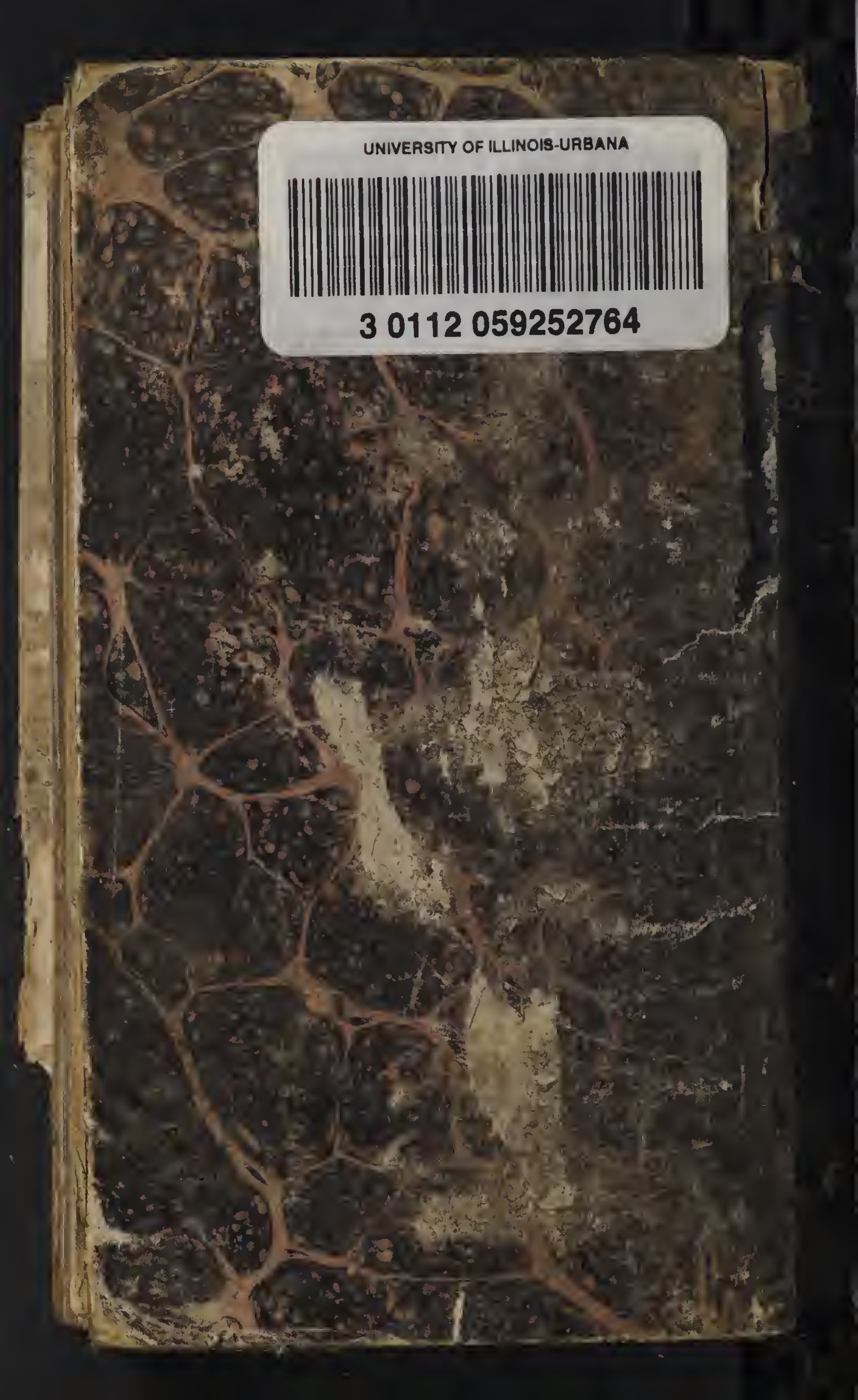
CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

Fin de la table.




UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 059252764